This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

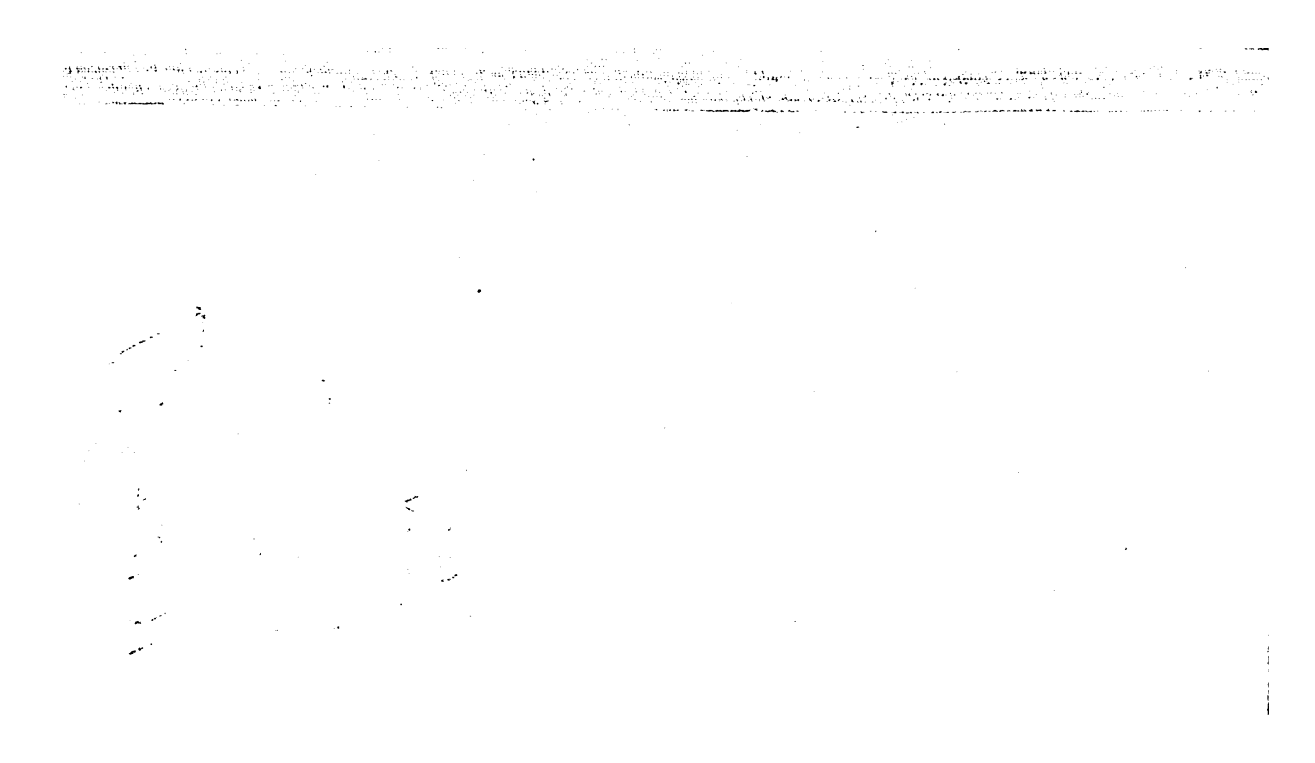

DESCRIPTION
HISTORIQUE
DE LA VILLE
DE PARIS
ET DE SES ENVIRONS.

Par feu M. PIGANIOL DE LA FORCE.

NOUVELLE ÉDITION,

vue, corrigée & considérablement augmentée.

Avec des Figures en Taille-douce.

TOME SECOND.

Magna situ, major Populis, sed maxima Sceptro;
Lutetia est uno, scilicet, Orbe minor.
Le P. Chevalier, J. 1672.

A PARIS,
CHEZ LES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M. DCC. LXV.
Avec Approbation & Privilege du Roi.

TABLE

Des Articles contenus dans le Tome ſecond.

SUITE DU QUARTIER DE LA CITÉ.

LE Palais, page 1
La Sainte-Chapelle, 9
La Chambre des Comptes, 38
La Juriſdiction de la Bazoche, 41
La Conciergerie, 44
L'Egliſe de Saint-Michel, *ibid.*
La Place Dauphine, 48
Le Pont-Neuf, 50
La Samaritaine, 51
Le Pont Notre-Dame, 59
Le Petit Pont, 68
Le Pont au Change, 74
Le Pont Saint-Michel, 80
II. QUARTIER DE SAINT-JACQUES-DE-LA-BOUCHERIE, 81
Egliſe de S. Jacques-de-la-Boucherie, 82
Saint-Leu, Saint-Gilles, 125
Les Filles de Saint-Magloire, 133
L'Egliſe du Sépulcre, 140
L'Hôpital de Sainte-Catherine, 148
Le Grand Châtelet, 150
La Grande Boucherie, 151
III. QUARTIER DE STE OPPORTUNE, 161
Egliſe de Sainte-Opportune, *ibid.*
La Chapelle de Saint-Eloi, 176
Le Grenier à Sel, 177

Le Fort l'Evêque, page 178
IV. QUARTIER DU LOUVRE, 180
L'Hôtel de la Monnoie, *ibid.*
Saint-Germain-l'Auxerrois, 185
Le Louvre, 231
Les Gazettes, l'Imprimerie Royale, 270
La Monnoie des Médailles, 271
La Croix-du-Tiroir, *ibid.*
Le Grand-Conseil, 281
La Maison des Prêtres de l'Oratoire, *ibid.*
L'Eglise Collégiale de S. Honoré, 305
La Cour, l'Eglise & College de S. Nicolas-du-Louvre, 312
V. QUARTIER DU PALAIS-ROYAL, 314
Le Palais-Royal, *ibid.*
Saint-Louis-du-Louvre, 353
Le Palais des Tuileries, 363
La Salle des Machines, 374
Le Cours-la-Reine, 386
Les Champs élisées, 387
La Savonnerie, 389
Chaillot, 391
Les Religieuses Chanoinesses de Sainte-Genevieve de Chaillot, 395
Les Minimes de Chaillot, *ibid.*
L'Hôpital des Quinze-Vingts, 403
L'Eglise Paroissiale de S. Roch, 415
Le Couvent des Jacobins Réformés, 431
Le Couvent des Feuillans, 447
Additions, 475

Fin de la Table du Tome second.

DESCRIPTION

DESCRIPTION
DE LA VILLE
DE PARIS.

Suite du Quartier de la Cité.

LE PALAIS.

RIEN ne prouve mieux la difficulté qu'il y a de découvrir le tems de la fondation, & le nom du Fondateur du Palais, que l'extrême rapidité avec laquelle nos Ecrivains paſſent ſur cet article. Quelques-uns ont avancé, ſans preuve, qu'il y avoit un Palais bâti dès le tems de Clovis, au même lieu où eſt celui que nous voyons aujourd'hui ; mais outre que la Ville de Paris étoit alors trop ſerrée & trop petite, pour qu'il y eût un Palais au milieu, il eſt d'ailleurs conſtant que Clovis, étant venu de Tours à Paris

l'an 508. il établit sa demeure au Palais des Thermes, que les Romains avoient fait bâtir hors la Ville, du côté du Midi; & dans lequel Julien, & Valentinien premier avoient demeuré. Ce fut pour lors que ce Roi fit bâtir tout auprès une Eglise sous le nom de saint Pierre & de saint Paul, pour accomplir le vœu qu'il en avoit fait, en partant pour aller faire la guerre aux Wisigots. Childebert demeuroit aussi dans le Palais des Thermes, auprès duquel il fit bâtir l'Eglise de saint Vincent, qu'on nomme aujourd'hui saint Germain-des-Prez. Fortunat rapporte que ce Roi alloit de son Palais par ses Jardins à l'Eglise de saint Vincent, ce qui ne peut, en aucune maniere, s'entendre du Palais qui auroit été dans la Cité. Cela s'accorde avec ce que dit Grégoire de Tours dans le 32. chapitre du sixieme Livre que le Roi Chilperic s'en retourna de la grande Eglise à son Palais, par la Place & par le Pont, sur lequel il y avoit, dès ce tems-là, des maisons de Marchands. Les premiers Rois de la race Carlovingienne firent peu de séjour à Paris, & après Louis & Carloman petits-Fils de Charles le Chauve, ils n'y firent plus de résidence. *Adrien de Valois* conjecture que la crainte des Normands obligea *Eudes*, & les Princes suivans, de transferer leur demeure dans la

Cité, & d'y bâtir ce que nous appellons aujourd'hui le Palais. Ce *nouveau Palais* fut cause qu'on appella celui des bains *le vieux Palais*, car c'est ainsi qu'il est nommé dans une chronique de Vezelay, composée par un Moine de cette Abbaye. *Les Moines de Vezelay suivis du Peuple, étant sortis du Palais de Louis le Jeune, tous les Religieux de S. Germain des Prez, vinrent au-devant d'eux jusqu'au vieux Palais, & les reçurent avec larmes.* Le Palais qui étoit dans la Cité, étoit appellé *le grand Palais* du tems de saint Louis, car Mathieu Paris dit que Henri III. Roi d'Angleterre fut reçu l'an 1254. *In majore Domini Regis Francorum Palatio, quod est in medio Civitatis Parasiacæ.*

S. Louis y fit faire des réparations considérables, & l'augmenta de la sainte Chapelle, de la piece qu'on appelle encore *la Sale de S. Louis*, & de la petite Sale qu'on nomme aujourd'hui *la Grand-Chambre*. Cela n'empêcha pas que sous Philippe le Bel ce Palais ne fût encore considérablement aggrandi. Du Haillan insinue même qu'il fut bâti à neuf: il dit, *que Philippe le Bel fit bâtir dedans l'Isle de Paris, au lieu même où étoit l'ancien Château de la demeure des Rois, le Palais tel qu'il est aujourd'hui!... étant Conducteur de cet œuvre Messire Enguerrand de Marigny Comte de Longueville,*

& *Super-Intendant des Finances.* Belle-Foreſt parle plus clairement, & dit que Philippe le Bel fit conſtruire un autre Palais tout à neuf, tel que nous le voyons, & qu'il fut achevé l'an 1313. le vingt-huit & dernier an du Regne de ce bon Roi. Mais quoiqu'ils puiſſent dire, il eſt conſtant que la Sale de S. Louis, la grand-Chambre, & la Sainte Chapelle ſont des édifices du tems de S. Louis. Nos Hiſtoriens ne s'expliquent pas plus nettement ſur la maniere dont Louis Hutin voulut que le Parlement tint ſes ſéances au Palais. A les entendre, il ſemble que nos Rois l'abandonnerent tellement, qu'ils n'y firent plus leur demeure, cependant nous trouvons qu'ils y ont demeuré ſouvent depuis.

En 1357. *Eſtienne Marcel* Prevôt des Marchands, y fit aſſaſſiner dans la Chambre, & en préſence même du Dauphin, *Robert de Clermont* Maréchal de Normandie, & *Jean de Conflans* Maréchal de Champagne. Ils étoient pour lors l'un & l'autre ſi près du Dauphin, que leur ſang rejaillit ſur ſes habits, & que ce Prince craignit qu'on n'en voulut auſſi à ſa vie; mais *Marcel* le raſſura, & lui jetta un chaperon rouge & bleu pour le garantir de l'inſolence du peuple.

En 1383. le Roi Charles VI. y demeuroit, lorſqu'étant victorieux des Fla-

mans, il fit élever un dais sur le Perron du grand escalier, où tout le peuple de Paris lui vint crier *miséricorde*, les hommes têtes nues, & les femmes échevelées, pour avoir excité une sédition pendant le voyage du Roi. François I. y demeuroit l'an 1531. & cette année-là il rendit le pain-beni en l'Eglise de S. Barthelemi, en qualité de premier Paroissien. C'étoit dans la grande Sale du Palais que nos Rois recevoient autrefois les Ambassadeurs, qu'ils donnoient des Festins publics, & que l'on faisoit les Nôces des Enfans de France. Elle étoit ornée des statues de nos Rois, à commencer par Pharamond, & au dessous de chacune il y avoit une Inscription qui apprenoit le nom du Roi qu'elle représentoit, la durée de son Regne, & l'année de sa mort.

Cette Sale occupe la place d'une Chapelle que le Roi *Robert* avoit fait bâtir sous l'invocation de *S. Nicolas*. C'est en mémoire de cette ancienne Chapelle, que celle qui est à un des bouts de cette Sale est encore sous l'invocation du même Saint, & que les Procureurs du Parlement y font dire l'office de saint Nicolas le jour que l'Eglise fait la Fête de ce Saint. La Tour qui y est encore, servoit de Clocher à cette ancienne Chapelle. Ce fut Louis XI. en 1477. qui fit cons-

truire une Chapelle à l'endroit où eſt celle que l'on voit aujourd'hui, & qui la fit décorer de deux colonnes, ſur l'une deſquelles étoit la ſtatue de Charlemagne, & ſur l'autre celle de S. Louis.

A l'autre bout de la grand'Sale étoit une grande table de marbre qui en occupoit preſque toute la largeur, & qui d'ailleurs étoit ſi large & ſi épaiſſe, qu'on n'a jamais vû une tranche de marbre auſſi grande que l'étoit celle-ci; elle fut briſée & miſe en pieces lors de l'incendie de 1618. C'étoit ſur cette table que ſe faiſoient les Feſtins Royaux, & à laquelle on n'admettoit que les Empereurs, les Rois, les Princes du Sang, les Pairs de France, & leurs femmes; car tous les Seigneurs qui étoient au-deſſous de ce rang-là, mangeoient à d'autres tables. C'étoit encore ſur cette vaſte table que les Clercs de la Bazoche repréſentoient leurs farces. C'étoit pour eux un Théatre toujours prêt, & dont la conſtruction ne leur coûtoit rien. Outre cette table de marbre, qui, ſelon *Froiſſard*, Livre IV. chap. 2. *eſt continuellement au Palais, & point ne ſe bouge.* Il y en avoit une autre qui étoit en bas, dans la Cour du Palais: c'eſt de celle-ci dont il eſt parlé dans la Chronique de ſaint Denis, où il eſt dit que les corps des Seigneurs qui furent tués en 1357. au Palais dans la

Chambre du Dauphin, & en ſa préſence, furent traînés juſqu'à la Cour du Palais *devant la pierre de marbre*, & qu'on pouvoit les voir de la Chambre du Dauphin. On ne ſçait point ce qu'eſt devenue cette table de marbre. Cette magnifique Sale & la Chapelle, furent donc conſumées, comme auſſi une grande partie des bâtimens du Palais, par un incendie arrivé le 7. de Mars de l'an 1618. ſans qu'on ait jamais ſçu au vrai comment le feu y avoit pris. L'opinion la plus commune eſt que ce fut par la faute d'une ſervante qui y avoit laiſſé un réchaud plein de feu. D'autres diſent que ce furent les complices de la mort du Roi Henri le Grand, qui prétendoient par-là brûler le Greffe, & le Procès de Ravaillac. Chacun en jugea comme il voulut, ſans qu'on put lui prouver le contraire. Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt que ſans l'attention & les ſoins du Greffier *Voiſin* qui fit enlever & mettre en lieu de ſûreté les Regiſtres du Parlement, ces précieux monumens auroient été brûlés.

On penſa auſſi-tôt à rétablir cette Sale ſous la conduite de *Jacques de Broſſe*, un des habiles Architectes que la France ait eu : elle le fut entierement en 1622. Elle eſt voutée de pierre de taille, avec une ſuite d'arcades au milieu, ſoutenues par de gros piliers garnis de Boutiques.

L'an 1683. on ouvrit ſix fenêtres dans la voûte pour donner plus de jour ; on y conſtruiſit auſſi en même tems une riche Chapelle à un des bouts, fermée par des baluſtrades de fer doré. Cette Chapelle a été encore réparée, & enrichie de dorures & autres ornemens en 1723. aux dépens de la Communauté des Procureurs du Parlement. Au-deſſus eſt un cadran qui regle les ſéances du Parlement, on lit au-deſſous ce vers de M. *de Montmor* de l'Académie Françoiſe :

Sacra Themis mores, ut pendula dirigit horas.

La Grand-Chambre a été conſtruite ſous le Regne de S. Louis ; ſous celui de Louis XII. elle a été réparée & ornée, comme nous l'avons vûe, il y a quelques années ; le plafond même en ſubſiſte encore aujourd'hui. Il eſt de bois de chêne, & tout entrelaſſé d'ogives, qui ne ſont ni ovales, ni en plein cintre, mais qui tiennent des unes & des autres, & ſe terminent en culs de lampe. On a conſervé ce plafond, lorſqu'en 1722. on a changé la décoration intérieure de cette Chambre, & on l'a même redoré. On a auſſi remis en couleur tous les endroits qui en avoient beſoin, & le lambris qui regne au pourtour a été ornée de ſculptures & de dorures. Sur la cheminée eſt le mode-

le en plâtre d'un bas-relief de marbre, qui repréſente le Roi Louis XV. entre la Vérité & la Juſtice par *Couſtou* le jeune; les Trophées de métail doré qui accompagnent ce morceau ſont de *Bouſſeau*. On a auſſi ouvert en même tems à côté de cette cheminée, une grande porte qui fait face à la galerie des Merciers.

C'eſt *Germain Boſrand* habile Architecte, qui a conduit les nouveaux ouvrages qu'on a faits dans la grand-Chambre. Les Chambres des Enquêtes & des Requêtes, ſont auſſi ornées de plafonds & de lambris.

La *Sainte Chapelle* a été bâtie, & fondée par S. Louis; pour tenir lieu de l'Oratoire ou Chapelle que le Roi Louis le Gros avoit fait bâtir en cet endroit; les Lettres Patentes expediées à cet effet ſont datées de Paris au mois de Juin, 1245. Cette Egliſe eſt un des plus beaux ouvrages gotiques qu'il y ait en Europe; elle ne porte que ſur de foibles colonnes, & n'eſt ſoutenue d'aucun pilier dans œuvre. *Pierre de Montereau* ou *Montreuil* fut l'Architecte de ce bâtiment, qui fut achevé en 1247. Les voutes en croix d'oviges en ſont fort élevées, & ſi correctement liées qu'elles ne ſe ſont point démenties, & ont réſiſté au nombre des années, & à un furieux incendie cauſé par l'imprudence des

Plombiers en 1630. le Clocher qui étoit une merveille de l'art, fut entierement consumé avec tout le plomb, & toute la charpente de cette Egliſe.

Le Bâtiment de la ſainte Chapelle eſt diſtribué en deux Egliſes l'une ſur l'autre. La Dédicace s'en fit le 25. ou 26. d'Avril de l'an 1248. Celle de l'Egliſe ſupérieure fut faite par *Eudes* Evêque de Freſcati, & Légat du ſaint Siege, ſous le titre *de la ſainte Couronne*, & *de la ſainte Croix*; & celle de l'Egliſe baſſe, par Philippe Archevêque de Bourges, ſous l'invocation de *la ſainte Vierge*. Cette derniere eſt la Paroiſſe des domeſtiques des Chanoines, des Chapelains, & des Officiers de la ſainte Chapelle, & de quelques autres perſonnes qui demeurent dans la Cour du Palais; elle eſt deſſervie par un Vicaire amovible nommé par le Tréſorier. *Nicolas Boileau Deſpreaux*, dont les poëſies ſont tant d'honneur au ſiecle de Louis XIV. fut enterré dans cette Egliſe au mois de Mars de l'an 1711.

L'Egliſe haute eſt décorée de grands vitraux qui regnent au pourtour, & qui ſont entretenus par des jambages qui n'ont pas un pied d'épaiſſeur. Ces vitraux ſont admirables par leur hauteur, & par la variété & la beauté des couleurs, avec leſquelles on y a peint pluſieurs hiſtoires de l'ancien, & du nou-

veau Teſtament, quoique le deſſein en ſoit d'ailleurs fort groſſier & peu correct. Sur les jambages ou trumeaux qui ſont entre les Vitraux, ſont les ſtatues des douze Apôtres, d'un goût de deſſein aſſez bon. *La Notre-Dame* qui étoit ſous les Orgues, eſt une des plus belles ſtatues qu'on puiſſe voir; elle eſt de *Germain Pilon* Sculpteur fameux, né à Paris, mais originaire de *Loué* dans le Maine. On a fait en 1756. & 57. quelques changements dans cette Chapelle. Le Buffet d'Orgues, qui étoit adoſſé au premier vitrail en entrant à gauche, & d'un gout pauvre & gothique, eſt à preſent placé au-deſſus de la porte en face du maître-Autel : il eſt d'une très-belle menuiſerie où rien n'a été épargné. Le ſieur *Rouſſet* habile Architecte en a donné le deſſein qui eſt d'un très-bon goût & fort ingenieux. Il a été exécuté parfaitement par le ſieur *Lavergne*.

Aux côtés de la porte du Chœur, il y a deux Autels ſur leſquels ſont deux petits Tableaux de *Léonard le Limouſin* où ſont peints en émail des ſujets de dévotion : on voit auſſi François I. & la Reine Eléonor d'Autriche ſa femme, Henri II. & la Reine Catherine de Médicis ſa femme. Ces Tableaux furent peints en 1553. dans le tems où cette maniere de peindre étoit le plus à la mode.

Sur le Maître-Autel, eſt le modele de cette ſainte Chapelle, de vermeil enrichi de pierreries; on ne le découvre qu'aux grandes Fêtes.

Derriere le Maître-Autel, & au rond-point de cette Egliſe, eſt une grande Châſſe de bronze doré, élevée ſur quatre piliers qui ſoutiennent une voûte gothique; & dans cette Châſſe ſont renfermées les Reliques que ſaint Louis fit venir de Conſtantinople avec tant de ſoins & de dépenſes. Elles ſont ſi précieuſes, qu'elles méritent bien que je rapporte ici comment ſaint Louis en fit l'acquiſition.

Les guerres que *Jean de Brienne* Empereur de Conſtantinople fut obligé de ſoutenir contre les Grecs, ne laiſſerent pas, quoique ſuivies de la victoire, d'épuiſer les forces & les Finances de l'Etat. Il envoya *Baudouin* ſon gendre en Italie & en France, pour demander des ſecours. Cet Empereur étant mort pendant que Baudouin étoit en France, & les Grecs ayant aſſiegé Conſtantinople par Mer & par Terre, ceux qui gouvernoient cet Empire en l'abſence de *Baudouin*, lui firent ſçavoir que pour ſubvenir aux preſſans beſoins où ils ſe trouvoient, ils n'avoient d'autre reſſource, que d'engager *la ſainte Couronne d'Epines*. Cet Empereur pria le Roi & la Reine Blanche ſa mere, de ne pas permettre que cette

ſainte Relique paſſât en d'autres mains que les leurs. Cette propoſition étant acceptée avec joie, le Roi fit partir deux Religieux Dominicains, *Jacques* & *André*, pour aller recevoir la délivrance de cette précieuſe Relique; mais lorſqu'ils arriverent à Conſtantinople, la ſainte Couronne étoit déja engagée, car ceux qui gouvernoient avoient reçu des Venitiens quatre mille cent ſoixante-quinze *Hyperpers*, * quatre mille trois cens de l'Abbeſſe de Perceul, deux mille deux cens de Cornaro, & de Pierre Zanni; & deux mille quatre cens des Génois. Le tems de dégager cette Relique étant venu, ceux qui l'avoient miſe en gage, ne ſe trouvant pas en état de la retirer, ne ſortirent de cet engagement, qu'en entrant dans un autre: ils emprunterent de *Quirini* Venitien treize mille cent trente-quatre *Hyperperes*, qu'ils promirent de lui rendre à la fin du mois d'Octobre, s'il leur venoit du ſecours; mais que ſi quatre mois après ce terme expiré, la ſainte Couronne n'étoit pas rachetée, ils permettoient audit *Quirini* d'en diſpoſer à ſa volonté, comme il eſt porté dans les Lettres qu'ils lui en donnerent au mois de Septembre de l'an 1238. En attendant ces termes, la ſainte Relique fut miſe

* C'eſt le nom d'une monoye Grecque de ce tems-là.

en dépôt entre les mains de *Pancrace Gaverſon*, Camerier commun des Vénitiens, & placée dans leur Egliſe de *Panto-Crator* à Conſtantinople.

Les choſes étoient dans cette ſituation, lorſque les P. P. *Jacques* & *André* y arriverent de la part du Roi; & comme ils avoient plus de dévotion que d'argent, il fallut chercher des expédiens pour donner au Roi la ſatisfaction qu'il déſiroit. On convint que ces deux Religieux porteroient eux-mêmes la Relique à Veniſe, & qu'ils ſeroient accompagnés des Députés de l'Empire, & des plus Nobles d'entre les Vénitiens. Ce cortége étant arrivé à Veniſe, *Jacques* y laiſſa *André*, & vint rendre compte au Roi de l'état de leur négociation. Le Roi envoya auſſi-tôt des Ambaſſadeurs à la République, leſquels avec le ſecours des Marchands François qui s'y trouverent, rembourſerent à *Quirini* la ſomme qu'il avoit prêtée, & conduiſirent la ſainte Relique en France. Dès qu'elle fut arrivée à Troyes, le Roi avec la Reine ſa mere, & les Princes ſes Freres, allerent au-devant d'elle, & la rencontrerent à Ville-neuve-l'Archevêque, entre Troyes, & Sens.

Ce fut là que le 10. d'Août de l'an 1239. le Roi fit ouvrir la triple caſſette, où la ſainte Couronne étoit renfermée. La

premiere étoit de bois, la seconde d'argent, & la troisieme d'or dans laquelle étoit la sainte Relique, qu'on exposa aux yeux de tous les assistans, & qu'on renferma ensuite comme elle l'étoit auparavant. Le lendemain le Roi, & le Comte d'Artois son Frere, l'un & l'autre étant nuds pieds, porterent sur un brancart la sainte Couronne à Sens, où elle fut reçue avec toute la piété, & toute la pompe qu'on peut imaginer. Le lendemain 12. d'Août, on se mit en marche pour aller à Paris, où l'on arriva le septieme jour. On avoit dressé proche de l'Église de saint Antoine des Champs, dans un lieu qu'on nomme encore la *Guerte*, un grand échafaud d'où plusieurs Prélats revêtus de leurs habits Pontificaux, montrerent la sainte Couronne à un peuple infini qui y étoit accouru. Tous les Chapitres, & tous les Monasteres de Paris vinrent processionellement au-devant de la sainte Couronne; & le Roi & le Comte d'Artois, vêtus d'une simple tunique, & les pieds nuds, se chargerent une seconde fois du brancard, sur lequel étoit la sainte Couronne, la porterent à la Cathédrale, & de-là à la Chapelle de saint Nicolas, qui étoit la Chapelle du Palais bâtie par le Roi Robert, laquelle il ne faut pas confondre, avec celle qui porte aujourd'hui le nom de *saint Michel*.

L'Empereur *Baudouin* étant retourné à Conſtantinople ſur la fin de cette même année, y trouva ſes affaires dans un ſi grand déſordre, qu'il ſe vit encore forcé d'engager la plûpart des autres Reliques de ſa Chapelle Impériale. Dans cette extrémité il voulut avoir du moins la ſatisfaction d'en enrichir la France. Le Roi ne fut pas plutôt informé de ſa réſolution, qu'il dépêcha des perſonnes de confiance avec l'argent néceſſaire pour faire l'acquiſition de ces ſaintes Reliques.

Voici un état de ce qui s'y trouve de plus conſidérable.

Un morceau de la vraye Croix, le plus grand que l'on ait connu, & que l'on croyoit être le même que l'Impératrice Hélene avoit apporté à Conſtantinople, & ſur lequel les Empereurs faiſoient leurs Sermens ſolemnels. Le Fer de la Lance dont le côté de Jeſus-Chriſt fut percé. Une partie de l'Eponge qui ſervit à lui donner du vinaigre. Une partie du Roſeau qu'on lui mit en la main au lieu de Sceptre. Une partie de la robe de pourpre. Un morceau du ſaint Suaire. Le Linge dont Jeſus-Chriſt ſe ſervit pour eſſuyer les pieds à ſes Apôtres. Une partie de la Pierre du S. Sépulchre. Une Croix qu'on nomme la Croix de Triomphe, parceque les Empereurs avoient coutume de la porter lorſqu'ils alloient

aux combats. Une autre portion du bois de la vraye Croix, &c.

Toutes ces Reliques furent apportées à Paris le 14. de Septembre 1241. & ſaint Louis les reçut & les porta dans la Chapelle de ſon Palais, & les mit avec la ſainte Couronne, qu'il avoit acquiſe trois ans auparavant. Ce fut pour placer ces ſaintes Reliques dans un lieu plus décent, qu'il fit bâtir l'Egliſe qu'on nomme la *ſainte Chapelle*, au même endroit où étoit une Chapelle de la Vierge bâtie par le Roi Robert. Ce magnifique Bâtiment coûta à ce Prince quarante mille livres, c'eſt-à-dire, huit cens mille livres d'aujourd'hui. Les Reliques & les Châſſes dans leſquelles on les mit, coûterent cent mille livres, c'eſt-à-dire deux millions de notre monoye. Ainſi le Bâtiment de la ſainte Chapelle, & les Reliques qu'il renferme, coûterent deux millions huit cens mille livres de notre monoye.

On déroba le grand morceau de la *vraye Croix* la nuit du 10. de Mai de l'an 1575.

Les Séditieux publierent que la Reine Mere l'avoit vendue, ou engagée en Italie. Le Prevôt des Marchands & les Echevins mirent des Gardes aux Portes de la Ville & ſur la riviere, pour fouiller tout le monde. On fit une Proceſſion

grande ancienneté, & d'une richeſſe infinie, car les couvertures ſont enrichies d'or, de perles & de pierreries de pluſieurs eſpeces, entre leſquelles eſt une groſſe Ametiſte gravée en creux, qui repréſente un Empereur Romain. Parmi ces volumes il y en a un Manuſcrit qui contient les Evangiles, & qu'on croit être du tems de Charlemagne. L'écriture, les vignettes, & les autres ornemens en ſont admirables.

Un grand Calice d'or, & ſa Patene, orné d'Emaux clairs damaſquinés d'or.

Deux Burettes de criſtal de Roche, parfaitement bien taillées, & vuidées.

Une Croix d'or en filigrane, d'une grandeur conſidérable.

Deux autres Croix auſſi d'or, converties de Rubis, d'Emeraudes, de Saphirs, de Jacyntes, & de groſſes Perles.

Je paſſe ſous ſilence pluſieurs autres choſes curieuſes, par l'empreſſement que j'ai de parler d'une *Agathe-Onix* qui eſt d'une beauté ſi parfaite, que juſqu'à préſent on n'a rien vû dans ce genre-là qui en approche. Cette précieuſe Pierre eſt de figure ovale, un peu plus large néanmoins, par le bas, que par le haut; elle a un pied moins quelques lignes dans ſa plus grande longueur, & environ dix pouces en ſa plus grande largeur. Le fond de cette Agathe eſt noir, & les

figures qui y ſont gravées ſont blanches, & rehauſſées en quelques endroits d'un jaune doré qui eſt naturel à la Pierre, mais que le Graveur a fait habilement entrer dans ſon deſſein. Les Lapidaires diſent que la Nature n'a jamais produit d'Agathe-Onix d'une auſſi prodigieuſe grandeur, & les Antiquaires prétendent que Rome, dans ſes plus beaux jours, n'a rien fait de ſi beau, que les figures gravées ſur cette Pierre : ainſi c'eſt un vrai Chef-d'Oeuvre de la Nature, & de l'Art. *

Ce fut *Baudouin* II. Empereur de Conſtantinople, dont j'ai déja parlé ci-deſſus, qui la vendit à ſaint Louis. Elle eſt montée dans un chaſſis aux quatre coins duquel ſont peints les quatre Evangeliſtes, & leurs noms écrits en Grec. On croit que ce fut le Roi Charles V, qui y fit ajoûter ces ornemens, dans la croyance où l'on étoit alors, que ces figures repréſentoient *le Triomphe de Joſeph en Egypte.* L'on prétend que Monſieur *de Peyreſc* fut le premier en 1619. qui s'apperçut que ce ſujet étoit pris de l'Hiſtoire Romaine. Alors on la fit voir

* Cette Agathe ſi précieuſe a été caſſée, & eſt à preſent de deux morceaux, par l'aveugle complaiſance de ceux qui font voir ce Tréſor, & font paſſer de main-en-main les plus belles pieces dont ils ignorent les beautés & la valeur.

Dans la partie la plus haute il y a cinq personnages, & il n'y en a pas un seul sur lequel les quatre Auteurs que nous venons de citer, s'accordent. La principale figure qui est celle du milieu, porte une couronne radiale ; derriere les premieres pointes de cette couronne, est un voile qui lui descend sur les épaules, & elle tient de main gauche un sceptre. *Tristan* dit que c'est *Jupiter*, mais les trois autres sont contre lui, & avec raison ; car on n'a jamais vû de Jupiter ainsi représenté, & d'ailleurs elle n'a aucun des symboles propres à Jupiter. Les trois qui ont rejetté le sentiment de *Tristan*, prétendent que c'est Auguste, mais cette figure n'en a nullement l'air, ni rien qui puisse véritablement persuader que c'est un Empereur. On ne voit nulle part la couronne radiale sur sa tête ; de plus cette figure a la robe d'une femme. Ces raisons ont déterminé *Dom Bernard de Montfaucon* à croire que c'est *Venus genitrice* avec son fils Enée, qui paroît être sur son sein, & de l'autre côté *Jules César* qui descendoit d'Enée. Au côté droit de la Déesse est *Cupidon* son autre fils, menant par la bride le cheval Pégase qui porte Auguste couronné de lauriers. Cupidon présente Auguste à sa mere pour l'associer à toute sa famille déifiée. Enée présente à Auguste un Globe pour lui marquer

marquer qu'il va regner sur le Globe Céleste, comme il a regné sur le Terrestre. Venus couronnée, tient un sceptre pour marquer qu'elle regne dans le Ciel avec ses enfans & ses descendans. Enée porte comme il doit, l'habit Phrygien. Le Globe ne peut être Rome, comme Peyresc l'a cru, car on n'a jamais peint la ville de Rome de cette maniere.

La partie du milieu, ou le second Tableau, est bien plus aisée à expliquer. L'Empereur *Tibere* couronné de lauriers, est assis sur son thrône, tenant un sceptre de la main droite, & un bâton augural de la gauche. Il est nud jusqu'à la ceinture, & couvert de la ceinture en bas d'une Egide environnée de serpens. A la droite de Tibere est assise Livie couronnée de lauriers, & tenant des pavots comme la Déesse Cerès. L'Empereur Tibere parle à Germanicus qui est devant lui armé de pied-en-cap, & qui porte la main sur son casque, tandis qu'Antonia sa mere, qui est à côté de lui, couronnée de lauriers, lui passe le bras derriere le col comme pour l'embrasser. Germanicus se présente à l'Empereur après son expédition de Germanie, & c'est à cause des victoires qu'il y avoit remportées, que l'Empereur, Livie & Antonia sont couronnés de lauriers. Derriere Germanicus est sa femme

Agrippine assise, qui porte une chlamyde, & tient un rouleau entre ses mains. Devant elle est le petit Caius Caligula son fils, armé d'une cuirasse & d'un bouclier, & portant une chlamyde. La cuirasse & le bouclier sur lesquels il est campé, marquent les victoires que son pere vient de remporter. Germanicus & Caligula ont une espece de chaussure, qui n'est ni le *Caliga*, ni le *Campagus* ordinaires, mais c'est ou ce qu'on appelloit *Pero*, ou une espece d'*Ocrea* qui se trouve ailleurs dans les anciens monumens. De l'autre côté on voit un Arménien captif, assis, & qui représente l'Arménie réduite en la puissance des Romains par Tibere. Le Timon qui est auprès, marque que c'est une région transmarine. Quant à l'homme armé qui vient après, & regarde la troupe d'en haut, & qui tout attentif à ce qui se passe, tend une main vers Enée, & tient de l'autre main un Trophée; peut-être présente-t'il à la troupe déifiée les Trophées qu'Auguste a érigés en cette vie? La femme assise sur un siege orné de Sphinx, est Livie sœur de Germanicus, femme de Drusus, fils de Tibere.

Le troisieme rang des figures mises au plus bas étage, contient des images de Captifs, & de Provinces subjuguées. Rubens a cru que c'étoient les prison-

niers Germains menés en triomphe par Germanicus, desquels *Strabon* nous a conservé les noms, sçavoir; *Segimond* Prince des Cheruſces, fils de Segeſte, & *Thuſnelde* sœur de Segimond, & femme d'*Arminius*, avec son fils *Thumelicus*, âgé de trois ans, qui est repréſenté, dit-il, avec sa mere sur cette pierre. Les autres sont *Seſithiacus* fils de Segimer autre Prince des Cheruſces, sa femme *Ramis* fille de Veromer, Prince des Cattes, *Deudorix* Sicambre fils de Baetotis, *Libys* Prêtre des Cattes. Mais *Jacques le Roy* prétend que ces Captifs ne sont point Germains; il n'y reconnoît ni les habits, ni les armes de cette nation. Il aime mieux croire que ce sont des Arméniens & des Parthes vaincus par Tibere. Il est vrai, comme dit *le Roy*, qu'on a peine à reconnoître ici des Germains captifs: ce qui fait la difficulté, n'est pas tant l'habit, que les boucliers qui ressemblent à des Peltes, plutôt qu'à des boucliers Germains, hors un qui est ovale. Les boucliers Germains étoient exagones, ou ovales. Mais je reconnois encore moins ici les Arméniens & les Parthes; il n'y a qu'à regarder l'Arménien assis au-dessus, auprès du thrône, du côté de Livie, & les Images que nous voyons sur un grand nombre de Médailles & de Monumens.

Pour ce qui eſt des Germains, leurs habits & leurs armes varioient beaucoup. Pluſieurs alloient à demi nuds, comme trois ou quatre que nous voyons ici; un grand nombre alloient la tête nuë, on en voit encore trois ou quatre ici, qui n'ont rien ni pour la couvrir, ni pour l'orner. Nous y voyons un carquois, & de-là M. *le Roy* prend occaſion de dire que ce ſont des Arméniens: mais les Germains ſe ſervoient aſſurément d'arcs & de fléches. Ce que le même Auteur ajoûte que ce monument doit plutôt marquer les victoires du principal perſonnage, n'a aucune force ici, où il s'agit d'une victoire préſente. Caligula encore enfant, eſt debout ſur un tas d'armes, qui eſt une marque ordinaire de victoire, & ſans doute des victoires que ſon pere venoit de remporter en Germanie. Il n'y a donc que la forme des boucliers qui embaraſſe un peu; on n'y en voit qu'un ovale, les autres ſont échancrés par le haut comme une pelte; mais comme nous avons remarqué au tome quatrieme de grandes variétés ſur les armes des Germains, & qu'apparemment les marbres ne les montrent pas toutes, il ſe peut faire que celle-ci s'y trouvoit auſſi, quoiqu'on n'ait eu occaſion de la mettre que dans ce monument. Ainſi tout bien conſidéré, j'aimerois encore mieux dire

que ces captifs ſont des Germains, que des Arméniens ou des Parthes, quoique je n'oſe rien aſſurer.

Voilà l'explication que *Dom Bernard de Montfaucon* a donnée de cette Agathe, & je crois que c'eſt tout ce qui a paru juſqu'ici de plus raiſonnable ſur ce ſujet.

Avant que de quitter cette Antique, je remarquerai (après *Sauval*) que les grands éloges que les Antiquaires lui ont donnés, ne doivent pas s'appliquer indifféremment à toutes les figures qu'elle contient. La tête du Cavalier ne ſçauroit être plus achevée; ni celle du cheval Pégaze plus fiere. Dans les figures de Tibere, & des femmes, il y a des parties pleines de correction & de nobleſſe; des airs de tête les plus nobles du monde; des têtes coëffées avec une propreté & un art infinis. Les Captifs compoſent des groupes merveilleux; l'un ſe plaint d'une maniere ſi touchante, l'autre embraſſe ſon enfant avec tant de tendreſſe; leurs attitudes ſont ſi triſtes & ſi vraies, qu'on ne peut rien voir de plus naturel. Mais d'un autre côté on ne peut diſconvenir que parmi ces vingt-quatre figures, il n'y en ait quelques unes un peu ſeches, & d'autres qui ne ſont pas aſſez finies. On juſtifie ces défauts en les rejettant ſur l'Agathe, qui étoit plus dure que le dia-

mant, est très-difficile à travailler. D'ailleurs cette admirable piece n'est pas seulement l'ouvrage de plusieurs années, elle l'est peut-être aussi de plusieurs ouvriers.

J'ai dit qu'au-dessus de la Sacristie de la sainte Chapelle, & dans le même corps de bâtiment, étoit le *Trésor des Chartres*. Il consiste en deux grandes chambres, l'une au-dessus de l'autre. La premiere est couverte d'une voûte gothique, & a servi autrefois de Chapelle; ce qui paroissoit par un marche-pied d'Autel que *Sauval* dit avoir vu, sans parler des autres marques. Les croisées en sont grillées par de gros barreaux de fer, & les murs couverts d'armoires & de layettes, où se mettent les Chartes & les Regîstres. Ces armoires, & ces layettes se trouverent si pourries, lorsque M. *Fouquet* étoit Procureur Général, qu'il fut obligé d'en faire faire des neuves, & chargea *Girard*, le plus habile Architecte de ce tems-là pour les ornemens du dessein, & de la conduire de cet ouvrage. *Girard* rangea des layettes dans de grands pilastres de bois, & des armoires dans les entre-deux, c'est-à-dire, dans les intervales d'un pilastre à l'autre.

La chambre qui est au-dessus, est couverte d'un comble de charpente, & boisée d'un côté de tiroirs où peut être il

n'y a pas moins de Titres que dans la premiere.

Sauval a eu raiſon de dire que quoiqu'on ne garde ici ni les Joyaux, ni l'or, ni l'argent de nos Rois, ce qui s'y trouve eſt encore plus précieux, puiſqu'on y voit les Titres, & les Chartres de la Couronne. Ce Tréſor ſeroit infiniment plus riche qu'il n'eſt, ſi *Philippe Auguſte* ne l'avoit pas fait marcher par tout avec lui, même à l'armée, ce Prince ayant donné dans une embuſcade qui lui avoit été dreſſée par le Roi d'Angleterre, entre Blois, & Freteval, en un lieu appellé *Belleſoge*, il y perdit tout ſon Equipage, *tous ſes Titres & Papiers*, & ſon Sceau Royal. Après cette riſque aventure, le Roi ordonna à un certain *Gautier* le jeune que Guillaume le Breton compare au Prophete *Eſdras* le réparateur des volumes de la Loi des Juifs, de rétablir de mémoire, & comme il le pourroit, ces Chartres perdues: & de crainte d'un pareil inconvénient, il voulut que ce qui en ſeroit dreſſé, auſſi-bien que tous les Titres qui ſe feroient dans la ſuite, ne fuſſent plus ambulatoires, mais fuſſent mis en dépôt à Paris dans un lieu qu'il nomma *le Tréſor des Chartes*, & dont il donna la garde à un Officier qu'il créa exprès, & qu'il fit appeller le *Tréſorier des Chartes de France*. On ne ſait point

l'endroit où on les mit alors ; nous ignorons même en quel tems elles ont été transportées à la sainte Chapelle, mais nous sçavons qu'elles y étoient en 1391.

Après Gauthier le jeune, *Guerin* Religieux de l'Ordre de saint Jean de Jérusalem, Evêque de Senlis, Garde des Sceaux sous Philippe Auguste, & Chancelier sous Louis VIII. fut Tréſorier des Chartes.

Jean de Calais.

Piere de Calais.

Pierre de Bourges.

Etienne de Mornay étoit Garde des Chartes en 1305. & même en 1317.

Pierre d'Eſtampes Chanoine de la sainte Chapelle, & Clerc de Philippe le Long, en faiſoit les fonctions sous lui.

Felix Columbi en 1316. & en 1322. étoit Garde des Chartes, ou avec Pierre d'Eſtampes, ou sous lui.

Pierre Juliani depuis 1324. juſqu'en 1330.

Jean de Brenne en 1340.

Jean de Conaou de la Queue en 1341.

Adam Boucher, *Carnifex*, en 1352. 1354. & 1356.

De Villemar en 1361.

Pierre Turpin Notaire en la Chancellerie, en 1370.

M. *Dupuy* prétend que tous ceux que je viens de nommer depuis Pierre d'Eſ-

tampes, n'ont été que Gardes des Chartes de la Chambre des Comptes, & non pas Trésoriers des Chartes; & que ce fut *Pierre de Gonesse* Clerc du Diocèse de Sens, & Notaire du Roi qui succéda à Pierre d'Estampes en la Charge de Trésorier des Chartes. Il y a apparence que M. *Dupuy* n'avoit pas vu quelques Mémoriaux de la Chambre des Comptes, où l'on trouve que Turpin étoit Trésorier des Chartes, & que ne pouvant vaquer aux fonctions de cet Emploi, à cause de ses infirmités, le Roi Charles V. le donna en 1370. à Gerard de Montagu Notaire & Secretaire du Roi, & pere du célebre Jean de Montagu Souverain Maître d'Hôtel du Roi.

A Gerard de Montagu, succéda un de ses Fils nommé aussi Gerard Conseiller au Parlement.

Jean de Chanteprime en 1405. 1410.

Pierre de Mauregard en 1412.

Robert Malliese Maître des Comptes, en 1413.

Dieus Budé Secretaire du Roi, & Audiencier de la Chancellerie, en 1467.

Jean Budé fils du précédent, fut Trésorier des Chartes avec son pere, & se démit de cette Charge après sa mort, en faveur de Jacques Louvet.

Sebastien le Rouillié Sieur de Genitoy, sous François I.

Christophle de Thou, depuis Premier Président.

Jean de Thou Sieur de Bonneuil, Maître des Requêtes, & fils du Premier Président.

Hugues Fourmager Greffier des Requêtes du Palais, fut pourvu de l'Office de Trésorier des Chartes en 1577. & le régna à Jean Jacques de Mesmes en 1581. Celui-ci l'on dépit en faveur de Jean de la Guesle, Procureur Général au Parlement de Paris, qui par Lettres du Roi la fit unir à sa Charge en Janvier 1582. de sorte que depuis cette union, le Procureur Général est Garde-né du Trésor des Chartes. Charles IX. ordonna en même tems, que celui qui en seroit pourvu, se qualifieroit à l'avenir *Notaire Secretaire du Roi, Maison & Couronne de France*, & lui accorda les Privileges dont jouissoient les Secretaires du Roi.

Quant aux gages affectés à cette Charge, l'on voit, que quand Jean de Brenne l'exerçoit, il avoit par jour *six sols* Parisis, sans les gages du Clerc du Trésor. Sous Charles VII. ils étoient de cinq cens livres. Ils étoient de pareille somme en 1582.

Jean de Calais est le premier Trésorier des Chartes qui commença d'en faire un inventaire, mais il étoit si succint, qu'il n'a jamais pu servir.

Pierre d'Estampes en entreprit un autre depuis, qu'on voit encore en deux volumes au Trésor.

Pierre de Gonesse fit un commencement d'inventaire, mais Charles V. ayant visité ce Trésor en 1371. & l'ayant trouvé dans une grande confusion, il ordonna à Girard de Montagu de le mettre en meilleur état, & de faire un inventaire des Titres & des Registres, ce qu'il fit, mais d'une maniere fort abrégée.

Mathieu Molé ayant été pourvu de la Charge de Procureur Général au Parlement, voulant mettre quelque ordre dans le Trésor des Chartes qui étoient éparses de côté & d'autre, & voulant en faire un inventaire plus exact, & plus ample que ceux que ses Prédécesseurs avoient faits, fit commettre à cet effet *Pierre Dupuy*, & *Théodore Godefroy*, par Arrêt du 21. Mai 1615. Ces deux sçavans hommes commencerent par séparer les Titres gâtés & demi pourris, par ranger en ordre ceux qui étoient restés, & par mettre des Titres, & des étiquettes par-tout. Il y avoit pour lors dans le Trésor des Chartes trois cens cinquante layettes, deux cens soixante-seize Registres, cinquante-deux sacs, quarante-deux guichets, & quinze coffres. *Dupuy*, & *Godefroy* disposerent les layet-

res par les douze Gouvernemens, par les Affaires Etrangeres, par les personnes, & par les mélanges ; & rangerent les Registres selon l'ordre des Rois. Ils firent l'inventaire de tous ces papiers en huit volumes in-folio de minute. Cet ouvrage est très exact, soit pour les dattes, soit pour tout ce qu'il y a de plus remarquable dans les Titres, soit pour les noms des personnes, soit pour les clauses, & les choses importantes ; on y a même mis quelques généalogies, au moyen desquelles on peut se dispenser d'avoir recours aux Titres originaux. Il n'en faut pas davantage pour faire souhaiter, à ceux qui aiment notre Histoire, qu'il plut au Roi de faire imprimer cet inventaire.

Quoiqu'en 1628. M. de Marillac Garde des Sceaux, eût fait ordonner, par un Arrêt du Conseil, que les Traités de Paix, de Mariages, d'Alliances, de Négociations, &c. de quelque nature qu'ils fussent, concernant les Affaires du Royaume, & des Etrangers, seroient portés au Trésor des Chartes ; cependant depuis longtems pas un Traité de Paix n'y a été mis, pas un Contrat de Mariage, ni autre Charte d'importance, hormis le Procès de la dissolution du Mariage d'Henri IV. les productions pour la mouvance du Comté de S. Pol, quel

ques autres qui concernent l'Evêché de Metz, & les diſpoſitions teſtamentaires du Duc de Montpenſier.

M. Fouquet Procureur Général au Parlement de Paris, étant devenu Surintendant des Finances, s'aviſa de faire créer huit Intendans des Chartes, un Contrôleur, & un Greffier, & de faire bâtir un Hôtel pour les Chartes, à un des coins du Palais, & du Jardin du Premier Préſident, pendant que cette Charge étoit vacante par la mort de Pomponne de Believre. Cet établiſſement ſe fit en 1658. par Edit enregiſtré au Parlement. Tous ces Officiers prêterent ſerment entre les mains de M. Fouquet, & enſuite rangerent les Chartes, & les Regiſtres dans les armoires, & les layettes qu'il avoit fait faire. Cet établiſſement ne fut pas de longue durée, & ne ſubſiſta que juſqu'à la diſgrace de ce Miniſtre, après laquelle ce Tréſor fut régi par le ſeul Procureur Général au Parlement, comme il l'avoit toujours été depuis l'an 1582. juſqu'en l'an 1658. & comme il l'eſt encore aujourd'hui.

Avant que de quitter la ſainte Chapelle, je dois remarquer que parmi les hommes illuſtres qui ont été Tréſoriers ou Chanoines de cette Egliſe, on compte cinq Cardinaux, ſçavoir *Pierre d'Ailly, Adrien de Boiſi, Philibert Babou de*

la Bourdaiſiere, *Odet de Châtillon*, & *Pierre de Gondi*. Un grand nombre qui ſont devenus Evêques, & Archevêques; & pluſieurs qui ont été diſtingués par la beauté de l'eſprit, ou par leur ſçavoir, tels que *Philippe des Portes* Poëte célébre, mort en 1606. *Jean Gillot* Conſeiller au Parlement, qui eut beaucoup de part au Catholicon d'Eſpagne; il fut très-eſtimé de Scaliger, & des autres ſçavans de ſon tems, & mourut en 1619. *Jacques Boileau* Docteur de Sorbonne, Auteur de pluſieurs ouvrages d'érudition, & frere de Nicolas Boileau Deſpreaux un des plus grands Poëtes que la France ait eu.

LA CHAMBRE DES COMPTES occupoit un grand bâtiment ſitué dans l'enceinte du Palais, preſque en face de la ſainte Chapelle. Ce fut le Roi Louis XII. qui le fit élever, ſur les deſſeins de *Jean Joconde* Religieux de l'Ordre de ſaint Dominique, l'an 1504. La façade de ce bâtiment étoit fort chargée de Sculpture, & d'ornemens gothiques. Les arcades qui bordoient le grand Eſcalier, paſſoient pour être d'un deſſein de bon goût, & pour être bien exécutées. Dans cette face du bâtiment, on voyoit cinq ſtatues de grandeur naturelle, poſées dans des niches, & qui avoient chacune une inſcription en lettres gothiques. Elles repré-

tenoient le Roi Louis XII. & les quatre Vertus Cardinales.

La Statue de Louis XII. étoit au milieu des quatre autres, & faisoit voir ce Roi vêtu d'un manteau dont le fond étoit d'azur, semé de fleurs de lys d'or, tenant le Sceptre d'une main, & de l'autre la main de Justice.

Au haut du grand Escalier, au-dessus de la premiere Porte, étoit un Porc-Epic qui portoit les Armes de France, acolées de deux Cerfs volans.

Le Porc-Epic étoit le corps de la Devise du Roi Louis XII. & *Cominus & Eminus* en étoient l'ame. Cette Devise se voyoit en plusieurs endroits de ce Bâtiment.

Tout cela n'est plus, & a été détruit par un incendie dont je vais parler. Le 27. d'Octobre de l'an 1737. sur les trois heures du matin, l'on s'apperçut que le feu étoit à ce pavillon. On manda aussitôt les Gardes-Françoises, & Suisses, & les Religieux Mendians; mais le vent fut si violent pendant ce jour-là, qu'on ne put travailler aussi efficacement qu'on le fit les jours suivans. Il y eut trois Greffes de brûlés, deux dépôts des Auditeurs, la Chambre du Tertier, celle du Conseil, & celle des Procureurs. On s'apperçut d'abord, par la violence du feu, qu'il seroit impossible d'empêcher que ce grand corps de logis ne fût consumé, & toute l'attention se tourna à empêcher

que le feu ne se communiquât au logis du Premier Président du Parlement, & à d'autres Bâtimens du Palais, & à sauver le plus de papiers qu'il fut possible. On transporta ceux qui avoient été mouillés, ou autrement endommagés, à l'Hôtel du premier Président de la Chambre des Comptes qui les fit exposer à l'air sous des tentes, dans la Place Royale. Quant à ceux qui n'avoient point été mouillés, on les transporta, partie aux Jacobins de la rue saint Jacques, & partie aux Grands Augustins, où la Chambre des Comptes tint ses séances en attendant que l'on eut reconstruit un nouveau bâtiment. Il fut totalement achevé en 1740. & la Chambre des Comptes y reprit ses séances le 3. de Mai de cette même année. L'Architecture en est simple & noble: on augura mal de la solidité de sa construction, lorsqu'en 1747. ce bâtiment parut menacer ruine: mais on a remedié à tout. Les Chambres au rez-de-chaussée où sont les dépôts sont voutées pour prévenir les accidens du feu. Cet édifice a été élevé sur les desseins de M. *Gabriel* premier Architecte du Roi. *Aubri & Carpentier* les ont fait exécuter, le premier comme Controleur & le second comme Inspecteur. Les deux statues qui sont sur le Portail sont d'*Adam l'aîné*: elle représentent la justice & la prudence.

Ce bâtiment sert de dépôt à tous les anciens comptes : les regiſtres de cette Cour contiennent d'ailleurs une infinité de choſes curieuſes, pour l'Hiſtoire & les Généalogies ; & des Titres importans pour un grand nombre de Maiſons & de Familles.

On remarque dans la vieille Cour du Palais, un grand arbre d'environ cinquante pieds de haut, appellé LE MAI que les Clercs des Procureurs du Parlement font planter tous les ans au mois de Mai & quelquefois plus tard, en cérémonie, avec une eſpece de Fête & de cavalcade, qui dure pendant trois jours. On voit des deux côtés de cet arbre des cartouches qui repréſentent les armes de la Bazoche, qui ſont d'*azur à trois écritoires d'or*, avec *deux Anges* pour ſupports. L'Inſcription qui eſt au-deſſous de ces armes, marque le jour que l'arbre a été planté.

La Juriſdiction de *la Bazoche* eſt trop comique, pour être rapportée au rang des Cours qui ſe tiennent dans le Palais ; mais d'ailleurs ſes Privileges ſont trop ſinguliers, pour la paſſer ici ſous ſilence.

L'Etymologie du nom de cette Juriſdiction eſt fort incertaine. Miraulmont la fait venir du Grec Βάζω & χτω d'où l'on fit Βαζωχτωι, *Dicaces, Scurruli, qui verba funditant, & Salibus ludunt*,

&c. Ainſi *Baſochiens*, *Plaiſans*, *Railleurs*, & *Bouffons*, ſont la même choſe. En effet les Clercs jouoient autrefois des farces, dont le Parlement fut obligé de modérer la licence, en leur défendant de jouer, ſans avoir auparavant communiqué le ſujet de leurs jeux, & en avoir pris acte au Greffe. L'origine de cette Juriſdiction nous eſt inconnue. *Miraulmont* croit qu'elle fut établie, dès le tems même que le Parlement fut rendu ſédentaire à Paris, c'eſt-à-dire, vers l'an 1303. par Philippe le Bel, pour connoître de tous différends mus entre *Clercs*, comme auſſi des fautes, crimes, & délits commis au fait de leur Charge. Une tradition fort douteuſe, veut que *les Cleres* du Palais, ayant fait une ſortie vigoureuſe ſur les Anglois, méritérent par cette action, d'avoir une Juriſdiction particuliere, & exercée par des Officiers choiſis d'entre eux.

Cette Juriſdiction Royale ne reconnoît que le Parlement au-deſſus d'elle, & a pluſieurs Officiers, qui ſont, un Chancelier, douze Maîtres des Requêtes ordinaires, trois extraordinaires, un Avocat Général & un Procureur Général, un Procureur de Communauté, un Referendaire & Rapporteur en la Chancellerie, un Grand-Audiencier, un Aumônier, des Tréſoriers, quatre Notai-

res Secretaires du Royaume, un Greffier & pluſieurs Huiſſiers, tous ſous la puiſſance & autorité du Roi de la Bazoche, qui étoit le Chef de tous ces Officiers. Ce Roi étoit unique en ſon eſpece, n'y ayant Bazoche qu'à Paris. On dit qu'autrefois le Roi de la Bazoche avoit ſa monnoye particuliere, laquelle avoit cours parmi ſes ſupôts, & non ailleurs, ſinon volontairement, & de gré à gré. Cette monnoye rappelle le ſouvenir de celle dont parle Plaute *in penulo*, qu'il appelle *aurum vel argentum Comicum*. Le Chef de cette Juſtice a porté la qualité de Roi juſqu'au Regne d'Henri IV. On dit que ce Prince paſſant un jour dans les rues de Paris, vit la marche burleſque de ces Clercs, qu'ayant demandé ce que c'étoit que ce cérémonial, on lui apprit que c'étoit le Roi de la Bazoche. Il en témoigna du mépris, & les Clercs n'ont pas oſé depuis donner le titre de Roi à leur Chef; ils ſe ſont contentés de l'appeller Chancelier; cependant ils ont conſervé toujours le mot de *Regne* dans leurs Inſcriptions, & dans leurs actes, qu'ils datent du Regne de N.... Chancelier. Ils jouiſſoient autrefois de quelques droits fort conſidérables, comme de faire deux Maîtres dans Paris, à chaque mutation de Regne, mais ils ont perdu la plupart de ces privileges, &

n'ont conservé que leur Juriſdiction dont les Jugemens ſont ſans appel. Outre les affaires que j'ai dit être de ſa compétence, elle connoît encore d'une *cauſe graſſe*, c'eſt-à-dire, badine, qui eſt ordinairement fort réjouiſſante. *Ragueau* rapporte qu'on trouve au Regiſtre d'un Plaidoyer fait à Paris en Parlement, le 6. Mars 1469. que le Roi de la Bazoche demanda par un Avocat le renvoi d'une cauſe graſſe.

La Porte de *la Conciergerie* eſt dans cette Cour, & fort près du May. *Le Jardin du Roi* étoit autrefois où eſt aujourd'hui la Conciergerie, & on le nommoit *le grand Preau*. Le Roi y aſſembloit quelquefois ſon Conſeil, ainſi qu'il paroît par ce paſſage de Monſtrelet: *Le 21. Mai ont été aſſemblés entre la Sale du Palais, la Chambre du Parlement & les grandes Galeries, par bas, au grand Preau, premierement le Roi, Meſſieurs le Roi de Sicile, les Ducs de Berry, de Bourgogne, & pluſieurs autres Seigneurs Ducs, Comtes, & Barons, Chevaliers, Ecuyers, Bourgeois, Archevêques, Evêques, Abbés, Prélats, Religieux, Clergé, & par ſpécial l'Univerſité, &c.*

Vis-à-vis la ſainte Chapelle, & auſſi dans l'enceinte du Palais, il y a une petite Egliſe ſous l'invocation de *ſaint Michel*, laquelle eſt appellée, dans les Ti-

tres du douzieme ſiecle, *Eccleſia ſancti Michaëlis de platea*; l'Egliſe de ſaint Michel de la place.

Dans cette Egliſe ſont trois Autels, ou Chapelles fondées qui ſont à la collation du Tréſorier de la ſainte Chapelle. La premiere eſt au maître-Autel, & eſt ſous le titre de ſaint Michel. La ſeconde eſt ſous celui de Notre-Dame la giſante, *Beatæ Mariæ jacentis*. Celle de ſaint Jacques qui eſt la troiſieme, a été fondée de dix-huit livres pariſis par an, à prendre ſur la recepte du Roi à Paris. A chacune de ces trois Chapelles, il y a une Confrerie, il y en a même deux à la premiere. Les Patiſſiers qui ont pris ſaint Michel pour leur Patron, font faire leurs ſervices à l'Autel, qui porte le nom de ſaint Michel. L'Autel, ou Chapelle de Notre-Dame la giſante, eſt pour la Confrerie des Huiſſiers de la Chambre des Comptes, & de celle du Tréſor. Celle de ſaint Jacques, eſt pour les Archers du Guet. Ce fut dans cette Egliſe que le Dimanche d'après l'Aſſomption de l'an 1165. fut baptiſé, par Maurice de Sully, Evêque de Paris, *Philippe II.* qui dans la ſuite fut ſurnommé *Auguſte*. Les Parrains de ce Prince furent *Hugues*, Abbé de ſaint Germain, *Hervé* Abbé de ſaint Victor, & *Odon* Abbé de ſainte Genevieve. La Marraine fut *Conſtance*

sœur du Roi Louis VII. dit le Jeune. Le Roi Philippe Auguſte fonda ici en 1210. une Confrerie pour les Pelerins qui ont fait le voyage du Mont ſaint Michel.

Le Premier Préſident du Parlement eſt logé dans le Palais; ſon Hôtel eſt vaſte, accompagné de Jardins, & de tout ce qui peut rendre cette demeure commode & agréable.

Comme les Tours étoient autrefois l'ornement des bâtimens Royaux, l'on en remarque un bon nombre au Palais. Celle de *l'Horloge* flanque le Palais, au coin du Quai des Morfondus, & à un des bouts du Pont au Change. L'an 1370. Charles V. y fit mettre la premiere groſſe Horloge, qu'il y ait eû à Paris. Il fit venir même d'Allemagne un Horloger nommé *Henri de Vic*, exprès pour en avoir ſoin. Il le logea dans cette même Tour, & lui aſſigna ſix ſols pariſis par jour, ſur les revenus de la Ville de Paris. Outre l'Horloge, il y a dans cette Tour une groſſe Cloche qui fut jettée en fonte l'an 1371. par *Jean Jouvente*. On ne la ſonne que dans les grandes réjouiſſances; mais le 24. d'Août de l'an 1572. on s'en ſervit pour une expédition bien horrible, puiſque ce fut au ſignal de cette Cloche, que commença le maſſacre qu'on fit des Calviniſtes. Le Cadran de cette Horloge eſt orné de quelques

Sauval.

figures de terre cuite, qui sont de *Germain Pilon*. Lorsque ce Cadran fut réparé par ordre d'Henri III. on y mit les Armes de France & celles de Pologne, accolées: on y lit ce Vers:

Qui dedit ante duas, triplicem dabit ille Coronam.

On lit aussi ces deux vers de *Passerat*, écrits sur un marbre:

Machina, quæ bis sex tam justè dividit horas,
Justiciam servare monet, Legesque tueri.

Sans parler des Tours qu'on compte encore aujourd'hui dans l'enceinte du Palais, il y en avoit autrefois plusieurs autres qui ne subsistent plus, comme celle de *Beauvais*, de *la Question*, des *Joyaux*, du *Trésor*, *la Tour quarrée*, *la Tour Civile*, *la grosse Tour*, *la Tournelle*, dont le nom est demeuré à une des Chambres du Parlement, &c.

Quoique *le Palais* soit composé de plusieurs corps de bâtimens joints les uns aux autres en différens tems, sans beaucoup d'ordre, ni de symétrie, c'est néanmoins un édifice qui a un air de grandeur digne de nos Rois.

LA PLACE DAUPHINE.

AU ſortir du Palais, on entre dans la Place Dauphine, qui eſt à la pointe de l'Iſle, ſur laquelle eſt la Cité. Henri IV. s'y étant tranſporté en perſonne, en donna le plan, & la nomma Place Dauphine, en mémoire de la naiſſance de Louis XIII. qui pour lors, c'eſt-à-dire, en 1608. n'étoit que Dauphin. Cette Place eſt de figure triangulaire; les maiſons qui la forment ſont bâties de brique, & les cordons de pierre de taille. Elles ſont toutes d'une même ſymétrie. Cette Place n'a que deux ouvertures, l'une dans le milieu de la baſe de ce triangle, & l'autre vis-à-vis, dans l'angle qui eſt du côté du Pont-neuf. Cette Place a été bâtie ſur deux petites Iſles, dont l'Abbé de ſaint Germain étoit Seigneur & Propriétaire. Elles ont ſubſiſté juſqu'à la fin du ſeizieme ſiecle. La moins petite s'étendoit en long du côté des Auguſtins. Le Continuateur de Guillaume de Nangis, la nomme *l'Iſle des Juifs*. Des Titres de l'an 1556. l'appellent *l'Iſle aux Treilles*, & le P. du Breuil *l'Iſle aux Vaches*. L'an 1160. le Roi Philippe fit don au Chapelain de la Chapelle ſaint Nicolas du Palais, de ſix muids de vin des Treilles qu'il avoit derriere le Palais. Dans une Charte de l'an

l'an 1250. l'Abbé & les Moines de ſaint Germain la nomment leur *Iſle de Seine*, & s'y réſervent ſix deniers ſur chaque Jument pleine, & douze ſur chaque Bœuf, & chaque Vache que l'on y meneroit paître. C'eſt dans cette Iſle que l'on fit brûler le 18. de Mars de l'an 1314. le grand-Maître des Templiers, & le Maître de Normandie. Les Religieux de ſaint Germain s'étant plaints de cette exécution, le Roi déclara qu'il n'avoit pas prétendu préjudicier à leurs droits, ni à leurs intentions; ce qui paroît par les Regiſtres de la Chambre des Comptes, & par ceux du Tréſor des Chartes. L'an 1315. on fit encore brûler dans cette Iſle trois femmes, pour avoir fait des breuvages ſemblables à ceux dont on accuſoit Pierre de Latilly, Evêque de Châlons & Chancelier de France, de s'être ſervi pour ôter la vie à Philippe le Bel, & à l'Evêque de Châlons ſon Prédéceſſeur. L'autre Iſle étoit de l'autre côté, vers l'Ecole de ſaint Germain, & ne contenoit qu'un demi quartier de terre. Elle eſt appellée dans les Titres de ſaint Germain, tantôt *l'Iſle de Buſſy*, tantôt *l'Iſle du Paſſeur aux vaches.*

LE PONT NEUF.

LE *Pont neuf* s'étend sur les deux bras de la Seine, qui ont formé l'Isle du Palais. C'est un des plus beaux Ponts de l'Europe. Sa longueur est de cent soixante & dix toises, & sa largeur qui est de douze, a été partagée en trois parties. Celle du milieu a cinq toises, & sert pour les carosses & autres voitures. Les deux autres sont des Banquettes élevées des deux côtés pour la commodité des personnes qui sont à pied. Ces Banquettes s'élargissent en demi cercles sur chaque pile du pont, & c'est-là qu'on tendoit tous les jours ouvriers de miserables tentes qui embarrassoient la route & offusquoient la vûe de ce pont, qui est charmante du côté du cours de la riviere. Ces boutiques on été supprimées en 1756. ce pont fut commencé du tems d'Henri III. qui y mit la premiere pierre le 30. Mai de l'an 1578. le jour même qu'il avoit vû passer la pompe funebre de *Quelus* & de *Maugiron*, ses plus chers Mignons. Les Rieurs disoient qu'il donneroit à ce pont le nom de *Pont des pleurs*. Jacques Androuet *du Cerceau*, habile dans la théorie & dans la pratique de son art, en fut l'Architecte. Les Guerres civiles & les troubles furent cause que cet ouvrage si

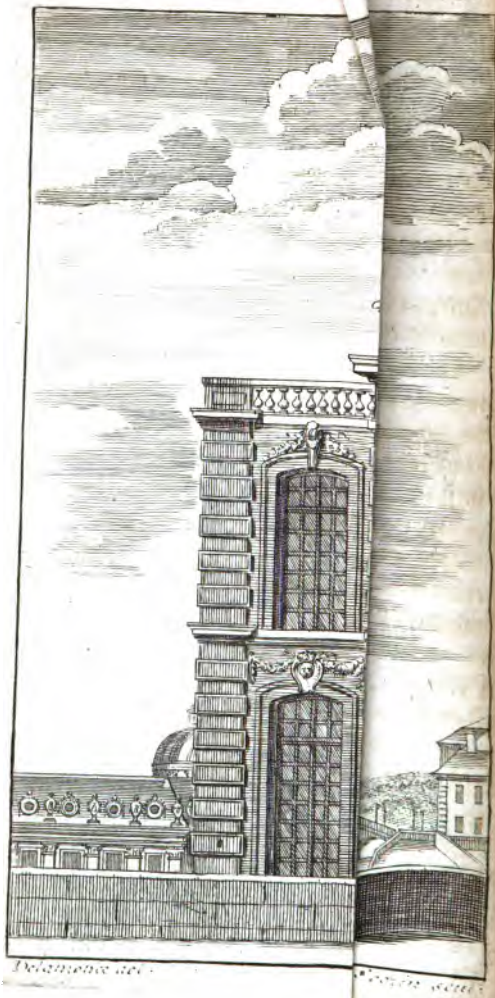

utile fut discontinué jusqu'au regne d'Henri IV. qui le fit achever en 1604. sous la direction de *Guillaume Marchand*. Ce grand Prince pour faire achever ce pont, mit un impôt de dix sols d'entrée pour chaque muid de vin ; & par un amour de pere envers son peuple, il abolit l'impôt d'un sol pour livre que le Roi Henri III. avoit mis sur les Tailles de Bourgogne, de Champagne, de Normandie & de Picardie.

La SAMARITAINE est un des ornemens du Pont neuf. Ce bâtiment avoit été construit sous le regne d'Henri III. à la seconde arche du Pont neuf du côté du Louvre. Il fut détruit en 1712. parce qu'il périssoit, & fut aussitôt rétabli au même endroit. Ce bâtiment renferme une Pompe qui éleve l'eau, & la distribue ensuite par plusieurs canaux au Louvre, & à quelques autres Quartiers de la Ville. Ce petit édifice est rétabli avec plus d'art & de goût qu'il n'étoit auparavant. Il est composé de trois étages, dont le second est au niveau du Pont. Les faces des côtés sont percées de cinq fenêtres à chaque étage, & de deux sur le devant. Ces deux dernieres sont séparées par un Avant-Corps en bossage rustique, vermiculé, & cintré au-dessus du Cadran, que l'on a placé dans un renfoncement, dont le bas est rempli par un groupe qui

représente JESUS-CHRIST avec *la Samaritaine* auprès du puits de Jacob, figuré par un bassin dans lequel tombe une nape d'eau, qui sort d'une coquille au-dessus. La premiere de ces figures est de *Bertrand*, & la seconde de *Fremin*, Sculpteurs habiles, & de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture. Sous le bassin est cet Inscription :

FONS HORTORUM

Puteus Aquarum viventium.

Inscription d'autant plus heureuse que sans changer ni ajouter un mot aux paroles de l'écriture, elle indique le sujet de la dénomination de cet édifice, & en même tems sa destination qui est de fournir de l'eau au jardin des Tuileries.

Dans le milieu au-dessus du cintre, l'on a élevé un Campanille de charpente revêtu de plomb doré où sont les timbres de l'Horloge, & ceux qui composent le Carillon qui joue à toutes les heures.

La Statue équestre du Roi Henri IV. est un monument qui attire avec justice les regards des passans. Elle est sur un piédestal de marbre blanc, aux quatre coins duquel sont attachés quatre Esclaves de bronze qui foulent aux pieds des armes de différentes especes. La figure du Roi Henri le Grand est parfaitement belle ; elle est d'un Sculpteur nommé

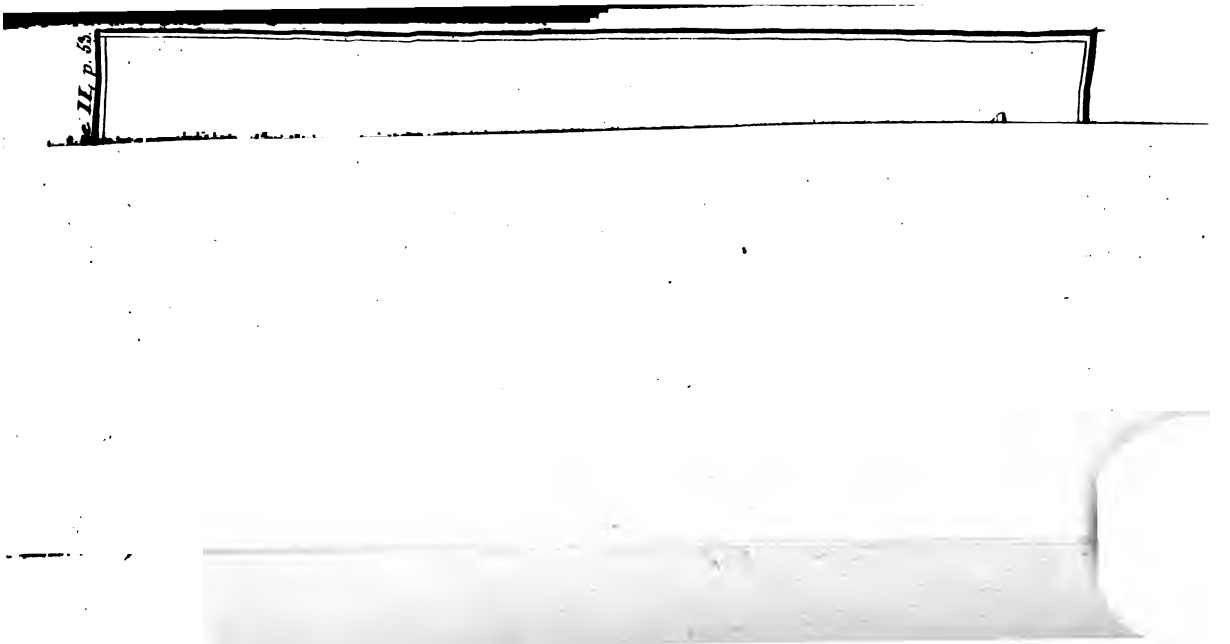
II, p. 63.

Dupré. Le Cheval est de *Jean de Boulogne* : *Cosme II.* GrandDuc de Toscane en fit présent à *Marie de Medicis* pour lors Régente du Royaume de France. Les Connoisseurs trouvent que cette figure a trop de flanc, & trop de ventre, ce qui fait paroître les jambes du Roi Henri trop courtes, & peu proportionnées. Les ornemens sont du dessein & de l'exécution de *Francheville*. Le piédestal est décoré de bas-reliefs, & d'Inscriptions qui représentent, ou expliquent les principales actions de ce grand Roi. Ce beau monument fut commencé en 1614. mais il ne fut achevé qu'en 1635.

Sur la face principale du piédestal on lit cette Inscription :

HENRICO IV.
GALLIARUM IMPERATORI
NAVAR. R.
LUDOVICUS XIII.
FILIUS EIUS
OPUS INCHO. ET INTERMISSUM
PRO DIGNITATE PIETATIS
ET IMPERII
PLENIUS ET AMPLIUS ABSOLVIT.
EMIN. D. C. RICHELIUS

COMMUNE VOTUM POPULI
PROMOVIT SUPER ILLUST.
VIRI DE BULLION,
BOUTILLIER, P. ÆRARII F.
FACIENDUM CURAVERUNT.
M. D C. XXXV.

Dans la Table qui eſt au-deſſous, eſt écrit :

QUISQUIS HÆC LEGES,
ITA LEGITO :
UTI OPTIMO REGI
PRECABERIS EXERCITUM FORTEM,
POPULUM FIDELEM,
IMPERIUM SECURUM,
ET ANNOS DE NOSTRIS
B. B. F.

Sur la face qui eſt du côté du Fauxbourg ſaint Germain, ſont repréſentées, en bas-reliefs, les Batailles d'*Arques*, & d'*Yvri* : les principales circonſtances en ſont expliquées par deux Inſcriptions qu'on y lit, dont la premiere eſt ainſi conçue :

GENIO GALLIARUM S.
ET INVICTISSIMO R.

QUI ARQUENSI PRÆLIO
MAGNAS
CONIURATORUM COPIAS
PARVA MANU FUDIT.

La ſeconde :

VICTORI TRIUMPHATORI
FERETRIO, PERDUELLES
AD EVARIACUM
CÆSI MALIS VICINIS
INDIGNANTIBUS, ET FAVENTIBUS
CLEMENTISS. IMPER.
HISPANO DUCI OPIMA
RELIQUIT.

Sur la table qui eſt du côté du Pont-Royal, eſt marquée l'entrée triomphante du Roi Henri le Grand dans Paris, le 22. de Mars 1594.

N. M. REGIS
RERUM HUMANARUM OPTIMI,
QUI SINE CÆDE URBEM
INGRESSUS, VINDICATA
REBELLIONE, EXTINCTIS
FACTIONIBUS, GALLIAS

OPTATA PACE COMPOSUIT.

Enfin sur la face qui est du côté de la Samaritaine, sont marquées la prise d'Amiens, & celle de Montmelian en Savoye; la premiere par cette Inscription :

AMBIANUM HISPANORUM
FRAUDE INTERCEPTA ERRICI
M. VIRTUTE ASSERTA,
LUDOVICUS XIII. M. P. F.
IISDEM AB HOSTIBUS SÆPIUS
FRAUDE AC SCELERE
TENTATUS
SEMPER JUSTITIA
ET FORTITUDINE SUPERIOR FUIT.

La Prise de Montmelian par celle-ci.

MONS
OMNIBUS ANTE SE DUCIBUS,
REGIBUSQUE FRUSTRA
PETITUS,
ERRICI M. FELICITATE
SUB IMPERIUM REDACTUS,
AD ÆTERNAM SECURITATEM
AC GLORIAM
GALLICI NOMINIS.

Sur la grille de fer qui enferme ce Monument, eſt l'Inſcription qui ſuit :

LUDOVICUS XIII. P. F. F.
IMPERII, VIRTUTIS,
ET FORTUNÆ OBSEQUENTISS.
HÆRES I. L. D. D.
RICHELIUS C.
VIR SUPRA TITULOS
ET CONCILIA OMNIUM
RETRO PRINCIPUM, OPUS
ABSOLVENDUM CENSUIT.
NN. II. VV. DE BULLION
BOUTHILLIER,
S. A. P. DIGNITATI ET REGNO
PARES,
ÆRE, INGENIO, CURA,
DIFFICILLIMIS TEMPORIBUS
P. P.

Je ne ſçai où *le Maire* a pris que ces Inſcriptions étoient de *Benigne Millotet*, Avocat Général au Parlement de Dijon. Dans ma jeuneſſe, j'ai oui dire à des gens de Lettre fort âgés, qu'elles étoient de M. *Gaulmin*, mort Conſeiller d'Etat en l'an 1665. en réputation d'un des

plus ſçavans hommes, & des meilleurs critiques de ſon ſiecle. J'ai lû depuis la même choſe dans un Livre * de feu M. *Charpentier* de l'Académie Françoiſe, qui aſſure que cette Statue Equeſtre d'Henri le Grand devoit avoir des Inſcriptions Françoiſes qui furent compoſées par le fameux P. *Cotton* Jeſuite, mais que comme il y falut ajoûter quelque choſe, lorſque ce monument fut achevé, on en fit faire de nouvelles par M. *Gaulmin* qui aima mieux les faire latines, que Françoiſes, parcequ'il entendoit mieux la Langue de l'ancienne Rome, que la Langue Françoiſe.

Avant que de finir cet article, je remarquerai, que quoique la Statue d'Henri IV. ſoit parfaitement belle, & que la figure du cheval ait de grands défauts, cependant un uſage ridicule fait qu'en parlant de ce Monument, on dit toujours *le Cheval de bronze*, ſans dire un ſeul mot de la Statue du Grand Henri ; ce qui a fait dire à un de nos Poëtes * :

Superbes Monumens, que votre vanité
Eſt inutile pour la gloire
Des grands Heros dont la mémoire
mérite l'immortalité !
Que ſert-il que Paris au bord de ſon Canal
Expoſe de nos Rois ce grand Original

Qui ſçut ſi bien regner, qui ſçut ſi bien combattre,
On ne parle point d'Henri quatre
On ne parle que du Cheval.

LE PONT NOTRE-DAME.

L'An 1412. les Religieux de ſaint Magloire, Seigneurs propriétaires de la place qu'occupe ce Pont, permirent à la Ville de le faire large de douze toiſes, & d'élever des maiſons deſſus. Charles VI. lui donna le nom de *Pont Notre-Dame*. Ce Prince le Duc de Guyenne ſon fils aîné, les Ducs de Berry & de Bourgogne ſes Oncles, y mirent la premiere pierre. On ſtipula dans l'acte de fondation qu'aucun Orfévre ni Changeur n'y pourroient demeurer, & que le Roi y auroit toute Juſtice, & Seigneurie, *Mere & mixte impere*, & les *Lots & Ventes*. Les Religieux de ſaint Magloire s'oppoſerent à l'enregiſtrement des Lettres du Roi à la Chambre des Comptes, mais nonobſtant leur oppoſition, elles y furent enregiſtrées.

Ce Pont tomba le 25. de Novembre de l'an 1499. par la faute du Prévôt des Marchands & des Echevins. Il n'y périt que quatre ou cinq perſonnes; le Prévôt des Marchands & les Echevins furent mis en priſon, & condamnés à dédom-

mager les intéreſſés. On prit ſur l'amende cent livres *pariſis*, pour être employées à faire dire un Service ſolemnel en l'Egliſe de Paris, pour le repos de l'ame des quatre ou cinq perſonnes qui avoient péri. Les priſonniers moururent en priſon, n'ayant pas aſſez de bien pour réparer le tort fait aux autres.

En la place de cet ancien Pont, on commença celui qu'on voit aujourd'hui, & Guillaume de Poitiers Seigneur de Clerieu, pour lors Gouverneur de Paris, en poſa la premiere pierre le 28. Mars que l'on comptoit encore 1499. ſelon l'ancien calcul, & il fut achevé en 1507. ainſi que nous l'apprend une Inſctiption qu'on mit à une des arches de ce Pont : elle étoit ainſi conçuë :

Soit mémoire que Samedi 10. *de Juillet* 1507. *environ ſept heures du ſoir, par Noble Homme* DREUX RAGUIER *Prévôt des Marchans,* JEAN DE LIEVRE, PIERRE PAULMIER, NICOLAS SEGUIER, & HUGUES DE NEUVILLE, *Echevins de la Ville de Paris, fut aſſiſe la derniere pierre de la ſixieme & derniere arche du Pont de Notre-Dame de Paris, & à ce étoit préſent quantité de peuple de ladite Ville, par lequel pour la joie du parachevement de ſi*

grand, & magnifique œuvre, fut crié NOEL, *& grande joie démenée, avec trompetes & clairons, qui sonnerent par long espace de temps.*

Malgré ce témoignage si précis, *le Maire*, & *Sauval*, ont assuré que ce Pont ne fut commencé qu'en 1507. & qu'il ne fut achevé qu'en 1512. Il est chargé dans toute sa longueur de trente-quatre maisons, dix-sept de chaque côté, mais ces maisons ne furent finies, que quelques années après. Elles sont toutes également élevées, & de même structure, ornées sur le devant, de grands Termes d'hommes, & de femmes composés à l'ordinaire d'un demi-corps, & d'une gaine à trois faces, de laquelle pendent autant de festons attachés à un grand cartouche, qui sert comme de ceinture à ces Termes. Ces figures portent sur leur tête des corbeilles remplies de fleurs, ou de fruit. Dans les entre-deux, on voit des Médaillons relevés en couleur de bronze, qui représentent nos Rois, & sont accompagnés d'Inscriptions qui marquent leurs noms, & leurs caracteres. Toutes ces maisons furent ainsi décorées l'an 1660. pour l'Entrée de la Reine Marie Thérese d'Autriche.

Au milieu de ce Pont, sont deux Pompes qui élevent de l'eau de la rivie-

re, pour la distribuer à plusieurs Fontaines de la Ville. L'une est de l'invention de *Joly*, & donne trente pouces d'eau ; & l'autre a été inventée par *de Manse*, & en donne cinquante.

En cet endroit du Pont, est une Porte d'Architecture d'ordre ionique : on voit sur cette porte le bandeau de l'arc de deux figures en bas-relief, dont l'une représente un Fleuve, & l'autre une Nayade. Ces deux chefs-d'œuvre sont de *Jean Gougeon*, Sculpteur dont la réputation est généralement connue ; ces figures étoient autrefois à un édifice du Marché-neuf, qui a été démoli depuis, pour aggrandir la Place de ce Marché. Au-dessus de cette porte par laquelle on va à ces deux Pompes, est un Médaillon où est le Portrait du Roi Louis XIV. avec cette Inscription :

LUDOVICO MAGNO.

Au-dessous est un marbre noir, sur lequel sont gravés en lettres d'or, ces beaux Vers de *Santeul* Chanoine Régulier de saint Victor :

Sequana cùm primùm Reginæ allabitur Urbi,
Tardat præcipites ambitiosus aquas.
Captus amore loci cursum obliviscitur anceps,

Quo fluat, & dulces nectit in Urbe moras.
Hinc varios implens fluctu subeunte canales,
Fons fieri gaudet, qui modo Flumen erat.

Cette Inscription, qui fait allusion aux deux Pompes dont je viens de parler, égale en beauté celle que *Sannazar* fit pour la Ville de Venise : elle a été traduite en Vers François par plusieurs de nos Poëtes. Je vais rapporter ici deux de ces traductions, en faveur de ceux qui n'entendent pas le Latin : voici celle de *Pierre Corneille* :

Que le Dieu de la Seine a d'amour pour Paris !
Dès qu'il en peut baiser les rivages chéris,
De ses flots suspendus la descente plus douce
Laisse douter aux yeux s'il avance ou rebrousse :
Lui-même à son canal, il dérobe les eaux,
Qu'il y fait rejaillir par de secrettes veines,
Et le plaisir qu'il prend à voir des lieux si beaux,
De grand Fleuve qu'il est le transforme en Fontaines.

La traduction ſuivante eſt de feu M. Charpentier, de l'Académie Françoiſe, elle a cela de particulier, qu'elle eſt renfermée dans le même nombre de Vers, que la Latine; mais la métamorphoſe qui fait brûler d'amour la Seine, me paroît outrée & ridicule.

Auſſitôt que la Seine, en ſa courſe tranquille,
Joint les ſuperbes murs de la Royale Ville,
Pour ces lieux fortunés elle brûle d'amour:
Elle arrête ſes flots, elle avance avec peine,
Et par mille canaux ſe transforme en Fontaine,
Pour ne ſortir jamais d'un ſi charmant ſéjour.

Le Pont Notre-Dame eſt admirable, tant par la ſolidité, que par la beauté de l'Architecture. Sannazar, Vazari, & tous les Ecrivains qui ſont venus depuis, ont tous aſſûré qu'il avoit été conſtruit ſur les deſſeins de Jean *Juconde*, ou *Joconde*, en François *Joyeux*, né à Verone, ſur les deſſeins duquel avoit été conſtruit peu de tems auparavant *le Petit-Pont* de Paris, ce qui donna lieu à Sannazar de faire cette mauvaiſe Epigramme, en l'honneur de Juconde:

Jucundus geminum posuit tibi Sequana Pontem,
Hunc tu jure potes dicere Pontificem.

Sauval a fort bien remarqué que Sannazar a fait allusion à l'Inscription du Pont de Trajan :

Prudentia Augusti verè PONTIFICIS.

Ici *Sauval* contredit ouvertement tous ceux qui ont dit que le Pont Notre-Dame avoit été bâti sur les desseins de Juconde, & nous assure que les Registres du Parlement, ceux de la Chambre des Comptes, & ceux de la Cour des Aides, disent tous ce fut *Didier de Felin*, Maître des Oeuvres de Maçonnerie de la Ville de Paris, qui avoit eu la Surintendance de l'entreprise de ce Pont, & que Juconde n'en eut que le Contrôle, & la conduite de la pierre qu'on employoit à la construction de cet ouvrage. Cependant quelle apparence qu'un homme du mérite de Juconde, qui quelque temps après fut appellé, pour prendre conjointement avec Raphaël d'Urbin, & Julien de saint Paul, la conduite de la superbe Eglise de saint Pierre de Rome, en la place de *Bramante*, qui venoit de mourir, eut été assujetti en France, à suivre les idées, & les desseins d'un Maître des Oeuvres de Maçonnerie de la Ville de Paris ?

Après avoir tant de fois parlé de *Juconde* dans cet article, il eſt, ce me ſemble, à propos de faire un peu connoître cet homme ſi merveilleux par la variété de ſes connoiſſances, & par la multiplicité de ſes talens. Il étoit né à Verone vers le milieu du quinzieme ſiecle, d'une famille noble. Il fit de grands progrès dans les Belles-Lettres, dans les Langues ſçavantes, dans la Philoſophie, dans la Théologie, dans les Antiquités, & fut très-habile dans les beaux Arts. Vers l'an 1490. il enſeignoit la Langue Grecque à *Lodron* petite Ville dans le Diocèſe de Trente, & ce fut là qu'il eut *Jules-Céſar Scaliger*, encore enfant, au nombre de ſes Ecoliers. Cette derniere circonſtance a rendu ſon état équivoque, ainſi que je le dirai inceſſamment. Les uns ont dit qu'il étoit Religieux de l'Ordre de *ſainte Dominique*; & les autres, qu'il étoit *Cordelier*. Jules-Céſar Scaliger qui vouloit ſans aucune preuve deſcendre des Princes de Vérone, n'oublioit rien de tout ce qui pouvoit donner quelque reſſemblance à cette fable. Il crut qu'un homme du relief de Juconde, célébre par les qualités de ſon eſprit, & d'ailleurs né Gentilhomme, lui conviendroit pour Précepteur. Il feignit donc, perſonne ne pouvant alors le convaincre de faux, que Jean Joconde lui avoit en-

ſeigné les Elémens de la Langue Latine & de la Grecque. Il s'en eſt vanté dans ſa ſeconde déclamation contre Eraſme ; dans ſes Poëſies, dans ſes exercitations contre Cardan, ſurtout dans la 329e. où pour bien louër Joconde qu'il ſçavoit avoir été Moine, ſans qu'il ſçût préciſément de quel Ordre il étoit, il s'avantura d'en faire un grand Péripatéticien, & de lui attribuer une parfaite connoiſſance de la Théologie de Scot, *Scoticæ Sectæ ſummus Theologus.* Scaliger s'en formoit cette idée parce qu'il étoit lui-même grand Péripatéticien, & qu'ayant été Cordelier, il avoit fort étudié les ſubtilités de Scot. Joſeph Scaliger eſt encore allé plus loin que ſon pere ; & dans ſa longue Lettre à *Douza*, où il déduit ſa Généalogie des Princes de Vérone, il n'a pas héſité à dire que ſon pere avoit eu pour Précepteur Jean Joconde Véronois, créature de la famille des l'Eſcales, homme docte & vertueux, qui depuis s'étoit fait *Cordelier*. Cette autorité, toute foible qu'elle eſt en cette occaſion, en a cependant tellement impoſé à ceux qui ont écrit ſur les Antiquités de Paris, depuis du Breul, juſqu'à le Maire, incluſivement, qu'ils ont tous écrit que Joconde étoit *Cordelier*, quoiqu'il fut très-certainement Dominicain. *George Vaſari* qui étoit né en

1510. quatre ou cinq ans tout au moins avant la mort de Joconde, qui depuis avoit voyagé dans tous les lieux d'Italie que celui-ci avoit fréquentés, & qui a écrit la vie de Joconde Peintre & Architecte, dit positivement que Joconde étoit Dominicain. *Onuphre Panvin* de Vérone, né l'an 1529. & mort dix ans avant le Vasari, dit aussi que Frere Jean Joconde étoit Dominicain. *Séraphin Razzi* Florentin, Religieux Dominicain dès l'an 1540. a mis Joconde dans le Catalogue qu'il a fait des Dominicains illustres. Quelque chose de plus fort encore, c'est que *Wading* Cordelier & Ecrivain extrêmement exact, n'a en nulle façon parlé de Joconde dans le Catalogue qu'il a donné des Ecrivains de l'Ordre des Freres Mineurs, ce qu'il n'auroit pas manqué de faire si Joconde avoit été Cordelier. Après tant de témoignages d'Auteurs, dont la plupart étoient presque contemporains de Joconde, je ne vois pas qu'on puisse raisonnablement douter qu'il ait été Dominicain.

Le *Petit Pont* dont je vais parler est sur la même ligne que le Pont Notre-Dame; & quoique la rue qui conduit de l'un à l'autre, ne soit pas des plus longues, cependant elle change trois fois de nom. Celle qui est au bout du Pont Notre-Dame, se nommoit en 1457. la rue

de *la Planche-Saint Denis de la Chartre.* On la nomma enſuite la rue *du Moulin*, enfin la rue de *la Lanterne.* Elle change de nom preſque auſſi tôt, & ſe nomme la rue de *la Juiverie*, à cauſe des Juifs qui y ont long-tems demeuré, & qui y étoient déja établis dès le tems de Philippe-Auguſte. L'an 1389. elle ſe nommoit la rue d *la Vieille Juiverie*, & en 1552. elle étoit en partie occupée par une Halle, nommée *la Halle de Beauſſe* C'eſt dans cette rue qu'eſt la principale porte de l'Egliſe de la Magdeleine. Enfin le troiſieme nom de cette rue eſt la rue du *Marché-Palus*, ainſi nommée, parce qu'il s'y tenoit un Marché, & qu'une partie des ruiſſeaux & des immondices de la Cité s'arrêtoient en cet endroit avant que le Marché-neuf fût fait, & y formoient une eſpéce de Marais, *Palus.* Elle finit au Petit-Pont. M. *de Valois* a crut qu'il y avoit en cet endroit un Pont de bois du tems du Roi Chilperic, & que c'eſt celui dont il eſt parlé dans le 32. chapitre du ſixieme Livre de Gregoire de Tours. Il a été pluſieurs fois renverſé par les eaux, & pluſieurs fois refait, tantôt de bois, tantôt de pierre. En 1175. l'Evêque *Maurice* le fit refaire de pierre, mais à peine dura-t'il onze ans, il fut renverſé par une inondation en 1196. Ayant été rétabli, il fut encore

renversé en 1206. Ce Pont eut le même sort en 1280. 1296. & 1325. En 1394. on le bâtit de pierre, des amendes de certains Juifs. Voici le fait. *Denis de Machault* ayant en 1393. abjuré le Judaïsme, disparut l'année suivante : sept Juifs furent accusés de l'avoir tué ou du moins de l'avoir fait absenter de Paris, après l'avoir engagé pour de l'argent à quitter la Religion Chrétienne : outre tous leurs biens qu'on confisqua, ils furent condamnés à avoir le foüet trois Samedis de suite, & à dix mille livres d'amende.

La Chronique de Charles VI. & l'Histoire de Juvenal des Ursins, rapportent ce fait un peu autrement. La premiere dit que lorsqu'on vint à chasser les Juifs, quatre furent réservés dans les prisons du Châtelet, accusés d'avoir assommé un Juif converti ; qu'ensuite ayant été condamnés à avoir le foüet par tous les Carrefours de Paris quatre Dimanches consécutifs, après avoir souffert la moitié de la peine, ils donnerent pour se racheter de l'autre moitié, dix-huit mille francs d'or, dont fut bâti le *Petit-Pont*. Jean le Coq Avocat du Roi qui fut appellé, & présent au Procès, dit que le Prevôt de Paris assisté de quantité d'Avocats & de Docteurs en Théologie, les avoit condamnés à être brûlés ; qu'en

ayant appellé, la Sentence avoit été caſſée le 7. d'Avril 1394. & que la Cour par ſon Arrêt confiſquant les biens de ces ſept Juifs, ordonna de plus qu'ils ſeroient bannis, foüetés trois Samedis de ſuite aux Halles, à la Greve, & à la Place Maubert; que cependant ils garderoient la priſon juſqu'à ce qu'ils euſſent fait revenir Machault, & payé dix mille livres d'amende : que de ces dix mille livres l'Hôtel-Dieu en auroit cinq cens livres, & que le reſte ſeroit employé à commencer le Petit-Pont, & que contre la porte de derriere de l'Hôtel-Dieu il ſeroit dreſſé une Croix de pierre, ſur laquelle il y auroit une Inſcription, qui marqueroit que ce Pont auroit été fait de l'argent des Juifs. Les Regiſtres du Conſeil du Parlement diſent qu'en 1395. au mois de Juin, la Cour pour lever cette ſomme, commit Etienne de Guiri, Pierre l'Eſclat, & Robert Maugier, Conſeillers au Parlement.

Ce nouveau Pont fut commencé au mois de Juin, & le Roi Charles VI. y mit la premiere pierre. Il ne fut achevé qu'onze ans & demi après, ſçavoir en 1406. à la S. Martin. Ce Pont-ci ne dura qu'un an, & fut emporté par les eaux pour la ſeptieme fois. La Cour & la Ville ſe cottiſerent pour faire rétablir le

Pont qui donne lieu à cette article, & il ne fut achevé qu'en 1409. le 10. Septembre. On prétend que ce fut *Jean Joconde* Dominicain de Vérone qui en donna le deſſein, & conduiſit les travaux. Après ce rétabliſſement, *Sauval* ne trouve rien qui nous apprenne de combien de tems fut la durée de ce Pont. le P. du Breul, & une Inſcription qu'il rapporte, nous font ſeulement connoître qu'en 1552. les maiſons qui étoient ſur ce Pont, furent rebâties de même ſymétrie. Par une Inſcription qui y étoit encore du tems de Sauval, il paroiſſoit que les maiſons que nous y avons vûes avant l'incendie arrivé en 1718. avoient été conſtruites en 1603.

En 1718. le 27. d'Avril, le Petit Pont, & les maiſons qui étoient deſſus, furent détruites par un incendie, & voici ce qui le cauſa. A ſept heures & un quart du ſoir, on vit deſcendre deux grands bateaux de foin fort enflâmés, & dont on avoit imprudemment coupé les cordes au-deſſous du Pont de la Tournelle. Ces deux brûlots ſe ſuivoient de près, & s'arrêterent chacun ſous un arche du Petit Pont, où ayant été retenus par les ceintres & les arcboutans de charpente qui ſoûtenoient la voûte, le feu dont ils étoient embraſés y prit, & commença à ſe manifeſter par la maiſon d'un

Marchand

Marchand de Tableaux qui demeuroit attenant le petit Châtelet. Il augmenta avec tant de violence, que quelque secours qu'on y donnât, toutes les maisons qui étoient sur ce Pont furent brûlées. On n'a jamais pû découvrir au vrai par quel accident le feu avoit pris au premier bateau de foin. Selon toutes les apparences, ç'a été par la faute de quelque fumeur dans ce bateau. D'autres assûrent que c'est par la crédulité d'une mere dont l'enfant s'étant noyé au-dessous du Pont de la Tournelle, elle eut recours à un pain de S. Nicolas de Tolentin, elle plaça au milieu de ce pain un cierge allumé, & l'abandonna dans une sebille au cours de l'eau, & crut que l'écuelle de bois s'arrêteroit à l'endroit où le corps de son fils seroit enfoncé. Au lieu de l'effet que cette femme simple en attendoit, la sebille fut dirigée vers un bateau de foin auquel le Cierge allumé mit le feu. Tout cela est fort incertain. Le Parlement par son Arrêt du 3. de Mai 1718. ordonna entr'autres choses, qu'il seroit fait dans toutes les Paroisses de la Ville & Fauxbourgs de Paris une quête générale pour subvenir aux nécessités de ceux qui avoient été ruinés par cet incendie, & que les contraintes par corps pour dettes civiles ne pourroient être exercées pendant six mois contre ceux

qui avoient souffert dudit incendie, &c. L'argent de la quête monta à cent onze mille huit cens quatre vingt dix-huit livres neuf sols neuf deniers, de laquelle somme la distribution a été reglée par Arrêt du Parlement du 20. Août 1718.

A peine le feu étoit-il éteint, qu'on songea efficacement à reconstruire le Petit Pont. On le rebâtit de pierre, mais sans maisons dessus, ce qui donne un peu d'air à ce Quartier, qui étant très-serré, & tout auprès de l'Hôtel-Dieu, en avoit grand besoin.

Le Pont au Change est au-dessous de celui de Notre-Dame, & sur le même Canal. Une Charte de Charles le Chauve, & une autre de Charles le Simple, son Petit-Fils, parlent de ce Pont; mais *Sauval* a fait voir que ces Chartes sont supposées, quoique le Pere *Labbe*, & le Pere *du Breul* les ayent cru véritables. Ce Pont ne fut d'abord bâti que de bois, & fut communément appellé *le grand Pont* jusqu'en l'an 1141. que Louis VII. ordonna que son Change, & tous les Changeurs de Paris demeuraſſent sur ce Pont, & depuis il a toujours porté le nom de *Pont au Change*. En 1618. il y avoit encore des Orfévres d'un côté de ce Pont, dans cinquante forges, & des Changeurs vis-à-vis sur l'autre côté, dans cinquante-quatre Changes. On l'a appellé aussi

autrefois *le Pont au Oiſeaux*, parceque les Fêtes & les Dimanches, les Oiſeliers y venoient vendre toute ſorte d'Oiſeaux : ce qui leur avoit été permis à condition d'en lâcher deux cens douzaines, à l'heure que nos Rois & nos Reines paſſeroient ſur ce Pont, le jour de leur Entrée triomphante. Pendant que ce Pont n'a été que de bois, il a été pluſieurs fois entraîné par le débordement des eaux, & par les glaces. Il fut même conſumé par le feu le 24. d'Octobre de l'an 1621. & l'an 1639. l'on commença à le bâtir de pierre, tel qu'il eſt aujourd'hui, le 19. de Septembre de cette derniere année, & il ne fut achevé que le 20. d'Octobre de l'an 1647.

Comme Paris eſt aujourd'hui plus peuplé qu'il n'a jamais été, il y avoit long-tems qu'on s'appercevoit que le *Quai des Morfondus* étoit trop étroit, & que cela cauſoit tous les jours des embarras également incommodes & dangereux, pour les équipages, & pour les gens de pied. M. *Turgot* Conſeiller d'Etat, & Prevôt des Marchands de la Ville de Paris, voulant remédier en 1738. à une partie de ces incommodités, fit élargir le Quai des Morfondus, au moyen de deux angles ſaillants, qu'on a formés, l'un au bout du Pont au Change, vis-à-vis la Tour de l'Horloge du Palais,

& l'autre au Pont-neuf, preſque vis-à-vis la Statue Equeſtre de Henri le Grand. Pour cet effet la Ville a acheté quatre maiſons qui étoient les quatre dernieres du Pont au Change, dont trois appartenoient à des Particuliers, & la quatrieme au Grand-Prieuré de France, & les ayant fait abattre, a formé en cet endroit une petite Place, où commence un Trotoir qui regne le long du Parapet du Quai des Morfondus, & ſe termine au Pont-neuf. Sur le Pignon de la maiſon qui fait l'angle du Pont au Change, du côté du Palais, on a encaſtré une tablette de marbre blanc ſur laquelle on a tracé *une ligne Méridienne*, les Signes du zodiaque & les heures, & on y a coulé du plomb, pour rendre le tout plus viſible. Le ſtile qui marque les heures eſt doré, & le Soleil eſt de cuivre doré d'or moulu. Cette Ligne Méridienne a été dirigée, & tracée par M. *de Caſſini*, Penſionnaire de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Londres, & Maître des Comptes à Paris. Tout ce qui regarde d'ailleurs cette Méridienne, a été exécuté par le Sieur *Langlois* Ingénieur du Roi pour les Inſtrumens de Mathématique, & le plus habile ouvrier de toute l'Europe en ce genre. Il eſt mort il y a quelque tems.

A l'autre bout de ce Pont, on voit

Herisset Sculp.

MONUMENT QUI EST AU P.T AU CHANGE

une Statue de Louis XIV. à l'âge de dix ans. Une Victoire paroît au-dessus, tenant une Couronne de Laurier à la main dont elle va couronner ce jeune Prince. Il est élevé sur un piedestal, à côté duquel le Roi Louis XIII. & la Reine Anne d'Autriche sont représentés de grandeur naturelle, & avec leurs habits Royaux. Toutes ces figures sont de bronze sur un fond de marbre noir, & ont été sculptées par *Simon Guillain*. Sur le piedestal de la statue de Louis XIV. est cette Inscription :

CE PONT a été commencé le 19. de Septembre 1639. du glorieux Regne de LOUIS LE JUSTE, *& achevé le 20. d'Octobre 1647. Regnant* LOUIS XIV. *sous l'heureuse Régence de la Reine* ANNE D'AUTRICHE *sa Mere.*

Sur une table de marbre noir qui est dans le soubassement, est l'Inscription qui suit :

Par ordre de Pierre Seguier Chancelier de France ; Claude de Mesmes, Comte d'Avaux ; Michel Particelle Seigneur d'Emery, Surintendant des Finances ; Jean Auberry ; André le Févre Sieur d'Ormesson ; Dominique Seguier, Evê-

que de Meaux, Prêtre, Aumônier du Roi; Jacques Tubeuf Intendant des Finances, Préſident des Comptes, Daniel de Prejezac, Conſeiller ordinaire de ſa Majeſté en ſes Conſeils d'Etat; Olivier le Févre d'Ormeſſon, auſſi Conſeiller de ſa Majeſté en ſeſdits Conſeils, Maître des Requêtes ordinaire de ſon Hôtel; & François le Févre Seigneur de Mormant; Claude Ridel, Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Préſident Tréſorier Général de France à Paris, Commiſſaire député pour la direction de ces Ouvrages conſtruits aux dépens des Propriétaires incommutables des maiſons dudit Pont, ſuivant les Arrêts du Conſeil, Lettres Patentes, & Edits vérifiés en Parlement.

On peut aller de ce Pont à celui de Notre-Dame, par un Quay couvert, appellé le *Quay de Gêvres*, ſoutenu par des voutes extrêmement hardies, qui ſont priſes ſur le lit de la riviere.

Comme il s'étoit commis la nuit pluſieurs vols ſur ce Quay, le Roi ordonna au mois de Juin 1727. qu'on y mît quatre portes de fer à ſes dépens, & elles y furent poſées le premier du mois de Juillet ſuivant.

Il y avoit auprès du Pont au Change un autre Pont aussi de bois, qui fut appellé *le Pont aux Colombes*, parcequ'on y vendoit des Pigeons. On le nomma ensuite *le Pont aux Meuniers*, parcequ'ils avoient fait construire plusieurs Moulins entre ces arches. Ce Pont fut emporté par les glaces en 1196. 1280. 1325. & 1407. L'an 1416. il fut si fort ébranlé, qu'une partie de ses maisons tomba dans l'eau; mais ayant été entierement emporté le 22. de Décembre 1596. *Charles Marchand* Colonel des Arquebusiers, & des Archers de la Ville, le fit construire à ses dépens, à condition qu'à l'avenir il seroit appellé *le Pont Marchand*. Il fut commencé l'an 1608. & achevé vers l'an 1609. Il fit mettre à chaque bout une table de marbre noir, sur chacune desquelles étoient gravés ces deux Vers :

Pons olim submersus aquis, nunc mole resurgo :
Mercator fecit, nomen & ipse dedit.

La nuit du 24. d'Octobre 1621. le feu prit à ce Pont à l'occasion d'une fusée qui fut jettée par un jeune homme nommé l'*Empereur*. Le Pont au Change en fut aussi consumé. En moins de trois heures, il y eut cent quarante maisons entierement brûlées. Presque tous ceux qui demeuroient sur ces deux Ponts fu-

rent ruinés. Outre six mille livres qu'on leur donna, on quêta pour eux dans toutes les Paroisses. Le Parlement leur permit de se retirer à saint Louis pour y être nourris & logés pendant six mois. Lorsque l'on reconstruisit en pierre du Pont au Change, on y comprit l'emplacement qu'occupoit le Pont Marchand : ainsi ces deux Ponts voisins ont été réunis en un seul.

Le *Pont S. Michel* a pris son nom, ou parcequ'il conduit à la Porte S. Michel, ou bien à cause de la petite Eglise de S. Michel qui est dans l'enclos de la Cour du Palais. On le nommoit autrefois le *Pont neuf* & le *Pont neuf S. Michel*, mais à la fin le nom qu'il porte aujourd'hui a prévalu, & lui est resté seul. L'an 1378. il se tint au Palais une assemblée composée de deux Présidens, soixante-sept Conseillers, du Doyen, du Chantre, du Pénitencier, de quatre Chanoines de Notre-Dame, & de cinq Bourgeois. Dans cette assemblée il fut résolu de construire ce Pont, & on fit ensuite commandement au Prevôt de Paris de le commencer. Celui-ci à l'ordinaire, ainsi qu'aux autres ouvrages publics, y fit travailler les *Vagabonds*, *les Joueurs* & les *Faineans*. On croit qu'il n'étoit que de bois : aussi fut-il emporté plusieurs fois par les débordemens,

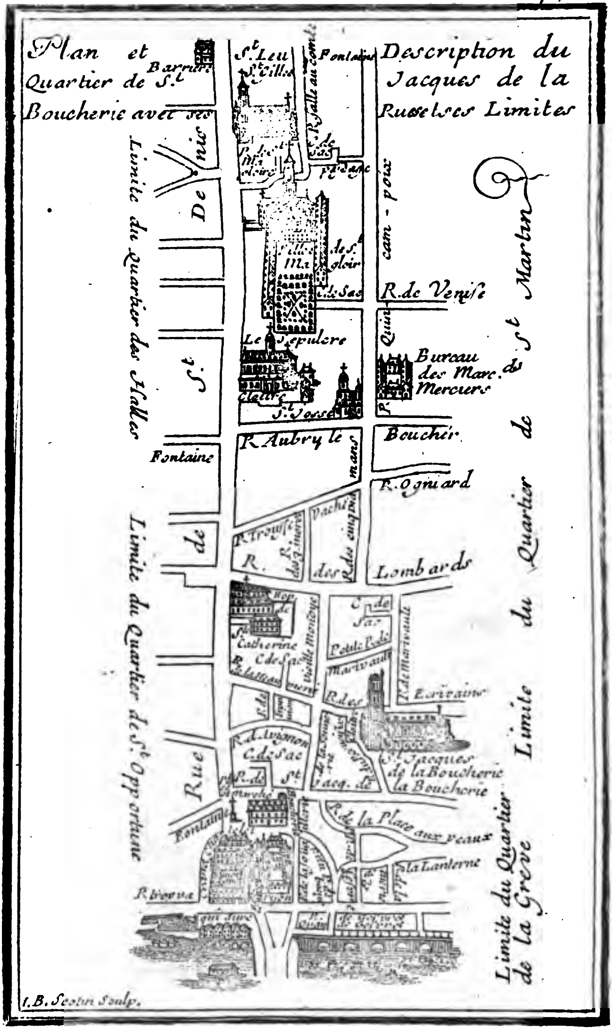
Plan et Description du
Quartier de S.t Jacques de la
Boucherie avec ses Rues et ses Limites
Limite du Quartier des Halles
Limite du Quartier de S.t Opportune
Limite du Quartier de S.t Martin
Limite du Quartier de la Greve
Rue S.t Denis
cam - poix
R. de Venise
Bureau des Marc. des Merciers
R. Aubry le Boucher
R. Ogniard
Lombards
S.t Jacques de la Boucherie
R. de la Place aux veaux
la Lanterne
Fontaine
S.t Catherine
Le Sepulcre
S.t Josse
R. d'Avignon
C. de Sac
Marivaux
Escrivains
I.B. Scotin Sculp.

ou par les glaces. Le dernier de ces accidens arriva le 30. de Janvier de l'an 1616. En 1618. on le rebâtit de pierres, & il fut chargé de bâtimens comme les autres. Il consiste en trois arches & en trente-deux maisons de même symétrie. Ces maisons forment du côté des Quais, l'aspect le plus désagréable & le plus indécent. Peut-on concevoir que l'on n'ait point encore pris le parti de les abbattre après les tristes événemens de leurs chutes, & des incendies qu'elles ont éprouvées, & auxquels elles sont encore exposées tous les jours! Non-seulement elles nuisent à l'agrément de la vue qu'elles bouchent entierement, mais encore au passage de l'air toujours abondant sur les rivieres, & si nécessaire à la santé des nombreux habitans de cette ville immense.

II. *Le Quartier de S. Jacques de la Boucherie.*

LE Quartier de S. Jacques de la Boucherie est borné à l'Orient par les rues Planche-Mibray, des Arcis, & de S. Martin exclusivement; au Septentrion par la rue aux Oues exclusivement; à l'Occident, par la rue S. Denis, depuis le coin de la rue aux Oues, jusqu'à la rue de Gevres, y compris le Marché de la

porte de Paris, & le grand Châtelet inclusivement; & au Midi, par la rue & le Quay de Gevres aussi inclusivement. L'on y compte cinquante-cinq rues.

L'Eglise de *S. Jacques de la Boucherie* a donné son nom à ce Quartier. Elle a pris le sien de la Boucherie de la porte de Paris, & n'étoit anciennement qu'une Chapelle bâtie vers l'an 954. sous l'invocation de sainte Anne, selon les uns, ou de S. Agnès selon d'autres. Mais on ne peut adopter aucun de ces sentimens. 1°. le culte de sainte Anne n'a été établi en France qu'au XIII. siecle. 2°. il ne se trouve dans les titres de S. Jacques aucun vestige du culte de sainte Agnès. On dit que l'Eglise de S. Jacques étoit Paroissiale dès 1119: on commença à la rebâtir & à l'agrandir en 1340. La Tour qui a environ 30. toises de hauteur, fut commencée en 1508. & ne fut entierement achevée que sous François I. en 1521. ou 1522. La Cure de cette Eglise est à la nomination du Prieur & des Religieux de S. Martin des Champs. Ils conferent aussi trois Chapelles de la même Eglise, alternativement avec l'Archevêque de Paris, depuis le Concordat qu'ils passerent en 1331. Dès l'an 1123. l'Evêque *Estienne* avoit à l'exemple de ses prédécesseurs, fait don au Prieur de S. Martin de la moitié du ca-

fuel de cette Cure. Ce partage ne plut point à *Gui*, qui, au commencement du treizieme siecle, étoit Archiprêtre de Paris, & Curé de S. Jacques de la Boucherie. Pour s'en délivrer, il s'adressa au Pape Innocent III. qui en 1207. délégua pour Juges l'Abbé de S. Jean en Vallée, le Chantre, & l'Archidiacre de Chartres, qui donnerent gain de cause au Prieur de saint Martin. Le Curé recourut encore au Pape, & en obtint pour nouveaux Juges, le Prieur de saint Victor, l'Archiprêtre de saint Severin, & Pierre Pulvereau Chanoine de Notre-Dame : ceux-ci confirmerent la décision des premiers Juges, & le Pape y ajoûta la sienne par sa Bulle du 20. Décembre 1209. Toutes ces décisions n'en imposerent point à sept des Curés successeurs de *Gui*, mais ils ne furent pas plus heureux que lui. Enfin cette contestation fut portée au *Concile de Bâle*; les Peres qui le composoient en prirent connoissance, & décidérent en faveur des Religieux. Le Parlement de Paris jugea de même en 1626. en laissant cependant le choix au Curé de donner tous les ans cinq cens livres, avec la moitié des cires, ou de donner la moitié du casuel.

L'Eglise de saint Jacques étant devenue trop petite pour le grand nombre de ses paroissiens, on a été obligé d'y faire

à diverſes repriſes des augmentations qui l'ont rendu entierement irréguliere, parce qu'on n'a pas été maitre de choiſir le terrein : mais ce défaut eſt bien réparé par le ſoin que l'on a eu de la décoration intérieure de cet édifice. On y voit éclater de toutes parts les effets du zele du Paſteur & des Paroiſſiens pour la maiſon du Seigneur.

Anciennement le Chœur n'étoit environné que d'une fermeture de bois, * on l'a ſupprimée en 1731. & on a ſubſtitué une belle grille de fer qui n'a été finie qu'en 1735. au-deſſus de la porte principale eſt un Chriſt qui étoit à l'ancienne porte. C'eſt un morceau admirable, chef-d'œuvre du fameux *Sarrazin* Sculpteur.

Quelques années après l'Oeuvre a été reconſtruite à neuf & parfaitement décorés ainſi que la chaire du Prédicateur.

On travaille actuellement (1759) à mettre une Orgue neuve à la place de l'ancienne qui déperiſſoit de vétuſté. Lorſqu'on ſe détermina à faire cette re-

* Cette fermeture de bois étoit de 1626. auparavant le chœur étoit fermé par des panneaux de pierres à jour. On lit dans un compte de la Fabrique de 1405. depenſe. *Pour avoir fait pluſieurs panneaux de taille au pourtour du Cuer, parmi leſquels l'on regarde Dieu dehors ledit Cuer au maître-autel.* Hiſtoire de la Paroiſſe S. Jacques de la Boucherie, pag. 83.

paration, on penſa préalablement à en faire une autre plus eſſentielle & qui fait aujourd'hui un très bel effet : on a reblanchi cette Egliſe en entier, & en même tems on a enlevé toutes les Epitaphes dont les piliers étoient couverts ſans aucun ordre, & on les a diſtribuées en différens endroits où on peut les lire commodément. Quelques-unes ont été placées avec ſymétrie à un certain nombre de piliers, d'autres ont été ſcellées aux murs de refend des deux paſſages tant de la Sacriſtie que de l'endroit appellé *la Cour des Saints* : * une autre partie aſſez conſidérable a été tranſportée ſous les charniers.

La perte de beaucoup de titres anciens n'a pas permis à l'hiſtorien ** de cette Paroiſſe de faire mention des bienfaicteurs primitifs de cette Egliſe. Il n'a pu remonter plus haut que 1380. Dans cette

* C'eſt proprement la cour des charniers. On l'appelle *la cour des Saints* parceque l'on y avoit dépoſé pluſieurs Images des Saints Apôtres qui ſelon une tradition ancienne étoient autrefois à chaque pilier du chœur. On les ôta en 1626, lorſqu'on ſupprima une cloture de pierre à panneaux qui environnoit le chœur pour y mettre une fermeture de bois. *ibid.*

** M. L. . . V . . . qui a donné en 1758. un vol. in 12. intitulé *eſſai d'une hiſtoire de la Paroiſſe de S. Jacques de la Boucherie &c.* chez Prault pere Quay de Gevres à Paris.

année le 31. de Juillet mourut *Jacqueline*, dite, *la Bourgeoise*, teinturiere rue Marivaux. Ses bienfaits sont énoncées dans une Epitaphe en vers françois qui se voit présentement au pilier qui est entre la Chapelle de la vierge & celle de la Communion.

Une Inscription aussi en vers françois placée à un pilier regardant l'Orient, en venant de la Sacristie au chœur, fait mention de plusieurs fondations faites à l'Eglise de S. Jacques par *Jean Taillefer* & *Jeanne Damiens* sa femme, leur Epitaphe est de 1380.

Simon de Dampmartin varlet de chambre du Roi, notre Sire changeur & Bourgeois de Paris, comme il est qualifié dans son Epitaphe, & *Marguerite* sa femme sont fondateurs d'une Chapelle dans cette Eglise. Leur Epitaphe qui étoit dans cette Chapelle se lit aujourd'hui au pilier qui fait face à celle de *Jean Taillefer* : *Simon de Dampmartin* mourut en 1399. sa femme étoit morte dès 1394.

Nicolas Boulard Ecuyer de cuisine du Roi, a fondé la Chapelle de S. Nicolas, & a d'ailleurs contribué à une partie considérable des bâtimens de l'Eglise. Citoyen aussi zelé que bon Paroissien, il rendit aussi au rapport de *Juvenal des Ursins* un service important à l'Etat. Voi-

ci ce qu'en rapporte cet historien. *En 1383. Charles VI. ayant assemblé ses gens contre les Anglois qui étoient en Flandre, difficulté y eut grande comme un si grand Ost pouvoit avoir vivres : & fut mandé un Marchand Bourgeois de Paris, nommé Colin Boulard, lequel se fit fort de trouver du bled & mener à l'Ost pour cent mille hommes pour quatre mois, & lui fut ordonné afin qu'il le fit & aussi qu'il seroit bien payé lequel fit ses diligences.* Le même Auteur ajoute qu'en 1388. *pour ce qu'on avoit vivres à grande difficulté, Colin Boulard, Marchand à Paris envoya vers le Rhin, & par sa diligence on amenoit & faisoit venir vivres largement, Nicolas Boulard* demeuroit rue de la Vennerie, dite S. Jacques de la Boucherie à l'enseigne de la *chaière* (chaise.) Cette enseigne est encore à la maison qui perce jusque dans la rue Planche-Mibray. Il mourut le 28. Juillet 1397. & est inhumé dans la Chapelle de S. Nicolas avec *Jeanne Dupuis* sa femme. On voyoit autrefois sur leur Tombeau des figures couchées qui les représentoient : en 1624. lorsqu'on répara ce tombeau on y fit de nouvelles figures sur le modele des anciennes, & on les a representées à genoux. On lit aujourd'hui cette inscription. *Ces figures & tombeau ont été refaites & rétablies à la diligence des Marguilliers l'an 1624.*

Jean Bureau Seigneur de *Monglat*, d'abord receveur ordinaire de Paris, enſuite maître de l'Artillerie, chambellan de Charles VII. créé Chevalier par Louis XI. le jour de ſon ſacre, eſt inhumé dans la Chapelle de S. Simon S. Jude : l'on voit par ſon Epitaphe qu'il mourut le 2. de Juillet 1463. on voit au-deſſous une addition qui nous apprend que l'ancienne Epitaphe étant tombée les Marguilliers l'ont fait réparer en 1662. à la priere de MM. *Gabriel de Chaſſebras*, Chevalier Seigneur de *Breau* & *Jacques Chaſſebras* ſieur de *Cramailles* deſcendans de *Monglat*.

Jean de S. Romains Seigneur de Quinci & de Frenoi d'abord Procureur au Châtelet enſuite Procureur général de Louis XI. & Charles VIII. mort le 11. de Juin 1484. fut inhumé dans le chœur de cette Egliſe. On avoit mis ſur ſa ſépulture une tombe de cuivre où il étoit repreſenté avec *Thierri Bureau* ſa femme, mais des réparations faites anciennement au chœur ont fait diſparoitre ce monument.

L'illuſtre *Jean Fernel* Medecin de Henri II. mort en 1558. fut enterré au bas du pilier qui termine la Chapelle de S. Nicolas du côté de S. Jean Baptiſte. *Magdeleine Tornebue* ſa femme morte le 10. Avril 1557. eſt enterrée au même

endroit. *Philibert Barjot* Maître des Requêtes & préſident au grand Conſeil, qui avoit épouſé une fille de Fernel fit élever à ce grand médecin l'Epitaphe ſuivante.

DEO OPT. MAX.
& Chriſto Jeſu hominum Salvatori Sacrum.
JOANNI FERNELIO *Ambianenſi*
HENRICI II.
Galliarum Regis Conſiliario,
& Primo Medico, Nobiliſſimo,
atque optimo, reconditarum
& penitus abditarum rerum Scrutatori,
& Explicatori ſubtiliſſimo;
multorum ſalutarium Medicamentorum Inventori;
veræ, Germanaque Medicinæ Reſtitutori;
ſummo ingenio, exquiſitaque Doctrina;
Mathematico;
in omni genere Philoſophiæ Claro;
omnibus ingenuis Artibus Inſtructo;
temperatiſſimis, ſanctiſſimiſque moribus Prædito.
Socero ſuo pientiſſimo Philibertus Barjotius,
ſupplicum Libellorum in Regia Magiſter,
Magnique Regis Conſilii Præſes,

affinitate Gener, pietate Filius, mœrens posuit anno à Salute Mortalibus restituta 1558. 26. *Aprilis. Vixit annos* 52.

Le Maire a remarqué que *Fernel* étoit mort fort riche, & qu'outre trente mille écus d'or qu'on trouva après sa mort, dans son Cabinet, il avoit laissé trente-six mille livres de rente à ses deux filles, dont l'une nommée *Marie* épousa *Philibert Barjot*, Maître des Requêtes, & Président au Grand-Conseil. L'autre nommée *Magdeleine* fut mariée à *Gilles de Riant* Seigneur de Villeray au Perche, & Président à Mortier au Parlement de Paris, qui mourut l'an 1597. Madeleine Fernel sa femme lui survêcut 45. ans; elle ne mourut qu'au mois de Mars de l'an 1642. âgée de 94. ans.

Claude Hardi, sieur de *la Censive & l'Estouteville* en Beauce, Procureur au Châtelet mort en 1615. à 85 ans, a vu issus de lui & des siens 97 enfans : il a vêcu 52 ans avec *Marguerite Allaire* sa femme morte en 1617. son Epitaphe rapporte qu'il étoit *le premier, le plus judicieux & le plus savant praticien qui ait été, qui avoit à commandement les lettres grecques & latines.*

Jacqueline Dupuis femme de *Charles Bordereau* morte en 1627. a fondé un

catechiſme, les Dimanches & Fêtes, depuis la Touſſaint juſqu'au jour de la Pentecôte. On voit l'inſcription de cette fondation dans la Chapelle de la communion.

Marie Berand veuve d'*Antoine Héron*, & mere de *Marie Héron* femme d'*Abel de ſainte Marthe* Doyen de la Cour des Aides a fondé la dépenſe des toiles néceſſaires pour l'enſeveliſſement des pauvres. On voit une copie du contrat ſur une inſcription qui eſt ſous le charnier. La fondation eſt du 1. Juillet 1682.

On voit au même endroit l'Epitaphe de *Marguerite Mouſſet* femme de *Jacques Aubert*, maître d'hôtel des filles de Madame. Elle a fondé une meſſe baſſe quotidienne pour les pauvres ames delaiſſées & particulierement pour celles des ſuppliciés. Le contrat eſt du 19. Mars 1676.

MM. de *l'Eſcalopier* ont leurs ſépultures dans cette Egliſe. *Jean l'Eſcalopier* mort Echevin ſur cette Paroiſſe dont il étoit bienfaiteur y a été enterré en 1565. il eſt qualifié Ecuyer, Controlleur de la maiſon du Roi.

Nicolas l'Eſcalopier, Ecuyer Baron de Givry, Conſeiller Secretaire du Roi & de ſes Finances, y fut inhumé en 1610. *Louiſe Scopart* ſa femme y avoit été enterrée en 1605.

Le dernier qui y a été apporté est *Charles César l'Escalopier* Conseiller du Roi en son Conseil d'Etat, ancien Président du grand Conseil, Seigneur de Liancourt &c. mort en 1753.

La famille des *Gaumont* sieur de Vaurichard y avoit aussi sa sépulture dans la Chapelle de saint Laurent. Cette famille a fini dans la personne de *J. B. de Gaumont* Conseiller d'Etat, mort en 1750. sur la Paroisse de S. Paul d'où il fut transporté à S. Jacques le 23. Juillet. *Marie Catherine Guillois* son épouse y avoit été apportée en 1740.

J'ai réservé à parler ici en particulier d'un paroissien notable enterré dans cette Eglise en 1417. C'est *Nicolas Flamel* célebre par ses fondations & par ses richesses prodigieuses dont la source est encore un problême difficile à résoudre.

Nicolas Flamel né à Pontoise, vint s'établir à Paris où il exerça la profession d'Ecrivain qui consistoit à montrer à écrire, ou à copier des manuscrits, ce qui pouvoit être alors fort lucratif, l'art de l'impression étant encore inconnu. Il occupoit une place attenant l'Eglise de S. Jacques. Cette place consistoit en deux échopes dont l'étendue n'avoit que cinq pieds de long sur deux de large; il avoit outre cela son logement vis-à-vis de ces échopes, dans une maison scise au coin de

la rue Marivaux. C'étoit là qu'il demeuroit avec *Perennelle* sa femme, & c'étoit là sans doute qu'il donnoit des leçons d'écriture aux jeunes gens qui étoient chez lui en pension, ou *qui y demeuroient en bourse* comme s'exprime l'inventaire fait après la mort de *Perennelle*. A force de travail & d'épargne, ils réussirent à devenir propriétaires des échopes & de la maison qu'ils tenoient à loyer, & ils s'en firent un don mutuel par un acte passé en 1372. Dix ans après on fut fort étonné lorsqu'on les vit faire des acquisitions considérables en biens & en maisons, tant à Paris qu'à la campagne, & de plus répandre de l'argent en abondance pour construire ou réparer des Hôpitaux & des Eglises. Ils firent bâtir le portail de S. Jacques du côté de la rue Marivaux & une partie de sainte Genevieve des Ardens que l'on a vu dans la rue neuve Notre-Dame, S. Merri, S. Jean en Greve, S. Nicolas des Champs, S. Come, S. Eustache, S. Germain de l'Auxerrois, les saints Innocens, l'Hopital du du S. Esprit, les Quinze-vingts, &c. se ressentirent de leurs largesses. Ces deux époux renouvellerent leur don mutuel en 1386. & le ratifierent en 1396. Perennelle mourut en 1399. & fit un très-long testament que l'on voit encore dans les archives de S. Jacques de la Boucherie ;

Nicolas Flamel mourut en 1417. après avoir fait en 1416. le 22 de Novembre, un teſtament beaucoup moins étendu que celui de ſa femme & qui tient cependant quatre grandes feuilles de parchemin, collées l'une au bout de l'autre; il eſt auſſi dans les Archives de S. Jacques. On ne peut y lire ſans étonnement le nombre conſiderable de legs & de fondations qui y ſont énoncées.

Les ſentimens ont été partagés ſur l'origine de tant de richeſſes. L'Auteur de l'*Eſſai d'hiſtoire de S. Jacques* dit que Flamel *paroît avoir acquis ſes biens dans ſa profeſſion & par un travail aſſidu.* Il ſe fonde ſur ce que *Flamel* & ſa femme dans l'acte de don mutuel paſſé en 1372. diſent avoir acquis leurs biens *à grands peines & travaux.*

Mais on ne peut imaginer qu'un ſimple Ecrivain, quoiqu'habile &, ſoutenu par un certain nombre de penſionnaires puiſſe jamais tirer de ſon travail des ſommes aſſez fortes pour faire des bâtimens & des fondations dans quatorze Egliſes, ſoutenir des familles qui étoient dans le beſoin, & avoir encore en mourant aſſez de fonds pour faire par teſtament des diſpoſitions auſſi conſidérables que celles que l'on voit dans celui de *Flamel* & de ſa femme. C'étoit bien aſſez d'avoir pu par leur travail devenir proprietaires de

leurs échopes & de la petite maiſon au coin de la rue Marivaux : voila en effet ce qu'ils ſont cenſés avoir acquis à *grands peines & travaux*, & dont ils ſe ſont fait un don mutuel en 1372. mais leur grande opulence eſt de beaucoup poſtérieure à ce tems-là, & ce ne fut qu'en 1382. qu'ils ſe trouverent ſubitement avoir aſſez de fortune pour former & exécuter des entrepriſes très-diſpendieuſes ; de tels fonds ne ſe trouveront jamais dans la plume d'un Ecrivain, il faut donc leur chercher une autre origine. Quelques Auteurs prétendent que *Flamel* avoit eu tout ſon bien des Juifs, qui étant chaſſés du royaume lui laiſſerent leurs dettes à recueillir ; il compoſa dit-on, avec les debiteurs & s'appliqua des ſommes conſidérables ; mais ce ſentiment ne s'accorde point avec l'hiſtoire : l'année dans laquelle les Juifs furent chaſſés du royaume, eſt éloignée de près d'un ſiecle du tems où vivoit *Flamel*. Il eſt vrai que les Juifs étant rentrés en France, ils en furent encore chaſſés ſous Charles VI. & qu'après leur avoir donné du tems pour recueillir ce qui pouvoit leur être dû, ce Prince défendit à ce qui reſtoit de débiteurs de leur rien payer, & par une déclaration du 30. Janvier 1397. il ordonna au Prevôt de Paris de brûler toutes les obligations faites aux Juifs. Dans ce cas

quand même *Flamel* auroit eu des billets de leur part, il n'auroit pû en faire usage ni transiger avec les débiteurs.

D'autres enfin attribuent la prodigieuse fortune de *Flamel* à la découverte de ce qu'on appelle *le grand Œuvre, la pierre philosophale*, ou transmutation des métaux en or. Ce qui paroît certain, c'est que *Flamel* avoit du gout pour la science hermetique, il l'avoit pris dans le livre d'*Abraham le Juif* qui a traité cette matiere sous des figures symboliques. *Flamel* fit seul des essais pendant longtems, mais n'ayant pû reussir, & croyant que la difficulté provenoit de ce qu'il n'entendoit pas les figures du livre d'*Abraham*, il prit le parti d'aller en pelerinage à S. Jacques en Galice, comptant y trouver quelque Juif qui l'instruiroit de ce qu'il désiroit savoir. Dans ce voyage qu'il fit en 1378. il confera avec un savant medecin Juif nommé *Canche*, qui lui donna des explications; mais malgré ces éclaircissemens, *Flamel* fut encore trois ans à travailler, & enfin il trouva dit-on ce grand Œuvre le 17. Janvier 1382. c'est-là l'époque des dépenses qu'il fit tant en bâtimens & décorations d'Eglises qu'en fondations ou rentes pour le soulagement des pauvres; effectivement les actes de constitution sont datés de 1382. ou des années suivantes.

Flamel

Flamel, malgré ſes richeſſes, obſerva toujours de vivre d'une maniere extrêmement modeſte : il demeura conſtamment dans ſa petite maiſon au coin de la rue Marivaux, & ne fut magnifique qu'en bonnes œuvres au profit des pauvres & des Egliſes. Il paroît cependant qu'il fut flaté que l'on ſût la part qu'il avoit à la conſtruction de ces différens édifices, car il fit placer à pluſieurs ſa ſtatue & celle de ſa femme : on les voit encore à S. Martin des Champs, aux ſaints Innocens, à S. Jacques de la Boucherie, à S. Côme, &c. * *Flamel* s'eſt toujours fait repréſenter en Pelerin, ſans doute pour conſerver la mémoire du pélerinage qui lui avoit valu la connoiſſance du grand Œuvre. Sa fortune fit quelque bruit & parvint aux oreilles du Roi qui envoya chez lui *Cramoiſi* l'un de ſes maîtres de Requête pour s'informer de la vérité du fait. *Borel* qui rapporte ce trait dans ſon *Tréſor des Antiquités Gauloiſes*, dit que *Cramoiſi le trouva dans l'humilité, ſe ſervant de vaiſſelle de terre*;

* Avant que l'on eût détruit ſainte Genevieve des Ardens, pour y bâtir l'Hôpital des Enfans Trouvés, on voyoit ſur le portail de cette Egliſe la figure de *Nicolas Flamel*. Elle eſt préſentement chez un bourgeois paroiſſien de ſaint Jacques. Les Marguilliers en ont fait tirer par MM. *Slodtz* un buſte en plâtre que l'on voit aujourd'hui dans le Bureau de la Fabrique.

mais pourtant, ajoute-t'il, *on sait par tradition que Flamel se déclara à lui, l'ayant trouvé honnête homme, & lui donna un matras plein de sa poudre qu'on dit avoir été conservé longtems dans cette famille, qui l'obligea à garantir Flamel des recherches du Roi.*

On voit par le recit de *Borel* qu'il ne doutoit point que *Flamel* n'eût possedé le secret du grand Œuvre. Ceux qui sont de son avis pourront encore se fortifier dans leur sentiment par ce que je vais rapporter d'après M. *Freron.* (*An. lit. 1758. tome VIII. pag. 259.*) *Dom Pernetti*, dit cet Auteur, a vû un manuscrit de la propre main de *Flamel*, selon que le manuscrit le porte, & qui certainement est de l'écriture du temps, c'est-à-dire, de 1414. C'est un Breviaire sur les marges duquel il a écrit un Traité Allégorique, de l'Œuvre Hermétique, qu'il adresse à son neveu, fils d'*Isabelle* sœur de *Perenelle*. Il s'y exprime ainsi : « Le » commencement de la sagesse est la » crainte de Dieu. Je N. F. Ecrivain de » Paris, cette présente année 1414, du » regne de notre Prince benin *Charles* » *VI.*, auquel Dieu veuille bénir, & » après la mort de ma fidelle compagne » *Perennelle*, je me prens fantaisie & » liesse, en me recordant d'icelle, escri- » re en grace de toi, cher nepveu, toute

» la maîtrise du secret de la poudre de
» projection ou teinture philosophale,
» que Dieu a pris vouloir de départir à
» son moult chétif serviteur, & que ai
» répété comme répéreras en ouvrant
» comme te diray, & ainsi comme j'ay
» faict & ouvré avec ta chère tante *Pe-*
» *rennelle* que je regrette moult grande-
» ment.... Adonc ay mis la ditte maî-
» trise en celuy livre, afin que ne t'ou-
» blie mie du haut bien que Dieu t'ac-
» corde, & en second c'est enfin que te
» recorde, en souvenance d'iceluy, de
» chanter & psalmodier ses louanges, &
» ne peut estre lieu plus idoine à placer
» un si beau faict, si ce n'est par des
» chants au Très-Haut. *Le Manuscrit*
» *finit ainsi* : » Adonc as le trésor de tou-
» te félicité mondaine, que moi pauvre
» rutil de Pontoise ay faitte & maîtrisée
» par trois reprinses à Paris en ma maison
» rue des Ecrivains, & que moi *Flamel*
» te bâille pour l'amour qu'ay toi en l'hon-
» neur de Dieu, pour sa gloire & louan-
» ge du Pere, Fils & S. Esprit, radieu-
» se & sacrée Trinité, que je prie dez
» maintenant t'illuminer, & te vouloir
» conduire dans le chemin de vérité &
» de lumiere, dans la voye du salut,
» & ainsi soit-il.

Flamel est enterré dans l'Eglise de S. Jacques vis-à-vis le crucifix, comme

il l'avoit demandé par son testament *Perenelle* sa femme, morte vingt ans avant lui, a été enterrée aux Charniers des SS. Innocens.

Les Inscriptions, les bas-reliefs, les figures hiéroglyphiques dont *Flamel* avoit décoré les maisons qui lui appartenoient, & en particulier celle de la rue Marivaux ont excité de tout tems la curiosité des Alchimistes, en conséquences ils ont fait des recherches à différentes reprises dans cette derniere maison comptant y trouver le livre d'*Abraham le Juif*. Mais les recherches ont été inutiles. *J'ai pourtant*, dit *Borel* à ce sujet, *ouï assurer à un gentilhomme de Rouergue appellé de Cabrieres se tenant en son Château de Cabrieres près de Millau, où je fus exprès pour voir ce Manuscrit qu'il avoit vu l'orignal de ce livre, que feu M. le Cardinal de Richelieu avoit recouvré peu de tems avant sa mort, & qu'un grand Seigneur de Rouergue, familier avec ceux qui manierent ses papiers, l'avoit emporté de son cabinet.*

On fit encore, il y a trois ans de nouvelles perquisitions dans la maison de la rue Marivaux, mais le succès ne répondit point aux espérances de ceux qui tentoient l'entreprise. Le fait est curieux, je vais le rapporter tel que M. L..., V... nous l'a donné dans son histoire de la

Paroiſſe de S. Jacques de la Boucherie page 163.

» Un particulier, ſous un nom & des » qualités aſſez importantes, mais em» pruntées, ſans doute, ſe préſenta à la » Fabrique dans l'été de l'année 1756. » chargé, dit-il, par un ami mort, d'une » ſomme forte qu'il avoit reçu, ſomme » remiſe entierement à ſa bonne-foi & » ſans obligation marquée, que celles » d'œuvres pies s'il le vouloit; il ajoûta » que pour entrer dans les vues de ſon » ami décédé, une des œuvres qu'il mé» ditoit, étoit la réparation de maiſons » caduques appartenantes à des Egliſes. » Allant au fait, il dit, qu'il connoiſſoit » comme étant à la Paroiſſe de S. Jac» ques, la maiſon du coin de la rue Ma» rivaux vis-à-vis l'Egliſe, qu'elle avoit » beſoin de réparations, & qu'il y dé» penſeroit 3000 livres, l'offre auſſi-tôt » acceptée, & cependant les précautions » néceſſaires en pareil cas priſes par la » Fabrique, on l'a laiſſé travailler.

» La réparation de la maiſon, n'étoit » que le prétexte, & l'objet véritable, » une fouille, & l'enlévement des pier» res gravées dont j'ai parlé ci-devant. » Les intéreſſés à la découverte du tréſor » imaginaire, veilloient avec ſoin ſur » l'ouvrage, on a creuſé en leur préſen» ce, on a enlevé avec le pic une quan-

» tité de moîlon, rien n'a paru, on le
» penſe bien. Mais l'or devoit être ren-
» fermé dans les pierres gravées, l'ima-
» gination s'eſt tournée de leur côté, &
» quoique le reſpectable paſteur qui gou-
» verne la Paroiſſe eût recommmandé de
» les laiſſer en place, elles ont été furti-
» vement enlevées, briſées & conver-
» ties en moîlons, c'eſt tout l'or qui s'eſt
» trouvé.

» La perte de ces pierres qui avoient
» quelque curioſité, eſt compenſée par
» une réparation, qui, quoiqu'elle ne fût
» point urgente, a amélioré la maiſon;
» mais elle pourra être ſur le compte
» d'un maſſon, mis en œuvre par le par-
» ticulier, & de quelques autres ou-
» vriers, qui, ſans précaution ſe ſont li-
» vrés à des inconnus qu'ils cherchent &
» qui leur échapent: ces hommes ſans
» faire remplir le devis, ont diſparu auſ-
» ſi-tôt qu'ils ont vu leur eſpérance fruſ-
» trée. La réparation qui a été faite peut
» monter à 2000 livres.

On terminera l'article de Nicolas Flamel par une copie de ſon teſtament; on verra par la quantité de legs & de fondations, qui y ſont énoncées, ſi un ſimple Ecrivain a pu par ſon travail, ſe mettre en état de faire une pareille dépenſe.

TESTAMENT
DE NICOLAS FLAMEL.

A TOUS ceux qui ces Lettres verront, Tanneguy du Chaſtel, Chevalier, Conſeiller, Chambellan du Roi notre Sire, Garde de la Prevoſté de Paris, Salut : Sçavoir faiſons, que pardevant Hugues de la Barre & Jehan de la Noë, Clercs Noraires du Roi notre Sire, de par lui eſtablis en ſon Chatelet de Paris, fut perſonnellement eſtabli Nicolas Flamel, Eſcrivain, ſain de corps & penſée, bien parlant & de bon & vray entendement ; ſi comme il diſoit, & comme de prime face apparoiſt, attendant & ſagement conſiderant qu'il n'eſt choſe plus certaine que la mort, ne choſe moins certaine de l'heure d'icelle, & pour ce que en la fin de ſes jours il ne feiſt & ſoit trouvés importunités ſur ce, non voulant de ce ſiecle trépaſſer en l'autre inteſtat, penſant aux choſes celeſtieulx, & pendant que ſens & raiſon gouvernent ſa penſée. Deſirant pourvoir au ſalut & remede de ſon ame, fit, ordonna & aviſa ſon teſtament ou ordonnance de derniere voulenté ; au nom de la glorieuſe Trinité du Pere, du Fils & du S. Eſprit, pour être fait payé, enſherine & accompli par les executeurs de ſondit teſtament cy-aprés nommés, ou autres ordonnés à ce en la maniere & ſelon les points & ſervices, dons, aumônes, laiz, ordonnances & conditions, ſelon la valeur des biens que Dieu lui a preſté, comme ſi aprés en eſcrit & déclare, ſans commuer, faire ou changer aucune choſe pour quelque cauſe, néceſſité ou occaſion que ce ſoit ou puiſt être, par impétrations ne autrement.

PREMIEREMENT. Il, comme bon & vrai Catholique, recommanda très-humblement & devotement ſon ame, quand du corps départira, à la benoiſte Trinité de Paradis, à la glorieuſe Vierge Marie, à Monſeigr S. Michel Archange, à M. S. Pierre & S. Pol, à Monſeigr S. Jacques, à Monſeigr S. Nicolas, à Mde Ste Catherine, & à tous les Saints & Saintes de la benoiſte & celeſtielle Cour de Paradis, en louant Dieu de tous les biens qu'il lui a fait & preſté en cette mortelle vie ; & ſon corps ordonne être mis & baillé à la ſepulture de Ste Egliſe, laquelle ſépulture il eſlut en l'Egliſe S. Jacques de la Boucherie devant le Crucifix & Notre-Dame, en payant 14 Francs à l'Œuvre, dont grand temps à lettres furent faites entre les Marguilliers & lui, & que ſur ſa foſſe ſoit fais, par maniere de mémoire, une petite tombe qui eſt

en ſa maiſon, ou une autre ſe bon ſemble. Et veut & ordonna toutes ſes dettes eſtre payées ſans délay, & ſes charges ou torts faits connus eſtre amandés & reſtitués, & les inconnus eſtre reſtitués à toutes perſonnes honeſtes dignes de foy de part & dehors qui les affirmeront par ſerment dedans un an après ſon treſpaſſement, ſi aucuns en y avoit juſqu'à la ſomme par parties de quarente livres pariſis, ſe les cas le requierent par équité.

Item. Ordonna pour ſon luminaire de torches, de pointes les appartenances & ce qu'il y appartiendra cent ſols pariſis. *Item* laiſſa au Curé de ladite Egliſe S. Jacques 20 ſols pariſis. *Item* aux Chapelains de ladite Egliſe 20 ſols pariſis. *Item* aux Clercs de ladite Egliſe ſeize ſols pariſis. *Item* pour meſſes & ſervices ſolemnels haut & bas au jour de ſon enterrement & lendemain 60 ſols pariſis. *Item* pour faire dire cinquante baſſes meſſes de *Requiem* & à la fin mémeire du S. Eſprit, de N. D. & de tous les ſaints ledit jour & lendemain de ſon enterrement cent ſols pariſis. *Item* pour ſonner notablement en ladite Egliſe 32 ſols pariſis. *Item* à l'Œuvre de l'Egliſe Notre-Dame de Paris vingt-ſols pariſis. *Item* à ſes voiſins qui feront compagnie au ſervice pour aller boire ou diſner comme bon leur ſemblera & prier pour lui quatre livres pariſis. *Item* ordonna être donné par ſes dits exécuteurs par parties le jour & le lendemain de ſon enterrement pendant le ſervice à 300 pauvres gens à chacun d'eux quatre deniers pariſis en leurs mains, monte cent ſols pariſis. *Item* aux quatre mendians, à l'Hôtel-Dieu de Paris, au Saint Eſprit en Grêve, és Blancs-Manteaux, & les Quinze-vingts, à chacune d'icelles ordres & lieux pour eux dire vigiles, ſeize ſols pariſis. *Item* laiſſe en aumône & pour prier Dieu pour lui à ſes hôtes qui demeureront lors en ſes maiſons outre la porte Saint Martin & devant l'Egliſe Saint Jacques à chacun vingt ſols pariſis, ou leur rabattre ſous leurs louages.

Item. Ledit Teſtateur veut & ordonne que par ſes exécuteurs ci-dedans nommés ſoit acheté trois cent aulnes de bon drap brun du prix chacune aulne de 12 ſols pariſis, leſquels ſeront par eux donnés en aumône à cent pauvres ménages laboureurs que hommes que femmes; où il ſera mieux employé chacun trois aulnes dudit drap dont ils ſeront tenus de faire chacun en droit ſoy cotte chappron & chauſſes pour les porter & uſer tant comme ils pourront durer ſans les vendre ni convertir ailleurs ſur peine de reſtituer la valeur du drap. C'eſt à ſçavoir à 13 perſonnes à la Villette, S. Ladre, 13 perſonnes à Iſſy, 14 perſonnes à Rueil & 40 perſonnes en la Ville de Nanterre, & par ſpécial pardevant tous autres à ceux leurs enfans ou hoirs qui anciennement auront eu à beſogner avec ledit Teſtateur par venditions rentes d'argent de vin ou autrement qui en

auront meſtier & ſera bien employé. *Item* à dix perſonnes meſnagiers pauvres ouvriers aydes à Maçon & autres fréquentans prins & eſlus en la place de Greve, & à dix pauvres meſnagiers que hommes que femmes demeurans en la Paroiſſe S. Jacques environ l'Hôtel dudit Teſtateur, où il ſera mieux employé & en feront quittances & à chacun d'iceux meſnagiers & laboureurs des ſuſdits hommes & femmes ſeront baillés trois ſols pariſis en ſa main dont ils iront promptement acheter une ſollis qu'ils uſeront & prieront Dieu pour ledit Teſtateur. *Item* ledit Teſtateur ordonne que par ſes dits exécuteurs fuſſent achetées deux cent aulnes de drap bleu brun, & tel que aux perſonnes qui s'enſuivent appartient, chacune aulne du prix & valeur de vingt-quatre ſols pariſis & données à cinquante perſonnes à chacun d'iceux quatre aulnes pour faire aux aucuns habits de leur religion & aux autres houppelandes pour les porter & uſer ſans vendre, donner ni diſtribuer ailleurs ſur peine de rendre l'argent & la valeur dudit drap, c'eſt aſçavoir, à deux Religieux Prêtres de chacun des quatre Ordres Mandians, à deux Religieux des Mathurins, à deux Religieux de Sainte Croix de la Bretonnerie, à deux Religieux des Blancs Manteaux, & à deux Religieux des Billettes où Dieu fut boulu, tous Prêtres qui en auront meſtier à chacun quatre aulnes dudit tel qu'il appartient à leur Ordre du prix des ſuſdits pour faire habits comme deſſus. *Item* à 34 perſonnes la moitié povres Prêtres & l'autre moitié povres clercs tous eſcoliers maiſtres ès Arts & autres prins & choiſis en collega & dehors ſuffiſantes perſonnes où il ſera mieux employé à chacun d'iceux quatre aulnes de drap brun, dont ils ſeront tenus faire houppellandes pour eux veſtir & les uſer ſans aucune vendre donner ne diſtribuer ailleurs par eux, ne auſſi par eux, ne auſſi par leſdits Religieux & veut que ledit drap ſoit baillé aux perſonnes de religion Prêtres & eſleves des ſuſdit par le conſeil & ordonnance du Miniſtre ou Prieur des Mathurins qui ſe informera auxquels il ſera mieux employé à donner dont ils ſeront tenus & chargés de prier dieu chacun jour pour ledit Teſtateur, auquel Miniſtre & Prieur il laiſſa pour ſa peine de ce faire & de voir aucunes fois que les ordonnances dudit Teſtateur s'accompliſſent, la valeur d'ung marc d'argent & auſſi à aucun preud'hommes Chappellain ou autre habile & ſouffiſant, que leſdits Exécuteurs commettront à porter, bailler, & diſtribuer les draps, calices & autres legs aux Prêtres & aux Clercs ordonné être baillés, à pauvres gens laboureurs, Egliſes & autres lieux comme ci-deſſus eſt conteny, ledit Teſtateur laiſſa pour ſa peine de ce faire duement & diligemment & en rendre bon compte auxdits Exécuteurs qui de tout auront connoiſſance, & payeront tant par leurs mains

dix livres parisis, & de tous payemens avoir donnés bonne quittance.

Item. Laissa à neuf Confreries ou plus dont il est à présent confrere, c'est-à-sçavoir aux Confreries Sainte Anne, S. Jacques, S. Christophe en ladite Eglise S. Jacques, Sainte Catherine du Val des Escoliers, Notre-Dame de Boulogne sur la mer, N. D. la Septembreche en l'Eglise du Sépulchre, N. D. de Mezoche en l'Eglise S. Honoré, S. Michel de la Chapelle du Palais & à celle de S. Michel & S. Eustace en l'Eglise S. Eustace à Paris, S. Jean l'Evangeliste en l'Eglise S. Andry des Ars à Paris & à chacune autre Confrerie, s'il appert par escrit de sa main qu'il en fut confrere de aujourd'hui en avant, & non autrement, & aussi laissa à chacune des Œuvres des Eglises S. Jacques de la Boucherie à Paris, & de S. Jacques du Haut-Pas outre la Porte S. Jacques, de N. D. de Pontoise, de Sainte Genevieve en la rue Neuve N. D. de l'Eglise des Mathurins, de la Chapelle N. D. de Haubervilliers, aux Œuvres des Eglises parochiales de Nanterre, de Rueil, de la Villette S. Ladre, où l'on ne va point prendre hors les Sacremens, & de Issy, donna & laissa à chacun d'iceux lieux & Confreries pour Dieu & en aumônes, & pour augmenter faire & continuer le divin service & estre accompagnié & participant à toujours des Messes, prieres & bienfaits d'icelles, un calice où il y ait en la patte un crucifix, Notre-Dame & S. Jehan Esmaillé, & au costé une N. & un T. & couvercle de fin argent tout dorés qui seront fait faire tous propres par lesdits Exécuteurs avec un estuy de cuir chacun du prix & valeur de seize liards parisis, & avec ce veut estre baillé à chacun d'iceux lieux Eglises & Confreries une torche chacune du prix de vingt sols parisis, pour tout faire servir chacun jour icelle torche & après servir à faire le divin service en iceux lieux & Confreries, tant comme ils pourront durer sans iceux vendre ne distribuer ailleurs ne rien prendre sur ce par les Curés ou autres gouverneurs desdites Eglises, & seront tenus chacun d'iceux en droit soy, le jour qu'ils les recevront, de faire dire dans ladite Eglise S. Jacques de la Boucherie à leurs dépens un solemnel service, c'est-à-sçavoir, vigiles à neuf pseaumes & neuf leçons, haute messe de *Requiem* à Diacre & Sous-Diacre, & notable recommandation pour le salut du Testateur.

Item, ledit Testateur laissa à Margot la Quesnel sa Chambriere & à Colette sa fille ensemble, s'ils sont en vie & à la survivante de celles le tout.

C'est-à-sçavoir du mesnage de son Hôtel jusqu'au prix & valeur de vingt livres parisis, avec quarante livres parisis de rente par les quatre termes accoustumés à prendre

& avoir durant leur dite vie ſeulement & de la ſurvivante de elles ſur ſa part de maiſon devant l'Egliſe de S. Jacques de la Boucherie & ſur ſes autres maiſons, & ſemblablement leur donna & laiſſa durant leur vie & la ſurvivante pour le tout la moitié du vin de rentes & arrérages qui lui ſeront deus après ſon trépaſſement ſur pluſieurs biens & héritages durant les vies de certaines perſonnes en la ville & terroir de Nanterre, & auſſi laiſſe en outre à ledite Margot pour ſa demeure ou les bailler à louage à ſon profit durant ſa vie ſeulement. C'eſt-à-ſçavoir, les trois louages du porche de ſa maiſon devant l'Egliſe S. Jacques, ſi par partage n'y a empêchement, ou le louage par bas de la maiſon haute où eſt le puits en la rue de Montmorency au choiſt de elles, iceux laiz faits en aumône & pour l'amour de Dieu & pour faire prieres pour ledit Teſtateur, à la charges des conſciences de elles, en telle maniere que ladite Margot ne ſoit point mariée (*a*) & quelles ſoient toujours de bon & honneſte gouvernement ſans diffame de leur corps ſur peine de perdre leurs dits laiz, leſquelles ne aucunes d'elles ne autres par elles ne pourront vendre engager ne aliéner deſdites rentes de vin ne d'argent pour quelque cauſe ou néceſſité que ce ſoit durant leſdites vies fors en vivre & en jouir par la maniere que dit eſt, & ſi ladite Collette alloit de vie à trépas, & que elle auroit eu aucuns enfans en mariage depuis 10 ans après ce qu'elle auroit été premierement mariée, il veut être baillé & donné pour Dieu & en aumône des biens de ladite exécution à chacun d'iceux enfans qui ſeroient en vie dix livres pariſis d'argent comme comptant pour une fois, leſquels laiz & rentes leur ſeront baillés par les mains des Exécuteurs du Teſtament du dit Teſtateur ci-dedans nommés, & après leſdites vies ladite rente d'argent ſeulement ſera convertie au fait de l'exécution, & veut ledit Teſtateur que ladite Margot s'entremette durant ſa vie du fait de ladite exécution de ceſt préſent Teſtament, auſſi avant comme les Exécuteurs ci-dedans nommés & que à ce ſoit appellée & receue pour aider voir & faire accomplir les laiz & ordonnances contenues audit Teſtament, & à ce la commiſe

(*a*) Une Sentence du Châtelet, datée du Mercredi 27e Mars 1419. avant Pâques, deux ans après la mort de Flamel, nous apprend que Marguerite la Queſnel s'étoit mariée à Maubon Vallies Orfevre. Cette Sentence fut rendue pour le partage des deux échopes de Flamel. Il y eſt dit qu'elles furent tirées au ſort, & que celle qui étoit *par devers la rue des Arſis*, échut aux exécuteurs teſtamentaires de Flamel, & celle qui étoit *par devers la Pierre aux Juifs*, échut aux exécuteurs de Pernelle.

avec leſdits Exécuteurs, & ſera tenue ladite Margot chacun Samedy de l'an après veſpres commmencées de avoir à ſes dépens durant ſa vie & tenir en ſes mains ou autre femme de par elle à genoux devant l'image de N. D. en l'Egliſe cinq chandelles de cire de un denier la piece ardens juſqu'à la moitiée ou environ, & à chacune des feſtes de N. D. à la grant meſſe quinze telles chandelles ſemblablement ardens & après les offrir & attachier devant ladite image en priant Dieu & N. D. pour ledit Teſtateur. *Item* laiſſa à ladite Margot la Queſnel en aumône & pour ſon ſalaire de porter chacun jour à l'offrande pain, vin, chandelle & argent que leſdits Exécuteurs doivent livrer aux Meſſes, ſervices qui doivent être faits par ſept ans & quarante jours & aux meſſes & ſervices qui ſe doivent faire chacun mois de l'an quatre livres pariſis, & ſi elle n'eſt eu vie une des Chandelieres de ladite Egliſe ou autre femme aura pour ce faire cinquante ſols pariſis durant leſdits ſept ans & quarante jours; & après iceux ſept ans & quarante jours icelle femme aura pour porter l'offrande au ſervice qui ſe doit faire chacun mois de l'an douze ſols pariſis de rente par an pour ſa peine & en aumône.

Item Laiſſa tant en aumône comme pour tout droit de ſucceſſion à ſes parens, ſi aucun en a qui ſe voudroient dire ſes héritiers, pour tout droit de ſucceſſion & autre quelconques quarante livres pariſis en argent pour une fois à tous enſemble, & les exempta, débouta & miſt hors de ladite ſucceſſion; & ſi eux ou aucun d'eux contredient aucune choſe, ou ne veulent accepter ledit lais; il voult icelui lais être converti en aumône par eſgale portion, ès Œuvres de l'Hôtel-Dieu de Paris & du ſaint Eſprit en Grêve, & le pourront audit cas demander & avoir les maiſtres d'iceux lieux où il ſera converti en aumoſne au fait de ladite Exécution.

Item. Ledit Teſtateur voult & ordonna que tantôt après ſon trépaſſement par ſept ans & quarante jours prochains & ſuivans & accomplis ſoient dites & célébrées en ladite Egliſe Saint Jacques, ou en autre Egliſe qui ſera chargée du fait de ſon dit Teſtament; c'eſt à ſçavoir, chacun jour une meſſe baſſe de *requiem* à pain, vin & à chandelle, excepté les Vendredis, & à la fin de chacune meſſe une mémoire du S. Eſprit, de N. D. de Touſſaints & des Anges, & à chacune meſſe ſera offert une peinte de vin vermeil du prix de ſix deniers, & un pain du prix de 4 deniers pariſis piece & une chandelle du prix de ung denier, leſquelles Meſſes ſeront chantées par un Religieux des quatre principaux Ordres Mandians de Paris chacun jour, une meſſe de un Frere venant chacun jour de chacune d'icelles Ordres à ſon tour en ladite Egli-

ſe S. Jacques ſans être chargées d'autre ſervice faire pour la journée en leur conſcience & à la fin deſdites meſſes jetteront de l'eau benoiſte ſur la foſſe où repoſera le corps dudit Teſtateur, en ladite Egliſe : diront le *de profundis* & autres recommendations à Dieu pour le ſalut de l'ame dudit Teſtateur & pour chacune d'icelles meſſes & ſervices ainſi faire voult être payé par ſes dits Exécuteurs à iceux freres chacun jour ledit tems durant deux ſols ſix deniers pariſis. *Item* voult & ordonna que chacun Vendredi durant les ſept ans & quarante jours deſſus dit, ſoit fait dire par leſdits Exécuteurs Marguilliers de ladite Egliſe un notable ſervice des Morts, la veille vigilles à neuf pſeaumes & neuf leçons & ſonné les cloches notablement & le lendemain à Matines, Laudes tout au long commendaſſes & faire tout notable ſervice des Morts, ſonner les cloches notablement & après dire grant meſſe au grant autter à Diacre & Sous-Diacre quatre Chapelains Preſtres en chapes & les Clercs : Et pour ce faire veut être payé au Curé ſon Fermier ou Commis qui dira la grande Meſſe & ſera auxdits vigiles la veille & le jour ſix ſols pariſis : aux Diacres & ſous-Diacres, les Chapelains & Clercs à chacun deux ſols ſix deniers pariſis & iront jetter de l'eau benoiſte ſur la foſſe dudit Teſtateur dire le *de profundis* & recommendation des Morts en gardant loyaument & faiſant l'ordonnance d'iceux ſervices ledit tems durant, & à chacune grande Meſſe d'iceux Vendredis ſera offerte une quarte de vin vermeil du prix & valeur de douze deniers pariſis, un pain du prix de quatre deniers pariſis & une chandelle d'un denier, & prendront, & eſliront leſdits Marguilliers 7 pauvres perſonnes que hommes que femmes où il ſera bien employé, qui ſeront durant leſdites grandes Meſſes de Vendredis rangés d'un côté, de l'autre priant Dieu pour les trépaſſés & iront de leur argent à l'offrande de un denier pariſis, & leur ſera baillé par leſdits Marguilliers à la fin du ſervice à chacun treize deniers pour Dieu & en aumône, & pour prier Dieu pour les trépaſſés en livrant tel luminaire comme aux Anniverſaires ou Obits ci-dedans nommés, & ſi il y veut venir ſept pauvres perſonnes des Quinze-Vingt à iceux ſervices des Vendredis ils y ſeront reçus pour ce faire pardevant autres.

Item. En outre ce & principalement ledit Teſtateur voult & ordonna pour le ſalut des ames de lui & de ſes feus pere & mere, parens & autres ſes bienfaiteurs, être dit, fait & célébré par chacun an perpétuellement en ladite Egli e S. Jacques de la Boucherie ou en autre Egliſe ſi illeuc déffaut ou contredit y avoit comme cy-après dit, c'eſt-à-ſçavoir douze, comme Obits & double Anniverſai-

nes & Services ſolemnels ſi tant en peuvent être faits & payés de ſes rentes ſelon ſon ordonnance & que tantôt après ſon trépaſſement ſoit fait dire par chacun an perpétuellement iceux doubles Obits & doubles Anniverſaires au grand autel ou autre notable en ladite Egliſe chacun mois de l'an un d'iceux anniverſaires. C'eſt-à-ſçavoir le premier, ſecond, tiers, ou quart jour de chacun des mois de l'an eſquels ſervices ſeront dits la veille, veſpres, vigiles des Morts à neuf pſeaumes & neuf leçons & lendemain à Matines les Laudes des Morts tout au long commendaſſes & tout autre notable ſervice qu'il appartient en tel cas & après dire hautes meſſes de *Requiem* à Diacre & Sous-Diacre & à la fin d'icelle mémoire du S. Eſprit, de N. D. de Touſſaints, & des Anges, & à ce faire ſeront le Curé de ladite Egliſe S. Jacques ou ſon Permier ou Commis préſens & à venir reveſtus en chappe ſurplis & aumuſſe, un Prêtre qui dira la meſſe, le Diacre & Sous-Diacre deux Coeuriés, les quatre Chapelains de ladite Egliſe ou autres pour ce eſlus, & les deux Clercs de l'Egliſe en chappe & veſtemens d'Egliſe pour aider à faire ſolemnellement leſdits ſervices, l'aulter reveſtu de noir, un poile eſtendu devant, quatre cierges ſuffiſans ardens deſſus & quatre points de cire ardens avec autres ſolemnités & ornemens que en tel cas & notable ſervice de Morts appartient, & fera lan ſonner les cloches notablement pour iceux ſervices faire le jour & la veille, & ſera offert à chacune fois à la meſſe deux pains blancs, chacun de quatre deniers & deux peintes de vin chacune peinte du prix de huit deniers & un petit cierge ou pointe du prix de quatre deniers pariſis & un denier fiché dedans, & fera l'en ſçavoir à chacune fois à ceux des Quinze-Vingts de Paris préſens le jour & heure de la meſſe dudit ſervice leſquels deſdits Quinze-Vingts y ſeront tenus de venir que freres que ſeurs juſqu'à treize perſonnes ou plus à tout que aveugles que autres; c'eſt-à-ſçavoir ceux qui auront force d'aller eſquels aura un Prêtre & un Clerc portant la Croix en ſurplis ſe être à chacune fois d'un côté & d'autre rangés à part devant le ſervice, faiſant prieres pour ledit Teſtateur, leſquels iront à l'offrande chacun un denier ou tournois de leur argent, excepté ledit Prêtre, & Clerc, & tantôt après ladite meſſe leſdits Curé, Chapelains, Clercs, & ceux deſdits Quinze-Vingts iront ſur le lieu où repoſera le corps dudit Teſtateur en ladite Egliſe jetter de l'eau benoiſte & dire à chacune foisle *de profundis* avec notable recommendation & prieres de morts, & après ce iceux des Quinze-Vingts avant que ils partent de l'Egliſe leurs dits Prêtre & Clerc diront une meſſe baſſe de *Requiem* & enfin mémoire du S. Eſprit, N. D. de Touſſaints & des Anges, auxquels Curé, Prêtres, Chapelain, Clercs & ceux deſdits Quinze-

Vingts qui auront été au long desdits services, comme dit est, ledit Testateur laissa & voulc par les Exécuteurs de son présent Testament être payé & baillé d'argent comptant. C'est-à-sçavoir audit Curé ou son Vermier ou Commis pour aydier, conseiller, voir faire & accomplir lesdits services & dépendances en quelque Eglise que ce soit à Paris sans iceux laisser diminuer ne discontinuer, huit sols parisis. Au Prêtre qui dira la grande messe quatre sols parisis, & aux Diacre, Sous-Diacre, Chapellains & Clercs des susdits à chacun trois sols parisis. *Item* à ceux desdits Quinze-Vingts pour le commun de leur hôtel à chacune fois pour être auxdits services & messe & faire, comme dit est, trente-deux sols parisis, & à chacun d'iceux povres desdits Quinze-Vingts qui viendront à leur tour & seront à chacun service jusqu'à treize personnes que hommes que femmes sera baillé particulierement en leurs mains & auxdits Prêtres & Clercs douze deniers parisis en aumône pour en faire leur volonté, sans ce que autre dudit commun des Quinze-Vingts y ayent aucune part, & se lesdits des Quinze-Vingts faisoient faute ou refus en ce que dit est, & d'aller auxdits services, ledit Testateur veut que ledit Curé ou Vermier puisse bailler la chose à faire audit cas aux Religieux de l'Hôtel-Dieu de Paris, du Saint Esprit en Grêve aux autres Hôpitaux ou Mandians à Paris; lesquels puissent & pourront audit cas de-là en avant & non autrement prendre, demander, & recevoir ledit lais ainsi ordonné auxdits des Quinze-Vingts & à ce faire être reçus pour aller semblablement auxdits services faire selon ladite ordonnance, & seront tenus les Marguilliers & Exécuteurs qui seront chargés de faire faire lesdits services & distributions de livrer à chacun des tous services ci-dedans contenus Luminaires, tous revestemens & autres choses qui y appartiendront bien & notablement parmi les profits & revenus à eux ordonnés, tant comme ils pourront durer en valeur, & si par aucune solemnité ou empêchement avoit faute en aucun jour de Carême ou autre de faire les Services perpétuels ci-dedans escrits, que les plus prochains jours en suivans ils soient faits & payés comme les autres services.

Item. Ledit Testateur qui étoit l'un des Exécuteurs de feue Perette jadis sa femme ordonna, commis & establit lesdits Exécuteurs en lieu de lui de connoître & faire accomplir les Testament, Codicille de ladite feue femme comme il eut pû faire en son vivant. *Item* ordonna sauve & reserva à vendre & transporter ses maisons, & les neuf vingt livres parisis qu'il a ordonné avoir & prendre à choix par ses Exécuteurs des meilleurs qu'il aura en la ville & vicomté de Paris, dont il n'aura baillé nuls sachans, pour faire

payer & accomplir les douze ſervices de Obits & diſtribution d'argent chacun an comme ci-dedans eſt eſcrit, que le ſurplus de ſes dites rentes à Paris & dehors dont il n'ara baillé rachats, celles qu'il a acqueſtées & acqueſtera & dont il jouyra au jour de ſon trépaſſement ſoient converties à les recevoir par an ou les vendre à profit & auſſi converti ſes biens meubles dettes & toutes choſes qui lui appartiendront de droit à faire & payer les aumônes & ſervices des morts chacun jour durant les ſept ans quarante jours avec tous les lais aumoſnes & dons ordonnés être faits par ce préſent Teſtament, & ſi tant n'y avoit de biens pour ce faire il veut qu'il fut diminué par eſgale portion & équalité ſur toutes les ordonnances & lais particuliers ſans rien comprendre des rentes ordonnées pour le fait deſdits douze Obits en gardant toutes les ordonnances dudit Teſtament au plus juſtement & loyaument que ſe pourra faire; & voulc & ordonna que à ceux qui lui ont vendu rentes ou à leurs enfans demeurant à Nanterre, à Ruel, à Iſſy & à la Villette S. Ladre, leur ſoit qu'ttée en aumône la moitiée des arrérages qu'ils devront & que les rentes s'ils les veulent acheter, pour eux & non pour autres leur ſoient baillées & tranſportées pour le prix que elles couterent, dont tous ou pluſieurs doivent avoir cédules de rachat & ſont ſommés par tout qui ara rachat ſi les montre & raporte, & le ſurplus deſdites rentes ſoit vendu à profit ſi aucun y en a & ſes dettes payées & levées pour tout convertir en lais particuliers & ordonnances dudit Teſtament.

Item. Voulc & ordonna ledit Teſtateur, que de l'argent qui ſera reçu de ſes maiſons, rentes & revenus admorties & non admorties ſoit payé & baillé chacun an à toujours au terme S. Remi, aux Œuvres des Egliſes & Hôpitaux de l'Hôtel-Dieu de Paris, du Saint Eſprit en Grêve, à l'Hôpital S. Gervais, de S. Julien en la rue S. Martin, de Sainte Catherine, du Sépulchre, de S. Jacques de l'Hôpital, de la Trinité en la rue Saint Denis, de Sainte Genevieve la Petite, de S. Coſme & S. Damien, aux Religieux de l'Egliſe des Mathurins, de S. Nicolas des Champs, de S. Merri pour l'Œuvre, & à ceux des Quinze-Vingts de Paris préſens & à venir, à chaſcun deſdits Hôpitaux & lieux pour l'Œuvre deſdites Egliſes dix ſols pariſis de rente par an, tant pour aumoſne comme pour ce que iceux deſdites Egliſes & Hôpitaux ſeront tenus chacun en droit ſoi de aller chacun an, faire dire par un leur Chapelain ou autre en l'Egliſe S. Jacques de la Boucherie au mois de Novembre une baſſe meſſe de *Requiem* & mémoire de N. D. à la fin d'icelle pour les trépaſſés, tant comme ils recevront leſdites rentes, & ſeront tenus

les principaux perſonnes deſdites Egliſes & Hôpitaux, & auſſi ceux des Quinze-vingts préſens & à venir, auxquels & à chacun en droit ſoi ledit Teſtateur donna pouvoir, & iceux commit de ſçavoir par eux & leurs ſucceſſeurs comment leſdits Anniverſaires ſervices & diſtributions d'argent & autres choſes contenues en c'eſt préſent teſtament ſeront faits & continués, & ſi il y a défaut & iceux pourchaſſer eſtre faits ſe meſtier eſt, & ſçavoir la valeur & produit deſdites rentes & maiſons, ſans rien changer ou muer, & voult que ceux qui joyront deſdites rentes, maiſons, & autres choſes ordonnées pour leſdits ſervices baillent, ſe meſtier eſt, connoiſſance valable à ceux deſdits Hôpitaux & Egliſes, & à tous ceux auxquels le fait dudit teſtament puet ou pourroit toucher de toutes les rentes, maiſons & autres choſes qu'ils auront entre mains touchant le fait d'icelui teſtament, pour être aydans & icelui accomplir ſe meſtier eſt & défaut y avoir, comme dit eſt.

Item. Pour tous les lais particuliers, ſervices & diſtributions d'argent, & autres ordonnances, contenus & déclarés en ceſt préſent Teſtament, faire & payer, continuer & accomplir, ſans aucune choſe en excepter ni diminuer, ledit Teſtateur laiſſa à l'Œuvre de l'Egliſe S. Jacques de la Boucherie à Paris tous ſes biens-meubles, rentes, maiſons & héritages qu'il pourra avoir & à lui appartenir au jour de ſon treſpaſſement, tant en la Ville de Paris comme dehors, en payant, faiſant & accompliſſant toutes les ordonnances & lais cidans contenus, & non autrement; c'eſt à ſçavoir ſi avant comme la valeur de ces biens, maiſons & rentes ſe pourront eſtendre & valoir. Entre leſquelles choſes ledit Teſtateur laiſſa à icelle Œuvre de ladite Egliſe S. Jacques en eſpécial neuf vingt livres pariſis deſdites rentes à leur choix, pour demuerer en eſtat & vertu à toujours des meilleures qu'il pourra avoir en la Ville de Paris & banlieue d'icelle, tant de l'achat par lui fait des exécuteurs du Teſtament de ſa feue femme, comme autrement, dont il n'ara baillé nuls rachats, avec ſa moitié de maiſon par indivis faiſant le coin de la rue Marivaux; & toutes ſes maiſons amorties & non amorties qu'il leur laiſſa ſemblablement pour ladite cauſe, après les charges dont elles ſeront chargées, tant en la rue de Montmorency pour autre part pour augmentation, & ſur ce de mieux faire & continuer les douze ſervices, par maniere d'Obits ou Anniverſaires, & diſtribution d'argent chacun an ordonnés être fait par ledit Teſtateur, comme ci-dedans eſt contenu. Leſquelles rentes & maiſons ſeront gardées, reçues & bien ſoutenues à toujours aux dépens de l'Œuvre de ladite Egliſe, tant comme elle s'en entremettra & y prendra

profit ; c'eſt à ſçavoir que l'Œuvre de ladite Egliſe ſera tenue de faire faire, continuer, payer & accomplir par les Marguilliers d'icelle, aux dépens de la choſe, tous les Services, diſtributions d'argent, & auſſi tous les lais particuliers & ordonnances en la maniere & comme contenu eſt en ceſt préſent Teſtament, par les mains des Marguilliers de ladite Egliſe S. Jacques préſens & à venir, qui de ce faire ſeront chargés pour ce au nom de ladite Egliſe, & comme exécuteurs dudit Teſtament, ou autrement, ſans ce que iceux Marguilliers ou autres, au nom de ladite Egliſe, ne autrement, puiſſent ou doivent au temps à venir aucunes deſdites rentes ou maiſons vendre, tranſporter, engager, changer ne aliéner à l'héritage, viage ne autrement, ne en rien convertir ès réparations, ſouſtenemens ne autres choſes ou néceſſité de ladite Egliſe, ne ailleurs, faire convertir ce qu'il appartiendra, & qu'il eſt ordonné pour payer leſdits Services, diſtribution d'argent, rente à viage & à termes, ſe ailleurs ne les peuvent payer, & autres ordonnances, chacun an par chacun mois, au jours, termes, & par la maniere que ci-dedans eſt contenue, & iceux ſervices, diſtributions d'argent & ordonnances ainſi faites, payées & accomplies, ledit Teſtateur veut & ordonna que le ſurplus de profits & revenus deſdites neuf vingt livres pariſis de rente & deſdites maiſons, ſera & demeurera à l'Œuvre de ladite Egliſe S. Jacques, ou autre qui en ſoit chargée, tant pour Dieu en aumône, comme pour peine & couſtaige de garder, faire valoir & ſouſtenir leſdites maiſons, & garder & recevoir leſdites rentes, & auſſi de payer leſdites diſtributions d'argent, livrer veſtemens, luminaire ; & faire faire leſdits ſervices, tant comme leſdites rentes & maiſons pourront & devront être d'aucune valeur, & de ces choſes leſdits Marguilliers rendront compte, quand moſtier ſera, au Curé de ladite Egliſe, à ceux des Quinze-Vingts, & autres des Hôpitaux & Egliſes qui ſur ce devront prendre rente & profit par an, comme dit eſt, & s'il avenoit en aucun tems que leſdites rentes & maiſons déchoiaſſent & diminuaſſent d'aucune valeur, tellement que leſdits Marguilliers ne puſſent avoir & prendre plus grand profit que leſdits ſervices & aumoſnes couſteroient par an, tout le déchet ſeroit ſur les profits que l'Œuvre de ladite Egliſe devroit prendre ſur iceux, ſans rien délaiſſer ne diminuer à faire & payer des ſommes des anniverſaires, diſtribution d'argent & ordonnances deſſuſdits ; & ſi par fortune ou autrement il avenoit que la valeur deſdites maiſons & rentes déchuſſent tellement & ſi grandement, qu'elles ne vouliſſent que autant comme les ſervices deſdits obits & diſtributions d'argent couſteront par an, comme dit eſt, ledit Teſtateur veut & ordonne que l'Œuvre de ladite

Egliſe par leſdits Marguilliers exécuteurs au nom d'icelle ait & preigne pour faire & payer leſdits ſervices, diſtribution chacun an, autant ſeulement de revenus d'icelles maiſons & rentes, comme leſdits ſervices & diſtributions pouvent & pourront monter par égale portion; & ſi plus grand déchiet ſurvenoit ès revenus deſdites maiſons & rentes, leſdits ſervices & diſtributions ſeroient diminués à faire & payer à l'équipolent, de mois en mois, & tout le moins que l'on pourroit diminuer, & de tant comme iceux ſervices & diſtributions ſeroient diminués par défaut de revenues voult & ordonna qu'autant par eſgal portion fut diminué des revenues ainſi ordonnées pour l'Œuvre de ladite Egliſe, & auſſi diminuer à la valeur & équipolent des rentes données & laiſſées à certaines Egliſes & Hôpitaux ci-dedans nommés, & veut au cas deſſuſdit, quelque diminution qu'il dût avoir ſur les revenus deſſuſdits, que iceux ſervices & diſtributions ſoient faits, payés, continués & accomplis de déchet en déchet, à diminuer iceulx ſervices de mois en mois, & tout le moins que l'on les pourroit diminuer, comme dit eſt, juſqu'à la fin d'iceux douze ſervices & anniverſaires; ſi par néceſſité y écheoit ſi grande diminution, que Dieu ne veuille, & autant de valeur que monteroit leſdits ſervices & diſtributions, prendra à l'encontre ſeulement chacun an par eſgale portion l'Œuvre de ladite Egliſe ſelon ladite diminution, comme dit eſt, tant comme icelles revenues pourront durer, au cas que ladite Œuvre ne pourra avoir prouſit par-deſſus, ſans autrement faire ne ordonner que deſſus eſt dit.

Item. Ledit Teſtateur ordonna que tout le réſidu deſdits biens & héritages, ſe aucune choſe y a, après ce que les ordonnances & lais particuliers cy-dedans contenus ſeront payés & accomplis, ſauf & reſerve par ſpécial toute à toujours en état & en vertu le fait des douze anniverſaires ci-dedans déclarés, ſoit converti & diſtribué par eſgale portion, le quart d'icelui réſidu à l'Œuvre de l'Egliſe, qui ſera chargée de faire leſdits anniverſaires, l'autre quart à l'Œuvre de l'Egliſe Sainte Geneviève la Petite, l'autre quart à l'Œuvre de l'Egliſe N. D. de Paris, & l'autre quart d'icelui réſidu à l'Œuvre de l'Hôtel-Dieu de Paris, pour acheter veſtemens & livres pour faire le Divin ſervice.

Item. Les Marguilliers & Gouverneurs des Œuvres deſdites Egliſes ne aucune d'icelles ou perſonnes préſens & à venir pour leſdites Œuvres ne autrement ne avant ne pourront avoir aucun droit de propriété ſaiſine ou puiſſance qui leur vaille ou doive valoir par preſcription de tems ne autrement de avoir & tenir leſdite maiſons & rentes perpétuellement ne autrement en tout ou en partie ne

n'en pourront rien convertir ès ſouſtenement deſdites Egliſes ne autre choſes pour quelque néceſſité que ce ſoit ou puiſſe être au tems à venir, fors en faiſant, payant & accompliſſant entierement les choſes ci-de ſans contenues & chacune d'icelles. *Item.* Se l'Œuvre de ladite Egliſe ou autre ne pouvoir tenir leſdites maiſons & rentes & en joir ſans être admorties, ledit Teſtateur voult & ordonna que leſdits Marguilliers au nom d'icelle fuſſent & ſoient tenus au cours de la valeur deſdites maiſons & rentes, de faire icelles amortir en tout ou en partie qu'il ſuffiſe, en compoſer par aucun profit envers les Seigneurs fonciers pour avoir toujours de port ou en ordonner en autres mains, ou entre eux par bonne ſûreté, en telle maniere que leſdits ſervices, ordonnances & diſtribution d'argent ſoient toujours bien faites & accomplies deſdits revenus & profits par leſdits Marguilliers ou autres que Meſtier fera au nom de ladite Egliſe ſans aucunement rien prendre, ne diminuer ſur ce & ſera le tout mis ou Mathôloge des Egliſes & gravé en pierre ou laton apparent, ſi meſtier eſt.

Item. Si l'Œuvre de ladite Egliſe ou leſdits Marguilliers préſens & à venir au nom d'icelle, comme Exécuteurs ne ſe vouloient charger d'accomplir tous les lais & ordonnances contenus en ceſt préſent Teſtament, ou que par aucuns tems à venir ils feroient faute ou contredits audit cas & non autrement, ledit Teſtateur laiſſe leſdits biens, maiſons & rentes aux Œuvres des Egliſes paroiſſiales de S. Mery, S. Jehan en Grêve, S. Nicolas des Champs, Sainte Genevieve la Petite, S. Coſme & S. Damien, Saint Euſtace & Saint Germain l'Auxerrois à Paris pour les avoir & recevoir en la valeur qu'ils pourront & devront être par les mains des Marguilliers d'icelles Egliſes & faire & payer par eux leſdits ſervices, diſtribution d'argent & autre choſe ſans faire le contraire ſemblablement par la maniere comme deſſus étoit & eſt ordonné à ladite Egliſe Saint Jacques & voult que leſdits Marguilliers préſens & à venir d'aucunes deſdites Egliſe par ſpécial de l'une d'icelles Egliſes ſeulement qui ſe vouſiſt chargier de mettre à exécution duement le contenu audit Teſtament & qui premier le requereront ou ſeront requis ayent & prennent au cas des ſuſdit, leſdites rentes maiſons & revenues pour faire ce que dit eſt; & les eſlut & nomma en cas deſuſdit exécuteurs de ſon dit Teſtament pour ſe faire, & ſi l'une Egliſe en eſt refuſante, que l'autre le penſe prendre & avoir pour faire & accomplir ſemblablement comme deſſus. Et veut le dit Teſtateur audit cas que ledit Curé de S. Jacques, ceux des Quinze-Vingts & autres qu'il appartiendra ſe puiſſent entremettre ſur ce en conſeillant & aydant à bailler ladite exécution à faire ſi meſtier eſt à aucune deſdites Egliſes qui s'en voudront chargier comme dit eſt.

Et ſi aucun de ceulx deſdites Egliſes parochiales des ſuſdites par ſpécial aucun Marguilliers d'icelles nommés Exécuteurs ne ſe vouloient chargier de faire ladite exécution à l'ordonnance & intention dudit Teſtateur comme deſſus ſur ce requis diligemment & que pour ce leſdites maiſons & rentes demeuraſſent vacquants, ledit Teſtateur voult & ordonna que toutes icelles choſes maiſons & rentes, ceux de toutes les Egliſes & Hôpitaux & lieux Religieux ou autre où l'on heberge pauvres dedans Paris ayent & perçoivent en cas des ſuſdites & non autrement leſdites maiſons & rentes pour Dieu & en aumoſne & icelles choſes vendent au plus profitablement que l'on pourra & que l'argent de la vendition d'icelles choſes ſoit baillé & diſtribué entre ceux deſdits Hôpitaux & lieux en chacun lieu par eſgale portion, pour convertir la plus grande partie en draps, couvertures vermeilles pour les povres & le ſurplus converti en réparations néceſſaires deſdits Hôpitaux & lieux.

POUR toutes leſquelles choſes & ordonnances à chacune d'icelles en ce préſent Teſtament contenues & déclairées tenir garder, enterinner, payer, continuer, accomplir & exécuter loyaument de point en point ſelon leur teneur tant comme la valeur deſdits biens meubles & héritages ſe pourra eſtendre par la maniere & condition que deſſus eſt dit. Ledit Teſtateur Nicolas Flamel deſſus nommé fit & ordonna eſlut conſtitua eſtablit & nomma ſes bien-amés & feaux exécuteurs & de foy commiſſaires les Margliers préſens & à venir de ladite Egliſe S. Jacques de la Boucherie pour & au nom d'icelle Egliſe; & s'ils ne s'en vouloient charger ou faiſoient contredits, audit cas ledit Teſtateur commit & eſlut Exécuteurs de ſon dit Teſtament les Margliers de l'une des Egliſes parochiales des ſuſdites préſens & à venir qui s'en voudront charger & ſemblablement voult être fait de Margliers en Margliers au nom deſdites Egliſes, les premieres qui s'en voudront charger juſqu'à ce que tous ſoient refuſans & contrediſans de ce faire & accomplir, & icelles maiſons, rentes & revenus, ceux deſdites Egliſes qui s'en voudront chargier comme dit eſt, puiſſent demander tenir & avoir amorties ou non amorties nonobſtant preſcription de tems, longues ſaiſine qu'aucuns en euſſent confirmées, impétrations ne autre choſes à ce contraires, leſquels audit cas pourront prendre avoir & recevoir leſdites choſes faire en leur Egliſe leſdits ſervices, payer leſdites diſtributions, & accomplir leſdites ordonnances ſemblablement comme deſſus eſt dit ſans aucune choſe muer ou faire au-contraire par impétration diſpenſation de Pape, de Roi, de Prélats ou autres par quelque loy, droit, eſcrit, conſtitution, ne par quelqu'autres voyes cauſes néceſſité ou occaſion que ce ſoit ou puiſt être & ſi au pourchas d'aucuns ou autrement le

Pape présent ou à venir ou aucuns Légats Commis ou autre puissans à ce vouloient ordonner au contraire ou que lesdits Marguilliers ne les pussent tenir & en joir pour faire & accomplir ce que dit est, ledit Testateur dès maintenant pour lors ou dit cas & non autrement & dès-lors pour maintenant donna & laissa, donne & laisse lesdites rentes aux Œuvres de tous les lieux Hôpitaux & Eglises desdits; à chacun lieu par esgale portion en iceluy cas & non autrement pour convertir ès œuvres & soustenemens desdits lieux comme dessus est dit, auxquels lesdits Exécuteurs Marguilliers présens & à venir qui commenceront à faire l'exécution de ce présent Testament pour, & au nom de l'Eglise au profit d'icelle & pour le salut dudit Testateur & aussi au Curé de ladite Eglise de S. Jacques, ou à son Fermier, si ce dit Curé est demeurant hors Paris afin de conseiller, voir, entendre au fait de ladite exécution & accomplissant icelle ledit Testateur laissa pour une fois seulement des biens de ladite exécution, par amitié à chacun d'eux combien qu'ils soient notables & suffisans, un gobelet ou hanape d'argent pesant un marc d'argent. Appellée & présente aux ordonnance payement & choses qui se feront ladite Margot la Quesnel, laquelle ledit Testateur commit commet comme dessus est dit au fait de ladite exécution, & comme Exécutoresse avec lesdits Exécuteurs, à laquelle si elle est en vie sera baillé pour sa peine de vaquer & entendre un marc d'argent & pour payer faire entheriner tout ce que dit est par ceux desdites Eglises Exécuteurs de son dit présent Testament, ledit Testateur se désaisit & devest ès mains desdits Notaires, comme en la main souveraine pour le Roy notre Sire, de tous ses biens meubles, & héritages dont il jouira comme dit est au jour de son trépassement; lesquels par ces presentes il obligea & voult à ce être obligiés & d'iceux pour ce faire revesti & saisi & veut être revestus & saisis ses dits Exécuteurs Marguilliers présens & à venir esleus comme dit est, & les soumit pour ce du tout à la jurisdiction & contrainte de ladite Prevosté de Paris & de toutes autres Justices où il seront & pourront être trouvés pour ce sien présent Testament entheriner, en soumettant l'exécution de son dit présent Testament ou ordonnance de derniere volonté avec le fait de l'audition & reddition du compte d'icelle & des dépendances à la Cour de ladite Prevosté de Paris & révoqua & révoque rappelle & met au néant tous autres Testamens & lettres de ordonnance de derniere volonté qu'il auroit & pourroit avoir fait par avant cetuy sien présent Testament & ordonnance. Auquel son présent Testament il se arresta du tout & voult icelui en tous ses points & clauses sortir & avoir son plein effet & valeur par droit de Testament, de Co-

dicil & Ordonnance de derniere voulenté & autrement par toutes voyes & maniere que valoir pouvoit & devoit, devra & pourra tant de droit de raiſon comme de couſtume & autrement & que au *Vidimus* de ces préſentes Lettres de Teſtament fait ſous Scel Royal ou aux brevets ſous ce faits ſignés par Notaires du Châtelet ou ſignés de ſon nom & ſeing manuel, & auſſi de tous rachats & autres lettres ſignées de ſon dit nom ou ſeing manuel fait tant au vivant de ſa feue femme comme depuis & qu'il ſignera doreſnavant, plaine foy faſſe & ſoit adjoutée en tant comme il ſe peut faire, comme à l'original & vaillent chacun lettre, brevet, rachat & autres comme original, & ayent ſur-tout leur effet ou le cas échéera, leſquelles lettres ou brevets de Teſtament ont été faits & paſſés par lui & accordés quadruples par quatre lettres de brevets qui voult valoir groſſoyées ou non groſſoyées chacun & chacune endroit ſoy comme dit eſt, comme originales du conſentement & à la requeſte dudit Teſtateur, afin que ſi par fortune ou autrement l'une d'icelles ſe perdoit que l'autre fut en vertu & auſſi pour être en greigneur ſeureté & connoiſſance à gens d'Egliſe & autres lieux ci-dedans contenus, auxquels le fait & ordonnance pourroit toucher pour demander & avoir les droits & choſes qui leur pourroient appartenir par la teneur d'icelles, leſquelles quatre lettres de Teſtament enſemble ou par partie, ou les brevets ſur ce faits ou *Vidimus* d'iceux auront chacun en droit ſoi pleine vertu & effet, nonobſtant que elles ne font & feront que un même fait & lettre de Teſtament & ordonnance de derniere volonté. En témoin de ce, nous à la relation deſdits Notaires avons mis le ſcel de ladite Prevoſté de Paris à ces Lettres de Teſtament qui furent faites & paſſées par ledit Nicolas Flamel par la maniere que dit eſt l'an de grace 1416. le Dimanche 22e. jour du mois de Novembre *ſigné* de la Noë & de la Barre avec paraphes.

[*Pendant que l'on imprime ceci, nous apprenons que l'on travaille à donner quelques éclairciſſemens ſur la fortune de Nicolas Flamel : nous en ferons part au public dans un article ſéparé à la fin de ce volume.*]

Il y a dans l'Egliſe de S. Jacques une Confrairie célebre ſous le nom de *ſaint*

Charles Borromée, consacrée particulierement ou soulagement des malades & des pauvres honteux ; cette association munie d'indulgences par deux bulles de Paul V. fut autorisée par des Lettres-patentes entérinées au Parlement. On y vit entrer tout ce qu'il y avoit de plus grand dans le Royaume *Anne d'Autriche* femme de Louis XIII. *Marie Therese* femme de Louis XIV. le Dauphin son fils, la Duchesse d'Orléans, la Princesse de Condé &c.

Sur l'Autel de la Chapelle de S. Charles, est un tableau très estimé dans lequel S. Charles est représenté distribuant ses aumônes à une troupe de pauvres assemblés sous le vestibule d'une Eglise. Ce tableau est de *Quentin Varin* peintre célebre, sur lequel l'historien de la Paroisse de S. Jacques donne une note qui mérite d'être rapportée ici. *Varin* originaire de Picardie, après avoir reçu à Beauvais des leçons de peinture de *François Gaget* Chanoine de Beauvais ; & avoir appris la perspective du frere *Bonaventure* d'Amiens, Capucin, surpassa bientôt ses maîtres : mais Beauvais étant un théatre trop étroit pour tirer parti de son talent, il alla à Paris, & se retira d'abord dans un grenier rue de la Verrerie chez un Marguillier de S. Jacques de la Boucherie, qui lui fit faire le tableau

bleau dont on vient de parler. L'Intendant de la Reine *Marie de Medicis* ayant vû ce tableau, en fut charmé, & comme la Reine cherchoit alors un Peintre pour décorer la galerie du Luxembourg, l'Intendant alla chercher *Varin* dans son grenier, & le présenta à la Reine. Ce Peintre donna de magnifiques desseins qui furent adoptés, mais il disparut tout-à-coup : il s'étoit lié d'amitié avec un Poëte nommé *Durant*, qui ayant indiscretement fait une satyre contre le gouvernement, fut arrêté & pendu peu après. *Varin* craignant de participer au malheureux sort de son ami, se cacha si bien qu'il fut impossible de le déterrer : cela fut cause que l'on fit venir d'Anvers le fameux *Rubens*, au pinceau duquel on est redevable des riches peintures qui décorent la galerie du Luxembourg. *Varin* repatut quelques années après, & fit pour la Reine *la Présentation de J. C. au Temple*, dont cette Princesse fit présent aux Carmes du Luxembourg. Il a fait aussi *le Paralytique* qui est à Fontainebleau. *Varin* a eu la gloire de donner d'utiles leçons au célebre le *Poussin*.]

La rue *Quinquampoix* est dans le quartier de S. Jacques : elle a pris ce nom d'un Seigneur qui y a demeuré, & duquel M. Petau Conseiller au Parlement

a rapporté les Armes dans son Armorial; de même que le Pere Labbe dans le Catalogue alphabétique des blasons de plusieurs nobles & anciennes familles. *Sauval* ajoûte que c'eſt une erreur de croire que cette rue ait été ainſi nommée *à quinque Campanis*, à cauſe que cinq Paroiſſes s'étendent juſques-là, car outre, dit-il, que cette étymologie eſt ridicule, c'eſt qu'elle portoit le nom de *Quinquampoix* bien avant que *ſaint Joſſe*, qui eſt une de ces cinq Paroiſſes, fût érigée en Egliſe Paroiſſiale. Cette rue ſera à jamais fameuſe dans notre Hiſtoire, par la quantité de perſonnes qui, en 1719. & 1720. y accouroient de toutes les parties de l'Europe, pour y échanger leur or & leur argent, contre des papiers, dont la valeur étoit imaginaire.

La rue Aubry-Boucher eſt à un des bouts de la rue *Quinquampoix*; elle eſt nommée dans de vieux papiers terriers *Vicus Alberici Carnificis*: ſans qu'on ſçache, ſi *Albericus* étoit le nom de Baptême de celui qui a donné le nom à cette rue, ou ſi c'étoit ſon ſurnom. Quoiqu'il en ſoit, le peuple qui abrege tant qu'il peut, & qui eſtropie preſque toujours les noms, la nomme *la rue Briboucher*. L'Egliſe Paroiſſiale de *ſaint Joſſe* eſt dans cette rue.

C'étoit originairement une Chapelle

bâtie dans le même lieu où saint Josse avoit logé autrefois en passant à Paris : elle étoit de la Paroisse de saint Laurent. Philippe-Auguste ayant fait faire une nouvelle enceinte de la Ville, la Chapelle de saint Josse s'y trouva renfermée, de même qu'une partie des paroissiens de saint Laurent, qui demanderent l'érection de cette Chapelle en Eglise Paroissiale. On leur accorda ce qu'ils demandoient l'an 1260. à condition, que la moitié des offrandes qui se feroient à saint Josse, aux Fêtes de saint Josse, & de saint Laurent, depuis les premieres vêpres de la veille, jusqu'à la fin du jour suivant, & les deux tiers des cierges qui seroient offerts, à la Purification de la Vierge, appartiendroient au Prieur, & à la Communauté de saint Martin-des-Champs. Il fut de plus stipulé, & convenu, que le Curé de saint Josse payeroit au Curé de S. Laurent dix livres parisis, chaque année, par maniere de dédommagement du démembrement qu'on faisoit de sa Paroisse, pour composer celle de saint Josse. Le Curé de saint Josse doit de plus après son installation, faire serment au Prieur, & à la Communauté de S. Martin des Champs, comme le Curé de saint Laurent a accoutumé de le faire. L'Eglise de saint Josse d'aujourd'hui fut commencée en 1679.

a rapporté les Armes dans son Armorial ; de même que le Pere Labbe dans le Catalogue alphabétique des blasons de plusieurs nobles & anciennes familles. *Sauval* ajoûte que c'eſt une erreur de croire que cette rue ait été ainſi nommée *à quinque Campanis*, à cauſe que cinq Paroiſſes s'étendent juſques-là, car outre, dit-il, que cette étymologie eſt ridicule, c'eſt qu'elle portoit le nom de *Quinquampoix* bien avant que *ſaint Joſſe*, qui eſt une de ces cinq Paroiſſes, fût érigée en Egliſe Paroiſſiale. Cette rue ſera à jamais fameuſe dans notre Hiſtoire, par la quantité de perſonnes qui, en 1719. & 1720 y accouroient de toutes les parties de l'Europe, pour y échanger leur or & leur argent, contre des papiers, dont la valeur étoit imaginaire.

La rue Aubry-Boucher eſt à un des bouts de la rue *Quinquampoix* ; elle eſt nommée dans de vieux papiers terriers *Vicus Alberici Carnificis* : ſans qu'on ſçache, ſi *Albericus* étoit le nom de Baptême de celui qui a donné le nom à cette rue, ou ſi c'étoit ſon ſurnom. Quoiqu'il en ſoit, le peuple qui abrege tant qu'il peut, & qui eſtropie preſque toujours les noms, la nomme *la rue Bribouche*. L'Egliſe Paroiſſiale de *ſaint Joſſe* eſt dans cette rue.

C'étoit origi

bâtie dans le même lieu où saint Josse avoit logé autrefois en passant à Paris : elle étoit de la Paroisse de saint Laurent. Philippe-Auguste ayant fait faire une nouvelle enceinte de la Ville, la Chapelle de saint Josse s'y trouva renfermée, de même qu'une partie des paroissiens de saint Laurent, qui demanderent l'érection de cette Chapelle en Eglise Paroissiale. On leur accorda ce qu'ils demandoient l'an 1260. à condition, que la moitié des offrandes qui se feroient à saint Josse, aux Fêtes de saint Josse, & de saint Laurent, depuis les premieres vêpres de la veille, jusqu'à la fin du jour durant, & les deux tiers des cierges qui seroient offerts, à la Purification de la Vierge, appartiendroient au Prieur, & à la Communauté de saint Martin-des-Champs. Il fut de plus dit, & convenu, que le Curé de saint Josse auroit Curé de S. Laurent six livres parisis, pour toutes, par maniere de dédommagement ou remboursement de la moitié de la Paroisse, pour laquelle celle de saint Josse lui étoit donnée, & que le Curé de saint Josse seroit tenu avec son tabalacon, de venir au Prieur, & à la Commu-

sur les desseins de *Gabriel le Duc*, Architecte estimé, qui éleva le portail jusqu'à la premiere corniche; mais on ne les suivit point pour le reste de ce bâtiment, qu'on a fait moins long, & moins haut, que cet Architecte ne l'avoit projetté. On voit dans cette Eglise un *S. Sébastien* peint par *Martin Freminet*, qui est fort estimé des connoisseurs. La cure est desservie par un Ecclésiastique de la Congrégation des *Eudistes*, & est à la nomination du Prieur de S. Martin-des-Champs.

La rue *Trousse-vache* a pris son nom ou de l'enseigne de la vache troussée, qui s'y voit depuis plusieurs siecles, ou d'*Oudard Trousse-vache*, dont les registres du Temple parlent en 1461. & de qui, peut-être, descendoit *Denis Trousse-vache* connu en 1426. & 1441. par les registres du Châtelet. Elle va de la rue des cinq Diamans, à la rue S. Denis, vis-à-vis la rue de la Ferronerie.

Nous ne sçavons pas d'où est venu le nom de la rue d'*Avignon*; apparemment que c'est de quelque enseigne, ou de quelque particulier de ce nom-là qui y demeuroit. En 1300. elle n'avoit pas encore de nom. En 1386. 1425. & 1552. on la nommoit la rue *Jean le Comte*.

La rue *Vitrognon* se nommoit en 1300. la rue *Court-Pierre-la-pie*, & la *rue qui*

chiet en la Savonerie. Aujourd'hui on la nomme la rue *Trouignon.*

S. Leu S. Gilles ne fut dans ſon commencement, qu'une Chapelle ſuccurſale, que l'Abbé & les Moines de S. Magloire permirent de bâtir en 1235. aux paroiſſiens de S. Barthelemi qui demeuroient au-delà du pont. Elle fut dédiée ſous l'invocation de S. Leu & de S. Gilles, à cauſe d'une Chapelle de l'Egliſe de S. Magloire, qui portoit les noms de ces deux Saints, & où les Paroſſiens faiſoient célébrer l'office divin. Cette nouvelle Chapelle fut enſuite unie à la cure de S. Barthelemi, parcequ'il ne s'y trouva pas aſſez d'habitans, pour avoir un Paſteur réſidant à S. Leu, S. Gilles; mais enfin le nombre des habitans devint ſi conſidérable, qu'on fut obligé en 1617. de déſunir cette Chapelle d'avec S. Barthelemi, & de l'ériger en Egliſe Paroiſſiale. Ce fut par cette érection, que Henri de Gondi Cardinal & Evêque de Paris, termina un procès qui s'étoit formé pour la cure de S. Barthelemi, entre *Louis Rumet* Chanoine de l'Egliſe de Paris, & *Michel de Rennes* Chanoine de S. Honoré; il donna la cure de S. Barthelemi au ſieur de Rennes, & celle de S. Leu, S. Gilles, au ſieur Rumet.

Cette Egliſe a trois Patrons : *S. Leu*,

Archevêque de Sens qui vivoit sous le regne de Clotaire, & dont on célebre la fête le premier jour du mois de Septembre : *S. Gilles* est le second Patron ; il étoit d'Athenes, d'une famille illustre, & vivoit dans le sixieme siecle. Il quitta sa patrie étant fort jeune, & vint aborder à un Cap, où est aujourd'hui la Ville de S. Gilles en Languedoc. Il fut deux ans sous la conduite de *Césaire* Archevêque d'Arles, puis se cacha dans une forêt qui porte aujourd'hui son nom, où il se nourrissoit, dit-on, du lait d'une biche qui se retiroit dans la même grote que lui. Childebert Roi de France, chassant un jour dans cette forêt, ses piqueurs poursuivirent cette biche jusques dans la caverne du Saint, & tirerent même une fleche à travers des buissons qui l'environnoient, dont S. Gilles fut fort blessé. Le Roi le fit panser, & lui offrit plusieurs présens que le Saint refusa ; mais il l'obligea de souffrir qu'on lui bâtit un Monastere dont il fut Abbé. On solemnise sa fête le premier Dimanche d'après celle de S. Leu.

Sainte Cordule, Vierge & Martyre, & qu'on dit être une des compagnes de sainte Ursule, est aussi Patrone de cette Eglise, où l'on garde son Chef enchâssé dans une image d'argent, autour de laquelle est cette Inscription :

Una ex Virginibus, quarum fuit Ursula Princeps,
Clauditur hoc felix Cordula Scriniolo.

S. Leu est invoqué spécialement pour la guérison des malades. Lorsque nos Rois parviennent à la Couronne, c'est un usage de cette Eglise de faire des prieres pendant neuf jours, pour demander à Dieu la conservation de leur Personne Sacrée. Le 14. d'Octobre de l'an 1716. la Duchesse de Ventadour, gouvernante du Roi Louis XV. assista dans cette Eglise à la messe qui terminoit la neuvaine qu'on y avoit faite pour la continuation de la bonne santé de sa Majesté.

Le bâtiment de cette Eglise fut réparé en 1611. & encore depuis pendant que Claude *de Saussay*, qui fut ensuite Evêque de Toul, en étoit Curé. Le Chœur, & les Chapelles des deux côtés furent alors rebâties. En 1727. on y fit encore des réparations plus considérables : on changea presque entierement les dedans, en sorte que cette Eglise est aujourd'hui une des plus propres de Paris. Le 8. & le 10. d'Octobre de cette même année, *Guillaume Guerin*, l'aîné, Charpentier habile, transporta en entier la charpente du clocher de l'horloge de la tour, sur laquelle elle étoit, & qui menaçoit ruine, sur une autre tour nouvellement bâ-

tie à la même hauteur, qui eſt de douze toiſes, & à la diſtance de vingt-quatre pieds. Cette manœuvre ſe fit heureuſement par le moyen d'un grand échafaud, ſur lequel on fit rouler le clocher de ſept pied & demi de diamêtre, ſur trente-cinq d'élévation, avec la groſſe cloche de l'horloge qui péſe au moins deux mille livres, & ſans toucher au plomb de la couverture, ni aux plattes-bandes de fer, &c.

Le dedans de l'Egliſe a été reblanchi & décoré d'une fort belle menuiſerie qui eſt l'ouvrage d'un nommé l'*Aigu*; & de ſculptures qui ſont de *Guillaumet* Sculpteur en bois. Dans le tems qu'on a fait ces réparations, on a détruit une pierre bize qui étoit au ſecond pilier, à droite, en entrant dans la Nef. Sur cette pierre, étoient les Armes, & l'Epitaphe en vers latins de *Jean Louchart*, & de *Marie de Brix* ſa femme. Ce Jean Louchard étoit un des plus déterminés Ligueurs, & un de ceux qui eurent le plus de part à la mort du Préſident Briſſon, de Claude Larcher, & de Jean Tardif. Sa cruauté fut punie dès ce monde; car il fut un des quatre, que le Duc de Mayenne fit pendre publiquement, dans la ſale baſſe du Louvre le 4. Décembre 1591. La mémoire d'un tel homme mérite d'être déteſtée, & l'on a fort bien fait, de détrui-

re l'éloge que les Ligueurs lui avoient consacré dans cette Eglise.

Chaque pilier, tant de la Nef que du Chœur, est orné d'un tableau parmi lesquels on distingue la Nativité, par *Oudry*; l'Ascension, par *Bertin*; le Crucifiement, par *Courlieu*; le Christ sur la Croix, par *Merelle*. Dans le Chœur, à main droite, en y entrant, on remarque un grand tableau, où l'on voit le Roi Louis XV. la Duchesse de Ventadour sa gouvernante, le Duc d'Orleans Régent du Royaume, le Duc de Bourbon, le Maréchal de Villeroy qui fut ensuite gouverneur de sa Majesté, &c. qui tous prient S. Leu pour la conservation du Roi. Les portraits du Roi, & de ceux qui sont à sa suite, ont été peints d'après nature, par *Justinar* Peintre, de l'Académie des maîtres Peintres de Paris. Vis-à-vis de ce vœu du Roi, est un grand tableau qui représente *S. Gilles* en habit de Bénédictin, & ayant auprès de lui la biche qui le nourrissoit dans la caverne où il s'étoit retiré, & le chien qui le fit découvrir. Ce tableau a été peint par *Oudry*.

Au-dessus du Maître-Autel, est un tableau qui a onze pieds de hauteur, sur treize de l'argeur; il représente *la Cène*. Ce tableau est le chef-dœuvre de *François Porbus*. Le Poussin disoit que c'étoit

un des plus beaux qu'il eût jamais vû. La tête du Christ a toute la majesté que les hommes peuvent donner à un Dieu fait homme; & celles des Apôtres y sont fidellement & vivement caractérisées. *Judas* se leve de table, & n'a d'attention qu'à sa bourse, sur laquelle il porte la main. Il n'y a pas jusqu'à la nappe, où il paroît une vérité, & une patience qui font voir que le Peintre est descendu dans le détail mécanique du Tisserant. Les plus fins connoisseurs ne trouvent que deux choses à reprendre dans ce tableau; l'une, que le Peintre ait représenté *Jesus-Christ* assis, & non pas couché; & l'autre, qu'il ait donné des mains trop tendres aux Apôtres. En 1729. on annonça que ce tableau seroit mis en vente le 6. de Décembre de cette même année; mais apparemment que quelqu'un remontra aux Marguilliers le tort qu'ils avoient, de vouloir priver cette Eglise, d'un si précieux morceau; l'annonce n'a point eu d'effet.

Dans une Chapelle qui est à côté du Chœur, à main droite, est un tombeau de marbre blanc, derriere lequel s'éleve une pyramide de marbe jaspé, terminée par une urne de marbre blanc. Au milieu sont deux enfans, dont l'un tient d'une main le portrait d'une femme, & de l'autre, essuye ses larmes; l'autre en-

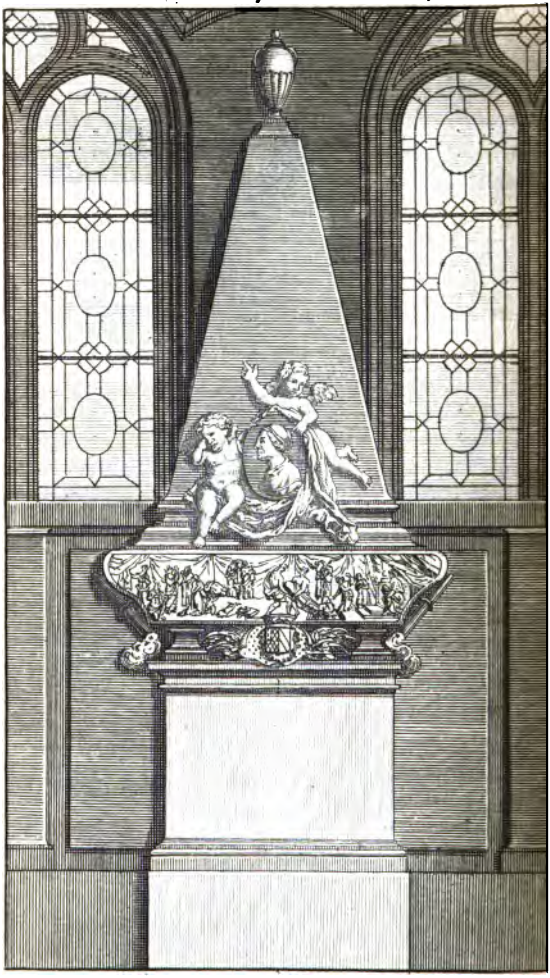

TOMBEAU DE M.^E DE LAMOIGNON.

sant semble voler, & montre l'éternité, au-dessous est un bas-relief excellent qui représente des pauvres, dont les uns creusent une fosse, les autres enlevent un corps, & les autres versent des larmes. Sur le piédestal est cette Inscription :

D. O. M.

MARIÆ DE LANDES
CHRISTIANI DE LAMOIGNON
SENATUS PRÆSIDIS
UXORI.

Religionis, Modestiæ, Fidei in Conjugem,
Charitatis in Liberos, Liberalitatis in Pauperes, singulari exemplo.
GUILLELMUS DE LAMOIGNON
Senatûs Princeps optimæ Parenti P.
Vivere cœperat XXVIII. *Décembre*
M. D. LXXVI.
Desiit XXXI. *Décemb.* M. D. C. L. I.
Tumulo alibi designato
Pauperes hoc loco raptim condidere.

EJUSDEM

GUILLELMI DE LAMOIGNON *Cor,*
ejus jussu pedibus Charissimæ Matris appositum hîc quiescit.
ANNO M. D C. LXXVII. X. *Decembris.*

CHRISTIANUS FRANCISCUS
DE LAMOIGNON
GUILLELMI FILIUS, MARCHIO
DE BASVILLE
Baro de ſaint Yon
in Senatu Pariſienſi per XXV. *annos*
Orator Regius,
per VIII. *Præſes inſulatus;*
Litium inter Magnates quotidie rogatus
domi Arbiter.
Æqui ſtudio, dicendi facundia,
maturitate conſilii, morum comitate,
pietate in Deum inſignis.
Obiit VII. *Aug.* M. DCCIX.
ætat. LXV.
Corpus huc ſuum à Pauperibus defferri
juſſit.
MARIA VOISIN
Uxor Cariſſima, lecto ſibi eodem Tumulo
mœrens poſuit.

Ce magnifique Monument eſt de Girardon, & l'Epitaphe de Marie *de Landes* eſt de Guillaume de Lamoignon Premier Préſident du Parlement de Paris, ſon fils. Pour entendre la repréſentation du bas-relief, & même l'Inſcription, il faut dire ici que *Marie de Landes* avoit ordonné qu'on l'inhumât aux Recolets de S. Denis; mais que ſon corps ayant été dépoſé dans l'Egliſe de S. Leu, ſaint

Gilles, pour être enſuite tranſporté en ce Couvent, les pauvres de cette Paroiſſe ne voulant pas qu'on leur enlevât les précieux reſtes de celle qu'ils avoient toujours regardée comme leur mere, firent eux-mêmes une foſſe, & l'enterrerent, pendant que le clergé & ſes parens étoient allé dîner.

Chrétien-François de Lamoignon, fils aîné du Premier Préſident de ce nom, & Préſident à Mortier au Parlement, fut ici inhumé aux pieds de ſon ayeule au mois d'Août de l'an 1709. ainſi qu'il l'avoit ordonné, & qu'il eſt dit dans la derniere Inſcription appoſée au bas de celle de Marie de Landes.

Il y a dans cette Egliſe une Confrerie de l'*Ange-Gardien*, inſtituée par Henri de Gondi Cardinal de Retz, Evêque de Paris, & approuvée par le Pape Paul V. qui l'a enrichie d'indulgences à perpétuité.

Les Filles Repenties, ou *Pénitentes*, ou *de S. Magloire*, furent inſtituées l'an 1492. par *Jean Tiſſeran* Cordelier, qui par ſes prédications vives & touchantes, convertit un grand nombre de femmes qui vivoient dans la débauche : celles qui étoient filles ou veuves, prirent la réſolution de faire pénitence de leurs déreglemens paſſés, & de s'enfermer pour le reſte de leur vie. Le P. *Tiſſeran* en aſſem-

bla plus de deux cens, qui volontairement se livrerent ainsi à la clôture & à la pénitence. Le Roi Charles VIII. autorisa cet établissement par ses Lettres Patentes du 14. Septembre 1496. & le Pape Alexandre VI. l'approuva & le confirma sous la regle de S. Augustin, par sa Bulle du mois d'Octobre 1497.

Cette même année *Jean Simon de Champigni* Evêque de Paris, leur donna des statuts qui se trouvent encore en Gothique dans la Bibliotheque du Roi, dans celle des Jésuites, & ailleurs, selon lesquels, 1°. elles ne doivent recevoir dans leur Monastere aucune fille malgré elle, ce sacrifice devant être volontaire; 2°. elles doivent faire preuve de prostitution: à cet effet elles devoient être visitées par des Matrones nommées exprès, qui faisoient serment sur les Saints Evangiles entre les mains des Meres, Sous-Meres, & en présence des Discretes, de faire bon, & loyal rapport; 3°. Par un autre des articles de ces statuts, celles qui demandoient à entrer dans ce Monastere, étoient obligées de jurer, sous peine de damnation éternelle, qu'elles ne s'étoient point fait corrompre, en intention d'entrer dans cette Religion; & on les avertissoit que, quand mêmes elles seroient Professes, si l'on découvroit qu'elles eussent été corrompues à cette

intention, elles ne seroient point réputées Religieuses de ce Monastere, quelque vœu qu'elles eussent fait.

Voilà l'origine des Filles Pénitentes, aujourd'hui de S. Magloire, où depuis soixante-dix ans, ou environ, on ne reçoit plus que des Filles d'honneur & de vertu.

Par ces mêmes statuts, dont je viens de parler, l'Evêque Jean Simon avoit ordonné qu'il y auroit dans ce Monastere des Religieux, qui suivroient aussi la Regle de S. Augustin, & qui après une année de noviciat, feroient profession à la grille du Couvent, entre les mains de la Supérieure, & du Directeur; mais nous ne voyons aucune preuve que cet article ait été observé, ni qu'il y ait eû de ces Religieux, dont cependant le P. Héliot nous décrit l'habit dans son histoire des ordres Religieux.

Nous ignorons absolument l'endroit où le P. Tisseran enferma ces Filles Pénitentes, jusqu'à l'an 1499. que le Roi Louis XII. par sa Déclaration du mois de Mars de cette année-là, leur donna la moitié de l'Hôtel de *Behaigne*, ou d'*Orleans*, situé dans l'endroit où l'on a vu depuis l'Hôtel de Soissons. Ce Prince avoit perdu au jeu l'autre moitié contre *Robert de Franzelles*, de qui les Filles Pénitentes l'acheterent pour le prix de

deux mille écus d'or couronnés, valant environ vingt-sept sols piece. Le contrat de vente est du 6. Avril suivant, & fut passé à Lyon, où le Seigneur *de Franzelles* étoit à la suite de la Cour. Ainsi les Filles Pénitentes devinrent propriétaires de l'Hôtel d'Orleans en son entier.

Dans le commencement de l'Institution de ces Filles Pénitentes, elles étoient si pauvres, qu'on permettoit à quelques-unes d'aller à la quête par la Ville; mais dès qu'elles furent suffisamment dotées, on leur fit observer une exacte clôture.

Ces Religieuses ainsi établies dans l'Hôtel d'Orléans, y demeurerent jusqu'en 1572. selon *du Breul*, & plusieurs autres Ecrivains qui l'ont copié, mais plus véritablement jusqu'en 1580. puisque la Bulle de Gregoire XIII. qui ordonne que les Moines de S. Magloire seront transferés dans l'Hôpital de S. Jaques du Haut-Pas, est datée du premier jour de Mars de cette année-là, & qu'il n'y a pas d'apparence que ces Moines ayent quitté leur Monastere de la rue S. Denis, avant que le Pape leur eût permis d'aller occuper ledit Hôpital. Il est constant que ce fut en 1572. que la Reine Catherine de Medicis, résolut de faire bâtir un Palais dans l'endroit où étoient les Filles Pénitentes, mais probablement la négociation de cet échange ne fut ter-

minée à la Cour de Rome qu'en 1580. La Bulle n'en fut même regiſtrée au Parlement qu'en 1586. Les Moines de ſaint Magloire ayant donc été transferés dans l'Hôpital de S. Jacques du Haut-Pas, les Filles Pénitentes furent introduites dans le Monaſtere de la rue S. Denis qu'ils venoient de quitter, & elles y ont toujours demeuré depuis. Pour les dédommager de *la plus valuë* de l'Hôtel d'Orleans qu'elles quittoient pour le Monaſtere des Moines Magloriens de la rue S. Denis, la Reine Catherine de Medicis engagea ſes enfans à leur faire du bien. Charles IX. par contrat paſſé le 4. de Novembre de l'an 1572. leur aſſura à perpétuité la rente de deux mille livres que le Roi Henri II. ne leur avoit accordée que pour neuf ans. La Reine Catherine de Medicis même leur donna par donation irrévocable mille livres tournois de rente à prendre ſur l'Hôtel-de-Ville de Paris, & s'engagea de plus à leur faire donner par les Ducs d'Anjou & d'Alençon chacun mille livres de rente, & de leur en faire paſſer acte en bonne forme. Leſdites deux mille livres de rente rachetables néanmoins après le décès deſdits Ducs, par leurs hoirs ou ayans cauſe, moyennant la ſomme de douze mille livres tournois, une fois payée, qui étoit pour chacun la ſomme de ſix

mille livres tournois, une fois payée. Dans l'un & l'autre de ces deux Couvens des Filles Pénitentes, on y a souvent enfermé des filles & des femmes de mauvaise vie, mais qui n'y faisoient point profession; on ne les enfermoit ainsi, que pour tâcher de les corriger, & pour dérober aux yeux du public des sujets de scandale & d'infamie.

La ligue avoit jetté tant de déreglement dans tous les Ordres de l'Etat, que les Monasteres les plus reguliers n'en furent pas exempts. Pour remedier au relâchement qui s'étoit introduit dans la Communauté des filles de S. Magloire, on tira la Mere *Marie Alvequin* de l'Abbaye de Montmartre, avec sept autres religieuses, qui entrerent à S. Magloire le 2. Juillet 1616. & y rétablirent la régularité, mais cependant avec quelque adoucissement des anciennes austérités pratiquées autrefois dans cette maison.

En faisant la description de l'Eglise de S. Barthelemi, j'ai parlé de l'origine du Monastere de S. Magloire qui est dans la rue S. Denis, & je n'ajoûterai ici autre chose, sinon que l'Eglise n'a rien de remarquable que le mausolée d'*André Blondel*, Seigneur de Rocquencourt, & Controlleur Général des Finances, qui voulut être inhumé dans la Chapelle des Filles Pénitentes, & leur légua trois cens

livres de rente sur l'Hôtel-de-Ville. Sa veuve honora sa sépulture d'un petit mausolée de bronze, qui est un des chefs-d'œuvre de Maître *Ponce*. Ce Sculpteur a représenté *Blondel* ayant sa tête posée sur sa main gauche, & sur un oreiller, ses jambes croisées, son corps & son bras droit nonchalamment étendus. On remarque dans les plis de son drap une négligence, & une vérité admirables, la tête passe pour un morceau parfait. Lorsque les Filles Pénitentes furent transférées dans ce Monastere, elles y apporterent ce monument, & le mirent dans leur Nef; mais s'étant apperçûes qu'il y occupoit trop de place; elles le firent dresser contre la muraille à côté de leur portail, quoiqu'il n'eut pas été fait pour être dans cette attitude. Ce *Blondel* étoit Lyonnois, & devoit sa fortune à Diane de Poitiers, Duchesse de Valentinois, & à son propre mérite. Rien n'est plus ordinaire que de voir prodiguer les éloges en l'honneur d'un Controlleur Général pendant qu'il est en place, mais aussi rien n'est plus ordinaire que de les entendre déchirer dès qu'il sont morts. *Blondel* n'eut pas ce sort là; car *Ronsard* en dit encore plus de bien après sa mort, qu'il n'en avoit dit de son vivant. Il l'a pleuré dans plusieurs Epitaphes qu'il a faites pour honorer sa mémoire, & a pu-

blé que l'*honneur*, la *courtoiſie*, la *bonté*, & la *vertu* avoient été enterrées avec lui.

Sauval qui avoit vû le teſtament que *Diane de Poitiers* fit en 1564. dit qu'elle y ordonne que venant à mourir à Paris, elle veut qu'avant d'être enterrée à Anet, on la porte dans l'Egliſe des Filles Repenties, & qu'on y faſſe pour elle un ſervice des Morts.

Auprès de l'Egliſe des filles de S. Magloire, eſt une rue nommée *Salle-au-Comte*. En 1386. & en 1428. le peuple la nommoit la rue *au Comte de Dampmartin*. Ces noms lui ont été donnés, parce qu'elle occupe le terrein ſur lequel étoit l'Hôtel des Comtes de Dampmartin.

L'Egliſe du *Sépulcre*. Pluſieurs particuliers qui avoient pris la croix, & qui avoient fait vœu d'aller au ſaint Sépulcre de Jéruſalem, ou qui en étoient revenus, formerent au commencement du quatorzieme ſiecle une Confrerie, à laquelle *Louis de Bourbon* Comte de Clermont, & de la Marche, donna deux cens livres pariſis, pour acheter une place dans la rue S. Denis, où ils puſſent faire bâtir une Egliſe pour la Confrerie, & un Hôpital pour loger les Pélerins du ſaint Sépulcre, qui paſſeroient par Paris. Cette donation eſt du 5. Janvier 1325. & la place fut achetée, dans la cenſive de ſaint

Merry le dernier d'Octobre de la même année. Le 18 Mai de l'an 1326. l'on posa la premiere pierre de cette Egliſe. Guillaume Archevêque d'Auch fit la cérémonie, aſſiſté des Evêques d'Amiens, d'Autun, de Tréguier, & de Mende; en préſence de Louis de Bourbon Comte de Clermont, & de la Marche, de Clémence Reine de France, d'Iſabelle Reine d'Angleterre, & de Blanche de Bretagne, veuve de Philippe Comte d'Artois, & d'un grand nombre de perſonnes qualifiées. Cette Confrerie ne fut néanmoins autoriſée par Lettres Patentes de Philippe VI. qu'en 1329. Comme le terrein ſur lequel cette Egliſe fut bâtie, étoit dans la cenſive de l'Egliſe de ſaint Merry, qui dépendoit elle-même de l'Egliſe de Notre-Dame, il y eut pluſieurs conteſtations entre les confreres du Sépulcre, l'Evêque de Paris, le Chapitre de Notre-Dame, & celui de S. Merry, leſquelles furent terminées par accommodement; en ſorte que la même année 1329. on convint, de part & d'autre, des Articles ſuivans :

Les Confreres bâtiront une Egliſe ſur deux places qu'ils ont achetées du Chapitre de S. Mederic, & un Hôpital avec cloches & clocher. Ils doteront Chanoineries, Prébendes & Chapelles, & autres bénéfices, ſi bon leur ſemble, dont la col-

lation appartiendra au Chapitre de Notre-Dame. Et pour le regard des trois Prébendes qu'ils ont déja fondées de quarante livres chacune, moitié en gros, moitié en distribution, les gouverneurs présenteront la premiere & troisieme fois, & la deuxieme demeurera à la pleine disposition du Chapitre de Notre-Dame, & en cette sorte sera procédé tant à ces Prébendes, qu'aux autres qui seront fondées.

Seront ces Chanoines du Chœur de l'Eglise de Paris, & à sa correction, & lui prêteront serment, en présence des gouverneurs de la Confrerie. Les Chanoines de S. Mederic se contenteront de dix livres parisis pour tout le droit qu'ils peuvent prétendre sur le bien du Sépulcre, comme étant situé en leur terre fonciere.

Les gouverneurs payeront aussi annuellement la somme de dix livres au Chapitre de Notre-Dame, à cause de la procession qu'il y fera, & de la Grand-Messe qu'il y chantera une fois l'an, le jour de la fête de l'Hôpital.

La procession dont il est parlé dans ces réglemens, se fait tous les ans le premier Dimanche d'après l'Octave de la Fête-Dieu, qui est le jour de la Fête du S. Sépulcre, transferée de Pâques au premier Dimanche libre. Les Bénéfices de cette Eglise n'étoient originairement que des Chapellenies, presque toutes fondées par

la Confrerie. Plusieurs de ces Bénéfices ont été érigés dans la suite en Canonicats par le Doyen, & le Chapitre de Notre-Dame, en sorte qu'en 1551. il y avoit seize Canonicats, & dix-sept Chapellenies. Les Chanoines, & les autres bénéficiers recevoient leurs distributions des mains des maîtres ou gouverneurs de la Confrerie, qui avoient l'administration du temporel.

Quoiqu'il soit parlé dans plusieurs actes, de l'Eglise, & de l'Hôpital du Sépulcre, il n'y a cependant jamais eu ici d'Hôpital, car le Sépulcre de Jérusalem étant devenu d'un accès assez difficile, depuis qu'il est sous la domination des Sarrasins, les Confreres se sont bornés à ne faire bâtir que l'Eglise.

Le vain titre d'*Hôpital* a été cependant préjudiciable à la Confrerie, car le Marquis de Louvois, étant vicaire Général de l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel, & de S. Lazare de Jérusalem, obtint au mois de Décembre 1672. un édit qui réunissoit audit ordre, tous les Hôpitaux, & autres lieux, où l'hospitalité avoit été, & n'étoit plus gardée; & la Chambre Royale établie à ce sujet, rendit en conséquence au mois d'Août de l'an 1678. un Arrêt, par lequel l'Eglise du Sépulcre, & ses dépendances furent unies audit Ordre de

Notre-Dame de Mont-Carmel & de S. Lazare. Au mois de Mars de l'an 1693. le même Roi Louis XIV. fit un autre Edit portant désunion de tout ce qui avoit été uni en vertu de l'Edit de 1672. Ainsi la Confrerie rentra dans ses premiers droits, mais elle ne demeura pas long-tems tranquille : les Chanoines qui depuis deux cens ans souhaitoient avoir la régie des biens de cette Eglise, la demanderent, & l'obtinrent par Arrêt du Conseil d'Etat, rendu à Gemblours le 12. Juin 1693. & par un autre Arrêt du Conseil contradictoirement rendu à Versailles le 26. Mars 1694. A peine les Chanoines furent-ils en possession de la régie du temporel, qu'ils demanderent que les seize Prébendes fussent réduites à douze, afin disoient-ils, qu'ils pussent payer les dettes que la Confrerie avoit contractées. Le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, après une information de *Commodo & Incommodo*, donna son décret de réduction le 28. Juillet 1712. aux conditions portées dans l'acte de consentement du Doyen, & du Chapitre de Notre-Dame. Ce fut sur ce décret, que le Roi donna ses Lettres Patentes au mois de Septembre suivant, qui furent enregistrées au Parlement le 14. Avril 1714.

Par l'Arrêt du 26. Mars 1694. que je viens

viens de citer, les Maîtres de la Confrerie non-seulement perdirent l'administration du temporel, mais encore le Patronage des Canonicats, & des autres Bénéfices qui sont restés à la collation du Chapitre de Notre-Dame.

Les Chanoines du Sépulchre jouissent des droits Paroissiaux sur tous ceux qui demeurent dans le territoire qui environne leur Eglise : ils ont des fonts-baptismaux, ils marient, ils donnent le viatique & la sépulture, & c'est le Chanoine qui est de semaine, qui fait les fonctions de curé; mais ils ne peuvent faire pour eux, ce qu'ils font pour les autres, car les Chanoines & Bénéficiers du Sépulcre, de même que ceux des autres filles de Notre-Dame, reçoivent les derniers sacremens & la sépulture d'un béneficier de Notre-Dame député par le Chapitre, conformément à l'Arrêt rendu par le Parlement le 7. de Septembre 1651.

Près la porte de cette Eglise est une statue qui représente J. C. ce morceau est estimé des connoisseurs : il est de *Jean Champagne*, élève de *Bernin*. La nef & les Chapelles sont modernes : on ne les a même achevés qu'en 1655. Le Chœur est beaucoup plus ancien, il paroît être des premiers tems de la fondation.

[Sur le Maître-Autel est un riche tableau de la Resurrection de N. S. peint

par *le Brun*. La plupart des Ecrivains qui ont eu occasion de parler de cet excellent morceau, & Monsieur de *Piganiol* lui-même, ont avancé que c'étoit un présent du grand *Colbert* Ministre, Secretaire d'Etat & Contrôleur Général des Finances : c'est une erreur que nous allons corriger, en rapportant une anecdote au moyen de laquelle on connoîtra les véritables Auteurs de ce présent.

Dans le tems que Louis XIV. porta la guerre en Franche-comté, le corps de la mercerie prêta à S. M. une somme considérable, qui fut rendue peu-après avec une autre somme en présent. Le Ministre chargé de notifier au corps de la mercerie les volontés du Prince, marqua dans sa lettre que l'intention du Roi étoit que ce présent fut employé à la décoration de leur Chapelle & à des prieres pour S. M. On résolut en conséquence de consacrer une partie de cet argent à un tableau que l'on placeroit sur le Maître-Autel de l'Eglise du Sépulchre où le corps de la mercerie fait faire son office. Le fameux *le Brun* remplit parfaitement les desirs de cette compagnie, & en peignant J. C. sortant du tombeau, il représenta *Colbert* le Protecteur du commerce & des arts, tenant un des coins du linceuil.

La nouvelle de la rapide conquête de

la Franche-comté faite par *Louis XIV.* en perſonne, étant arrivée ſur ces entrefaites, l'autre partie du préſent de S. M. fut employé à faire faire des actions de graces les plus ſolemnelles. L'illuſtre *Santeul* compoſa ſur ce ſujet une piece latine dans laquelle ce grand Poëte, en célébrant la gloire du conquérant, fit une mention honorable de la généroſité du Monarque envers le corps de la mercerie, & de la reconnoiſſance de cette compagnie.

Cette piece qui a été traduite par l'un des *Corneilles*, eſt conſervée précieuſement avec la traduction dans les regiſtres du Bureau de la mercerie : l'Editeur des œuvres de *Santeul* n'en a fait nulle mention dans ſon recueil. On ne la trouve imprimée que parmi les œuvres diverſes de *Pierre Corneille.*]

La rue *des Lombards* s'appelloit auparavant la rue *de la Buffeterie*, & même du tems des Lombards, on lui donnoit encore quelquefois ce nom. Depuis qu'elle porte leur nom, on l'a nommée la rue *de la Pourpointerie*, mais à la fin le nom *des Lombards* a prévalu ſur les deux autres. C'étoient des uſuriers de Lombardie qui étoient des créanciers ſi impatiens, que par ironie, on diſoit alors dans Paris, *la patience des Lombards.* Dans le tems que Charles VI. &

les grands Seigneurs donnoient les Prélatures, & les Bénéfices au plus offrant & dernier encherisseur, les Lombards prêtoient à gros intérêt, & faisoient des fortunes immenses.

L'*Hôpital de Sainte Catherine* est fort ancien, & étoit appellé l'Hôpital de *sainte Oportune*, comme il paroît par les lettres d'amortissement de Maurice Evêque de Paris, de 1188. Il a porté ce nom jusqu'à ce qu'il ait eu sa Chapelle particuliere, c'est-à-dire, jusques vers l'an 1222.

Comme cette Chapelle fut dédiée sous l'invocation de *sainte Catherine* & de *sainte Marguerite*, l'Hôpital prit le nom de cette premiere. Le tems ayant détruit cette Chapelle, elle fut rebâtie ou répa ée l'an 1479. Cet Hôpital a été longtems desservi par des Religieux Hospitaliers de l'Ordre de S. Augustin, auxquels on associa depuis quelques Religieuses du même Ordre, qui dans la suite sont restées seules en possession de cette maison; en 1521. *François Poncher* Evêque de Paris, & Supérieur de cet Hôpital, ordonna qu'il n'y auroit plus de Religieux, & nomma un Prêtre pour en être le directeur spirituel, & même pour avoir soin du temporel conjointement avec les Religieuses, qui suivent la Regle de S. Augustin. Elles obtinrent au mois de Mars de l'an 1688. des Lettres

Patentes, dans lesquelles il est dit que la Supérieure & les Religieuses de la Maison Réguliere & Hospitaliere de l'Ordre, & de la Regle de S. Augustin, sous le titre de sainte Catherine, ont fait remontrer au Roi : *Que ladite maison a été établie dans le onzieme siecle, pour retirer les pauvres femmes, & filles qui n'ont aucune retraite, & qui cherchent condition... & qu'elles sont encore chargées de la sépulture des personnes noyées, trouvées mortes, & ont soin de leur inhumation, &c.* Cette maison est si bien administrée, que malgré les charités que font ces Religieuses, & les œuvres de miséricorde qu'elles exercent, le Syndic du Clergé du Diocèse de Paris, fit voir clairement l'an 1713. qu'elle jouissoit par an de trente-huit mille quatre-vingt-deux livres dix sols de revenu. Les bâtimens de cet Hôpital sont fort serrés & fort vieux. L'on voit sur la porte extérieure une statue de sainte Catherine, qui a été faite & donnée en 1704. par *Thomas Renaudin* Sculpteur de l'Académie Royale, ainsi que nous l'apprenons d'une Inscription qui est sur le plinthe : elle est conçue en ces termes.

THOM. RENAUDIN Molinensis fecit & donavit 1704.

LE GRAND CHASTELET.

LE GRAND CHASTELET, ou *Porte de Paris*, eſt ainſi appellé, parceque c'eſt un ancien Château, & parceque c'étoit anciennement une des portes de Paris. On dit que cette fortereſſe a été bâtie par *Jules Céſar*, ou par quelqu'un de ſes ſucceſſeurs qui ont porté le même ſurnom; en effet il y a encore une des Chambres qui porte le nom de *Chambre de Céſar*, & cela depuis un tems immémorial. On y a vu auſſi juſqu'à la fin du ſeizieme ſiécle, au-deſſus de la porte d'un bureau, cette Inſcription gravée ſur une tranche de marbre : *Tributum Cæſaris.*

Quoiqu'il en ſoit, il ne reſte de cet ancien Château, que quelques vieilles tours; tout le reſte a été bâti depuis 1684. On y rend aujourd'hui la Juſtice pour la Ville, Prevôté & Vicomté de Paris, dans différens tribunaux établis pour le Civil, la Police, & le Criminel. Il y a auſſi des priſons ordinairement bien remplies de priſonniers.

Budée, & *Robert Cenal* ont une idée bien ſinguliere ſur l'étymologie de cette fortereſſe. Ils prétendent qu'il ne faut dire ni *le grand*, ni *le petit Châtelet*, qui ſelon eux, eſt un nom corrompu par le peuple, mais bien *le grand*, & *le petit*

Carceret, comme venant de *Carcer* qui signifie *prison*. Un Poëte de leur tems a suivi leur sentiment, & a dit :

Castellum hoc dixere Patres, nisi dicere mavis
Carcellum, modici quod signat Carceris antrum.

Auprès du grand Châtelet, il y a une rue du nom de laquelle l'étymologie est inconnue. On la nomme *la rue trop va qui dure*, & quelquefois la rue *qui m'y trouva si dure*. Elle commence au bout du pont au Change, & finit au coin de la rue de la Saulnerie, au bout du Quai de la Mégisserie.

La rue du *Pied de Bœuf* a pris son nom de l'enseigne d'un cabaret qui ordinairement est rempli de garçons bouchers, & de porteurs d'eau. En 1399. & 1489. on l'appelloit la rue de *la Triperie*, parceque les tripiers alloient par là à la riviere laver leurs tripes. On lui donne encore assez souvent ce dernier nom.

Du Breul, & quelques-autres prétendent qu'il ne faut pas appeller cet endroit *la Porte de Paris*, mais *le Port* ou l'*Apport* de Paris. C'est une erreur que toutes les anciennes Chartes refutent.

La *Grande Boucherie* a été la seconde de Paris, tandis que celle du parvis de Notre-Dame a subsisté. Pour faire une

hiſtoire ſuivie de cet établiſſement, il faut remarquer que pendant que Paris fut renfermé dans l'Iſle que forment les deux bras de la Seine, il n'y eut d'autre boucherie que celle du parvis de N. D. mais s'étant formé un fauxbourg du côté du nord, ceux qui l'habitoient ſe trouverent trop éloignés de l'ancienne boucherie, & bâtirent quelques étaux hors de l'ancienne porte, & vis-à-vis la forteresſe du grand Châtelet. Un Seigneur qui s'appelloit *Gauthier*, & *Hodieme* ou *Hodierne* ſa femme, furnommée la Comteſſe, donnerent en 1096. aux Religieux de S. Martin des Champs l'ancienne Egliſe de Montmartre avec autant de terrein qu'il en faloit pour y bâtir un Monaſtere. Ils y ajoûterent même le tiers de la dixme qui leur appartenoit, & quelques-autres fonds de terre, pour la ſubſiſtance des Religieux qui y feroient le Service Divin; mais parcequ'en faiſant cette fondation, *Gauthier* & ſa femme avoient démembré notablement leur fief qui étoit dans la mouvance de *Bouchard* IVe. du nom, Seigneur de Montmorency, celui-ci étant venu viſiter l'Egliſe de S. Martin des Champs, approuva & confirma la fondation que *Gauthier* & ſa femme avoient faite.

Cette même année 1096. un bourgeois nommé *Gueheri de la Porte* donna

auſſi au Monaſtere de S. Martin des Champs une grande maiſon qu'il avoit à la porte de Paris, laquelle fut auſſi tôt convertie en boucherie par ces Religieux. Louis le Gros ayant réſolu, à la priere de la Reine Adelaïde ſa femme, de fonder à Montmartre un Couvent de Religieuſes, acquit des Religieux de S. Martin des Champs l'Egliſe des Martyrs, & leur petit Couvent de Montmartre, & leur fit donner en forme de permutation, par Eſtienne Evêque de Paris, l'Egliſe de S. Denis de la Chartre & ſes dépendances. Il acquit auſſi des mêmes Religieux la maiſon qu'ils avoient eue de *Gueheri de la Porte*. L'acte d'acquiſition eſt de l'an 1133. Louis le Groſne s'en tint point là : après avoir fait bâtir l'Egliſe & les lieux réguliers, il acquit de *Guillaume de Senlis*, lors Bouteiller de France, le fief & la ſeigneurie tant ſur la maiſon de *Gueheri de la Porte*, que ſur la partie du terroir adjacent, & lui donna quelques étaux & boutiques en échange, en conſéquence de quoi le Roi joignit l'un & l'autre, au ſurplus des Domaines qui compoſerent la fondation des Religieuſes de Montmartre.

Les familles qui avoient des étaux de boucherie aux environs de la maiſon de *Gueheri de la Porte*, voyant que dans ſon enceinte, il y avoit pluſieurs étaux à

boucherie, & qu'elle leur convenoit, la prirent à cens des Religieuſes de Montmartre avec deux anciens étaux, dont elles étoient propriétaires, & qui étoient ſitués près de cette maiſon; le tout à la charge de trente livres de cens par an. Dans la ſuite les Religieuſes de Montmartre s'étant imaginées que le bail à cens, de la maiſon de *Gueheri de la Porte*, par elles fait aux familles aſſociées en la propriéte & poſſeſſion des boucheries, étoit de plus grande valeur, que le cens qu'elles s'y étoient réſervé, intenterent procès aux propriétaires, lequel fut terminé par l'autorité de Philippe-Auguſte, à condition que la maiſon de *Gueheri de la Porte*, les étaux conſtruits dans l'enceinte d'icelle au nombre de vingt-trois, & les deux autres étaux compris dans le premier accenſement, demeureroient aux familles qui avoient pris le bail à cens, & leur appartiendroit en toute propriété moyennant une augmentation, ou *croît de cens*, comme il eſt porté dans les anciens titres, leſquels cens il fixa à cinquante livres par an, payables en quatre quartiers, au lieu que le premier cens n'étoit que de trente livres, & encore à la charge, que faute de payement dudit cens dans chacun deſdits termes, ils encourroient l'amende de cens non payés, envers leſdites Religieuſes, comme auſſi

ſi que leſdites familles demeureroient quittes & déchargées des trente livres du cens portés par l'ancienne Charte du premier accenſement, & qu'elles entretiendroient les lieux, en ſorte que leſdites cinquante livres de cens y puſſent être aiſément perçues. La Charte de cet accord que Philippe-Auguſte fit expédier, eſt de l'an 1210. *Eliſabeth* qui étoit pour lors Abbeſſe de Montmartre en fit expédier une autre de la même année 1210. au nom d'elle, & de toute ſa Communauté, contenant la même choſe que celle de Philippe Auguſte.

Les propriétaires ayant été maintenus par cette tranſaction dans la pleine proprieté de cette maiſon, & des étaux, s'appliquerent à acquerir les places adjacentes. Ils acheterent donc une petite halle contigue, quelques autres étaux, & une place qui y étoit jointe. L'an 1260. ils acquirent encore une halle procédant du propre de *Jean Haſſelin*, & ſiſe en la boucherie de Paris, & tout ce que *Haſſelin* & ſa femme avoient, & poſſédoient aux environs de ladite boucherie, moyennant quatre cens dix livres de ſur-cens par an. Parmi les familles qui firent cette acquiſition, l'on trouve les noms de *Boneſille*, *Picard*, *Thibert*, *Sainction*, *Chambellans*, *Amilly*, & autres juſqu'au nombre de dix-huit ou dix-neuf.

Ces propriétaires acquirent encore l'an 1275. une *Bauve* ſous la boucherie qui avoit appartenu à *Jean Farrouë*, & toutes ces acquiſitions jointes enſemble, prirent dans la ſuite le nom de *grande boucherie.*

En l'an 1250. *Hugues l'Huillier* appellé dans les actes de ce tems-là *Hugo Unctuarius*, vendit à *Jean Chamblans* un étal ſis en la boucherie de Paris, dont le quart étoit en la cenſive de la Confrerie de Notre-Dame de Paris. Le 29. Décembre 1383. *Guillaume Hauſſecul* acquit des Religieuſes Cordelieres du fauxbourg S. Marcel, une bauve & étal deſſus qui avoit appartenu à *Jean des Eſſarts*, & depuis au nommé *Jean Adam*, ſis en la boucherie de Paris, & en la cenſive du Roi; lequel étal, & ce que ledit *Hauſſecul* y avoit joint, fut depuis par lui vendu aux propriétaires de la grande boucherie par contrat du 20. Septembre de l'an 1401.

Cette grande boucherie a ſouffert dans la ſuite pluſieurs retranchemens, ce qui prouve qu'elle a occupé une plus grande étendue que celle qu'elle a aujourd'hui.

Le premier de ces retranchemens fut fait par *Hugues Aubriot* Prévôt de Paris, qui ſous prétexte d'embellir cette ville, obligea les propriétaires de la grande boucherie d'abatre à leurs dépens une

maiſon ſituée à un des coins, proche les priſons du grand Châtelet, & de retirer de deux toiſes dans œuvre la clôture de ladite boucherie du même côté, afin d'aggrandir d'autant la rue qui étoit entre le grand Châtelet & la boucherie, laquelle depuis ce tems-là fut appellée la *rue neuve*. Charles VI. pour indemniſer les propriétaires de la perte que leur cauſoit ce retranchement, leur permit par ſes Lettres Patentes de l'an 1406. de faire mettre des auvents de cinq pieds contre les murs de leur boucherie du côté de ladite rue neuve, & d'y faire placer des étaux, les louer, & en tirer profit.

Le ſecond retranchement fut le plus triſte de tous, par la cauſe qui le produiſit. Sous le Regne de Charles VI. les factions du Duc d'Orléans & du Duc de Bourgogne diviſerent tout Paris. Les bouchers ſe déclarerent pour le Duc de Bourgogne, & commirent de grands déſordres. Le parti du Duc d'Orleans s'étant trouvé le plus fort en 1416. l'on rechercha ceux qui étoient du parti contraire. Outre les peines dont on punit les bouchers les plus coupables, le Roi par ſes lettres du 13. Mai de l'an 1416. ordonna que la grande boucherie fut démolie, & elle fut en conſéquence abattue & ruinée *rez pied, rez terre*. Ce même Prince par autres Lettres Patentes du

mois d'Août 1416. abolit la Communauté des bouchers de la grande boucherie, révoqua leurs privileges, & ordonna que tous les bouchers de Paris ne compoſeroient plus qu'une même Communauté, régie comme celles de tous autres arts & métiers, & que quatre nouvelles boucheries ſeroient bâties dans la halle de Beauvais, devant S. Leufroy, proche le petit Châtelet, & le long des murs du cimetiere de S. Gervais. Les deux premieres avoient ſeize étaux chacune, & les deux dernieres, quatre chacune. Ce fut une néceſſité aux propriétaire de la grande boucherie de céder au tems; mais le calme ayant ſuccédé à l'orage, ils obtinrent au mois d'Août de l'an 1418. des Lettres Patentes, qui permettoient de rétablir, & de faire rebâtir leur boucherie, qui rétabliſſoient la Communauté des Bouchers de la grande boucherie dans tous leurs droits & privileges, & qui ordonnoient que les quatre nouvelles boucheries ſeroient démolies.

Ces patentes eurent leur exécution, excepté le dernier article; car des quatre nouvelles boucheries, il n'y eut que celle qui avoit été bâtie vis-à-vis de S. Leufroy qui fut démolie, parce qu'elle auroit été trop proche de la grande, mais les trois autres ſubſiſterent. En conſéquence de ces Lettres Patentes, les pro-

priétaires de la grande boucherie s'adreſſerent au Voyer de Paris, afin de prendre de lui l'allignement ſur les anciens fondemens. Celui-ci fit travailler à la fouille, mais ayant reconnu le peu de régularité qui avoit été gardé, lorſque les places, halles & étaux acquis par parcelles, avoient été réduits en une ſeule enceinte, & l'incommodité que le public recevroit, à cauſe que ce bâtiment irrégulier avanceroit en certains endroits dans le milieu des rues qui l'environnoient, il dreſſa un plan nouveau, ſelon lequel les rues ſe trouveroient dégagées, mais les propriétaires perdoient quinze toiſes quarrées de leur fonds.

Le bien public l'emporta ſur le particulier; dans une aſſemblée ſolemnelle du Parlement, du Grand Conſeil, & du Châtelet, convoquée & tenue en la Chambre des Comptes, où préſida le Chancelier, on approuva le nouveau plan ſuivant lequel la boucherie fut rebâtie.

Le troiſieme retranchement fut fait en 1461. en vertu des Lettres Patentes de Louis XI. datées du 27. Août, par leſquelles ce Prince ordonna que trois étaux de la grande boucherie fuſſent abbatus, & que la place qu'ils occupoient, ſervît à l'élargiſſement de la rue. Pour indemniſer les propriétaires de la perte de ces trois étaux, ce Prince leur en fit déli-

vrer trois autres en échange, dans la place du cimetiere S. Jean, à la charge que chacun de ces trois étaux payeroit au Roi vingt livres *parisis* de redevance annuelle, faisant soixante livres *parisis* pour les trois ; cette redevance se paye encore aujourd'hui.

Les dix-huit, ou dix-neuf familles qui avoient la propriété de la grande boucherie, l'ont toujours possédée en nom collectif, en sorte que depuis cinq cens ans le droit de celles de ces familles qui se sont éteintes faute de mâles, est demeuré réuni & consolidé à celles qui restoient, par une espece d'acroissement. Les mâles de la famille de *Dauvergne* finirent en 1660. & je crois que de ces familles il n'y a plus que celles des *Thibert*, & de *la Dehors* qui subsistent encore par mâles, & par conséquent c'est à elles qu'appartient la grande boucherie.

La rue & le Quai de Gêvres finissent ce quartier. L'une & l'autre ont pris leur nom du Marquis de *Gêvres*, Capitaine des Gardes du Corps à qui le Roi donna la place où est située la rue de ce nom. Elle n'a rien de remarquable, & quant au Quai j'en ai parlé à la fin de l'article du Pont au Change.

Plan et Description du Quartier de Ste Opportune: avec ses Rués, et ses Limites

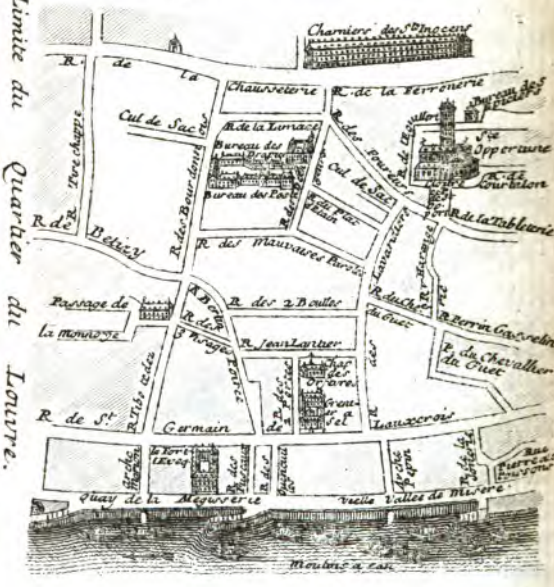

J.B. Scotin Sculp.

III. *Le Quartier Sainte Oportune.*

LE Quartier de SAINTE OPORTUNE eſt borné à l'Orient par le marché de la porte de Paris, & la rue S. Denis excluſivement; au Septentrion, par la rue de la Ferronnerie, y compris les Charniers des SS. Innocens, du côté de la même rue; & par une partie de la rue de S. Honoré, incluſivement depuis la rue de la Ferronnerie juſqu'aux coins des rues du Roulle & des Prouvaires; à l'Occident, par les rues du Roulle & de la Monoye, & par le carrefour des Trois-Maries, juſqu'à la riviere, le tout excluſivement; & au Midi, par les quais de la vieille Vallée de Miſere & de la Megiſſerie incluſivement.

L'Egliſe de *ſainte Oportune* a donné le nom à ce Quartier, qui n'eſt pas d'une grande étendue, cependant il renferme trente-quatre rues, & eſt très-peuplé. Cette Egliſe eſt fort ancienne, & ne fut dans ſes commencemens que la Chapelle d'un hermitage qu'on nommoit *Notre-Dame des Bois*, parcequ'elle étoit ſituée à l'entrée d'un bois, qui s'étendoit en largeur depuis cet hermitage juſqu'au pied de Montmartre; & en longueur, depuis le *Pont-Perrin*, qui étoit vers la Porte S. Antoine, juſqu'aux environs de

Chaillot. Les miracles que Dieu y opéroit, rendirent cette Chapelle fameuſe, & y attirerent des Pelerins qui y venoient en foule de toutes parts. Vers l'an 8053. les incurſions & les ravages des Normands obligerent *Hildebrand* Evêque de Séez de ſe retirer, & de demander à Charles le Chauve un lieu de ſûreté pour ſon Clergé, & pour les reliques de ſainte Oportune, fille du Comte d'*Hiême*, & morte Abbeſſe d'Almenêche dans une grande réputation de ſainteté. Louis Roi de Germanie, & frere de Charles le Chauve, lui donna la terre de *Mouci-le-neuf*, auprès de Senlis, mais dans le Diocèſe de Paris, où le corps de la Sainte fut dépoſé, & où Hildebrand ſe retira avec une partie de ſon clergé. Ces reliques furent tranſportées quelque tems après au Château de Senlis : Charles le Chauve ne les croyant pas encore hors d'inſulte, donna à Hildebrand l'hermitage de *Notre-Dame des Bois* lez-Paris.

Ce Prélat devenu Recteur de cette Chapelle, s'y établit avec quatre de ſes Chanoines, pour y célébrer l'office divin. Il y fit apporter en même tems les reliques de ſainte Oportune. La dévotion à cette Chapelle, & les offrandes augmentant tous les jours, l'on bâtit une Egliſe, attenant ladite Chapelle,

dont la nef reſte encore, mais dont le chœur fut démoli en 1154. Les troubles qui agitoient la France étant ceſſés, le corps de ſainte Oportune fut rapporté à Mouci-le-neuf, & de-là à Almenêche; mais Hildebrand en retint pour l'Egliſe de *Notre-Dame des Bois*, une portion qu'il fit mettre dans une châſſe dorée qu'on nomme *la châſſe de ſainte Oportune*; dans les proceſſions générales qu'on fait à Paris dans les calamités publiques, on la porte à côté de celle de S. Honoré. Il retint auſſi une des côtes du corps de cette Sainte qu'il fit enchâſſer à part dans un reliquaire d'argent doré. Ce fut à cauſe de ces reliques que cette Egliſe changea de nom, pour prendre celui de *ſainte Oportune*, & que Notre-Dame des Bois en devint ſeulement une Chapelle.

On prétend qu'il s'y fit beaucoup de miracles. On raconte entr'autres la guériſon d'un homme de condition, nommé *Adalard*, qui avoit été privé pendant trente ans de l'uſage de ſes jambes, ſans qu'aucun remede eût pû le faire marcher; & la réſurrection d'un homme, tué par le ſeul aſpect d'un baſilic qu'il avoit rencontré aux porcherons au-deſſous de Montmartre.

Louis Roi de Germanie ayant été, dit-on, témoin du premier de ces mira-

cles, donna le pré des porcherons, & *champeaux*, ou les petits champs situés auprès de la porte de Paris, au Recteur & aux quatre Chanoines, qui jusqu'alors n'avoient subsisté que des offrandes des Fideles. *Louis VII.* ne vit pas le second de ces miracles; mais il en fut si certainement informé, que de l'avis de *Thibaud* Evêque de Paris, il fit en 1154. une fondation dans l'Eglise de sainte Oportune, & lui donna la *Seigneurie*, *Censive*, *Justice*, *Voyerie*, & *Police*, dans toute l'étendue desdits pré & marêts situés sous Montmartre, & des petits Champs situés auprès de la porte de Paris. Ce fut aussi en cette même année, que le chœur de l'Eglise qu'*Hildebrand* avoit fait bâtir, fut démoli & rebâti.

L'an 1225. furent terminés plusieurs différends qui s'étoient élevés au sujet de l'Eglise de sainte Oportune. La collation des bénéfices de cette Eglise appartenoit originairement, suivant le droit commun, à l'Evêque de Paris; mais comme il y eut quelque différend entre le Prélat & le Chapitre de S. Germain de l'Auxerrois, l'Evêque lui céda son droit; & parce que le Chapitre de S. Germain, & celui de sainte Oportune étoient divisés depuis longtems par des prétentions réciproques de droits honorifiques & temporels, l'Evêque de Paris, pour donner

la paix à ces deux Chapitres, renonça à ſes propres droits, afin de terminer toutes leurs conteſtations, & les obligea de paſſer une tranſaction par laquelle ils convinrent :

1°. Qu'à l'avenir le Chapitre de ſaint Germain conféreroit de plein droit le canonicat de l'Egliſe de ſainte Oportune, auquel furent attachées pour lors *la Chevecerie, & la Cure*, qui auparavant n'étoient que de ſimples commiſſions, car les Chanoines deſſervoient la cure par ſemaine chacun à ſon tour.

2°. Qu'il conféreroit auſſi de plein droit les canonicats, & tous les autres bénéfices de cette Egliſe.

3°. Que le Chapitre de ſainte Oportune préſenteroit à l'Evêque de Paris un ſujet pour être pourvû de la vicairerie perpétuelle des SS. Innocens, & conféreroit de plein droit toutes les Chapelles qui ſont dans cette Egliſe, & ſous les charniers. Cela s'eſt toujours fidelement exécuté depuis ce tems-là, au lieu qu'auparavant les Chanoines de ſainte Oportune deſſervoient, chacun à leur tour, la vicairerie, ou cure des SS. Innocens. Les revenus de l'Egliſe de ſainte Oportune s'étant augmentés par la donation des droits ſeigneuriaux que lui avoit faite Louis le Jeune, *Renaud de Corbeil* Evêque de Paris, augmenta en 1253. le

nombre des Chanoines, en diviſant les quatre canonicats en huit, & en créant une ſemi-prébende. Ainſi depuis ce tems-là, ce Chapitre eſt compoſé de huit Chanoines, y compris le Chefcier-Curé qui préſide au Chœur & au Chapitre. Le ſemi-prébendé n'a point de place au Chapitre.

En 1374. Hugues de *Château-Girard* Chefcier-Curé de cette Egliſe, obtint de *Jean du Pin* Abbé de Clugny, le bras droit de ſainte Oportune, & cette relique fut apportée proceſſionellement depuis le Palais de *S. Paul*, juſqu'à cette Egliſe, avec grand luminaire, & grande ſuite de peuple, à la tête duquel étoient le Roi Charles V. & toute ſa Cour. Dès lors il fut ordonné que l'on feroit tous les ans, le premier Dimanche d'après les Rois, jour de cette Tranſlation, l'office double de ſainte Oportune, & que l'office du Dimanche ſeroit remis à un autre jour.

Juſqu'en l'an 1483. ce fut l'Autel de S. Louis qui ſervit de Chapelle de Paroiſſe, mais cette année-là on la tranſporta au lieu & place de l'auditoire du baillage de cette Egliſe, & de trois maiſons joignantes qui furent abbatues, pour agrandir la nef, afin qu'on y pût faire le ſervice de la Paroiſſe. L'auditoire fut pour lors transferé aux *porcherons*

dans la maison seigneuriale qui subsiste encore.

Lorsqu'en 1569. on exécuta *Philippe Gatine* pour cause de Calvinisme, il fut ordonné qu'on prendroit sur ses biens une somme pour être employée à faire à perpétuité le service du S. Sacrement dans l'Eglise de sainte Oportune, qui étoit la Paroisse de ce Calviniste. Depuis ce tems-là on a fait régulièrement ce service le jeudi de chaque semaine, & l'on expose ce jour-là le S. Sacrement.

L'Empereur Charles-Quint passant par Paris, sous le regne de François I. visita l'Eglise de sainte Oportune, où l'on voit encore aujourd'hui un *Candelabre* de bronze à dix huit branches, qui est un de ses présens, & une preuve de la dévotion de cet Empereur à sainte Oportune.

Dans la Chapelle de *Notre-Dame des Bois*, est la sépulture *des Perrots*, à commencer par *Miles Perrot* qui mourut le 15. de Février 1515.

Dans cette Eglise fut aussi inhumé *François Conan* Maître des Requêtes, & sçavant Jurisconsulte. Il avoit épousé *Jeanne Hennequin* de laquelle il laissa des enfans, & mourut au mois de Septembre de l'an 1551. âgé de 43. ou 44. ans. *Jeanne Hennequin* sa femme fut un espece d'Artemise, que rien ne put consoler de la perte de son mari. Elle lui érigea

un buſte, & fit graver ſur ſa tombe l'épitaphe ſuivante dans laquelle on trouvera beaucoup plus de latinité que de chriſtianiſme.

Uxor mœſta ſui dum cernit Buſta mariti.
Tunc ternos amplexa, gemens, in funere natos,
Quid me linquis, ait, miſeroque dolore ſepultam
Deſeris ô conjux! Ah ſi nunc cara jugalis
Te tenet ulla Thori; lacrimis gemituque tuorum
Flecteris, hanc animam queſo rape; namque perempto
Te ſupereſſe piget, nulla fruar ante quiete,
Quam mihi fatales diſſolvant ſtamina parcæ.
Jamque dolore amens tabeſco, & tempora vitæ
Longa meæ nec erunt: primiſque extinguar in annis.
Mors mihi grata foret, poſituræ morte labores.
Et nos una duos tandem teget Urna: meuſque
Spiritus æterno tecum potietur amore.

Leur poſtérité eſt entrée dans de grandes alliances, telles que les maiſons d'*O*, de

de *Rieux*, du *Pleſſis Chivré*, de *Grammont*, &c.

La tour où ſont les cloches eſt ornée de fleurs de lys, de feſtons, de cornes d'abondance, de trophées, & autres ornemens qui marquent que ce ſont nos Rois qui l'ont fait bâtir.

L'Egliſe de ſainte Oportune n'ayant point d'autres biens, que ceux qu'elle a reçus de la pieté & de la libéralité de nos Rois, elle a toujours été qualifiée d'Egliſe *Royale*, & ſes Chanoines jouiſſent du droit de *Committimus*.

Il y a dans cette Egliſe deux Marguilliers laïques établis dès le commencement du treizieme ſiécle : voici quelle en fut l'occaſion.

Vers l'an 1220. la modicité du revenu des Chanoines étant cauſe qu'ils abandonnoient leur Egliſe pour chercher ailleurs les ſecours qu'elle ne pouvoit leur procurer. *Guillaume* Evêque de Paris, faiſant alors la viſite de cette Egliſe, la trouva preſque déſerte ; le ſoin des ames, dont le ſemainier avoit été chargé juſqu'a ce tems, étoit abandonné, & les bâtimens étoient négligés. Pour y remédier, il unit la cure à la prebende d'un nommé *Guillaume*, à laquelle la chefcerie étoit déja attachée, & il établit deux Marguilliers laïques, pour avoir ſoin des bâtimens. Depuis ce tems la

cure & la fabrique ſont reſtées ſéparées & indépendantes du Chapitre ; le plus ancien Chanoine, ou, dans le cas de légitime empêchement, celui qui le ſuit a ſeulement le droit d'être preſent à la reddition des comptes des Marguilliers.

En réuniſſant la cure à une ſeule prebende, les autres Chanoines en furent déchargés : peu-après, c'eſt-à-dire, en 1225. ces mêmes Chanoines furent encore diſpenſés de la réſidence par le Chapitre de S. Germain l'Auxerrois, & autoriſés à nommer chacun un vicaire pour faire leur ſemaine, & aſſiſter à l'office à leur place, moyennant une retribution de quatre livres pariſis par an. Peut-être l'établiſſement de ces Vicaires a-t'il été l'origine de l'augmentation du nombre des Chanoines qui a été faite par la ſuite.

Quelques Chanoines de cette Collégiale ſe ſont diſtingués dans la Littérature, *François Macé* Chefcier de ſainte Oportune, Bachelier en Théologie, a donné. 1°. Un Abrégé Chronologique, Hiſtorique & Moral de l'Ancien & du nouveau Teſtament. 2°. Une Hiſtoire Morale intitulée *Melanie*, ou la *Veuve Charitable* 3°. *L'Hiſtoire des quatre Cicerons.* Il mourut en 1721.

René Richard, d'abord Prêtre de l'Oratoire, enſuite Chanoine de S^e Oportune, a

donné 1°. des *Maximes Chrétiennes pour les Demoiſelles de S. Cyr.* 2°. *Choix d'un bon Directeur.* 3°. *Lettres de Conſolation à une Dame de qualité ſur la mort de ſon Directeur.* 3°. *Vie de Jean Antoine le Vachet.* 4°. *La Vie du P. Joſeph Capucin.* 5°. On lui attribue *la véritable vie du P. Joſeph.* Dans celle-ci il le dépeint tel que l'hiſtoire nous le repréſente, dans la premiere il en parle comme d'un Saint. 6°. *Parallelle du Cardinal de Ximenès & du Cardinal de Richelieu.* 7°. *Apologie du Parallelle.* 8°. *Diſcours ſur l'Hiſtoire des fondations royales.* 9°. *Traité des Penſions royales.* 10. *Diſſertation ſur l'Indult.* 11. *Diſſertation ſur la pratique de l'Egliſe primitive, de n'enterrer les morts qu'avec l'Euchariſtie dans la bouche & ſur l'eſtomach.* Il mourut en 1727.

Jean Mallemans, a compoſé pluſieurs ouvrages, entr'autres une *Hiſtoire de la Religion, depuis le commencement du monde juſqu'à Jovien.* 6. vol. in 12. *Traduction Françoiſe de Virgile en proſe poëtique. Penſées ſur le Sens Littéral des 18. premiers verſets de l'Evangile ſelon ſaint Jean, &c.*

Le terrein où étoit *l'hermitage* eſt depuis un tems immémorial occupé par une maiſon qui, dans les anciens comptes de cette Egliſe, eſt toujours nommée *la Maiſon de l'Hermitage*, & qui dans la

ſuite a été appellée *la Maiſon du Plat d'étain*, à cauſe de ſon enſeigne.

La *Place Gatine* dans la rue S. Denis, & attenant ſainte Oportune, eſt l'endroit où étoit la maiſon d'un riche marchand, appellé *Philippe Gatine* qui, par Arrêt du Parlement du 30. de Juillet de l'an 1571. fut pendu pour avoir tenu chez lui des aſſemblées de Calviniſtes, & ſa maiſon fut raſée. On y éleva une grande croix de pierre, avec un bas-relief ſculpté par *Gougeon*, laquelle fut depuis tranſportée dans le cimetiere des SS. Innocens, où elle eſt encore.

La néceſſité des tems força Charles IX. à avoir cette complaiſance pour les Calviniſtes, malgré la répugnance du Parlement, de l'Univerſité, &c. On fut obligé de faire la tranſlation de cette croix pendant la nuit, mais cette précaution n'empêcha pas quelques Catholiques de s'y oppoſer, & d'exciter une ſédition qui auroit pû avoir des ſuites fâcheuſes, ſi elle n'avoit pas été promptement appaiſée, par le ſupplice d'un des plus mutins, qui fut pendu à la fenêtre de la maiſon la plus proche.

La rue de *la Ferronerie* ſe nommoit en 1341. *Vicus Karronorum*, la rue de la Charronerie; mais en l'an 1432. on l'appelloit la rue de *la Ferronerie*. Quoique cette rue ſoit une des plus paſſantes de

Paris, elle étoit néanmoins fort étroite lorſque l'exécrable *Ravaillac* y aſſaſſina le Roi Henri IV. le 14. de Mai de l'an 1610. On l'a agrandie depuis, & elle eſt aujourd'hui une des plus larges. L'endroit où elle ſe joint à la rue S. Honoré, devant une des portes du cimetiere des SS. Innocens, ſe nomme *la Place aux Chats.*

La rue *Bethiſy* ſe nommoit dans le treiſieme ſiecle, & même au commencement du quatorſieme, la rue *au Comte de Ponthi*, depuis la rue *du Comte de Ponthieu*, enſuite la rue de *la Charpenterie*, & enfin la rue *Bethiſy*. Ces différens noms lui ont été donnés de l'Hôtel que les Comtes de Ponthieu y avoient; ou des charpentiers qui pendant un certain tems y firent leur demeure; ou de *Jean de Bethiſy* Procureur au Parlement en 1410. ou de *Jacques de Bethiſy* Avocat en 1416. Il n'y a qu'une partie de cette rue qui ſoit du quartier de ſainte Oportune, qui eſt celle qui va de la rue du Roule à la rue Thibaud-au-dez. Les Seigneurs de *Rohan-Montbazon* ont demeuré longtems dans un Hôtel de cette rue, qui retient encore leur nom. *Hercule de Rohan* Duc de Montbazon, Pair, & Grand-Veneur de France, Chevalier des Odres du Roi, & Gouverneur de Paris, & de l'Iſle de France, mort le 16. d'Octobre de l'an 1654. a été le dernier

des Seigneurs de ce nom, qui l'ont habité. Il l'avoit même quitté dix ou douze ans avant sa mort, pour aller demeurer dans la rue *Barbete*. Cet Hôtel de Montbazon qui est dans la rue Bethisy, a été longtems une Auberge. Il est aujourd'hui occupé par différens particuliers.

La rue *des Bourdonnois* s'appelloit en 1297. la rue *Adam Bourdon*, & la rue *Guillaume Bourdon*. L'an 1300. on commença à la nommer la rue des *Bourdonnois*, & l'on a toujours continué depuis. On remarque dans cette rue une grande maison, qui n'est aujourd'hui occupée que par des marchands; mais l'on voit bien qu'elle a appartenu autrefois à de grands Seigneurs. *Philippe le Bel* n'a jamais demeuré dans cette maison, comme bien des personnes l'ont cru. *Philippe Duc d'Orléans* frere du Roi Jean l'acheta en 1363. elle appartenoit en 1398. au Prince *Gui de la Tremouille*. Dans la suite des tems *Antoine du Bourg*, Chancelier de France, y demeura. Enfin elle passa à Messieurs de *Believre*, & prit leur nom.

Dans la même rue étoit encore, en 1652. l'*Hôtel de Villeroy*. Il étoit entré dans la maison de *Neuville-Villeroy*, comme faisant partie de la succession de *Pierre le Gendre* Seigneur de Villeroy, & étoit situé dans l'endroit de cette rue,

où eſt aujourd'hui une grande maiſon qui appartient à MM. *Pajot*, ci-devant Fermiers des Poſtes. Outre la principale porte qui eſt dans la rue des Bourdonnois, elle en a une autre dans la rue de *la Limace*, ſur laquelle ſont encore les armes des Neuvilles-Villerois. La rue Thibaud-aux-dez, a un nom ſi bizarre, qu'il ne faut pas être ſurpris, ſi on le trouve différemment ortographié dans les vieux papiers terriers. Son nom latin eſt *Via Theobaldi ad dados*.

La rue *Bertin Porée* a pris ſon nom d'un bourgeois qui y demeuroit. Le peuple a corrompu ce nom, il y a déja longtems, car dès l'an 1473. Il la nommoit la rue *Bertin Poirée*.

La rue *des mauvaiſes Paroles* s'eſt longtems nommée la rue *Male Parole*, apparemment, parcequ'elle n'étoit preſque habitée, que par des gens de la lie du peuple. Cependant *François Olivier* Chancelier de France y demeuroit. *Miron* Lieutenant Civil y a demeuré auſſi, ce qui faiſoit dire à *Barclay*, en parlant de ce Magiſtrat, *Indignus qui inter mala verba habitet*.

Dans la rue *des Déchargeurs*, qu'on nommoit autrefois la rue *du Siége aux Déchargeurs*, étoit le bureau général de la Poſte, où l'on portoit les lettres, non ſeulement pour toutes les provinces de

la France, mais encore pour les pays Etrangers. Il eſt à préſent auprès de la porte du nouveau Louvre à l'ancien Hôtel de la Surintendance des bâtimens. Mais cet Hôtel devant être abbattu pour découvrir la façade du Louvre, le Roi a acheté l'Hôtel d'Armenonville rue Plâtriere pour y placer la poſte aux lettres, & celle aux chevaux. Le Bureau des Marchands Drapiers eſt auſſi dans cette même rue. La porte de cette maiſon eſt décorée d'un ordre dorique, d'après les deſſeins de *Bruant*. L'architecture en eſt d'un très bon goût, mais on en a gâté les ornemens & la ſculpture en croyant l'embellir, par une couleur à l'huile. L'ignorance groſſiere des ouvriers ou plutôt des barbouilleurs avides de gain a gâté & gâte encore tous les jours dans cette ville des ſculptures très-excellentes.

La rue des *deux Portes* a pris ſon nom des portes qui la fermoient, par les deux bouts. En 1300. on la nommoit la rue d'entre deux Portes, & en 1386. la rue aux deux Portes. On remarque dans cette rue :

La Chapelle de S. Eloi, ou des Orfévres. Les Orfévres ayant acquis en 1399. une maiſon en ruine, nommée l'*Hôtel des trois degrés*, y firent bâtir une Chapelle, qui ne fut d'abord que de charpente, de même qu'un Hôpital qui avoit

été construit auprès pour recevoir & alimenter les pauvres Orfévres. La Chapelle qu'on y voit aujourd'hui fut commencée en 1550. & achevée en 1566. sur les desseins de *Philbert de Lorme*. Elle est desservie par un Chapelain, un Diacre, un Soudiacre d'office, deux Chantres, & quelques-autres officiers. Ces Ecclésiastiques sont à la nomination des Orfévres gardes en charge, & ne peuvent être destitués, que par la délibération des gardes, & des anciens gardes assemblés. On voit dans cette Chapelle quelques figures de *Germain Pilon* qui sont fort estimées.

La rue *Jean Lantier* ou *Lointier* a porté le nom de la rue de *Jean Loing-Letier*, & de la rue *Jean Lonctier*. Cenal dans sa Hierarchie la nomme *Via ad Joannem Ligularium*, la rue Jean Leguttier, autrement dite des Orfévres, ou des deux portes.

Dans la rue S. Germain est le *grenier à sel*. Ce bâtiment est d'une forme particuliere, & a été élevé en 1698. sur un fonds qui appartenoit à l'Abbaye de *Joye-en-Val*. Comme cette Abbaye fut unie à l'Evêché de Chartres, lorsqu'en 1698. l'on érigea un Evêché à Blois, c'est pour cette raison, qu'on voit sur la façade du devant, les armes de *Paul Godet des Marais*, pour lors Evêque de

Chartres, & celles de l'Abbaye de *Joye-en-Val.*

On remarque dans cette même rue un autre bâtiment public qui sert de prison, appellé le *For l'Evêque.* C'étoit autrefois le Siége de la Juriſdiction Epiſcopale, qui pour cette raiſon, fut appellé *Forum Epiſcopi.* Cette Juriſdiction fut ſupprimée en 1674. & l'on fit du bâtiment une des priſons royales. Le For l'Evêque, tel qu'il eſt aujourd'hui, fut bâtie l'an 1652. aux dépens & par les ſoins de Jean François de Gondy, premier Archevêque de Paris, ainſi qu'il paroît par cette Inſcription latine gravée au-deſſus de la porte qui eſt ſur le Quai de la Mégiſſerie :

FORUM EPISCOPI SÆCULARE

nimia ædium vetuſtate collabens
à fundamentis excitavit

JOANNES FRANCISCUS

DE GONDY,

Primus Pariſiorum Archiepiſcopus,
Pacis Artes, Jura, Legeſque meditans;
Urbe Armis inceſſa, Factionibus
turbata
anno Domini 1652.

Le Quai de *la Mégiſſerie* s'étend depuis le Pont-neuf, juſqu'à la vieille valée de miſere, proche le Grand-Châte-

let. Sous le regne de Charles V. on le nommoit le *Quai de la Saulnerie*, à cause du port au ſel, & du Grenier à Sel qui en eſt fort proche. Dans la ſuite on l'appella le Quai de *la Mégiſſerie*, parceque les *Mégiſſiers* en occupoient autrefois preſque toutes les maiſons. Les Mégiſſiers ne ſont pas des marchands de fer, comme l'a dit un écrivain, mais ce ſont des artiſans qui préparent, ou qui paſſent les peaux en blanc, autrement dit, en *Megie*, & les mettent en état d'être employées, par les gantiers, & Peauſſiers.

On le fit paver ſous François I. l'an 1529. comme il paroît, par les regiſtres de l'Hôtel de Ville. Ce quai eſt d'une grande reſſource pour beaucoup de choſes. On y trouve toute ſorte de batterie de cuiſine, & d'uſtancilles, fers, férailles, &c. Tous les mercredis & les ſamedis, on y expoſe en vente des arbriſſaux, des fleurs, & des plantes. On y trouve auſſi, en tout tems, toute ſorte d'oiſeaux à acheter, même des pigeons, des péruches, & des perroquets.

Sur ce Quai aboutit une rue, dont le peuple a corrompu le nom, & qu'il appelle la rue de *la Sonnerie*, ou de *la petite Sonnerie*, au lieu de la nommer la rue de *la Saulnerie* qui eſt ſon vrai nom, & qu'elle a pris du Grenier à Sel, dont

elle est proche, comme aussi du port de la place au sel, qu'on appelloit en 1415. le port & la place de la Saulnerie, comme on dit *Saulnier & Faux-Saulnier*.

La rue *Pierre au Poisson* aboutit aussi sur le même Quai, & est auprès de celle de la Saulnerie. En 1300. on la nommoit *la ruelle au poisson*. Elle a pris son nom de ce qu'anciennement quelques pêcheurs & poissonniers avoient rangé, autour du Châtelet, quantité de longues pierres, où ils étaloient & vendoient leur poisson.

IV. *Le Quartier du Louvre.*

LE Quartier du LOUVRE, ou de saint GERMAIN l'AUXERROIS, est borné à l'Orient, par le carrefour des trois Maries, & par les rues de la Monnoye & du Roulle inclusivement; au Septentrion, par la rue S. Honoré, y compris le cloître S. Honoré inclusivement, à prendre depuis les coins des rues du Roulle & des Prouvaires, jusques au coin de la rue Frementeau. A l'Occident, par la rue Frementeau jusqu'à la riviere inclusivement. Ce quartier ne contient que vingt cinq rues.

C'est dans ce quartier qu'est situé l'*Hôtel de la Monnoye*, nous ne pouvons que déplorer notre ignorance sur les change-

Plan et Desc de St Germain Lat ees

Limite d

Limite du Quartier de Ste Opportune

Limite du Quartier au Louvre

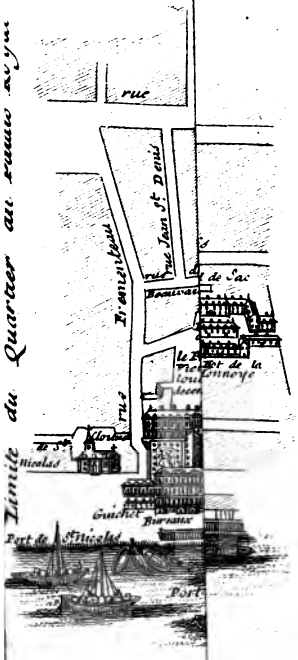

JB. Scotin Sculp.

jeune Scrip.

mens Topographiques de cette maison royale. Qui croiroit que dans tant de livres qu'on a publiés sur la Ville de Paris, on ne trouve rien sur l'Histoire de cet Hôtel, & que ceux qui en sont les Auteurs, sans en excepter les P. P. *Félibien* & *Lobineau*, soient demeurés muets là-dessus ? Il n'y a cependant point d'Hôtel au monde, où l'on ait fabriqué une aussi grande quantité d'especes d'or & d'argent, que dans celui-ci, ni par conséquent, qui soit d'une plus grande importance.

Sous la premiere race de nos Rois, & au commencement de la seconde, la principale fabrique de la monnoye étoit dans leur Palais, & toujours à la suite de la Cour. La monnoye qu'on y fabriquoit étoit appellée, pour cette raison, *Moneta Palatina*, ainsi qu'on le lit sur un denier d'argent de *Dagobert*. Charlemagne ordonna même, qu'à l'avenir, il n'y eût plus de monnoye, que dans son Palais : *Volumus*, dit-il, dans un de ses capitulaires, *ut in nullo alio loco moneta sit, nisi in Palatio nostro.* Cet usage s'est conservé dans la troisième race, comme il paroît par des deniers d'argent frapés sous Philippe I. Louis VI. & Louis VII. à Estampes, à Châteaulandon, à Pontoise, &c. où il y avoit des maisons

royales. Nous ne ſçavons pas ce que devint dans la ſuite cette monnoye du Palais, ni quand elle fut transferée ailleurs. Nous trouvons, à la vérité, que ſaint Louis donna aux Religieux de ſainte Croix une maiſon, où avoit été la monnoye du Roi, & laquelle étoit ſituée dans la rue de la Bretonnerie. Le nom que porte encore la rue de la *vieille Monnoye*, nous prouve que l'Hôtel de la Monnoye y a été autrefois; mais nous ne ſçavons ni quand, ni pourquoi il a été transferé ailleurs. Nous voyons auſſi qu'on a fabriqué des eſpeces à l'Hôtel de Neſle, & ailleurs; mais ce n'a été que dans des occaſions preſſantes, ou pour des eſpeces particulieres, comme nous voyons que le Roi Henri II. ordonna par ſon Edit du mois de Juillet 1553. qu'on fabriquât des Teſtons au Moulin dans ſon Palais à Paris, & que cette nouvelle fabrique fut établie au bout du jardin des étuves, dans l'Iſle du Palais. C'eſt auſſi dans ces occaſions extraordinaires, que Louis XIV. & Louis XV. en ont ſucceſſivement fait fabriquer dans des maiſons qui ſont dans la rue du petit Bourbon, & qui tiennent au Louvre.

Sous Louis XIII. la Monnoye fut tranſportée dans la galerie du Louvre: on lui donna, à côté de l'Imprimerie Royale, un vaſte & magnifique appartement,

Sauval dit qu'on crut, pour lors, qu'elle ne ſortiroit jamais de cette maiſon royale; cependant elle fut dans la ſuite transferée de nouveau dans l'Hôtel où elle eſt actuellement.

Toutes nos eſpeces ont été fabriquées au marteau, juſqu'au regne du Roi Henri II. que les inconvéniens de ce monnoyage firent penſer à lui en ſubſtituer un meilleur. Un Menuiſier nommé *Aubin Olivier*, né à S. Geneſt en Auvergne, inventa pour lors l'Art de monnoyer au moulin, & ce fut *Guillaume de Marillac*, Général des monnoyes, qui le produiſit à la Cour, où tout le monde admira la beauté des eſſais qu'il fit. Le Roi lui permit l'établiſſement de ce monnoyage par ſes Lettres Patentes du 3. de Mars de l'an 1553. leſquelles portent: *Nous avons pourvu ledit* Aubin Olivier *de l'Office de Maître & Conducteur des Engins de la Monnoye au Moulin*, &c. Aubin Olivier s'aſſocia *Jean Rondelle* & *Eſtienne Delaulne*, Graveurs excellens qui firent les poinçons, & les carrés. Cette monnoye fut certainement la plus belle qu'on eût encore vue; mais parce que la dépenſe excédoit de beaucoup celle de la monnoye au marteau, cela fit qu'en 1585. le Roi Henri III. défendit de faire, à l'avenir, de la monnoye au moulin; & les machines d'Aubin Olivier ne ſervirent plus,

qu'à faire des médailles, des jettons, & autres piéces de ce genre.

Nicolas Briot tâcha en 1616. & en 1623. de faire recevoir à la monnoye, l'uſage d'une machine qu'il diſoit avoir inventée, mais n'ayant pû l'y faire approuver, il paſſa en Angleterre. Peu de tems après, les machines d'Aubin Olivier ayant paſſé des mains de ſes héritiers, en celles de la femme de *Warin*, celui-ci les perfectionna au point, qu'il n'y eut plus rien de comparable pour la force, la vîteſſe, & la facilité avec laquelle on y frapoit toutes ſortes de piéces, qui y recevoient l'empreinte du carré d'un ſeul coup, au lieu qu'auparavant on ne pouvoit les marquer au marteau, que par ſept ou huit coups, dont l'un gâtoit bien ſouvent l'empreinte des autres. Des avantages ſi ſenſibles firent qu'en 1640. on commença à Paris de ne plus ſe ſervir que du balancier, & des autres machines néceſſaires pour monnoyer au moulin; & qu'au mois de Mars de l'an 1645. on ſupprima entierement en France l'uſage de monnoyer au marteau. Pour lors *Warin* devint Maître & Directeur Général des monnoyes dans tout le Royaume, & nos eſpeces devinrent ſi belles & ſi parfaites, qu'elles ont été admirées de toutes les Nations. A cette invention on en a ajoûté une autre, qui

eſt celle de marquer un cordon ſur la tranche des eſpeces d'or & d'argent, en même tems qu'on marque la tête & la pile. Cette machine a été inventée par le ſieur *Caſtaing* Ingénieur du Roi, & l'on commença à s'en ſervir en 1685.

Pour aller de l'Hôtel de la Monnoye, à l'Egliſe de S. Germain de l'Auxerrois, on traverſe la rue de la Monnoye, puis on parcourt la petite rue *Baillet*, qui a pris ſon nom de quelqu'un de cette famille qui y a demeuré; cette rue ſe nommoit en 1297. la rue *Dame Gloriette*, puis la rue *Gloriette*. On traverſe enſuite la rue de l'*Arbre-ſec* ainſi nommée d'une vieille enſeigne qui y étoit; enfin on entre dans le Cloître.

S. Germain l'Auxerrois, eſt une Egliſe Royale & Paroiſſiale; elle a même été Collégiale juſqu'en 1744. tems auquel le Chapitre a été réuni à celui de Notre-Dame, comme on le dira ci-après.

L'origine de cette Egliſe eſt peu connue: quelques modernes tels que *Favin*, *du Breul* & du *Saiſſai*, lui donnent pour fondateurs *Childebert* & *Oltrogote* ſa femme; ils lui aſſignent auſſi *S. Vincent* pour Patron primitif & *S. Germain* pour Patron titulaire.

On ne voit rien de tout cela dans les Auteurs anciens qui ont parlé de S. Germain l'Auxerrois. Abbon & Helgaud

contemplorains du Roi Robert bienfaiteur de cette Eglise ne disent pas un mot de *Childebert*, ni de *S. Vincent* comme Patron.

Abbon en parlant de S. Germain l'Auxerrois l'appelle *S. Germain le Rond*, apparemment à cause de la figure qu'avoient alors le plan & l'élevation de cette Eglise; dans son Poëme où il décrit le siége que les Normans mirent devant Paris en 885. il dit que ces peuples ayant été obligés d'abandonner la tour du Grand-Châtelet, ils allerent camper près S. Denis, & le long de la seine; & qu'ensuite ils firent une enceinte de pierre liée de terre, & de chaume, au pourtour de l'Eglise de S. Germain le Rond, puis firent des courses par toute l'Isle de France, & en revinrent chargés de butin. Il dit ensuite qu'ils quitterent leur fort de saint Germain, * proche la riviere, & passant l'eau, allerent piller le Monastere de S. Germain-des Prez, qu'ils fortifierent. Il ne faut pas douter que les Normands, s'étant fortifiés à S. Germain le Rond, ils n'y eussent creusé des fossés, & c'est de ces fossés dont la tradition nous a conservé le nom, en le donnant à la rue qu'on nomme encore aujourd'hui la rue *des Fossés S. Germain*.

L'Eglise de S. Germain étoit Collé-

* *Germani Teretis contemnunt littera sancti.*

giale du tems même du Roi Robert ; on le voit par une charte de *Galon* Evêque de Paris, de l'an 1108. dans laquelle il en rappelle une autre d'Humbert auſſi Evêque de Paris, de l'an 1030. qui avoit accordé aux Chanoines de S. Germain, la Collation des Prébendes de ſainte Oportune, ce qui leur fut confirmé par l'Evêque Galon.

Il y en a qui croyent que l'Egliſe telle qu'on la voit aujourd'hui, a été bâtie des libéralités du Roi Robert, en la place de l'ancienne rotonde qui tomboit en ruine. Mais, comme l'obſerve M. l'Abbé le Beuf, *il n'y a aujourd'hui dans l'édifice de S. Germain rien qui ſoit du tems du Roi Robert.*

Le grand portail paroît être du regne de Philippe le Bel. Il eſt précédé d'un veſtibule ou portique ; dont la batiſſe eſt regardée par les connoiſſeurs comme moins ancienne que le portail, de près d'un ſiecle.

Ce portique eſt décoré de ſix ſtatues de pierre plus grandes que le naturel. On prétend ſans beaucoup de fondement qu'elles repréſentent *S. Vincent*, *Childebert*, *Ultrogote*, *S. Germain d'Auxerre*, *S. Marcel & ſainte Genevieve*. On voit à la vérité entre deux de ces ſtatues un tableau où les noms de *Childebert & d'Ultrogote* ſont écrits en lettres gothi-

ques, mais ce tableau ajouté après coup ne forme pas une autorité assez forte pour en rien conclure; d'ailleurs le tableau & les figures paroissent n'être pas plus anciens que la troisieme race de nos Rois.

L'Eglise est un bâtiment assez régulier qui a été longtems extrémement sombre, tant à cause de la peinture des vitrages, que par celle des voutes & des piliers qui étoit d'un azur foncé chargé de fleurs-de-lys d'or. Elle est devenue assez claire depuis qu'on a retaillé entierement la pierre de l'interieur de cet édifice. Ce grand ouvrage fut commencé en 1728.

Depuis cette réparation, on a travaillé & on travaille encore à de nouveaux embellissemens dont on rendra compte, après que l'on aura parlé du Chapitre qui formoit la Collegiale de cette Eglise, & de sa réunion au Chapitre de Notre-Dame.

Le Chapitre de S. Germain étoit composé d'un Doyen, d'un Chantre, de treize Chanoines, d'onze Chapelains, de deux Vicaires Choristes, d'un Maître de Musique, d'un nombre suffisant de Chantres pour la musique, & de huit Enfans de Chœur. Le Doyen étoit la premiere dignité, le Chantre n'étoit point en dignité, il n'avoit que la préséance au Chœur après le Doyen, afin d'être à portée

tée de veiller sur le bas-chœur ; au Chapitre il n'avoit point d'autre place que celle que lui donnoit son rang de réception.

Le Doyen & le Chantre avoient ordinairement un Canonicat avec leur bénéfice afin d'avoir entrée au Chapitre.

Les Chapelains siégeoient dans les hautes stalles après les Chanoines. Le Vicaire perpétuel étoit au rang des Chapelains. Les fonctions des Chapelains étoient de faire Diacre & Soudiacre tous les Dimanches & Fêtes avec le Chanoine officiant, & de porter la chappe aux fêtes annuelles, & solemnelles, mais ils ne disoient jamais la messe à l'autel du Chœur : ils ne pouvoient pas même entrer dans le Chœur par la grande porte, mais seulement par les collatéralles.

Le Chapitre étoit composé des seuls Chanoines qui géroient les affaires du Chapitre par des officiers Chanoines.

Outre le Chapitre il y avoit une Communauté composée des Chanoines & des Chapelains, les affaires de cette Communauté étoient gerées par des officiers qui étoient pris alternativement parmi les Chanoines, & parmi les Chapelains.

Le Chapitre en sa qualité de Curé primitif faisoient toutes les fonctions Curiales les cinq grandes Fêtes de l'année.

Le Doyen, comme ayant toutes les cures, faiſoit, ou faiſoit faire les enterremens. Les Chanoines faiſoient chacun ſuivant leur tour les autres fonctions Curiales, comme de dire la grande Meſſe, de faire le proſne, les baptêmes, & d'adminiſtrer les ſacremens.

Le Chapitre nommoit aux cures de S. Germain, S. Roch, S. Landry, ſaint Sauveur, la Ville l'Evêque, ſainte Oportune, & S. Euſtache: il nommoit à ce dernier bénéfice alternativement avec M. l'Archevêque: la totalité des Canonicats de ſainte Oportune, la moitié de ceux de S. Honoré, & le onzieme alternativement avec M. l'Archevêque.

Les différens procès que le Chapitre de S. Germain avoit aſſez ſouvent ſoit avec le Curé, ſoit avec les Marguilliers, & même avec les Chapelains du Chœur, & le mauvais état des affaires du Chapitre Notre-Dame firent penſer à la réunion des deux Chapitres. La premiere propoſition en fut faite en 1736. par un mémoire qui fut remis à M. *Robinet* Chanoine de Notre-Dame, & grand Vicaire de M. l'Archevêque.

Cette affaire reſta comme aſſoupie juſqu'en 1739. que l'on tint les conférences préparatoires, en conſéquence des délibérations des deux Chapitres de Notre-Dame, & de S. Germain.

Les 31. Mars, & 1. Avril 1740. les deux Chapitres passerent entre eux un concordat pour régler les différentes conditions auxquelles l'union se devoit faire : les principales étoient que les Chanoines de S. Germain auroient séance au Chœur de Notre-Dame du jour de leur prise de possession à S. Germain, sans aucune prise de possession nouvelle, ni installation, qu'ils jouiroient de tous les droits & privileges des Chanoines de Notre-Dame, & qu'ils auroient eux mêmes l'administration de leurs biens, & nommeroient pour cela leurs officiers.

Le 18. Juillet M. l'Archevêque rendit son décret par lequel il prononça l'union relativement au concordat passé entre les deux Chapitres, en conséquence on obtint des Lettres Patentes confirmatives de ce décret.

Il y eut opposition à l'enregistrement de ces lettres tant de la part des Curés & des Marguilliers, que de l'Université, de S. Victor, & même d'une partie des Chanoines de S. Germain. Appels comme d'abus de ladite union, plaidoyers à ce sujet, après lesquels l'affaire fut appointée par Arrêt de la Grand-Chambre du 27. Mars 1741.

Le 15. Décembre suivant, Arrêt du Conseil qui y évoque toutes contestations au sujet de l'union. Il fut ordonné

que les parties interreſſées remettroient leurs Mémoires à MM. de *Fortia* & *d'Argenſon* Conſeillers d'Etat pour ſur leur rapport être par S. M. ordonné ce qu'il appartiendroit.

Le 24. Août 1743. Arrêt du Conſeil qui ordonne que les Mémoires fournis aux Commiſſaires ſeront remis à M. l'Archevêque de Paris pour qu'il donne ſon avis & qu'il propoſe à S. M. ce qu'il eſtimera la plus convenable.

Le 24. Octobre ſuivant. Arrêt du Conſeil d'Etat qui nomme le ſieur *Moreau de Beaumont* pour Commiſſaire particulier devant lequel les parties interreſſées ſeront tenues de remettre leurs Mémoires pour, ſur leur rapport & de l'avis des Commiſſaires du Roi, être ordonné par S. M. ce qu'il appartiendra.

Déſiſtement tant de la part de l'Univerſité, de S. Victor, des Curés & Marguilliers de S. Germain & du Chapitre, à l'exception de trois Chanoines qui n'y voulurent pas conſentir.

Ordonnance de M. l'Archevêque du 30. Décembre 1743. & nouvelles Lettres Patentes du mois de Février 1744. pour procéder à l'enregiſtrement du décret & du concordat.

Le 15. Mai ſuivant Arrêt du Parlement qui déboute les oppoſans & ordonne qu'il ſera procédé à l'enregiſtrement.

Et

Et le 12. Août 1744. Arrêt du Parlement qui ordonne l'enregiſtrement des Lettres Patentes pour l'union du Chapitre de S. Germain à celui de Notre-Dame.

En conſéquence le 15. Août, jour de l'Aſſomption, les Chanoines de S. Germain ſe rendirent à Notre-Dame en robbes violettes entrerent dans le Chœur, & prirent leurs places ſuivant leur rang d'ancienneté, comme s'ils euſſent toujours été Chanoines de Notre-Dame, & aſſiſterent à la proceſſion, & au ſalut qui ſe dit enſuite pour les Prieres de Quarante heures pour le Roi, alors malade à Mets, après quoi ils s'en retournerent à S. Germain, où ils continuerent leur Office juſqu'au premier Septembre ſuivant, jour auquel le Curé de S. Germain prit poſſeſſion du Chœur, & fit ſon entrée par une Meſſe Solemnelle du Saint Eſprit.

Depuis ce jour-là les Chanoines de S. Germain ſont venus à Notre-Dame, ſoit à l'Office, ſoit au Chapitre quand ils ont voulu, & ils n'ont commencé à être aſtraints à la pointe de l'Office du jour auquel ils ſont obligés que du premier Janvier 1745. le reſte de l'année 1744. leur ayant été accordé pour ſe pourvoir de logemens dans le Cloître de Notre-Dame.

Dans le tems que le Chapitre étoit à S. Germain, le Chœur de cette Eglise étoit enfermé à la hauteur des arcades des bas-côtés, & il n'y avoit d'ouverture que par la porte principale & par les portes collatérales.

Le Maître-Autel étoit environné d'une balustrade de bronze dont les piedestaux & les appuis étoient de marbre; cette balustrade étoit ornée de quatre anges & de quelques vases, le tout de bronze, & de *Germain Pilon*. Sur cet Autel on voyoit un crucifix au pied duquel étoit la Madeleine, & aux deux côtés deux Anges en attitude de respect & d'adoration. Sur le devant de l'Autel étoit la Conversion de S. Paul. Tous ces ouvrages qui étoient de bronze doré d'or moulu avoient été modelés & jettés en fonte par *Vanclève*. Les jours de grandes Fêtes, cet Autel étoit paré d'un magnifique ornement donné par la Reine Anne d'Autriche. Le Tabernacle étoit enrichi de colonnes de marbre, & accompagné de deux statues de pierre faites par un Sculpteur nommé *Boudin*; elles représentoient *S. Vincent* & *S. Germain*.

Le *Jubé* étoit un morceau très-estimé, & qui méritoit de l'être: il étoit de *Pierre Lescot*, nommé *l'Abbé de Clagny*, & de *Jean Goujon*, l'un le meilleur Architecte de son tems, & l'autre un des fa-

meux Sculpteurs que la France ait jamais eu. Ce Jubé étoit porté sur trois arcades, dont celle du milieu formoit la principale porte du chœur, & dans la baye de chacune des deux autres, étoit un petit autel enfermé par un balustre. Aux extrémités de ce Jubé étoient deux autels saillans, sur lesquels on voyoit les statues en pierre de la *Vierge* & de *S. Louis*, assez mal sculptées. Les jambages de ces arcades étoient revêtus chacun de deux colonnes corinthiennes, & leurs cintres étoient ornés de figures d'Anges, en bas-relief, qui tenoient à la main les instrumens de la passion. Sur l'appui du Jubé on voyoit les quatre Evangelistes posés au-dessus des colonnes. Au milieu étoit un grand bas-relief qui représentoit *Nicodême* ensevelissant Jesus-Christ, en présence de la Vierge, de S. Jean & des Maries. L'ordonnance, la conduite, & l'exécution formoient de ce bas-relief un morceau admirable, & qui l'étoit encore davantage, avant que les Marguilliers se fussent avisés de le faire dorer, sans prévoir que la dorure ne pouvoit qu'en diminuer la beauté.

Il ne subsiste plus rien de tout ce dont on vient de parler. Aussitôt après la réunion du Chapitre de S. Germain à celui de Notre-Dame. MM. les Curé & Marguilliers de cette Paroisse, s'occuperent

du ſoin de faire faire à leur Egliſe les changemens convenables pour la rendre vraiment paroiſſiale : & afin que les fideles puſſent commodément participer à la célébration des SS. Myſteres, ils firent ouvrir le chœur de toutes parts : à cet effet on ſupprima d'abord en 1745. les lambris qui l'environnoient, & on abbatit même le Jubé qui regnoit ſur la porte principale. Le pavé de l'Egliſe fut relevé & reparé dans toute ſon étendue ; & afin que dans la ſuite il ne fut plus expoſé aux dégradations qu'occaſionnent les ſépultures, on pratiqua ſous l'Egliſe de vaſtes caveaux pour les inhumations.

Ces changemens furent approuvés à l'exception de la deſtruction du Jubé : un amateur des uſages anciens de l'Egliſe inſera dans le Journal de Verdun en 1751. une lettre par laquelle il exhortoit MM. les Curé & Marguilliers de S. Germain, non pas à rétablir entierement le Jubé, parce qu'en effet cette maſſe offuſquoit la vue du chœur, mais à en faire conſtruire un d'une ſtructure legere à chaque côté de l'entrée du chœur, tel qu'on en voit à S. Jacques de Compiegne ; ou du moins d'avoir une petite tribune amovible que l'on placeroit aux jours de ſolemnité entre le chœur & la nef du côté méridional pour y chanter l'Evangile. Après ces premiers changemens qui ſembloient les

plus néceſſaires, on projetta de décorer le chœur d'une maniere qui répondît à la dignité & à l'antiquité de cette Egliſe. Pluſieurs Architectes très-habiles donnerent alors des deſſeins qui méritoient chacun à différens égards l'approbation des connoiſſeurs. On s'arrêta au plan propoſé par M. *Bacarit* Architecte, qui fit faire auſſi un modele en relief conformément à ſon projet. Avant que d'agir en conſéquence MM. les Curé & Marguilliers de S. Germain députerent à M. le Marquis de *Marigny* directeur général des bâtimens du Roi pour le prier d'engager Meſſieurs de l'Académie Royale d'Architecture, à examiner ſi le projet de M. *Bacarit* étoit auſſi convenable pour l'objet qu'on ſe propoſoit, qu'il paroiſſoit ſatisfaiſant au premier coup-d'œil. Six académiciens ſe tranſporterent avec M. le *Camus* Sécretaire de l'Académie dans l'endroit où étoit le modele : après un mûr examen ils en firent un rapport avantageux, d'après lequel M. le Marquis de *Marigny* eut l'honneur d'en parler au Roi & de préſenter à S. M. les deſſeins de M. *Bacarit*.

Selon le rapport des Académiciens examinateurs, cet habile Architecte a réuſſi à marier de la maniere la plus heureuſe le genre moderne avec le gothique de l'édifice qu'il avoit à décorer. Il y eſt

parvenu en canelant les colonnes & en rehaussant leurs chapiteaux de deux pieds. Dans les masses qui sont au-dessus des arcades, il a retaillé des tables enfoncées avec un caisson dans le milieu. Au pourtour du chœur au-dessous des croisées regnera une balustrade d'entrelas enrichie de fleurons. Les dessous des piedestaux de cette balustrade seront ornés de consoles avec des têtes de chérubins, accompagnées de guirlandes.

Quatre consoles de marbre enrichies de guirlandes, caisson sur la tête & graine dans les canelures, le tout de bronze doré d'or moulu soutiendront le Maître-Autel qui sera de forme quarrée. Au-dessus on placera un tabernacle aussi quarré construit en marbre, orné de consoles; & accosté de deux figures d'Anges en bronze doré d'or moulu.

Aux deux côtés du Maître-Autel, il y aura deux statues de marbre de six pieds de proportion sur des piedestaux. L'une représentera *S. Germain* & l'autre *saint Vincent*. Selon ce même projet le fond du Sanctuaire doit être décoré d'une gloire de grande composition, mais l'exécution de ce riche morceau est encore indécise.

Le pavé du Sanctuaire sera de marbre en carreau de compartiment, le Chœur sera pavé de grands carreaux de pierre. Aux deux côtés de l'entrée du Chœur se-

ront deux petits autels de marbre d'une ſtructure auſſi noble que ſimple ; on placera ſur chacun une ſtatue de marbre en pied de proportion ordinaire : l'une repréſentera la ſainte Vierge & l'autre S. Louis.

Le pourtour du chœur ſera fermé par une grille d'une riche exécution, elle ſera baſſe dans le goût antique & parfaitement analogue avec le gothique. On a pris en même tems des meſures pour procurer du jour à toute l'Egliſe en ſupprimant les roſettes gothiques, & une grande partie des meneaux des croiſées. On a mis à leur place des vitraux neufs au moyen deſquels tout l'intérieur de ce bâtiment ſera parfaitement éclairé. La conduite des réparations & décorations de cet édifice a été confiée aux ſoins du *ſieur Goupy le jeune*, Entrepreneur de Bâtimens.

Dans le tems que cette Egliſe étoit collegiale, l'Office paroiſſial ſe célebroit dans une Chapelle de la nef que l'on appelloit la *Chapelle de la Paroiſſe*. Elle eſt enrichie de marbre & de porphire : aux deux côtés de l'autel ſont les tableaux de S. Vincent & de S. Germain peints par *Philippe de Champagne*. Sur l'autel d'une autre Chapelle qui eſt auprès de celle de la Paroiſſe on voit un tableau de S. Jacques par le fameux *le Brun*.

La Chapelle de la maiſon de *Roſtaing* eſt richement décorée ; mais la ſculpture eſt d'un goût très-médiocre. Dans celle des Agoniſans, il y a un excellent tableau de *Jouvenet*, le ſujet eſt le Sacrement de l'Extrême-Onction :

La chaire du Prédicateur eſt grande & maſſive, mais fort ornée ; elle a dans ſes panneaux de fleurs de lys, ornement qui convient d'autant mieux, que S. Germain l'Auxerrois eſt la Paroiſſe du Louvre, & par conſéquent celle du Roi. Le Dais eſt fait en forme de couronne royale, dont les branches ſont à jour, & ſe terminent en fleurs de lys. Au-deſſus eſt un tableau du ſieur de Boulogne qui repréſente J. C. prêchant au peuple.

L'Oeuvre fut faite en 1684. ſur les deſſeins de le Brun, par *François Mercier* Maître Menuiſier, qui a fait auſſi la chair du Prédicateur. Le deſſein de cette Oeuvre, la plus belle qui ſoit dans Paris, eſt admirable par la beauté & la majeſté de ſa compoſition.

La galerie de la Communion eſt priſe ſur le cloître, & regne depuis la croiſée qui eſt à main gauche, juſqu'au grand portail. Elle fut faite en 1607. aux dépens des paroiſſiens, & avec la permiſſion du Chapitre qui ne l'accorda, qu'en chargeant la Fabrique d'une rente de vingt livres, & de deux ſols de cens.

Dans cette Paroisse fut baptisé, en 1316. le petit *Roi Jean I.* Fils de Louis Hutin, & de Clémence d'Anjou Hongrie. *Isabelle de France* Fille de Charles VI. & d'Isabelle de Bavière, y fut aussi baptisée en 1389. *Marie Isabelle de France*, Fille de Charles IX. & d'Elizabeth d'Autriche, y reçut le même Sacrement en 1573.

On voit dans la Chambre, où s'assemblent les Marguilliers, un tableau qui étoit auparavant dans une des croisées de l'Eglise, c'est une copie du tableau de *la Cène* que Léonard *de Vinci* peignit à Fresque, dans le réfectoire des Dominicains de Milan. François I. fut si touché des beautés du tableau original, qu'il voulut faire transporter en France le mur sur lequel il étoit peint, mais sur ce qu'on lui en fit connoître l'impossibilité, il en fit faire plusieurs copies, & l'on tient que celle-ci en est une. Cette copie est d'autant plus précieuse, que les Dominicains de Milan ont laissé détruire l'original, & que l'estampe qu'en a gravé *Soutmen*, ne rend pas fidelement les beautés de ce tableau.

Un grand nombre de personnes illustres, ont été inhumées dans cette Eglise.

Jacques du Bois, Medecin célebre, connu sous le nom de *Sylvius*, étoit né à Amiens, & mourut à Paris en 1555.

Il avoit fait sa Profession avec beaucoup de succès, & d'utilité; & comme il étoit fort avare, il laissa de grands biens. Buchanan qui assista à son enterrement, fit cette Epitaphe, & l'écrivit avec du charbon à la porte de l'Eglise, pendant qu'on l'enterroit.

Sylvius hic situs est, gratis qui nil dedit unquam,
Mortuus est, gratis quod legis ista dolet.

Cette Epitaphe a été paraphrasée en françois par *Colletet*; je rapporte ici cette paraphrase, en faveur de ceux qui n'entendent point le latin.

De l'avare du Bois la science féconde,
Ne donna rien pour rien, tant qu'il vécut au monde,
Et si les corps encor s'animent pour le bien,
Il est sous ce Tombeau, qu'il murmure & qu'il gronde,
De quoi tu lis ces Vers, sans qu'il t'en coûte rien.

François Picart, Doyen de cette Eglise, & fameux Prédicateur, mort le 17. Septembre 1556.

François Olivier, Chancelier de France, fils de Jacques Premier Président du Parlement de Paris, & petit-fils de Jacques Olivier Procureur au même Parle-

menu, ne dut ſon élévation, qu'à ſon ſçavoir, & à ſa probité. Il mourut à Amboiſe au mois de Mars de l'an 1560. eſtimé & regreté de tous les gens de bien. Son corps fut porté dans cette Egliſe qui étoit ſa Paroiſſe.

François Olivier, Seigneur de Fontenay, & Abbé de S. Quentin de Beauvais, étoit petit-fils du Chancelier Olivier, & avoit une paſſion extraordinaire pour les livres, les médailles, & les pierres gravées. C'étoit l'homme de ſon tems, qui avoit le plus de ces ſçavantes curioſités, c'étoit auſſi celui qui s'y connoiſſoit le mieux. Etant devenu aveugle, il en achetoit toujours, & s'étoit ſi bien accoutumé à connoître au toucher les médailles, & les pierres gravées, que l'on ne pouvoit l'y tromper. Il mourut en 1636. âgé de 55. ans, & fut inhumé auprès du Chancelier ſon grand-pere.

Au côté droit du Chœur, ſous l'enceinte, & contre le mur, eſt une table de marbre noir, ſur laquelle on lit cette Epitaphe de François de *Kernevenoy*, qu'on appella par corruption *Carnavalet*. Ce Seigneur étoit Breton, & un des plus parfaits gentilshommes qu'on ait vûs à la Cour de nos Rois. Il étoit fils de Philippe de *Kernevenoy*, & de *Marie du Châtel*. Son eſprit, ſa valeur, & ſa ſageſſe le mirent en telle conſidération au-

près de Henri II. que ce Prince le choisit pour être Gouverneur du Duc d'Anjou, son fils, qui fut ensuite Roi de Pologne, & puis Roi de France. Tant que ce Prince fut sous la conduite de ce Mentor, il fut le plus grand sujet de la Maison Royale. Le public prévenu en faveur du bon naturel des Princes, leur fait ordinairement honneur de leurs bonnes qualités, & rejette tout ce qu'ils ont de mauvais, sur ceux qui ont eu soin de leur éducation; ici tout au contraire, on rapporta à *Carnavalet* tout ce que le Prince, son élève, eut de bon, & le déréglement fut imputé à qui il appartenoit. Il fut fait Chevalier de l'Ordre du Roi l'an 1560. puis Gouverneur d'Anjou, de Bourbonnois, & de Forez. L'an 1566. il épousa *Françoise de la Baume*, veuve de *François de la Baume Comte de Montrevel*, de laquelle il eut Charles de *Kernevenoy*, vulgairement appellé *Carnavalet sieur de Noyon*, mort jeune, & sans enfans. Quant à *François de Carnavalet*, il mourut en 1571. & fut inhumé dans cette Eglise, où le Chancelier de *Cheverni* son intime ami, lui fit ériger un Tombeau, & lui consacra l'Epitaphe qui suit, & qui est gravée en lettres d'or, sur une table de marbre noir:

FRANCISCO CARNEVENÆO
ARMORICO,
Nobili ac ſtrenuo Viro,
cui ob eximiam virtutem, & morum integritatem,
HENRICUS II. Galliarum Rex;
& CATHARINA *Conjux,*
cariſſimi filii HENRICI *puerilem ætatem informandam commiſerunt;*
qui Belli Paciſque artibus egregiè Inſtructus,
fortitudinis & prudentiæ famâ ſupra omnem invidiam claruit;
quique (quod rarius inter peſſima Ævi ſui exempla)
probitatem coluit,
inter maximas augendæ rei familiaris opportunitates, opes neglexit,
& ſui ſemper ſimilis vixit.
PHILIPPUS HURALTUS CHEVERNIUS
diuturna at arcta neceſſitudine conjunctiſſimo amico, juſtis peractis,
benevolentiæ ergo,
mœrens pientiſſimè poſuit
An. 1571. *Vixit an.* 51. *menſ.* 4. *dies* 15.

Cette Epitaphe eſt bien faite & d'une bonne latinité, mais elle a le défaut de la plupart des Epitaphes en cette langue, c'eſt que les noms propres y ſont ſi fort corrompus, en les voulant latiniſer,

qu'ils ſeront totalement perdus pour la poſtérité. Qui pourra deviner que *Carneveaus* ſignifie *Karnevenoy* ? & *Huraltus Chevernius* Hurault de Chiverni ? Les cris des gens ſenſés depuis longtems contre cet abus, n'ont point encore pu corriger nos *latinomanes*. N'en étoit-ce pas déja un aſſés grand de vouloir écrire en une langue morte nos inſcriptions publiques aux dépens de notre langue naturelle, portée aujourd'hui à un ſi haut point d'élégance !.

Dans une des Chapelles, on lit l'Epitaphe d'*Anne de Thou*, fille aînée de Chriſtophe de Thou Premier Préſident du Parlement de Paris, & femme de *Philippe Huraut* de Cheverni, Chancelier de France.

ANNÆ THUANÆ

quæ ſanctitate morum, matronali decore, præclara pudicitia, & felici fœcunditate viro probata, in ipſo ætatis flore, quod mortale fuit reliquit, ut quod immortale eſt conſequeretur;

PHILIPPUS HURALTUS CHEVERNIUS

poſt juſta Funebria, & Corpus Majorum Sepulcro rite illatum, in ſacro hoc Receſſu, quo illa frequens Dei Cultrix

adire ſolita fuit,
hunc quoque Tumulum poſuit,
communibus Liberis materne pietatis
& Religionis Documentum
ac Monumentum.

ÆTERNÆ MEMORIÆ
Uxoris incomparabilis.
Vixit an. 35. *menſ.* 6. *dies* 17.
Obiit an. 1584. *die* 17. *Julii.*

Louis Revol, Secrétaire d'Etat ſous Henri III. & Henri IV. mort le 24. de Septembre 1595.

Claude Fauchet Premier Préſident de la Cour des Monoyes, né à Paris en 1520. & mort en 1603. Il employa ſon bien, & toute ſa vie, à l'étude de notre Hiſtoire, & à la recherche de tout ce qui pouvoit l'éclaircir. Il avoit fouillé dans les Bibliotheques, & dans tous les dépôts publics, & y avoit trouvé un nombre infini de Manuſcrits qui ne ſubſiſtent plus, & qui font regarder ce qu'il a écrit ſur les deux premieres races de nos Rois, comme tout ce que nous avons de meilleur. Sa ſincerité, ſon diſcernement, & ſon exactitude, font regreter que ce qu'il avoit écrit ſur la troiſieme Race, ait été enlevé & jetté au feu, par les Ligueurs à cauſe que la Maiſon de Lorraine n'y étoit point épargnée.

Jacob, connu ſous le nom de *Pelo-*

nois, parcequ'il étoit né en Pologne ; vint fort jeune en France, & y fut regardé comme le plus excellent joueur de Luth de ſon ſiecle. Ballard imprima quantité de pieces de ſa compoſition, & parmi ces pieces, ſes *Gaillardes* ſont celles que les Muſiciens eſtiment le plus. Il mourut en 1605. âgé de 60. ans.

Pompone de Bellièvre Chancelier de France, fut non-ſeulement le plus grand Magiſtrat de ſon tems, mais encore le Négociateur le plus délié, le plus ferme, & le plus fidele. On l'appelloit *le Neſtor de ſon ſiecle*, il ſervit ſous cinq de nos Rois. Henri IV. lui ôta les Sceaux, pour les donner à Sillery ; & Bellievre en mourut de chagrin le 5. de Septembre 1607. âgé de 78. ans.

Nicolas de Bellièvre, fils du précédent, & Préſident à Mortier au Parlement de Paris, n'eut pas le mérite de ſon pere ; mais il eut des jours plus tranquiles. Il mourut à Paris le 8. de Juillet 1650. âgé 67. ans, & fut inhumé auprès du Chancelier ſon pere.

Pompone de Bellievre, fils de Nicolas, & de Claude Brulard, fut un auſſi grand perſonnage que ſon grand-pere, mais d'une vertu trop auſtére, & qui n'entroit pas aſſez dans les vûes de ceux qui gouvernoient le Royaume. Il fut Ambaſſadeur extraordinaire dans les Cours

des Princes d'Italie, puis en Angleterre auprès de Charles I. & enfin en Hollande. A ſon retour de cette derniere Ambaſſade en 1651. il fut fait Premier Préſident du Parlement de Paris, en la place de M. Molé devenu Garde-des-Sceaux. Il mourut le 13. Mars de l'an 1657. & fut inhumé dans la Chapelle de ſes ancêtres, à S. Germain l'Auxerrois.

Concino Concini, Marquis d'Ancre, & Maréchal de France, fut inhumé la nuit du 24. au 25. d'Avril de l'an 1617. au-deſſous de l'Orgue de cette Egliſe, mais dès qu'il fit jour, la populace en fureur le tira de la foſſe, exerça ſur ſon cadavre mille indignités, & enfin le mit en pieces.

Dans la Chapelle de *S. Laurent* eſt, depuis plus d'un ſiecle, la ſépulture de M. M. Phelipeaux de Ponchartrain. *Paul Phelipeaux*, Secretaire d'Etat, eſt le premier que je ſçache qui y ait été inhumé, car comme ſa maiſon étoit ſituée dans la rue de S. Thomas du Louvre, où elle exiſte encore, il étoit de cette Paroiſſe : ſa veuve y fit tranſporter ſon corps, de *Caſtel-Saraſin* où il étoit mort le 21. d'Octobre de l'an 1621. pendant le ſiege de Montauban. Voici l'Epitaphe qu'on y lit :

PAULUS PHELIPEAUX

Natus Blæsis IV.
Vir à secretis Epistolis,
dum in Munere assiduus Regi
in Obsidione Montalbanensi adest,
morbo tentatus eo apud Castrum
Sarracenicum solutus est 21. Octob.
anni 1621. ætatis quinquagesimi secundi.
Optimi Conjugis corpus

ANNA BEAUHARNOIS

hùc transferri curavit amori leve
solatium,
ut qui in una domo per septemdecim
circiter annos amantissimè vixerunt,
iidem cum Natis communibus,
in unius capsulæ angustia,
in æternum resurrecturi placidè
quiescant.

Après cette Epitaphe, on voit celle de Louis Phelipeaux Président en la Chambre des Comptes de Paris, & pere de Louis qui a été Chancelier de France.

D. O. M.

HIC JACET

LUDOVICUS PHELIPEAUX,

Pauli filius, Regis à Secretioribus
Consiliis,
in suprema Parisiensi Rationum Curia
Præses.

Qui peregrinus in hac vita
Conjugem habuit
SUSANNAM TALON
ex qua ſuſcepit Liberos.
Curſu tandem hujuſce lacrimarum
vallis peracto,
tributum Naturæ ſolvit,
reddens animam Deo, & corpus Terræ.
Obiit ann. ætat. LXXII.
Salut. Huma. M. DC. LXXXV.
die XXIX. *Menſis Aprilis.*
ORA VIATOR
pro Peccatore.

On voit enſuite l'Epitaphe d'Eléonor Chriſtine de la Rochefoucauld de Roye, femme de Jérôme Phelipeaux Comte de Pontchartrain, Secretaire d'Etat, & fils de Louis Phelipeaux Chancelier de France.

D. O. M.
HIC JACET
ELEONORA CHRISTINA DE ROYE
DE LA ROCHEFOUCAULD,
HIERONIMI PHELIPEAUX,
Comitis de Pontchartrain,
Regi à Secretis & Mandatis Uxor;
ſic nata, ſic educata, ut Generis
nobilitatem, affinitatum ſplendorem,

& alia Majorum decora,
excellentis ingenii,
& veræ virtutis dote cumularet:
Singularis exempli fœmina,
inter Aulæ delicias, cupiditates, tumultus, Modesta, Pudica, Tranquilla.
Cum nondum explesset 29. ætatis annum, Cœlo matura,
sed gravi insuper ac diuturno morbo,
sicut aurum igni probata,
sex Liberorum quos genuerat tribus amantissimo patri relictis,
tres in Cœlum prægressos secuta,
magno omnium Ordinum desiderio obiit 23. Junii 1708.
Uxori dulcissimæ Conjux mœrens,
donec amato Cineri jungatur Posuit.

Marie de Maupeou, femme de Louis Phelipeaux Chancelier de France, mourut le 12. d'Avril 1714. & fut inhumée dans cette Chapelle.

Louis Phelipeaux Comte de *Pontchartrain*, fils de *Louis Phelipeaux* Président de la Chambre des Comptes de Paris, & petit-fils de *Paul Phelipeaux* Secretaire d'Etat, naquit le 29. de Mars de l'an 1643. & fut reçu Conseiller au Parlement de Paris en 1661. Il fut nommé Premier Président du Parlement de Bre-

tagne en 1677. d'où il fut tiré pour être Intendant des Finances en 1687. Le Roi l'en fit Contrôlleur Général en 1689. En 1690. le 6. de Novembre, il fut nommé Miniſtre & Secretaire d'Etat, puis Chancelier Garde des Sceaux de France, le 5. de Septembre de l'an 1699. Le 9. Mai 1700. Il fut fait Commandeur & Secretaire des Ordres du Roi. Il poſſéda la charge de Chancelier de France juſqu'au 2. de Juillet 1714. que comblé de biens & d'honneurs, il obtint du Roi la permiſſion de ſe retirer. Il mourut le 22. de Décembre 1727. à dix heures du matin, dans la 85e. année de ſon âge. De ſon mariage avec *Marie de Maupeou* qu'il avoit épouſée en 1668. il a laiſſé *Jerôme Phelipeaux* Comte de *Pontchartrain*, ci-devant Secretaire d'Etat, & pere de *Jean Frederic Phelipeaux* Comte de *Maurepas*, auſſi Secretaire d'Etat. *Louis Phelipeaux* Chancelier de France a été inhumé dans cette Chapelle auprès de ſes ancêtres. La famille de *Phelipeaux* eſt originaire de *Beaufort* en Anjou, d'où elle ſe tranſplanta à Blois, puis à Paris. On compte dans cette maiſon juſqu'à dix Secretaires d'Etat depuis *Paul Phelipeaux*, juſqu'au Comte de *S. Florentin*, incluſivement.

François Malherbe Poëte françois, à qui notre langue & notre poëſie ſont

très-redevables, mourut en 1628. âgé de 73. ans.

Eleazar de Sarcilli, connu sous le nom de *Chandeville*, étoit Poëte, & neveu de Malherbe. Il avoit beaucoup d'esprit, & étoit beau, bien-fait, galant, enjoué & complaisant. Avec ces belles qualités il n'est pas surprenant que lorsqu'il parut à Paris, il y fut aimé & estimé des grands & des sçavans. Mais il ne fit que s'y montrer, car il mourut n'ayant que 22. ans. C'est un des Héros du Roman de Cyrus, sous le nom de *Pherecides*. Il n'a laissé que peu de poësies, au nombre d'environ six cens vers, qui furent imprimés chez Courbé. Je n'ai pû découvrir l'année de sa mort, mais comme il fut inhumé dans cette Eglise, je le place après Malherbe, à cause de leur parenté.

Dans une Chapelle qui est auprès de celle du Saint Sacrement, est un mausolée de marbre noir, sur lequel sont deux figures de marbre blanc. Celle qui est à demi couchée représente *Estienne d'Aligre*, Chancelier de France, mort en 1635. La figure qui est à genoux est celle d'*Estienne d'Aligre*, fils du précédent, & aussi Chancelier de France, mort en 1677. Ce monument est de *Laurent Menier*, surnommé *le Romain*, Sculpteur, de l'Académie des Maîtres.

Abraham Remi, avoit pris pour surnom,

le nom du Village de Remi en Beauvaisis, où il étoit né en 1600. Il fut Professeur d'Eloquence au College Royal de France, & un des meilleurs Poëtes latins que nous ayons eu. Le morceau de poësie le plus estimé que nous ayons de lui, est celui qu'il a fait sur le Château de Maisons près de S. Germain en Laye, sous le titre de *Mæsonium*. Le Receuil de ses Poësies fut imprimé l'an 1646. qui fut l'année de sa mort. *Vitré* chez qui elles furent imprimées, dit à *Sauval*, qu'ayant porté une épreuve à Remi, la veille de sa mort, il s'étoit mis aussi-tôt à la corriger, & sur ce que *Vitré* lui remontra que rien ne pressoit, & qu'il reviendroit le lendemain la chercher, Remi lui repartit : *à quelque heure que vous veniez demain, vous me trouverez sur cette table tout de mon long.* En effet il mourut le lendemain. Nicolas Bourbon estimoit infiniment *Remi*, & disoit qu'avec le tems il égaleroit les Anciens.

Jacques Cordier connu sous le nom de *Bocan*, qui est celui d'une petite Terre de Picardie, que le Duc de Montpensier lui avoit donnée, mais dont il n'a jamais joui, n'étoit qu'un Maître à danser de femmes, mais dans son espece, c'étoit l'homme le plus rare qu'il y ait jamais eu. Il ne sçavoit ni lire, ni écrire, & ne connoissoit pas une note de musique, cepen-

dant il fut le miracle de ſon ſiecle pour le violon, & pour compoſer des airs juſtes, agréables, & harmonieux. Il étoit caigneux, gouteux, avoit les mains crochues, & les pieds tortus, & néanmoins en tenant ſeulement ſes Ecoliers par la main, il plaçoit & conduiſoit ſi bien leur corps, qu'il leur faiſoit danſer toutes ſortes de danſes. Il eut l'honneur de montrer à danſer aux Reines de France, d'Eſpagne, d'Angleterre, de Pologne, & de Danemarck. Charles I. Roi de la Grande Bretagne l'eſtimoit ſi particulierement, qu'il le combloit de préſens & le faiſoit même ſouvent manger a ſa table. On ne ſçait pas l'année de ſa mort, mais il mourut avant ce Prince qui le regréta beaucoup. Il n'eſt reſté des compoſitions de cet homme rare, qu'une danſe nommée *la Bocane*, aujourd'hui aſſez inconnue, mais que j'ai encore vû danſer dans ma jeuneſſe.

Nicolas Faret un des quarante de l'Académie Françoiſe, mort le 21. de Novembre 1646. âgé de 50. ans.

Jacques Stella Peintre célebre étoit né à Lyon en 1596. Il fut émule du Pouſſin dont il imita la belle ordonnance & la ſageſſe dans ſes compoſitions. Il excella auſſi dans le genre paſtoral au point de faire envier le ſort des habitans de la campagne, par la naiveté & les graces

interreſſantes

interreſſantes avec leſquelles il a ſçu peindre l'antique innocence & la ſimplicité des mœurs & des amuſemens. Il mourut en 1657. âgé de 61. ans, aux Galleries du Louvre où Louis XIII. l'avoit logé avec diſtinction.

Au troiſieme pilier, vis-à-vis la Chapelle de la Paroiſſe, on voit l'Epitaphe qui ſuit, gravée ſur une table de marbre noir :

D. O. M.

PETRUS SEGUIN & ANNA AKAKIA ;

Conjuges fideliſſimi,
veterum Patriarcharum redeviva
Imagines,
in conſpectu Altaris Domini
Reſurrectionem Dominicam
expectant,
quam fide ſperarunt, ſpe crediderunt:
Ille verus Iſraëlita antiquæ Fidei,
& Franci olim candoris,
Regiæ Profeſſionis,
& ſalutaris Artis Medicæ,
omnibus partibus cum ſumma fidei,
ingenii, doctrinæ, induſtriæ,
laude perfunctus ;
Regi LUDOVICO XIII.
à Conſiliis Secretioribus,
Reginæ Chriſtianiſſimæ per annos quinque
& vigenti Archiater ;
in Aula, vel Aula ipſa teſte
vitæ integer,

pietate conſpicuus, nulli invidus,
nulli inviſus, omnibus charus,
& acceptus;
poſt fidam, felicem, & ut ſtudio,
ſic beato eventu, Fernelia parem
in curanda totius Regiæ Stirpis
valetudine,
ad extremum uſque vitæ ſpiritum
impenſam operam,
plenus dierum & meritorum,
laudatiſſimam vitam Chriſtiano exitu
complevit;
ann. æt. 82. *conjugalis concordiæ* 57.
Salut. Hum. 1648.
die 28. *primi menſis.*
Optimos & dulciſſimos Parentes
precibus veſtris apud immenſam Dei
clementiam commendat
PETRUS SEGUIN
filius, hujus Collegii, & Eccleſiæ
Decanus.

Pierre Séguin qui a conſacré cette Epitaphe à la mémoire de ſon pere, & de ſa mere, étoit Doyen de cette Egliſe, & un des plus ſçavans antiquaires de ſon tems.

Charles Annibal Fabrot Profeſſeur de Droit à Aix, étoit très-ſçavant dans la Juriſprudence, dans la langue grecque, & dans les Belles-Lettres. Etant venu à Paris en 1637. pour y faire imprimer des

notes de sa façon, sur la Paraphrase que Théophile, Jurisconsulte, a faite des Institutes de Justinien, il y fut retenu par le Chancelier Seguier, pour y travailler à la traduction des Basiliques. Cet ouvrage fut achevé, en sept volumes *in folio*, en 1647. Il travailla ensuite à l'Edition de divers Auteurs de l'Histoire Bisantine qu'on imprimoit au Louvre. Il commença en 1652. à revoir les Oeuvres de *Cujas*; & après y avoir ajoûté quelques traités qui n'avoient pas encor paru, il les corrigea sur plusieurs manuscrits, & les enrichit de diverses notes. Il acheva en 1658. ce grand travail que nous avons en dix volumes *in folio*, & mourut le 16. de Janvier 1659.

Jacques Sarazin Sculpteur habile dont les ouvrages sont très-estimés, mourut en 1666.

Louis le Vau, premier Architecte du Roi, mourut en 1670. âgé de 58. ans.

Jean Warin, Gentilhomme Liégeois, Peintre, Sculpteur & Fondeur. Louis XIII. informé de l'excellence de ses talens, créa deux Charges pour lui, l'une de Conducteur général des Monnoyes, & l'autre de Graveur général des poinçons pour les Monnoyes. Toutes les especes qu'il a fabriquées sont d'une si grande beauté, que les curieux les gardent comme des médailles qui ne cedent

en rien aux Antiques les plus estimées : ayant été accusé d'avoir fait des coins en secret pour de la fausse Monnoye, il fut mis en prison. Pour en sortir il y grava une médaille qui représentoit d'un côté le buste du Cardinal de Richelieu, & de l'autre le globe terrestre auquel un génie donnoit le mouvement avec cette legende *Mens agitat molem.* C'étoit le génie du Cardinal qui remuoit à son gré tout l'univers. Il la fit remettre à ce Ministre qui fut si flatté de cette louange, quoique excessive qu'il lui fit donner sur le champ sa liberté. *Warin* mourut le 26. d'Août 1672. âgé de 68. ans, & fut inhumé dans cette Eglise sans Epitaphe. Voici deux vers excellens qui peuvent bien lui en servir. Santeul les avoit fait pour être mis sous un portrait de cet admirable Artiste.

En fuso novus ære Myron, liquidoque colore
Zeuxis, & inciso marmore Praxiteles.

Gui Patin, Professeur en Médecine au College Royal, mourut aussi en 1672. & fut inhumé dans cette Eglise. On a donné au public sept volumes de ses Lettres, dont la lecture fait beaucoup de plaisir, tant à cause de la vivacité avec laquelle elles sont écrites, qu'à cause de la malignité qui y est répandue.

Claude Balin, Orfévre célebre, avoit re-

çu la facilité, la noble ſimplicité & les graces de l'antique dans ſes compoſitions. Il poſſédoit dans un degré ſupérieur le goût des belles formes, & le choix exquis des ornemens. Ses plus beaux ouvrages furent faits pour Louis XIV. La grande Gallerie de Verſailles en étoit toute enrichie. On y voyoit des tables, des torchères, des vaſes pour des orangers, des cuvettes, tout étoit d'argent & la matiere étoit infiniment au-deſſous du prix de la façon. Quelque eſtime & quelque connoiſſance qu'eut le Roi des beautés de leurs ſculpture & ciſelure par ce grand homme, il en fit le ſacrifice pour le ſoulagement de ſon peuple pendant la guerre & envoya à la monnoye pour plus de 200 mille marcs de ces pieces incomparables. Voyez ſon éloge dans les Hommes Illuſtres de *Perrault* où il tient une place honorable. Il mourut le 22. de Janvier de l'an 1678.

Jacques Bailli né *à Graçay* en Berry, Peintre en mignature, excelloit à peindre des fleurs, les fruits & les ornemens qu'il inventoit & deſſinoit avec beaucoup d'art. Il gravoit très-bien à l'eau forte, & avoit un ſecret particulier pour peindre ſur les étoffes. On dit auſſi qu'il avoit le ſecret de rendre ſes couleurs ſi actives & ſi perçantes, qu'elles pénétroient le marbre ſi avant, qu'à meſure

qu'on l'auroit scié, ce qu'il avoit peint sur la premiere surface se seroit repété, & qu'on auroit eu plusieurs tableaux au lieu d'un. Il en fit l'essay sur un morceau de marbre épais de quatre doigts, mais les drogues qu'il mêloit avec les couleurs étoient si fortes, que malgré le masque de verre dont il s'étoit précautionné, elles lui porterent si violemment à la tête, qu'il mourut vingt-quatre heures après qu'il eut fini cet ouvrage, le 2. de Septembre 1679. âgé de 50. ans. *M. Colbert*, à qui il avoit communiqué son secret, ayant appris sa mort, envoya prendre ce morceau de marbre où il avoit peint un mascaron, dans la bouche duquel étoit une petite corne d'abondance, d'où sortoient des fleurs & des fruits. On ne sçait ce qu'est devenu ce petit tableau ; & par la mort de celui qui l'avoit peint, on a perdu son secret. Cet artiste étoit de l'Académie Royale de Peinture, & avoit un logement aux Galleries du Louvre que son petit-fils occupe actuellement.

Au premier pilier vis-à-vis la Chapelle du S. Sacrement, est un chassis de marbre sur lequel *le Brun* a peint une femme mourante, dont l'Epitaphe est au bas. On croiroit les éloges qu'on y lit excessivement exagerés comme ceux de la plupart des Epitaphes, mais des personnes dignes de foi, & qui ont connu très par-

ticulierement cette Dame, m'ont assuré qu'on n'y avoit exprimé qu'imparfaitement ses rares qualités.

HIC JACET

quæ jacere nunquam debuerat, si mors juventuti, pulchritudini, urbanitati, pietati, virtuti, cæterisque dotibus parceret.

HENRICA SELINCART

ab omnibus vivens amata, deplorata mortua. Obiit prima Sept. 1680. ætatis suæ 36.

Nobilis ISRAEL SYLVESTRE, *Regis & Serenissimi Delphini Delineator, tam præclaræ conjugis conjux infelix, hoc amoris doloriſque sui monumentum mœrens posuit.*

Sur la tombe qui est auprès est écrit :

Absint inani funere nenia ;
Parte sui meliore vivit.

Israël Sylvestre qui a érigé ce monument à la mémoire de sa femme, étoit Dessinateur du Roi, & eut l'honneur de montrer à dessiner à Louis de France, Dauphin de Viennois, fils du Roi Louis le Grand, *François Sylvestre*, son fils aîné a eu l'honneur de montrer le dessein aux trois Princes fils du Dauphin. Israël Sylvestre étoit de Nancy, & mourut à Paris le 11. Octobre 1691. âgé de 71. ans.

Claude Mellan ici inhumé a été un Graveur très célebre par la singularité des traits de son burin, qui sans être croisés rendoient parfaitement les ombres de ces figures. On peut voir son éloge dans les Hommes Illustres de *Perrault*, où il a mérité d'avoir une place : Il mourut le 9. de Septembre de l'an 1688. âgé de 87. ans.

Martin Venden Bogaer, Sculpteur connu sous le nom de *Desjardins*, étoit né à Breda, & mourut à Paris en 1694. C'est lui qui a fait le grand Groupe qui est à la Place des Victoires, & quelques autres ouvrages estimés.

Claudine Bouzonnet Stella, fille de *Jacques Stella*, peintre célebre, & éleve du Poussin, étoit née à Lyon ainsi que son pere. Nous lui devons les estampes des pastorales, où son burin à sçu rendre parfaitement les graces naïves & charmantes des actions de la vie champêtre que le pinceau de son pere à si heureusement exprimées. Elle mourut le premier Octobre 1697.

François d'Orbay, Architecte, & éleve de *le Vau*, mourut en 1698. avec plus de réputation que de bien.

Guillaume Sanson, Géographe ordinaire du Roi, & second fils de *Nicolas Sanson*, mort le 15. Mai 1703. Tout le monde sçait combien la Géographie est redevable à ceux de ce nom.

Denis Dodart, Conseiller Médecin du Roi, & de S. A. S. Madame la Princesse de Conty, Marie-Anne de Bourbon, légitimée de France, & de Louis-Armand de Bourbon Prince de Conty, Docteur Regent en la Faculté de Médecine de Paris, étoit né en 1634. de Jean Dodart, Bourgeois de Paris, & de Marie du Bois fille d'un Avocat. Les langues sçavantes, le dessein, la musique & les instrumens, firent l'occupation de son adolescence, & comme il avoit beaucoup d'esprit, il réussit à tout. Ayant achevé de bonne heure le cours ordinaire des études, il s'appliqua également au Droit & à la Médecine, à laquelle il se donna enfin tout entier. Dès qu'il eut pris cette resolution, il s'y appliqua avec tant d'ardeur, & il y fit de si grands progrès qu'étant encore sur les bancs, il mérita les éloges de *Guy Patin* qui ne louoit que fort sombrement. Dans une de ses Lettres du 5. Juillet 1660. il dit que *Dodart* âgé de 25. ans, étoit *un des plus sages, & des plus sçavans hommes de ce siecle*. En 1673. M. Dodart entra dans l'Académie Royale des Sciences, & trois ans après, c'est-à-dire, en 1676. il mit à la tête d'un volume que l'Académie donna au Public, sous le titre de *Mémoires pour servir à l'Histoire des Plantes*, une belle préface, où il rend compte

te du deſſein de ce vaſte ouvrage, & de ce qu'on en avoit exécuté juſqu'alors. L'Hiſtoire des Plantes étoit le principal travail de M. Dodart, mais non pas le ſeul, car il s'attacha beaucoup à étudier la tranſpiration inſenſible du corps humain. L'eſprit de recherche, & de diſcuſſion qu'il poſſédoit au ſouverain degré, & la vie égale & uniforme qu'il menoit, le rendoient très-propre à faire des découvertes ſur ce ſujet. Il fut même aidé par ſa grande piété, car il trouva le premier jour du carême de l'an 1677. qu'il péſoit *cent ſeize livres, une once*. Il fit enſuite le carême comme il a été obſervé dans l'Égliſe juſqu'au douzieme ſiecle, c'eſt-à-dire, qu'il ne buvoit, ni ne mangeoit que ſur les ſix ou ſept heures du ſoir, il vivoit de légumes la plûpart du tems, & ſur la fin du carême de pain & d'eau. Le ſamedi de Pâques il ne péſoit plus que *cent ſept livres douze onces*. Ainſi en 46. jours il avoit perdu huit livres cinq onces, qui faiſoient la quatorzieme partie de ſa ſubſtance. Le jour de Pâques ayant repris ſa vie ordinaire, il trouva au bout de quatre jours qu'il avoit regagné quatre livres; ce qui marque qu'en huit ou neuf jours, il auroit repris ſon premier poids. L'ingénieux, & élégant Hiſtorien de l'Académie Royale des Sciences, feu *M. de Fontenelle* remarqua

à ce sujet, *qu'il est rare que la même action soit une observation curieuse de Philosophie, & une austérité chrétienne, & serve en même tems pour l'Académie, & pour le Ciel.* Comme il étoit le Médecin d'un grand nombre de pauvres, qu'il guérissoit & même qu'il nourrissoit, il s'excéda un jour de fatigue pour eux, prit beaucoup de froid, & revint chez lui à jeun, à cinq heures du soir. La fievre qui se déclara aussi-tôt, & une fluxion de poitrine l'emporterent en dix jours. Il mourut le 5. de Novembre de l'an 1707. âgé de 73. ans.

Noël Coypel, Peintre habile, Directeur de l'Académie Françoise de Peinture, établie à Rome, puis Directeur & Recteur de celle de Paris, mort le 24. de Décembre 1707. âgé de 79. ans.

René Antoine Houasse, Peintre, qui avoit été Directeur de l'Académie Françoise de Peinture établie à Rome, Recteur, & Trésorier de celle de Paris, garde des tableaux & desseins du Roi, mort le 27. Mai 1710. âgé de 65. ans.

Louis Berrin, Dessinateur qui a eu de la réputation dans son tems pour les Carrouzels, pompes funébres, fêtes galantes, habits & décorations de théatre, &c. mourut au commencement de l'année 1711.

Jean-Baptiſte de Santere, Peintre très eſtimé, mort en 1719.

Anne le Févre, fille de Tannegui le Févre, ſi connu & ſi diſtingué parmi les gens de Lettres, & femme d'*André Dacier*, a égalé ſon pere, & ſon mari en érudition, & les a ſurpaſſés dans l'art de bien écrire en notre langue. Elle mourut le 16. d'Août de l'an 1720.

Antoine Coyzevox, né à Lyon, a été l'un des plus fameux Sculpteurs du Regne de Louis le Grand; il mourut le 10. d'Octobre de l'an 1720. âgé de 81. ans.

Antoine Coypel, premier Peintre du Roi Louis XV. mourut le 7. de Janvier 1722. âgé de ſoixante-un ans.

André Dacier, de l'Académie Françoiſe, de celle des Inſcriptions, & Belles-Lettres, Littérateur fort connu, mourut le 18. Septembre 1722. n'ayant ſurvêcu à Anne le Févre, ſa femme, que deux ans, un mois, & deux jours.

Tout le monde ſçait que quelques jours avant le maſſacre de la S. Barthelemy, l'Amiral de Coligny revenant à pied du Louvre, à ſon logis, par le cloître S. Germain de l'Auxerrois, on lui tira un coup d'arquebuſe des fenêtres baſſes d'une maiſon, devant laquelle il paſſoit. Il fut bleſſé de deux balles, de l'une au bras gauche, & de l'autre à la main droite.

Ce fut auſſi la cloche de l'Egliſe de S. Germain de l'Auxerrois qui, le jour de *S. Barthelemy*, à une heure après minuit, donna le ſignal pour commencer l'horrible maſſacre qui porte ce nom.

La maiſon du Doyen de ce Chapitre, avant qu'il fût transferé à Notre-Dame, étoit vis-à-vis la grande-porte de cette Egliſe. M. l'Abbé Bignon qui a longtems été revêtu de cette dignité, avoit réparé & embelli cette maiſon avec beaucoup de goût & de dépenſe, & en avoit fait un rendés-vous de ſçavans qui s'y trouvoient en foule, pour profiter de ſes lumieres & de ſon crédit.

Cette maiſon qui, par le nom qu'elle porte, ſemble deſtinée à être une maiſon de priere & d'édification, a ſervi quelquefois à des uſages bien différens. *Gabrielle* d'*Eſtrées* Ducheſſe de Beaufort, y a demeuré, & y a ſouvent reçu les viſites du Roi Henri IV. C'eſt ici que ſe terminerent les brouilleries qui étoient entre ces deux amans, au ſujet du Baptême de leurs enfans, que la Ducheſſe de Beaufort vouloit qu'on baptisât avec les mêmes cérémonies qui s'obſervent aux baptêmes des Enfans de France. L'Hiſtorien des amours du Grand Alcandre, dit que la Ducheſſe de Beaufort mourut dans cette maiſon, & il a été ſuivi, ſur ce fait, par pluſieurs Ecrivains. Quelques-

autres disent cependant qu'elle mourut à l'*Hôtel de Sourdis*, qui tient à ce cloître; mais *Sauval* les réfute indirectement, lorsqu'il dit avoir connu des vieillards qui l'avoient vue exposée, après sa mort, sur un lit de parade, dans la grande sale de la maison du Doyen, où elle étoit vêtue d'un manteau de satin blanc, & couchée sur un lit de velours rouge cramoisi, rehaussé de dentelles d'or & d'argent, où tout Paris alla la voir. Quoiqu'il ne fût pas impossible, qu'étant morte à l'Hôtel de Sourdis, on eût transporté son corps dans la Sale du Doyenné; il y a cependant plus d'apparence qu'elle étoit morte dans la maison où son corps fut exposé.

Vers le milieu du dernier siecle, cette maison a servi pendant quelque tems aux Séances du *Grand-Conseil*, qui les a tenu ensuite à l'Hôtel d'Aligre, dans la rue S. Honoré.

Si jamais le grand projet, qu'on avoit fait pour le Louvre, pendant que Monsieur Colbert étoit Surintendant des bâtimens, étoit exécuté, on démoliroit entierement l'Eglise de S. Germain de l'Auxerrois, les maisons du cloître, & celles de quelques rues voisines, pour faire de l'emplacement qu'elles occupent, une grande & magnifique place, au milieu de laquelle le Pont-neuf aboutiroit;

en dégageant ainsi l'avenue du Louvre, on mettroit dans un beau point de vûe cette superbe façade, qui est le plus beau morceau d'Architecture moderne qu'il y ait au monde.

LE LOUVRE.

LE LOUVRE, est la premiere Maison Royale qui soit en France. On ne sçait rien de certain sur l'étymologie de son nom. Les uns ont crut qu'il signifioit l'*Ouvrage* par excellence, ou le *Chef-d'œuvre*, & que l'on a dit le *Louvre* pour l'*Œuvre* ou l'*Ouvrage*. D'autres ont recours à la langue Saxone, & assurent qu'en Saxon *Louvre* signifie *Château*. D'autres enfin font venir cette dénomination, de ce que cette maison étoit située dans un lieu propre à la chasse du *Loup*, & que c'est pour cela que dans les anciens titres ce Château est appellé *Lupard*. Quoiqu'il en soit, ce nom a été donné depuis par extension à toutes les Maisons Royales.

Les commencemens, & les progrès du Louvre sont si incertains, & les plans ont si souvent changé, qu'il est bien difficile d'en parler d'une maniere suivie & certaine. Voici ce que j'en ai recueilli d'après *Sauval*, & quelques-autres Ecrivains :

Favin n'y pensoit pas, lorsqu'il a écrit

que *Childebert* a fait bâtir le Louvre ; car Gregoire de Tours, Fredegaire, & Aimoin, qui ont parlé de tous les édifices entrepris par ce Prince, ne disent pas un mot de celui-ci. On ne devine pas non plus où *Ducheſne* a pris que Louis le Gros fit entourer le Louvre de murailles, afin d'y recevoir les hommages des grandes terres qui relevoient de la Couronne. *Du Haillan*, & pluſieurs autres Ecrivains qui l'ont ſuivi, rapportent la premiere conſtruction du Louvre à *Philippe-Auguſte* ; mais c'eſt avancer un ſentiment qu'on ne prouve point, car Rigord qui eſt l'hiſtorien, ou le panégyriſte de ce Prince, ne le dit pas, & ſe contente ſeulement d'inſinuer que ce Prince avoit fait bâtir la *tour neuve*, qu'on a nommée depuis la *groſſe tour du Louvre*.

Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt que ſous le regne de Philippe-Auguſte, le Louvre étoit un Château, & qu'il en portoit le nom. Ce Prince ne voulant pas qu'il relevât de perſonne, chargea en 1204. la Prevôté de Paris du payement de *trente ſols pariſis* de rente qu'il devoit au Prieur, & aux Religieux de S. Denis de la Charte, à cauſe de la tour du Louvre qui étoit bâtie ſur leurs terres. Dix-huit ans après, c'eſt-à-dire, en 1222. ce même Prince la chargea encore du payement d'une rente de *vingt livres pariſis*, paya-

ble tous les ans à l'Evêque, & au Chapitre de Paris, à cause des Halles, du Petit-Chatelet, & même de la plus grande partie du Louvre bâtie dans leur Seigneurie.

La situation du Louvre dans une grande plaine, & détaché entierement de Paris, nous fait connoître que ce Château avoit été bâti à deux fins, c'est-à-dire, pour servir de maison de campagne à nos Rois, & de forteresse pour défendre la riviere, & pour tenir les Parisiens en respect; mais Paris s'accrut si fort, qu'en peu de tems le Louvre fut environné de maisons & de rues; cependant Philippe-Auguste ne voulut point qu'il fût renfermé dans la Ville, lorsqu'il fit faire une nouvelle enceinte.

Le plan de cet ancien Louvre étoit un parallelograme, & s'étendoit, en longueur, depuis la riviere, jusqu'à la rue de Beauvais, & en largeur depuis la rue Fromenteau, jusqu'à celle d'Autriche, qu'on nomme aujourd'hui la rue du Coq. Le Louvre étoit alors attaché à la clôture de la Ville que Philippe-Auguste avoit fait faire, & c'est ainsi que devroient être placées les Maisons Royales. Le terrein qu'occupoit ce Palais, avoit soixante-une toises, trois quarts de longueur, sur cinquante-huit toises & demie de largeur. Ce bâtiment consistoit en plu-

sieurs corps de logis, si simples pour l'Architecture, que la façade ressembloit à quatre pans de murailles percées à l'aventure de petites croisées les unes sur les autres, sans aucune symétrie. Ce Château étoit d'ailleurs fortifié, & flanqué d'un grand nombre de tours, & environné de fossés larges & profonds.

Au centre de ce grand quarré long étoit la grande cour qui avoit trente-quatre toises & demie de longueur, sur trente-deux toises & cinq de largeur. Au milieu étoit une grosse tour qu'on nommoit, par préférence, *la grosse tour du Louvre*. Les corps de logis de ce Château étoient à deux étages sous Philippe-Auguste, mais Charles V. les fit rehausser en quelques endroits, de cinq toises, & en d'autres de six, & les couronna de terrasses. Outre cette cour, il y avoit dans ce Palais plusieurs basses-cours qui empruntoient leurs noms des lieux dont elles étoient voisines: ainsi l'une se nommoit *la basse-cour du côté de S. Thomas*, une autre *la basse-cour vers la riviere*, *la basse-cour du côté de l'Hôtel de Bourbon*, *la basse-cour du côté de la rue d'Autriche*, &c.

Les Tours étoient ici répandues avec profusion, mais sans aucune symétrie entres elles, hormis aux porteaux & aux angles. Celles des porteaux ne montoient

que juſqu'au premier étage, & ſe terminoient en terraſſe, ou platte-forme. Celles des angles plus hautes que les autres étoient couvertes d'ardoiſes, & terminées par des girouettes peintes & rehauſſées des Armes de France. Ces tours avoient chacune leur nom, & leur Capitaine ou Concierge particulier qui étoit plus ou moins qualifié, ſelon que la tour étoit plus ou moins conſidérable. Les plus connues de ces tours, ſont *la groſſe du Louvre*, *la tour de la Librairie*, *la tour de l'Horloge*, *les tours du fer à cheval*, *la tour de l'Artillerie*, *la tour Windal*, *la tour de bois*, *la tour de l'Ecluſe*, *la tour de l'Armoirie*, *la tour de la Fauconnerie*, *la tour de la Taillerie*, *la tour de la grande Chapelle*, *la tour de la petite Chapelle*, *la tour neuve du Pont des Tuilleries*, *&c.* Les noms de ces tours s'entendent aſſez d'eux-mêmes, hormis le nom de celle de *Windal* dont j'ignore l'origine.

La tour du Louvre d'où relevoient autrefois, & du nom de laquelle relevent encore aujourd'hui les grands fiefs, & les grandes Seigneuries du Royaume, étoit au centre de la cour du Louvre. On croit que Philippe-Auguſte l'avoit fait bâtir: Rigord la nomme *la tour neuve*. Nos autres Hiſtoriens l'appellent tantôt *la tour du Louvre*, tantôt *la Forteresſe du Louvre*, *la tour de Paris*, *la tour Ferrand*,

la groſſe tour du Louvre. Elle étoit ronde, & ſemblable à celle de la Conciergerie du Palais. Par bas elle avoit treize pieds d'épaiſſeur, & puis douze, ſur vingt-quatre toiſes de circonférence, & ſeize toiſes de hauteur, depuis le rez-de-chauſſée, juſqu'au toît. Chaque étage étoit éclairé par huit croiſées de quatre pieds de haut, & de quatre pieds de large chacune. Un foſſé d'une largeur, & d'une profondeur conſidérables regnoit au pourtour de cette tour. Elle tenoit à la cour du Louvre, par un pont de pierre d'une ſeule arche, & par un pont-levis, & au Château par une Galerie auſſi de pierre qui aboutiſſoit au grand eſcalier du corps de derriere. L'on montoit à cette tour par un eſcalier fermé, par bas, d'une porte de fer. Sur le pignon du Pont-levis, étoit la figure de Charles V. tenant un Sceptre, ſculptée par *Jean de ſaint Romain*, moyennant *ſix livres, huit ſols Pariſis* qu'on lui donna. Sur un des côtés du foſſé, on avoit dreſſé un petit édifice couvert de tuiles, d'où ſortoit une fontaine : il fut ruiné avec la tour en 1528. De l'autre côté étoit un Pavillon quarré qu'on détruiſit en 1377. parcequ'il défiguroit, & embaroiſſoit trop la Cour.

Les regiſtres & les titres de la Chambre des Comptes ſont pleins d'aſſignations de deniers que nos Rois donnoient

aux grands Seigneurs ſur la tour du Louvre.

Louis VIII. qui, pendant ſon regne, avoit amaſſé tant d'or & d'argent en maſſe & en eſpeces, le fit porter dans la tour du Louvre, & non pas dans celle du Temple, comme avoient fait la plûpart de ſes Prédéceſſeurs; & de peur qu'après ſa mort il ne fût diſſipé pendant la minorité de ſon Fils, le teſtament qu'il fit en 1225. porte: *Nous laiſſons à celui de nos Enfans qui nous ſuccédera tout l'or & l'argent monnoyé, & non monnoyé, que nous avons dans notre tour de Paris près ſaint Thomas, & qu'il ſoit employé à la défenſe du Royaume.* Cette tour fut ruinée ſous le regne de François I. & deux ans & demi après, le coffre du Louvre, ou de l'Epargne, lui ſuccéda, & ſervit à la garde du Tréſor Royal, ſuivant le Regiſtre des Ordonnances du Parlement.

Cette tour fut funeſte à trois Comtes de Flandres, *Ferrand*, *Guy* & *Louis*. *Ferrand* eſt le premier de tous les priſonniers d'Etat, qui y ait été enfermé. Il y fut amené, chargé des mêmes chaînes qu'il avoit préparés pour Philippe-Auguſte ſon Souverain. *Enguerand de Coucy*, y fut conduit par le commandement de ſaint Louis, pour avoir fait pendre injuſtement trois jeunes Gentilshommes Flamands qui étoient venus pour apprendre la langue à S. Nicolas du Bois, & qui

avoient poursuivi sur ses terres des lapins qu'ils avoient fait lever dans celles de cette Abbaye.

Guy Comte de Flandres y fut amené avec ses enfans l'an 1299. pour avoir pris les armes contre Philippe le Bel. Enguérand de Marigny, accusé par ses ennemis d'avoir volé les Finances du Roi, l'eut aussi pour prison.

Charles le Bel en 1322. y fit amener *Louis Comte de Flandres & de Nevers*, qui au préjudice du Traité de l'an 1310. avoit obligé ses sujets à lui faire hommage. *Jean Duc de Bretagne* IV. du nom, Comte de Richemont & de Montfort, y fut conduit par ordre de Philippe de Valois, pour avoir usurpé la Bretagne. Le Roi Jean y fit mettre par deux fois *Charles II. Roi de Navarre*, quoiqu'il fût son gendre. La premiere fois, pour avoir fait assassiner à l'Aigle en Normandie *Charles d'Espagne*, *Connétable de France*; & la seconde, l'an 1356. pour avoir conseillé au Roi d'Angleterre de passer en France avec une puissante armée. *Jean de Grailly* Captal de Buk y mourut de chagrin l'an 1375. Les Séditieux de Paris y emprisonnerent sous Charles VI. *Pierre des Essars*, aussi-bien que le *Duc de Bar*, frere de la Reine d'Aragon, & *Antoine de Chabanes* Comte de Dammartin. Enfin Louis XI. y fit enfermer en 1474. *Jean II Duc d'Alençon*, qui est le

dernier prisonnier qu'on y ait mis; nos Rois se sont toujours servis depuis de la Bastille, du Château de Vincennes, de la tour de Bourges, du Château d'Angers, &c.

Quoique cette tour servît de prison, nous apprenons des registres de la Chambre des Comptes, que Charles VI. y demeuroit en 1398. & qu'il fit fermer de fil d'archal les fenêtres de son appartement, à cause des oiseaux & des pigeons qui sans cesse entroient, & y faisoient leurs ordures. On croit même qu'il n'est pas le seul de nos Rois qui y ait demeuré. Cette tour cependant après avoir servi, depuis Philippe-Auguste jusqu'à François I. de Trésor de l'Epargne, de demeure à nos Rois, & de prison aux grands Seigneurs, fut enfin ruinée en 1528. parce que ce ne fut qu'en ce tems-là qu'on commença de s'apercevoir qu'elle embarassoit la Cour du Louvre, & obscurcissoit les appartemens. Le peuple ingenieux à se tromper, conte quantité de fables de cette tour, & s'imagine qu'il y avoit des souterrains, où l'on se défaisoit des criminels qu'on ne vouloit point faire mourir en public.

La tour de la *Librairie* étoit ainsi nommée, parce que c'étoit là qu'étoit la Bibliotheque du Roi Charles V. la plus nombreuse, & la mieux conditionnée

de ſon tems. Elle étoit compoſée d'environ neuf cens volumes, ce qui étoit beaucoup dans un tems où l'Imprimerie étoit encore inconnue ; elle occupoit trois chambres ou trois étages de la tour de la Librairie. Selon un Catalogue de cette Bibliotheque, il y avoit deux cens ſoixante-neuf volumes dans la premiere chambre, deux cens ſoixante dans la chambre du milieu, & trois cens quatre-vingt dans la chambre du troiſieme étage. Feu M. *Boivin* le cadet avoit fait ſur cette Bibliotheque une Diſſertation très-curieuſe que l'on trouvera dans le ſecond volume des Mémoires de Littérature, tirés des Regiſtre de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres. Ce ſçavant homme dit qu'il a recueilli ce qu'il en rapporte de deux inventaires ou Catalogues qui étoient dans la Bibliotheque de feu M. *Colbert* Archevêque de Rouen, & d'un troiſiéme dont on a trouvé un extrait parmi les papiers du feu Pere *du Molinet* Chanoine Regulier de ſainte Genevieve. Le premier de ces Inventaires a été fait par *Gilles Mallet*, Valet de Chambre de Charles V. à qui ce Prince confia la garde de la Librairie l'an 1373. Les curieux trouveront un extrait de tous ces Inventaires dans le premier volume des Mémoires Littéraires de l'Académie des Inſcriptions

Inſcriptions & Belles-Lettres. La Bibliotheque du Louvre fut entierement diſſipée par *le Duc de Betfort*, après la mort du Roi Charles VI. Cependant je ferai encore deux remarques à ſon occaſion.

La premiere eſt qu'il n'y a qu'un ſeul endroit dans les actes publics où il ſoit parlé de cette Bibliotheque pendant tout le Regne de Charles VI. & c'eſt dans les Mémoriaux de la Chambre des Comptes, où il eſt remarqué qu'en 1412. la garde en fut ôtée à *Antoine des Eſſars*, & fut donnée le 11. Mai à *Garnier de Saint-Yon*, Echevin.

Ma ſeconde remarque concerne un fait rapporté par *Sauval*, qui dit qu'environ quatre mois après que les Juifs eurent été chaſſés de France l'an 1394. l'on trouva dans une maiſon du Fauxbourg S. Denis, laquelle avoit pour enſeigne *le Porcelet*, cent quatorze volumes, quatre rolles, & quantité de cahiers de la Bible, du Talmud, & de la Loi des Juifs: les Tréſoriers de France les firent porter à la Bibliotheque du Louvre, & délivrer à *Gilles Mallet*. Il n'eſt pas dit un ſeul mot de ces Livres des Juifs dans l'extrait que l'on nous a donné des Catalogues de l'ancienne Bibliotheque du Louvre. Je communiquai ce trait d'hiſtoire à M. *Boivin*, l'un des Gardes de la Bibliotheque du Roi, & je m'étois

flaté que ſa ſagacité, & les ſecours que lui fourniſſoit la Bibliotheque de ſa Majeſté, nous apprendroient quelle foi nous devions ajoûter à ce récit de Sauval * ; mais M. *Boivin* eſt mort ſans m'avoir donné aucun éclairciſſement là-deſſus.

Quant à *la Tour de l'Artillerie*, je n'ai autre choſe à en dire ſinon que les Arſenaux du Louvre furent tranſportés auprès du Couvent des Céleſtins le 18. Décembre 1572. par ordre du Roi Charles IX.

La Tour de Windal étoit ſituée ſur le bord de la riviere, & étoit attachée à la porte d'une des baſſe-cours. Le Comte de Nevers en fut nommé Capitaine ou Concierge le 20. Septembre de l'an 1411.

La tour du Bois eſt quelquefois nommée *le Château du Bois*, & fut bâtie en 1382. par ordre de Charles VI. Elle étoit vis-à-vis de la tour de Neſle, entre la riviere & la baſſe-cour du Louvre. Elle étoit environnée de foſſés pleins de poiſſon. On en leva les bondes le 3. de Février de l'an 1415. afin de donner de l'air

* Le fait dont il s'agit ici eſt rapporté d'après *Sauval* dans le Mémoire Hiſtorique qu'on a mis à la tête du premier vol. du Catalogue de la Bibliotheque du Roi : on y obſerve que ce fait eſt fort douteux, puiſque *Gilles Mallet* n'en parle en aucune maniere dans ſon inventaire, il n'eſt pas vraiſemblable en effet qu'une acquiſition auſſi conſidérable pour la Bibliotheque du Roi eut pu lui échaper.

au poiſſon qui étoit enſeveli ſous la glace. *Pierre des Eſſarts*, & pluſieurs autres perſonnes de diſtinction, furent empriſonnés dans cette tour. Les regiſtres de la ville diſent que le même Prince qui avoit fait conſtruire cette tour, ordonna dans la ſuite au Prevôt des Marchands de la faire détruire, ce qui fut fait.

La Tour de l'Ecluſe avoit été bâtie pour retenir l'eau des foſſés. Charles VI. en 1391. y fit empriſonner *Hugues de Saluces*.

La Tour neuve étoit près du logis du Prevôt de l'Hôtel, & du Pont des Tuilleries.

Toutes ces tours & tourelles ont été détruites il y a long-tems, hormis ſix qui ne l'ont été que ſous le regne de Louis XIII. & qu'on voit encore dans un plan de Paris en relief levé par *Merian* vers l'an 1620.

Le grand Portail du Louvre étoit du côté de la riviere, & occupoit en profondeur tout le terrein que le Quai & le petit jardin occupent maintenant; & pour ce qui eſt de la largeur, il s'étendoit juſqu'à la tour neuve.

Le grand Viz, car le nom d'eſcalier n'étoit pas encore en uſage, tournoit en rond comme ceux des clochers & tous les autres. Pour ſa conſtruction on ſe ſervit de pierres qu'on tira des carrieres des

environs de Paris ; & comme si pour le faire, ces carrieres avoient été épuisées, on fut obligé pour l'achever, d'avoir recours au cimetiere des SS. Innocens, de sorte que le 27. de Septembre de l'an 1365. sous Charles V. dit le Sage, *Raymond du Temple* conducteur de l'ouvrage enleva dix tombes, qu'il acheta quatorze sols parisis la piece, de *Thibault de la Nasse*, Marguillier pour lors de cette Eglise.

Ce Château étoit accompagné de plusieurs jardins. Le grand étoit nommé *le Parc*, & étoit le long de la rue Fromenteau. Il avoit aux quatre coins un pavillon pour se reposer & pour se mettre à couvert. Il a subsisté jusqu'à Louis XIII. qui le fit détruire pour continuer le principal corps de logis de ce Palais sous la conduite de *Mercier*. Outre ce jardin, il y en avoit un pour l'appartement du Roi, & un autre pour l'appartement de la Reine, ce dernier subsiste encore.

Charles VII. Louis XI. & Charles VIII. logerent rarement au Louvre. L'Hôtel de S. Paul, ou le Château des Tournelles, étoit leur demeure ordinaire. On faisoit si peu de cas du Louvre, que sur ce que le Châtelet menaçoit ruine, Louis XII. permit aux Officiers de la Prevôté de Paris d'y transporter leur Auditoire & leurs prisons. Le Châtelet

ayant été rétabli, le Roi par ſes Lettres Patentes du 23. Décembre 1506. leur ordonna d'y retourner. Sous François I. le Louvre étoit en ſi mauvais état, que pour y loger l'Empereur Charles-Quint l'an 1539. il falut y faire des réparations. Ce même Roi ayant commencé dès l'an 1528. un nouveau bâtiment au Louvre, laiſſa à ſon fils Henri II. le ſoin de le continuer & de l'achever : ainſi ce que nous appellons aujourd'hui le vieux Louvre, fut commencé ſous François I. & achevé ſous Henri II. comme il paroît par une inſcription gravée dans un marbre qui eſt au-deſſus d'une des portes.

Henricus II. Chriſtianiſſimus vetuſtate collapſum refici cœptum à Patre Franciſco I. Rege Chriſtianiſſimo, mortui ſanctiſſimi Parentis memor, pientiſſimus Filius abſolvit. Anno à ſalute Chriſti.

M. DXXXXVIII.

Pendant tout le Regne du Roi Henri II. le Louvre fut ſi embaraſſé de pierres, de manœuvres & de maçons, qu'il ne s'y paſſa point d'évenemens remarquables. Charles IX. ayant quitté le Château des Tournelles, enſanglanté du ſang du Roi ſon pere, vint loger au Louvre ; & le 24. Août de l'an 1572. ce Château fut enſanglanté à ſon tour par la tragédie

de la S. Barthelemi. Sous Henri IV. le quatrieme de Décembre de l'an 1591. le Duc de Mayenne fit pendre dans la baſſe ſale du Louvre *Louchard*, *Aimonot*, *Ameline* & *Anroux*, quatre des plus ſéditieux des ſeize. L'an 1593. on y joua auſſi la farce des états de la ligue.

Le vieux Louvre conſiſte en deux corps de bâtimens, dont les façades ſont décorés d'une très-belle architecture. Tout l'édifice eſt de trois ordres ou étages, & les avant-corps ſont enrichis de colonnes. Les connoiſſeurs eſtiment les fenêtres du ſecond étage : la tribune qui eſt dans la ſale des Cent-Suiſſes, eſt de l'ouvrage de *Jean Gougeon*. Ce magnifique bâtiment eſt du deſſein de *Pierre Leſcot*, Seigneur de *Clagny*. Il fut commencé en 1528. Le gros pavillon a été bâti ſous le Regne de Louis XIII. Il eſt plus élevé d'un étage que le reſte du bâtiment, & a été achevé ſous la conduite de Jacques *le Mercier*, premier Architecte du Roi. Les Cariatides qui ſont dans l'attique, & qui ſoutiennent un double fronton, ont été ſculptées par *Sarrazin*, d'après celles de la ſale des Cent-Suiſſes.

C'eſt Louis le Grand qui a fait élever la plus grande partie des bâtimens de la Cour. Lorſque ce grand Prince eut réſolu de faire travailler à ce bâtiment, il fit

ce que font ordinairement les Rois & les Grands ; il fit chercher bien loin ce qu'il avoit auprès de lui. On fit venir d'Italie avec beaucoup de faſte & de dépenſe, le cavalier *Jean-Laurent Bernin*, le plus fameux Architecte qu'il y eut alors dans cette partie de l'Europe ; mais après qu'on eut examiné ſes deſſeins & ſes modeles, on leur préféra ceux de *Claude Perrault*, Médecin de la Faculté de Paris, & un des plus riches génies pour l'architecture qu'il y ait jamais eu. Si le voyage du *cavalier Bernin* ſervit peu à l'embelliſſement du Louvre, il ſervit à ſignaler la magnificence du Roi Louis XIV. qui donna à cet Architecte une gratification de cent cinquante mille livres, une penſion de ſix mille livres par an, & ſon portait enrichi de diamans. Sa Majeſté lui fit d'ailleurs payer les frais de ſon voyage, & ceux de ſon ſéjour à Paris, à cent frans par jour.

On poſa les premieres aſſiſes des nouveaux bâtimens du Louvre en 1665. & on y encaſtra un boëte de bronze dans laquelle étoient pluſieurs médailles d'or & d'argent, & l'Inſcription qui ſuit :

LOUIS XIV.

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

Après avoir dompté ſes Ennemis, donné la paix à l'Europe, & ſou-

lagé ſes peuples, réſolut de faire achever le Royal Bâtiment du Louvre, commencé par François I. & continué par les Rois ſuivans. Il fit travailler quelque tems ſur le même plan; mais depuis ayant conçu un deſſein & plus grand & plus magnifique, & dans lequel ce qui avoit été bâti ne put entrer que pour une petite partie, il fit poſer ici les fondemens de ce ſuperbe Edifice, l'an de grace 1665. le 17. du mois d'Octobre.

Meſſire Jean-Baptiſte Colbert, *Miniſtre d'Etat, & Tréſorier des Ordres de Sa Majeſté, étant alors Surintendant de ſes Bâtimens.*

Ce ſuperbe bâtiment fut donc commencé en 1665. & conduit en l'état où on le voit en 1670. Quoiqu'il ne ſoit point achevé, il ne laiſſe pas de donner une magnifique idée de ce qu'il doit être. Les quatre faces intérieures offrent à la vûe huit pavillons & huit corps de logis, qui enferme une grande cour de ſoixante & trois toiſes en quarré. Ils ſont décorés de trois ordres de colonnes, dont le premier eſt corinthien, & les deux autres ſont compoſites.

La grande façade eſt du côté de S. Germain l'Auxerrois, & a quatre-vingt-ſept

VRE

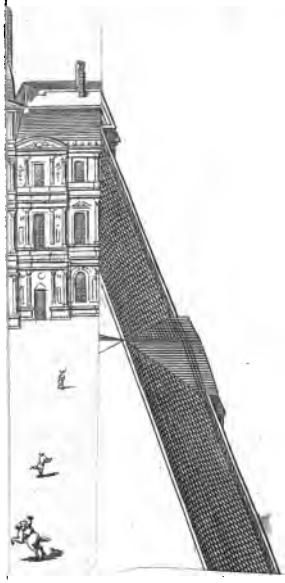

gueux dont les colonnes portent des archi-

main l'Auxerrois, & a quatre-vingt-ſept

toiſes & demie de longueur. Elle conſiſte en trois avant-corps, & en deux periſtyles. La principale porte eſt dans l'avant-corps du milieu qui eſt décoré de huit colonnes couplées, & terminé par un fronton, dont la cimaiſe eſt de deux pierres qui ont chacune cinquante-quatre pieds de longueur ſur huit de largeur, quoiquelles n'ayent que dix-huit pouces d'épaiſſeur. Elles ont été tirés des carrieres de Meudon, où elle ne faiſoient qu'un ſeul bloc qui fut ſcié en deux. On peut voir dans la derniere édition de Vitruve par *Perrault*, la machine dont on ſe ſervit pour les guinder au lieu où elles ſont poſées : elle eſt de l'invention d'un charpentier, nommé *Ponce Cliquin.*

Les deux periſtyles ſont entre ces trois avant-corps, & ont chacun vingt-ſept toiſes de longueur ſur douze pieds de largeur. Leurs colonnes ſont Corinthiennes & couplées. Sur le comble au lieu du toît, regne une terraſſe ornée de baluſtrade, dont les piédeſtaux doivent porter des trophées, & des vaſes alternativement.

Charles Perrault dans ſes Hommes Illuſtres, dit que lorſque *Claude Perrault* ſon frere préſenta le deſſein de cette façade, *ce periſtyle, ces portiques majeſtueux dont les colonnes portent des archi-*

travées de douze pieds de long, & des plafonds quarrés d'une pareille largeur, surprirent les yeux les plus accoutumés aux belles choses, mais qu'on crût que l'exécution en étoit impossible, & que ce dessein étoit plus propre pour être peint dans un tableau, parce que c'étoit seulement en peinture qu'on en avoit vû de semblables, que pour servir de modele au frontispice d'un Palais véritable. Il a néanmoins été exécuté entierement, sans qu'une seule pierre de ce large plafond tout plat & suspendus en l'air, se soit démentie.

Une tradition unanime avoit toujours donné à *Claude Perrault* le dessein de cette superbe façade, jusqu'en 1694. que la jalousie & l'envie s'éleverent pour la contredire. Cette année-là M. *Despreaux* donna une nouvelle édition de ses ouvrages, & dit dans la premiere de ses réflexions sur le Traité du Sublime *de Longin*, que d'*Orbay* un des plus célébres de l'Académie Royale d'Architecture, s'offroit de faire voir papier sur table, que le dessein qu'on a suivi pour la facade du Louvre, étoit celui de M. *le Vau*, mort en 1670. premier Architecte du Roi, & qu'il n'étoit pas vrai que ce grand ouvrage d'architecture, ni l'Observatoire, ni l'Arc de Triomphe, eussent été élevés sur les desseins d'un mé-

decin de la Faculté de Paris. Dès que ces deux hommes avoient résolu d'ôter à *Claude Perrault* la gloire d'avoir imaginé le dessein de la façade du Louvre, ils eurent raison de n'en pas faire à plusieurs fois, & de lui ôter aussi celle des desseins de l'Observatoire, & de l'Arc de Triomphe ; car ces trois ouvrages ont certainement été produits par le même génie, & par le génie le plus riche, en fait d'architecture. D'*Orbay* auroit bien dû nous dire où sont les bâtimens construits par *le Vau*, où l'on trouve la moindre ressemblance de leur architecture avec celle-ci. Aussi ni lui, ni Despreaux n'en imposerent-ils qu'à un petit nombre de personnes. En 1697. *Charles Perrault* publia les portraits & les éloges des Hommes Illustres qui ont paru en France pendant le dix-septieme siecle. Dans ce Livre il donna à son frere les plus grands éloges, c'est-à-dire, ceux qui lui étoient dûs, pour avoir inventé les desseins de ces trois chefs-d'œuvres d'Architecture, sans daigner seulement dire un seul mot de l'injustice que d'Orbay & Despreaux lui faisoient en voulant lui ravir la gloire de ces trois édifices. Il y auroit eu bien de l'impudence à *Charles Perrault* d'attribuer à son frere des ouvrages que le Roi Louis XIV. & Monsieur Colbert de Vilacerf, qui étoit pour

lors Surintendant des bâtimens, auroient ſçû par eux-mêmes être de *le Vau*. D'ailleurs pourquoi d'*Orbay* a-t'il attendu la mort de *Claude Perrault* pour mettre *papier ſur table ?* C'étoit de ſon vivant qu'il faloit le dire, & prouver qu'il jouiſſoit d'une gloire qui appartenoit à un autre. Quant à *Deſpreaux*, ce Poëte ſi admirable, & ſi admiré, étoit ſi aigri contre les *Perraults*, que quand il parloit d'eux, il n'étoit plus maître de ces expreſſions, ni d'accord avec lui-même. Tantôt *Claude Perrault* de méchant Médecin, étoit devenu bon Architecte, & tantôt il étoit ignorant Médecin, mais non pas habile Architecte, &c. On peut appliquer à tant d'aigreur & à tant d'injuſtice l'aveu public que fit M. *Deſpreaux*, après ſa réconciliation avec *Charles Perrault, que le dépit de ſe voir critiquer, lui avoit fait dire des choſes qu'il ſeroit mieux de n'avoir pas dites* *.

[M. *Piganiol*, dans les additions qu'il a miſes à la fin de ſon ouvrage, rapporte une piece originale qui peut ſervir à répandre quelques jours ſur le différend dont on vient de parler. C'eſt un acte authentique à la marge duquel on lit cette apoſtille de la main de M. *Colbert*, *vu & approuvé au camp de Charleroy le*

* Lettre de Monſieur Deſpreaux à Monſieur Perrault, écrite en 1700.

7. *Juin* 1667. On va l'inferer ici avec les réflexions que M. *Piganiol* y a jointes.]

Regiſtre ou Journal des délibérations & réſolutions touchant les Bâtimens du Roi.

Monſeigneur le Surintendant ayant conſideré qu'aucun des Architectes tant de France que d'Italie, n'avoit entierement réuſſi dans les deſſeins du Louvre qu'ils ont donnés, & ayant eſtimé que cet ouvrage demandoit le génie, la ſcience & l'application de pluſieurs perſonnes qui joignant enſemble leurs differens talens, ſe ſecoureroient l'un l'autre & s'aideroient mutuellement, & pour cet effet ayant jetté les yeux ſur Meſſieurs le Vau, le Brun & Perrault, il les manda & fit venir chez lui le Avril 1667. *& après leur avoir expliqué ſon intention, & fait entendre qu'il déſiroit qu'ils travaillaſſent unanimement & conjointement à tous les deſſeins qu'ils y auroit à faire pour l'achevement du Palais du Louvre, en ſorte que ces deſſeins ſeroient regardés comme l'ouvrage d'eux trois également, & que pour conſerver l'union & bonne intelligence, aucun ne pourroit s'en dire l'auteur particulierement au préjudice des autres. Il leur ordonna de travailler inceſſament en commun à former un plan*

& une élévation de la façade de l'entrée vers saint Germain.

Suivant cet ordre, lesdits sieurs le Vau, le Brun & Perrault se sont assemblées plusieurs fois pour conferer ensemble, & s'étant trouvés de différens avis, au lieu d'un seul dessein pour la façade, ils en firent deux, dont l'un étoit orné d'un Ordre de colonnes formant un peristile ou galerie au-dessus du premier étage, & l'autre étoit plus simple & plus uni sans Ordre de colonnes. Monseigneur ayant vû ces desseins, & ayant souhaité d'en voir aussi les modeles en bois, cela fut exécuté en appliquant ces deux façades sur le modele qui est chez M. le Vau; ensuite de quoi il leur dit de travailler encore tous trois sur chacun de ces desseins jusqu'à ce qu'ils en fussent satisfaits; & de les tenir prêts pour les faire voir au Roi quand il les manderoit, ce qu'ils firent incessamment.

Le 13. May l'ordre vint de porter ces desseins à saint Germain, où n'ayant pû être montrés à Sa Majesté le même jour, ils lui furent présentés le lendemain par Monseigneur le Surintendant qui expliqua à Sa Majesté tous les avantages de l'un & de l'autre de ces desseins. Ensuite de quoi Sa Majesté se détermina, & choisit celui qui est orné d'un Ordre de colonnes formant un peristile. Sa Majesté vit aussi

quelques autres deſſeins de Plans & d'élévations du reſte du livre qu'elle remit à réſoudre pour une autre fois.

Le 18. du même mois, Monſeigneur ayant mandé les Officiers des bâtimens dans ſon anticabinet où ſe trouverent Meſſieurs Varin, le Noſtre, le Meneſtrel & Petit, Meſſieurs le Vau, le Brun & Perrault, il dit que ſuivant l'intention de Sa Majeſté, le deſſein de la façade du Louvre où il y a un peryſtile lequel il fit voir à toute la compagnie, ſeroit exécuté, & que pour cet effet les Plans & les élévations en ſeroient faits en grand pour lui être envoyés & préſentés au Roi & enſuite ſignés & arrêtés par mondit Seigneur.

Que le lundi enſuivant, on ouvriroit les attelliers du Louvre pour travailler à tout le carré qui ſera élevé juſqu'au deſſus de la premiere corniche, comme auſſi à fouiller les fondations de la façade vers ſaint Germain, qui ſera continuée & pourſuivie inceſſamment.

Qu'il ſera fait un modele en Bois de cette façade, pour être montée ſur celui qui eſt chez M. le Vau, pour mieux voir encore ſon union avec le reſte.

Qu'outre ce modele en bois, il en ſera fait un plus grand de cette façade, en plâtre ou ſtuc, réduit de la toiſe au pied.

Qu'il ſera fait des deſſeins meſurés de

chaque partie d'Architecture, qui ne pourront être exécutés par les Entrepreneurs qu'ils n'ayent été signés de Monseigneur.

Que les fondations seront conduites de niveau, & s'éleveront également & par assises.

Qu'il sera fait un dessein au net du dôme vers la rue S. Honoré, & sera envoyé à Monseigneur pour être présenté au Roi, & ensuite arrêté de mondit Seigneur.

Que la sculpture qui reste à faire au Louvre sur ce qui est bâti, & à laquelle les Entrepreneurs sont obligés, sera estimée, pour le prix en être déduit audits Entrepreneurs sur ce qui peut leur être dû de ces ouvrages.

Que M. le Brun aura l'œil sur la sulpture du Louvre, & en fera les desseins qui seront pareillement envoyés à Monseigneur pour être signés de lui.

Que l'Architecture, frise & corniche de la façade vers saint Germain, tourneront autour des pavillons sans continuer plus avant.

Que l'on ouvrira la terrasse de M. Regnard, & sera fait un ouvrage de maçonnerie dans le fossé, suivant le dessein qui en sera fait & arrêté par Monseigneur.

Le 24. May, Messieurs le Vau, le Brun & Perrault s'étant assemblés au logis de Monseigneur, résolurent, suivant l'intention de Monseigneur, de s'assembler tous

les mercredis & ſamedis, depuis ſix heures du ſoir juſqu'à huit, pour conferer & travailler enſemble à ce qui regarde les bâtimens.

Que Samedi prochain, M. le Vau apportera un Plan au juſte de ce qui eſt bâti ſur le devant du Louvre, pour regler l'endroit où ſe doit faire la fouille paur le mur qui doit porter le peryſtile.

Qu'il fera faire deux copies du deſſein de la façade approuvée par le Roi, un pour M. le Brun, l'autre pour M. Perrault, afin que chacun d'eux faſſe un deſſein conforme en gros à celui-là, ſuivant les meſures & proportions qui lui ſembleront les plus belles, pour de ces trois deſſeins en être fait un ſeul, en choiſiſſant ce qui ſera jugé le meilleur de tous les trois.

Le 28. Mai, M. le Vau donna une copie du deſſein à M. le Brun qui promit d'en faire faire une copie pour M. Perrault, afin de travailler à faire chacun leur deſſein, comme il eſt dit ci-deſſus.

S'agiſſant de regler l'intervalle des croiſées du corps de logis vers les Peres de l'Oratoire, entre le dôme & le pavillon qui ſont à bâtir, & la queſtion étant de ſçavoir ſi on les eſpacera également entre elles, ou ſi on les eſpacera de la même façon qu'elles le ſont dans la partie ſemblable qui eſt bâtie, où elles ſont à diſtances inégales. Il a été trouvé à propos de

les eſpacer de la même façon qu'elles le ſont dans la partie ſemblable qui eſt bâtie, où elles ſont à diſtances inégales. Cette raiſon de ſimetrie d'un côté à l'autre, étant plus forte que celle de l'égalité des tremeaux, & d'autant plus que cette difference qui ſe feroit d'un côté à l'autre, ſeroit non-ſeulement blâmée en voyant le bâtiment, mais auſſi en voyant le plan qui ſera vû dans tous les pays étrangers.

Le plan de cette face de bâtiment faiſant voir que le dôme du milieu eſt plus large en la partie du dehors vers la rue S. Honoré, qu'il ne l'eſt en la partie du côté de la cour, & les fondations en étant faites de la ſorte, on a examiné ſi cette différence n'étoit point une choſe à réformer, & on a remis à mercredi prochain à prendre une réſolution là-deſſus.

Voilà où finit le Journal des délibérations & réſolutions touchant les bâtimens du Roi, que j'ai entre les mains, & qui en cet état ayant été porté à Monſieur *Colbert* qui étoit pour lors au Camp de Charleroy, fut approuvé & apoſtillé de la main de ce Miniſtre.

Les réflexions qui réſultent de ce Journal, ſont :

1°. M. *Colbert* nous apprend d'abord qu'aucun des Architectes, tant de France que d'Italie, n'avoit entierement

réuſſi dans les deſſeins du Louvre qu'ils avoient donnés. Il n'y a point à douter un moment que parmi les Architectes de France, à la tête deſquels étoit *le Vau*, en qualité de premier Architecte du Roi, il n'eut auſſi donné ſon deſſein. Or s'il avoit été capable de produire le deſſein de la façade du Louvre, pourquoi ne l'auroit-il pas fait paroître alors, & auroit-il attendu qu'on l'eût aſſocié avec *le Brun* & *Perrault* qui n'étoient point Architectes de profeſſion ?

2°. Louis XIV. qui étoit le meilleur maître qu'il y eut au monde, comme il étoit le plus grand, ne voulut point deshonorer ſon premier Architecte, & l'aſſocia à *le Brun* & à *Perrault*. *Le Vau* étoit le plus habile Architecte qu'il y eût à Paris, mais je m'explique : c'étoit un de ces Architectes *de tradition*, comme ils ſont preſque tous. Il avoit parfaitement profité de ce qu'on lui avoit enſeigné, & de ce qu'il avoit vû pratiquer, mais nulle imagination, nulle invention au-delà. *Le Brun* étoit un grand Peintre, & ne ſe mêloit d'architecture qu'autant qu'elle entroit quelquefois dans la compoſition de ſes tableaux, mais il avoit le génie ſi beau & ſi grand qu'il s'étendoit à tous les arts, & qu'il ſe connoiſſoit à tous. C'étoit une eſpece de ſurabitre que le Roi

avoit nommé pour départager les deux autres. *Perrault* étoit né Architecte, & avoit fortifié ce talent naturel par l'étude qu'il avoit faite de *Vitruve*, dont il a donné au Public une traduction excellente.

3°. On voit par ce Journal que malgré l'ordre que le Roi avoit fait donner à ces trois Meſſieurs de travailler unanimement & conjointement à tous les deſſeins qu'il y auroit à faire pour l'achevement du Palais du Louvre, en ſorte que ces deſſeins ſeroient regardés comme l'ouvrage des trois également, & qu'aucun ne pourroit s'en dire l'auteur particulierement au préjudice des autres; malgré cet ordre ſi reſpectable, il n'y eut pas moyen d'y aſſujettir ces trois perſonnes de génie & de caractere ſi differens. Au lieu d'un ſeul deſſein pour la façade, ils en firent deux, dont l'un étoit orné d'un ordre de colonnes formant un péryſtile ou galerie au-deſſus du premier étage; & l'autre étoit plus ſimple & plus uni ſans ordre de colonnes. Or fut-ce le ſieur *le Vau* & le ſieur *Perrault* qui donnerent le deſſein à colonnes formant un périſtile? En ce cas-là ce ſeroit l'ouvrage de tous les deux également, & le deſſein ſimple & uni ſeroit du ſieur *le Brun*. Tout cela ne paroît pas

vraisemblable. Ou bien seroient-ce *le Vau* & *le Brun* qui seroient les auteurs du dessein à colonnes? & en ce cas-là *Perrault* seroit l'auteur du dessein uni, tort que personne ne lui a jamais fait; ou enfin c'est *Perrault* qui est l'auteur du dessein à colonnes, & qui a été approuvé par *le Brun*, & pour lors le dessein uni restera à *le Vau*, sans que personne lui en dispute la gloire.

Voilà ce qui résulte du mérite de *Perrault*, de l'opinion presque générale, & du sentiment de ceux qui ont connu le génie des trois artistes dont il est ici question. A cela il faut ajoûter les autres preuves que j'ai rapportées dans l'article auquel celui-ci sert de supplément.

Avant de quitter ce superbe monument, on doit à l'honneur de la nation, & à la posterité l'éloge bien mérité de M. le Marquis *de Marigni* Directeur Général des Bâtimens de S. M. C'est à lui seul qu'on sera redevable du magnifique projet de son achevement si désiré par toute la Nation, & dont la gloire étoit réservée à ce grand Citoyen. Il a d'abord fait abbattre les bâtimens qu'un Architecte du Roi avoit fait élever au milieu de la cour de ce Palais, où il avoit osé se loger. On a travaillé ensuite & on travaille encore au rétablissement, & à la décoration de ce grand édifice. Plus

de la moitié de la façade de la cour du côté des P. P. de l'Oratoire eſt déja entierement acheyée, auſſi-bien que la plus grande partie de celle qui eſt derriere le peryſtile. C'eſt dans cette partie que le Roi veut que ſoit logé ſon Grand Conſeil, qui juſqu'à ce jour a été ambulatoire. Dans un ſiecle auſſi fertile en homme de genie, le public auroit ſouhaité que la ſculpture nouvelle dans le timpan du grand fronton au milieu de cette façade, eût préſenté quelque idée plus ingénieuſe que la ſtérile imagination de l'Ecu de France. Tous les Citoyens attendent avec impatience la découverte de l'incomparable colonnade du côté de S. Germain l'Auxerrois. Les meſures ſont priſes pour accorder inceſſamment au public la vue de ce ſpectacle majeſtueux. On a abattu le bâtiment gothique & caduque du garde-meuble de la Couronne. On va démolir l'ancien Hôtel de Longueville, où ſont les bureau de la Poſte aux lettres, qui va être tranſportée rue Platriere dans le vaſte Hôtel d'Armenonville que le Roi a acheté à ce deſſein.

Quoiqu'il n'y ait point de piece dans les appartemens du vieux Louvre, qui ne ſoit digne de la curioſité & de l'attention des connoiſſeurs, il y en a néanmoins quelques-unes qui le méritent en-

core plus que les autres. L'appartement des bains de la Reine eſt de plain pied avec la ſale des Cent-Suiſſes, & décoré de belles peintures & de riches ornemens. Les plafonds des chambres qui ſont au-deſſous de la galerie d'Apollon, du côté du petit jardin de la riviere, ont été peints par *Franciſco Romanelli*, Italien. Le petit cabinet de ce même appartement eſt d'une magnificence recherchée & exquiſe. La ſale des antiques eſt proche de ce cabinet ; c'eſt là qu'étoient la plûpart des ſtatues antiques qu'on voit aujourd'hui à Verſailles & à Marly. Dans la ſale particuliere des bains, on voit des ornemens très-riches, & les portraits des Princes de la maiſon d'Autriche, depuis Philippe I. juſqu'à Philippe IV. peints par *Velaſque*, Peintre Eſpagnol.

La galerie d'Apollon eſt dans l'appartement d'en-haut, & eſt fort ornée de peintures & de ſculptures. Après avoir été preſque toute conſumée par le feu en 1661. elle a été rétablie dans l'état où on la voit à préſent, ſur les deſſeins du fameux *le Brun*. Ce grand Peintre a repréſenté dans le cartouche qui eſt au milieu du plafond, le ſoleil dans ſon char avec tous les attributs qui lui conviennent. Il a peint les quatre ſaiſons dans les cartouches qui accompagnent le

premier, & le triomphe de Neptune & de Thetis à l'extrémité de cette galerie qui eſt du côté de la riviere. Ce dernier morceau eſt regardé par les connoiſſeurs comme le chef-d'œuvre de ce Peintre. L'Académie Françoiſe, & celles des Inſcriptions, des Sciences, de Peinture, & Sculpture & Architecture, y occupent chacune un appartement, où elles tiennent leurs ſéances.

Le cabinet des Livres, ou *la Bibliotheque du Louvre*, étoit à la garde d'un Bibliothecaire particulier, & indépendant du Bibliothecaire ou garde de la Bibliotheque du Roi. *Louis Irland de la Vau*, & *André Daçier*, l'un & l'autre de l'Académie Françoiſe, ont poſſédé ſucceſſivement cette Charge, qui leur donnoit un logement au Louvre, & douze cens livres d'appointemens. Monſieur l'Abbé *Bignon*, Conſeiller d'Etat, ayant été pourvu de la Charge de Bibliothecaire, Intendant, & Garde de la Bibliotheque du Roi, y fit réunir par Edit du mois de Janvier 1720. non-ſeulement la garde de la Bibliotheque ou Librairie du Louvre, mais encore celle de la Bibliotheque de Fontainebleau, pour jouir lui & ſes ſucceſſeurs *indiviſément* de toutes leſdites Charges dans toutes les Maiſons Royales.

La Galerie du Louvre. Quoique ce ſoit

un

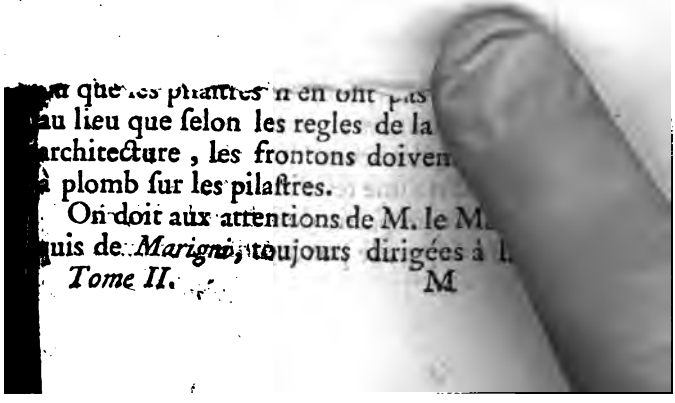
que les pilaſtres n'en ont pas
au lieu que ſelon les regles de la
architecture, les frontons doiven
à plomb ſur les pilaſtres.
On doit aux attentions de M. le M
quis de *Marigni*, toujours dirigées à l
Tome II. M

Lucas Sculp.

du Louvre, mais encore celle de
otheque de Fontainebleau, pour
ui & ſes ſucceſſeurs *indiviſément*
ites leſdites Charges dans toutes
laiſons Royales.

a Galerie du Louvre. Quoique ce ſoit
un

un peu sortir du quartier que je décris, cette vaste galerie se place ici si naturellement, que je ne puis m'empêcher d'en parler en cet endroit. Elle a deux cens vingt-sept toises de longueur dans œuvre, & quatre toises cinq pieds de largeur. Elle a été construite en différens tems, par différens Architectes. La partie qui commence au gros pavillon des Tuileries, qui est vis-à-vis le Pont-Royal, & qui finit au premier guichet ou passage qui marque le milieu de toute la galerie, a été élevée sous le regne d'Henri IV. par *Estienne du Perac*, Peintre & Architecte de ce Prince, mort en 1601. Cette partie est décorée en dehors par de grands pilastres d'ordre composite qui regnent de haut en bas, & qui sont couronnés par une corniche & par des frontons triangulaires & sphériques, alternativement. Les connoisseurs vantent extrémement la composition des feuilles des chapiteaux de ces pilastres, & l'art avec lequel elles sont dessinées : mais d'un autre côté ils trouvent que la corniche & les frontons ont trop de saillie ou que les pilastres n'en ont pas assez ; au lieu que selon les regles de la bonne architecture, les frontons doivent être à plomb sur les pilastres.

On doit aux attentions de M. le Marquis de *Marigni*, toujours dirigées à la

décoration & à l'utilité publique, l'ouverture d'un nouveau guichet, ou plutôt de trois magnifiques passages sous cette belle galerie à son extremité près du pont Royal. On n'a rien imaginé depuis très-longtems de si avantageux aux voitures, & aux gens de pied : on leur épargne un circuit fort-long, & des embarras continuels sous les autres guichets. On a joint dans cet ouvrage la magnificence & le grand goût à la commodité. L'ouverture de ce passage fait beaucoup d'honneur à l'Architecte qui en a conçu l'idée, & l'on peut dire que depuis plus de 20 ans, on n'a fait aucune réparation publique si nécessaire, & en même tems si bien entendue. On n'y desire qu'un marbre qui apprenne aux passans que c'est à M. *de Marigni* qu'ils sont redevables de ce bienfait. C'est ainsi qu'auroient dû être formés les autres guichets qui par la pauvreté de leur construction & par leur incommodité deshonnorent cette superbe galerie. On ne peut passer sous silence un abus que l'on tolere bien injustement : c'est d'avoir laissé cribler toute cette belle façade par des trous sans nombre pour en tirer des jours de lucarnes. Rien n'est plus choquant qu'une telle indécence.

L'autre partie de cette galerie, c'est-à-dire depuis le premier guichet ou le lan-

ternon, juſqu'au Louvre, a été élevée ſous Louis XIII. par *Clément Metezeau*, le même qui inventa & fit conſtruire la fameuſe digue de la Rochelle en 1628. Elle eſt d'un deſſein aſſez régulier, & ornée de petits pilaſtres couplés, chargés de ſculptures & de boſſages vermiculés, dont la plus grande partie n'a pas été achevée.

On avoit fait de grands projets pour la décoration interieure de cette galerie. *François Sublet ſieur des Noyers*, Surintendant des bâtimens ſous Louis XIII. fit venir *Pouſſin* de Rome pour conduire les tableaux & les ornemens qui devoient décorer cette galerie. Il choiſit *Arudini* & *Branchi* pour les ſtuc, & *Ponzi* & *Tritani* pour les dorures. On demanda au Pouſſin une Ordonnance qui fût exécutée en peu de tems & à peu de frais. Ce Peintre, le plus habile de ſon ſiecle, entreprit & commença de peindre dans la voûte la naiſſance & les travaux d'Hercule; mais les chagrins que lui cauſerent les diſcours déſobligeans de l'école de *Vouët*, acheverent de le détacher d'un ouvrage qu'il n'avoit entrepris que malgré lui, & lui firent prendre la réſolution de retourner à Rome, ſous prétexte d'y aller finir quelques affaires domeſtiques, & d'en emmener ſa femme; mais dès qu'il y fut, il ne vou-

lut plus revenir en France. Ainſi les travaux des dedans de la grande galerie en demeurerent-là.

Les appartemens qui ſont ſous cette grande galerie, avoient été deſtinés par Henri IV. pour loger les Artiſtes les plus fameux. Ce Prince déclara ſes intentions là-deſſus par ſes Lettres-Patentes du 22. Décembre de l'an 1608. dont voici l'expoſé : *Comme entre les infinis biens qui ſont cauſés par la paix, celui qui provient de la culture des Arts, n'eſt pas des moindres, ſe rendans grandement floriſſans par icelle, & dont le public reçoit une très-grande commodité; Nous avons eu auſſi cet égard en la conſtruction de notre galerie du Louvre, d'en diſpoſer le bâtiment en telle forme, que nous y puiſſions commodément loger quantité des meilleurs ouvriers, & plus ſuffiſans Maîtres qui ſe pourroient recouvrer tant de* peinture, orfévrerie, horlogerie, inſcuptures en pierreries, *qu'autres de pluſieurs & excellens Arts, tant pour nous ſervir d'iceux, comme pour être par ce même moyen employés par nos ſujets en ce qu'ils auroient beſoin de leur induſtrie, & auſſi pour faire comme une pepiniere d'ouvriers, de laquelle, ſous l'apprentiſſage de ſi bons Maîtres, il en ſortiroit pluſieurs qui par après ſe répandroient par tout notre Royaume, & qui ſçauroient très-bien ſervir le public, &c.*

Par ces mêmes Lettres-Patentes, le Roi donne à ces Artiſtes, le privilege de travailler pour le public, ſans être inquiétés par les Maîtres de Paris ni autres, & la faculté de faire des apprentifs qui peuvent s'établir où il leur plaira dans l'étendue du Royaume. Les Rois Louis XIII. Louis XIV. & Louis XV. ont ſuivi les vues du Roi Henri le Grand, & ont continué à donner ces logemens à des Artiſtes célébres, dont les curieux vont viſiter les cabinets, & y admirer les differens chefs-d'œuvres qu'ils renferment.

Dans la partie de cette galerie qui eſt la plus proche du Louvre, on voit les plans en relief des principales forteresſes de l'Europe, & particulierement celles de ce Royaume. On en compte environ cent ſoixante & dix, parmi leſquels il y en a qui ont coûté des ſommes conſidérables. On y voit en relief juſqu'aux moindres partie des travaux & des édifices particuliers des Villes & des Places de guerre; ce qui eſt d'autant plus curieux, qu'on ne voit rien de pareil dans aucun des autres Etats du monde. C'eſt le ſieur *Jean Berthier* qui a conſtruit la plûpart de ces plans avec une juſteſſe & une préciſion admirables.

Le Bureau d'adreſſe pour la *Gazette de France*, l'*Imprimerie Royale*, & la

Monnoye des Médailles, ſont auſſi dans cette galerie.

Les Gazettes ont pris leur nom d'une petite monnoye de Veniſe, nommée *gazetta*, qui étoit le prix qu'on donnoit ordinairement pour la lecture des nouvelles manuſcrites. On donna le nom de la monnoye au cahier même des nouvelles, & depuis ce nom a paſſé par extenſion à la plûpart des nouvelles periodiques qu'on a imprimées, & qu'on imprime en France, en Hollande, en Angleterre, & en quelques autres Etats. Ce fut *Theophraſte Renaudot*, natif de Loudun, & Médecin de Paris, qui, l'an 1631. entreprit le premier de donner au public la Gazette de France.

L'*Imprimerie Royale* fut établie ſous le miniſtere du Cardinal de Richelieu vers l'an 1640. François Sublet des Noyers, Secretaire d'Etat, & Surintendant des Bâtimens, en eut la Surintendance : Trichet du Freſne en fut le Correcteur, & Cramoiſy l'Imprimeur. En deux ans il en ſortit ſoixante & dix grands volumes grecs, latins, françois, italiens, &c. entre-autres les *Conciles* qui ſont imprimés d'un caractere très-gros & très-beau, ſur le papier le plus fin, le plus fort, & le plus grand dont on ſe ſoit jamais ſervi. Les ſept premieres années, cette Imprimerie coûta au Roi trois cens

soixante-huit mille sept cens trente-une livres, douze sols quatre deniers. Il n'y a point eu d'année où l'on y ait fait tant de dépense qu'en 1642. ni si peu qu'en 1647. L'an 1642. on y dépensa jusqu'à cent vingt mille cent quatre-vingt cinq livres trois sols deux deniers. En 1647. il n'en coûta au Roi que treize mille trois cens soixante & quatorze livres dix-neuf sols six deniers. *Anisson* est Directeur de cette Imprimerie.

La Monnoye des Médailles fut transferée aux galeries du Louvre l'an 1639. & on mit sur la porte de ce lieu un marbre noir dans lequel étoit cette Inscription : *Monnoye du Roi pour la fabrique des médailles, jettons, & pieces de plaisir d'or, & d'argent, de bronze, & de cuivre.* Cette Inscription y étoit encore en 1696. mais comme le marbre étoit cassé, on y en mit un autre, sur lequel est cette simple inscription : *Monnoyes des Médailles.* Louis XIII. donna la conduite de cette monnoye à *Warin*, Directeur Général des Monnoyes de France, & le plus habile Graveur qu'il y ait eu. Le fameux *Balin* lui succéda. Après celui-ci, l'Abbé *Bizot* eut cette direction pendant quelques années. M. *Petit* l'exerça ensuite jusqu'en 1696. Le Roi donna un Edit au mois de Juin de cette année-là, par lequel Sa Majesté veut qu'il n'y ait

qu'une seule monnoye des médailles en France, & crée en titre d'Office la Charge de Conseiller du Roi, *Directeur de la monnoye des médailles, & Garde des poinçons, & quarrés de Sa Majesté.* Le Roi pourvut de cette Charge le sieur *de Launay.* Sous ce directeur l'appartement où est la monnoye des médailles, est devenu un lieu nouveau, par les embellissemens qu'on y a ajoûtés. Le cabinet en forme de galerie, qu'on appelle improprement le cabinet des médailles, est dans son genre tout ce qu'il y a de plus curieux au monde, car sans parler de la menuiserie, des glaces, des bronzes, & des portraits de la Famille Royale, depuis Henri IV. dont il est orné, on y voit un nombre prodigeux de poinçons, & de quarrés d'un travail admirable qui ont coûté plus de deux millions. Ils sont exposées dans des armoires à panneaux de glace, où les curieux les voyent à leur aise, sans risquer d'en ternir le poli. On descend ensuite au balancier, où l'on admire la beauté, & la masse des deux grands balanciers de bronze qui pesent vingt-six milliers. Dans le cabinet on peut remarquer comment le poinçon ou coin forme le quarré ou creux, & au balancier, comment avec le quarré on fait les médailles. On voit aussi chez le Directeur les ouvrages d'orfévrerie, aus-

quels on travaille continuellement pour le Roi. On a frappé deux ſuites complettes de médailles dans cette monnoye. La premiere eſt l'Hiſtoire Métallique de Louis le Grand, du volume, & de la beauté du grand bronze. L'autre eſt celle des Rois de France, depuis Pharamond, juſqu'à Louis XIV. incluſivement.

Nicolas de Launay Directeur de la Monnoye des Médailles, étant mort le 19. d'Août 1727. âgé de quatre-vingt ans, & dix mois, ſa charge paſſa à *Jules Robert de Cotte*, l'un de ſes gendres, Intendant & Ordonnateur des Bâtimens du Roi.

Le bout de la rue des Orties change de nom dans l'endroit où eſt la Monnoye des Médailles, & prend celui de *la rue de la Monnoye du Louvre.*

Le quartier du Louvre, comme on a dit, s'étend d'un côté, depuis les coins des rues du Roulle & des Prouvaires, juſqu'au coin de la rue Fromenteau, & de l'autre, depuis le carrefour *des trois Maries*, juſqu'au premier guichet du Louvre.

Le Quai qui regne depuis le carrefour des trois Maries, juſqu'à la porte de la Conférence, change quatre fois de nom, & eſt de deux différens quartiers. Depuis ce carrefour, juſqu'au coin de la rue du

petit Bourbon, on le nomme *le Quai de l'Ecole*, d'une petite Ecole que le Chapitre de S. Germain l'Auxerrois entretenoit ici, & qui dès l'an 1268. se nommoit *Scola Sancti Germani*. Le Maître étoit nommé par le Chapitre, & alloit tous les ans y recevoir *une férule & des verges*. Depuis la rue du petit Bourbon, jusqu'au premier guichet, on l'appelle *le Quai Bourbon*. Ce quai a été élargi en 1719. & en 1720. & pour cet effet on fut obligé de reculer le mur qui soûtient la terrasse du Louvre. Sur ce quai il y a de petits ports, pour le bois, pour le foin, & pour le bled. Depuis le premier guichet, jusqu'au Pont-Royal, le grand quai se nomme *le Quai des Galeries du Louvre*, à l'entrée duquel est le Port de S. Nicolas, qui a pris son nom de l'Eglise Collégiale qui en étoit proche. On trouve toujours dans ce Port de petits bateaux qui passent les gens de pied au Fauxbourg S. Germain. Depuis le Pont-Royal, jusqu'à la porte de la Conférence, on l'appelle *le Quai des Tuilleries*, & c'est ici, au bas du Pont-Royal, qu'on trouve la galiote de Séve, & celle de S. Cloud, qui partent à huit heures du matin.

La rue qui va du Quai de l'Ecole, jusqu'à la rue S. Honoré, change deux fois de nom. Depuis ce quai, jusqu'au

coin de la rue des foſſés S. Germain l'Auxerrois, on la nomme *la rue du petit Bourbon*, du nom d'un Hôtel dont on parlera plus bas. Depuis le coin de la rue des foſſés de S. Germain l'Auxerrois, elle ſe nomme *la rue des Poulies*, nom que *Sauval* croit qu'elle a pris des *poulies* qu'il y avoit encore en 1343. & deſquelles on ſe ſervoit pour un jeu, ou exercice, que nous ne connoiſſons plus.

Du côté de la riviere, étoit une vieille maiſon qu'on appelloit autrefois le *petit Hôtel de Bourbon*. Quelques-uns croyent que cet Hôtel fut bâti ſur les ruines de la maiſon d'Enguerrand de Marigny, appellée *le Foſſé S. Germain*, & qui fut raſée par Arrêt, l'an 1415. Louis, Dauphin & Duc de Guyenne, demeuroit au petit Bourbon, & il s'y fit une grande aſſemblée en ſa préſence, à la ſollicitation de l'Univerſité, qui ſe meſloit de tout en ce tems-là. Le Premier Préſident *Mauger* y porta la parole, & prit pour texte : *Domine ſalva nos quia perimus*. Le Duc jura enſuite, en parole de fils du Roi, qu'il feroit rendre juſtice à tous, mais il mourut bientôt après. S'il eſt vrai que la maiſon d'Enguerand de Marigny fut ſituée en ce même lieu, le Roi & ſon Parlement ont deux fois lancé la foudre ſur cet endroit ; car le Conneſtable de Bour-

bon ayant quitté le service de son Roi, pour prendre celui de l'Empereur Charles-Quint, on fulmina contre lui l'Arrêt que son infidélité méritoit. On brisa ses armoiries dans tous les endroits de ce Palais : la couverture, & les moulures de la principale porte furent barbouillées de jaune par le bourreau, ce qui se pratiquoit alors pour toutes les maisons des criminels de Leze-Majesté. C'est dans la sale de cet Hôtel que s'assemblerent les Etats Généraux en 1614. & 1615. depuis on y a gardé les meubles de la Couronne, & cet Hôtel a été appellé simplement le *Garde-meuble*. On l'a démoli en 1758. parmi les meubles qu'on y gardoit, on admiroit entre autres choses, jusqu'à vingt-quatre mille aunes de tapisseries anciennes & nouvelles, faites d'après les desseins des plus excellens Peintres. Les batailles de Scipion sur les desseins de *Jules Romain*, furent achetées par François I. Les triomphes de Scipion sur les desseins du même Peintre, furent exécutés en tapisserie pour Henri II. l'Histoire de Josué, la Fable de Psiché, les Actes des Apôtres, & l'Histoire de S. Paul, sont d'après *Raphaël*. Les douze mois de l'année qui ont appartenu à la maison de Guise, & les sept Ages, sont du dessein de *Lucas*, &c. Celles qui ont été fabriquées aux Gobe-

lins ſur les cartons de *le Brun*, égalent celles des plus excellens Maîtres pour le deſſein, & les ſurpaſſent pour la richeſſe. On voyoit dans une chambre particuliere quantité d'anciennes armes, parmi leſquelles étoient celles que François premier avoit à la journée de Pavie.

Dans la rue du petit Bourbon, & dans celle des Poulies, étoit une vieille maiſon qui portoit il n'y a pas encore longtems, le nom d'*Hôtel de Longueville*. On prétend qu'*Enguerand de Marigny* l'a fait bâtir ſur un terrein qui appartenoit aux Chanoines de S. Germain l'Auxerrois, & ſur lequel ils avoient une maiſon, un jardin, & un jeu qu'on nommoit *les poulies*. Après la diſgrace de Marigny, *Louis Hutin* donna ſa maiſon à Philippe Comte de Valois, qui étant enſuite parvenu à la Couronne, la donna à Charles Comte d'Alençon ſon frere. Cet maiſon fut pour lors nommée l'*Hôtel d'Alençon*, & a porté ce nom juſqu'en 1581. qu'il fut vendu à Marie de Bourbon, veuve de Léonor d'Orleans Duc de Longueville, pour la ſomme de quatorze cens écus d'or. Henri Duc de Longueville le vendit en 1665. au Roi Louis XIV. qui avoit réſolu de le faire démolir pour agrandir la place du Louvre; mais ce deſſein ayant été ſuſpendu, l'Hôtel de Longueville a ſubſiſté

encore en partie juſqu'en 1738. qu'on a rebâti l'interieur pour en faire le Bureau général de la Poſte aux Lettres. Ce fut dans cet Hôtel que Jean II. Duc d'Alençon, fut arrêté par le Comte de Dunois, aſſiſté du Prevôt de Paris. *Louis le Vau* premier Architecte du Roi, demeuroit dans cette maiſon lorſqu'il mourut. On fit en 1709. de grands changemens dans les dedans, & on les appropria pour y loger le Marquis d'Antin, Directeur Général des Bâtimens, Arts & Manufactures de France, depuis Duc & Pair, & Surintendant des Bâtimens, Arts & Manufactures, &c. Le ſéjour qu'y a fait ce Seigneur, avoit fait appeller cette maiſon *la Surintendance*. On doit la démolir inceſſamment avec les bâtimens voiſins pour découvrir la ſuperbe façade du Louvre.

Du même côté, & auprès de l'Hôtel de Longueville, étoit celui de *Marie-Anne de Bourbon*, légitimée de France, veuve de Louis-Armand de Bourbon Prince de Conti. Cet Hôtel a été vendu au commencement de ce ſiecle, & l'on a bâti ſur ſon emplacement pluſieurs belles maiſons qui appartiennent à différens particuliers. *Charles de Crequy* qui fut fait Maréchal de France, en 1622. a demeuré dans un Hôtel qui porte encore le nom de *Crequy*, & qui perce de

la rue des Poulies dans celle des Peres de l'Oratoire.

La *Croix du Tiroir* eſt le nom d'une *Croix*, & d'un *Carrefour* de la rue de l'Arbre-ſec, à l'endroit où elle aboutit a la rue S. Honoré. Elle eſt nommée dans les anciens titres *la Croix de Traihouer*, ou *Traihoir*, ou *Trahoir*, du *Triouer*, du *Tiraver*, du *Tiroer*, du *Tiroir*. On s'eſt donné bien de la peine pour trouver l'origine de ce nom. Les uns l'ont fait venir de *trahere* tirer, & les autres de *trier*, parce qu'autrefois, diſent-ils, ce carrefour étoit une eſpece de marché où l'on trioit, & tiroit les bêtes qu'on achetoit, ou même parce qu'on s'y amuſoit à tirer de l'Arbalête. D'autres enfin l'ont fait venir de ce que c'étoit un lieu patibulaire du tems de Clotaire II. & ce fait peut être vrai; mais ce qu'ils ajoûtent, que c'eſt ici que la Reine *Brunehauld* fut tirée à quatre chevaux, ou traînée à la queue d'une jument indomptée, eſt détruit par Fredegaire, Abbon & Aimoin, hiſtoriens contemporains, qui diſent tous que cette Princeſſe finit ſes jours en Bourgogne, auprès d'un Village nommé *Rionne* ſur la riviere de Vigenne, à quelques diſtance de Châlons.

Sauval croyoit que le nom de cette *Croix* pourroit bien venir du nom d'un

fief, appellé *le fief de Therouenne*, qui s'étendoit juſqu'à la rue S. Honoré, & qu'au lieu de dire *la Croix de Therouenne*, on avoit dit la Croix de *Tiroye*, & du *Tiroir*, mais cette conjectures n'eſt gueres moins incertaine que les autres.

Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt que cette croix étoit autrefois au milieu de la rue, & que François I. y fit faire en 1529. une fontaine. Elle fut depuis entourée de bouchers, & les degrés de ſon perron étoient occupés par des fruitieres, & par des vendeuſes d'herbes.

Quoique cette croix & cette fontaine fuſſent ſituées de maniere qu'elles cauſoient bien de l'embarras, & que les habitans du voiſinage, & même le Prevôt des Marchands en euſſent porté leurs plaintes au Conſeil; ce ne fut cependant qu'en 1636. qu'elles furent ôtées, & miſes à un pavillon qui avoit été bâti en 1606. par les ſoins de *Miron* Prevôt des Marchands, pour ſervir de réſervoir aux eaux d'Arcueil qui s'y rendent par des canaux qui paſſent ſous le pavé du Pont-neuf, & ſont diſtribuées enſuite en pluſieurs endroits de la Ville.

Au reſte, depuis un tems immémorial, cet endroit eſt un lieu patibulaire; peut-être eſt-ce pour cette raiſon qu'on y a planté une croix ainſi qu'il y en a à la greve & ailleurs, afin que les patiens

l'ayent devant les yeux, & qu'elle leur ſerve de conſolation dans leur dernier moment. C'eſt ici que ſe font les exécutions pour crime de fauſſe monnoye, ou pour des crimes commis dans ce quartier.

Le Grand Conſeil a tenu longtems ſes ſéances dans l'Hôtel d'Aligre, rue S. Honoré, & fort près de la croix du Tiroir; cet Hôtel menaçant ruine le Roi a placé ce Tribunal dans la partie du Louvre où eſt le Jardin de l'Infante, juſqu'à ce que le magnifique bâtiment qu'on lui prépare dans la cour du nouveau Louvre ſoit achevé.

La Maiſon des Prêtres de l'Oratoire, rue S. Honoré, eſt la principale & comme la mere des autres Maiſons de cette Congrégation: elles ſont aujourd'hui au nombre de quatre-vingt, ou environ, en y comprenant les Colléges & Séminaires. *Pierre de Bérulle* que ſa grande vertu éleva dans la ſuite à la dignité de Cardinal, inſtitua le 11. de Novembre 1611. *la Congrégation de l'Oratoire de N. S. J. C. en France.* Dès le mois de Décembre de la même année, le Roi l'autoriſa par des Lettres-Patentes, qui furent verifiées & regiſtrées au Parlement le 4. de Décembre de l'an 1612. Le Pape Paul V. approuva cette inſtitution par ſa Bulle du 10. Mai de l'an 1613.

Cette Congrégation fut surnommé *de France* pour la distinguer de celle de l'Oratoire *de Rome* appellée *la Vallicelle* qui fut instituée par *S. Philippe de Neri.*

La Congrégation des Prêtres de l'Oratoire de France, est une société de Prêtres séculiers dépendans de leur Supérieur général, & qui en même tems sont soumis aux Evêques. C'est un corps, disoit un Avocat Général du Parlement de Paris, *où tout le monde obéit, & où personne ne commande.* M. de Bérulle pour commencer l'exécution de son dessein, s'associa cinq Ecclésiastiques vertueux, & presque tous Docteurs en Théologie de la Faculté de Paris. C'étoient *Jean Bance, François Bourgoing, Paul Metezeau, Antoine Berard, & Guillaume Gibieuf.* Ces six personnes logerent d'abord à l'Hôtel du *Petit Bourbon*, autrement nommé *le séjour de Valois*, au faubourg S. Jacques, à l'endroit où est aujourd'hui le Monastere du Val-de-Grace. Comme M. de Bérulle ne s'étoit logé en cet endroit qu'en attendant qu'il pût s'établir ailleurs à demeure, il acheta en *1616.* de Catherine-Henriette de Lorraine, l'Hôtel *du Bouchage*, la somme de quatre-vingt dix mille livres. Cette maison avoit été acquise auparavant par le Cardinal *François de Joyeuse*, & elle se nommoit pour

lors l'Hôtel *de Montpenſier*. En 1594. on la nommoit l'Hôtel *d'Eſtrées*, & la Ducheſſe de Beaufort y demeuroit. Ce fut dans cette maiſon que *Jean Chaſtel* bleſſa le Roi Henri IV. ainſi que l'aſſure un regiſtre de l'Hôtel de Ville, quoique la plupart des hiſtoriens diſent que ce fut au Louvre.

Dès que M. de Bérulle eut acheté cet Hôtel, il fit auſſitôt bâtir une petite Chapelle, & il y travailla lui-même, portant la hotte comme les plus vils manœuvres. Cependant la petite Communauté groſſiſſoit tous les jours par le grand nombre d'Eccléſiaſtiques qui s'empreſſoient d'y être admis; d'ailleurs la proximité du Louvre attiroit dans cette Chapelle un ſi grand concours de monde, qu'elle ſe trouva trop petite, & que M. de Bérulle ſe vit obligé de bâtir une Egliſe plus grande. Il y trouva des obſtacles qu'il n'auroit jamais ſurmontés, ſi le Roi n'eut interpoſé ſon autorité, & n'eut déclaré qu'il vouloit que cette Chapelle fut regardée comme la Chapelle du Louvre. Cette Chapelle fut commencée ſur les deſſeins de *Metezeau*, Architecte qui a vêcu dans le 16e & 17e ſiecle: il en jetta les premiers fondemens, mais on lui préféra dans la ſuite *Jacques le Mercier* qui lui étoit fort ſupérieur: celui-ci conduiſit l'ouvrage depuis

le chevet jusques à la croisée. Il étoit resté imparfait, & ce n'a été qu'après bien des années que a l'on pris la résolution de l'achever. Il a été entierement fini sur les mêmes desseins, à l'exception de la grande tribune & du portail élevés sur ceux d'un nommé *Caquier*. Le beau chœur qui forme le chevet de cette Chapelle, attire les regards de tous les connoisseurs par la difficulté & la parfaite exécution de son plan elliphique. Dans cette partie étoit placé le Maitre-Autel avant l'achevement de cette Chapelle. Il étoit décoré d'un tabernacle d'un goût singulier. C'étoit le modele d'un temple circulaire & en forme de dôme : on y voyoit sur les quatre faces, quatre porches élévés de plusieurs marches d'une architecture uniforme d'ordre composite & terminée par quatre frontons. Les petites colonnes de cet ordre étoient de marbre de Sicile dans de bonnes proportions. Leurs chapiteaux, leurs bases & tous les ornemens extérieurs de ce Temple étoient en cuivre doré d'ór moulu, parfaitement ciselés & modelés par *Michel Anguierre* excellent sculpteur Le P. *Louis Abel de sainte Marthe*, alors Général de cette Congrégation, & savant dans les beaux arts, étoit l'auteur de cette composition où rien ne fut épargné pour sa perfection.

Lorſqu'on réſolut d'achever cette Egliſe, le Maître-Autel fut tranſporté dans la nef près de l'entrée de ce chœur : ſon intérieur eſt décoré d'un ordre corinthien en pilaſtres couplés, & les renfoncemens des arcades entre les pilaſtres ſont remplis par trois grands tableaux du *ſieur Challe* Peintre habile, dont les compoſitions ſont dans une grande maniere. Ils ſont enfermés dans des bordures dorés dont les ornemens ſont dans le goût meſquin qui regne aujourd'hui.

Il y a encore deux tableaux de la même main au-deſſus de deux grandes portes de menuiſerie qui ſont ceintrées, mais on n'a point ſuivi le contour du ceintre dans la forme des tableaux, ce qui la rend de très mauvais goût. Le Maître-Autel eſt fort bien placé où on le voit à préſent. Mais par une erreur familiere aux médiocres Architectes, toujours ennemis de la ſimplicité, on y a ajouté un ridicule baldaquin compoſé de quatre fortes colonnes de marbre qui ſupportent une très petite portion d'entablement circulaire, couronné de quatre lourdes conſoles renverſées & très dorées en forme d'amortiſſement. Cette machine ſi irréguliere, eut peut-être été ſupportable quelqu'autre part avec des réformes, & y eut fait embelliſſement, mais ici elle eſt entierement dé-

placée, & même choquante, en ce qu'elle interrompt toute l'ordonnance de l'architecture du dedans à laquelle elle est contiguë : mais son défaut le plus essentiel, c'est de dérober à l'œil l'entrée de ce beau chœur, dont l'aspect terminoit si heureusement l'étendue de cette Chapelle. On a encore accompagné cet autel de figures d'un mauvais goût. Telle est celle de J. C. ressuscité, suspendu en l'air & accroché à l'entablement de ce baldaquin, où elle est très deplacée, rien n'ayant trait à la Résurrection du Sauveur. Quelle dépense on eut épargnée en se réduisant à la simplicité majestueuse d'un autel isolé, avec un tabernacle de bon goût & peu élevé ? Et combien cette épargne eut été avantageuse à l'aspect de cette Eglise ? On a ajouté à toutes ces fautes dans l'achevement de cette Chapelle, celle d'en avoir encore diminuée la longueur sans aucune necessité, par l'inutilité d'un second Chœur pris dans la nef, où l'on a placé des banquettes pour les Peres. Cet espace est élevé de deux marches, & pavé de marbre à compartimens de couleur : son enceinte est fermée par une grille à hauteur d'appui.

Le Portail de cette Eglise sur la rue S. Honoré est d'une assés bonne architecture. Le rez-de-chaussée est élevé sur

plusieurs marches. Il est composé d'un avant corps d'ordre dorique dont les colonnes sont isolées. L'architecture des deux arriere-corps est en pilastres du même ordre. Les deux petites portes quarrées de ces arrieres corps portent deux grands medaillons ovales qui representent Jesus naissant, & Jesus agonisant. Cet ordre dorique au rez-de-chaussée est surmonté d'un ordre corinthien en colonnes qui porte sur l'avant-corps. Les deux entre-colonnes sont ornés de trophées d'Eglise en bas-relief; & toute cette architecture est terminée par un fronton d'une bonne proportion. Bien des gens ont critiqué le plan de ce portail qui suit celui de l'Eglise, ils auroient souhaitté qu'on l'eut aligné aux maisons de la rue par là on eut évité le biais de sa position. Cependant on peut le justifier en ce qu'il donne à ce portail l'avantage d'être vû de beaucoup plus loin en arrivant par la rue de la Ferronerie & bien mieux que s'il n'eut été vu qu'en face & d'un seul point. Quant à l'irrégularité qu'eut produit dans l'intérieur de l'Eglise, son alignement à la rue, il eut été aisé de la dérober à la vûe.

Voila les principales fautes où l'on est tombé dans l'achevement de cette Chapelle. Le bâtiment nouveau de ces P. P. n'en est pas exempt; une des plus con-

ſidérables c'eſt d'avoir fait des entreſols qui ont trente-trois marches de hauteur, qui exhauſſent prodigieuſement le premier & le ſecond étage ſans aucune néceſſité ce qui fatigue beaucoup les PP. qui les habitent, dont la plûpart ſont âgés, cette maiſon étant la retraite des anciens: ces fautes ſont irréparables & très ordinaires aux édifices des Communautés. L'ony trouve rarement du goût par le défaut de pratique & de lumieres dans ce genre, ce qui leur fait adopter toutes les erreurs de leurs Architectes ſans être en état de les relever.

Dans la Chapelle qui eſt à main gauche, du côté du Maître-Autel, eſt un mauſolée de marbre noir ſur lequel eſt la ſtatue du Cardinal de Berulle à genoux, ayant devant lui un livre ouvert porté par un Ange, le tout de marbre blanc. Au bas eſt écrit en lettres d'or :

PETRUS S. R. E. CARDINALIS DE BERULLE, *Congregationis Oratorii D.* JESU *Inſtitutor & Fundator : vir electus ab utero ; ſanctus à puero ; in arce gentilitia apud Campanos natus ; Pariſiis tinctus & renatus Chriſto ; generis utriuſque nobilitatem, virtutibus evexit, dum in meliorem, quæ Chriſti ſervitus eſt, tranſtulit ; tota vita omnibus exemplo pleriſque prope miraculo fuit ; ſeptennis ſe totum*

totum JESU CHRISTO *votiva consecratione mancipavit; vixdum egressus ex ephebis profunda mystica Theologiæ verbo & scripto arcana penetravit, frequenter cum hæreticorum primiceriis conflixit, nunquam sine victoria, rarò sine præda. Assumptus ad Sacerdotium prævio quadraginta dierum pio secessu; nulla deinceps die ab altari, nisi semel & iterum, maris & febris æstu jactatus, abstinuit; calumniis per decennium impetitus, tandem librum sublimem de majestate* JESU *opposuit; Sanctimoniales Carmelitas ex Iberia traduxit in Gallias; Superior & Visitator perpetuus à Summo Pontifice datus, spiritu fovit, & ad præcelsa vocationis apicem promovit: zelo instauranda pietatis in clero, & primæva in* JESUM *Deum hominem Religionis, Congregationem Presbyterorum Oratorii D.* JESU *instituit; Verbo incarnato addixit; & paucis adscitis sibi Presbyteris inchoavit, an.* 1611. *Institutor & præpositus generalis dictus à Summo Pontifice, ad triginta domicilia per Galliam & extra disseminatam vidit; & annis octodecim sanctissimè rexit; exinde suggestus, libri, scholæ,* JESUM CHRISTUM *ejusque vitam* θεανθρωπίνην *status, & mysteria crebrius & clarius intonuerunt; ac deinceps institutis ad imitationem piis clericorum sodalitiis, Dei afflante Spiritu, Ecclesia cultus mirificè propagatus est.*

Dissidium Regem inter, & augustam Matrem Mariam Medicæam, accepeus utrique pacis internuntius composuit; & bis imminentem toti Galliæ tempestatem avertit; Summum Pontificem regius legatus adiit, ineundi matrimonii causa Henricæ Mariæ Henrici Magni filiæ cum Carolo Magnæ Britanniæ Rege, qua apud Sedem Apostolicam, apud Principes purpuratos, odoris JESU CHRISTI *fragrantia ipsius ore Pontificis Angelus vocitatus, novæ Reginæ datus comes, & conscientiæ arbiter, allectis duodecim Compresbyteris cum illa migravit, & in avita fide firmavit; & in spem reducendæ ad eamdem Angliæ, si stetissent Proceres conventis. Redux, in augustius Consilium cooptatus, curam gessit agendi cum Legatis exterarum Principum, sicut fœderis ineundi cum Hæreticis, sic movendo adversus Catholicos bello perpetuus intercessor, uti expeditionis Bearnicæ, & obsidionis Rupellæ auctor præcipuus, ut unde Religio exulaverat, postliminio reversa triumpharet; ad tanti operis pondus divino, ut creditur, instinctu in sacrum Cardinalium Collegium insciis, & renitens allegitur; & vitam in promovenda Religione, pacæque firmanda, jam laboribus exhaustam tandem ad ipsas Aras, ut optaverat, Deo factus victima consummavit 5. nonas Octob. an. sal. 1629. ætatis 55. cujus sanc-*

vitas tam viventis humilitate latuit quàm functi signis non obscuris inclaruit.

Le Cardinal de *Bérulle*, dont on vient de lire l'Epitaphe, mourut en disant la Messe, & au moment qu'il prononçoit ces mots du Canon : *Hanc igitur oblationem*; ainsi il fut lui-même la victime du Sacrifice, qu'il n'eut pas le tems d'achever, comme l'ont dit, l'auteur de son Epitaphe, & celui du distique que je vais rapporter, & dans lequel il fait parler ce saint Cardinal en ces termes.

Cœpta sub extremis nequeo dum Sancta Sacerdos
Perficere; at saltem victima perficiam.

Ce magnifique tombeau est de *François Anguiers*, un des plus habiles Sculpteurs du regne de Louis le Grand.

Des cinq Supérieurs Généraux de cette Congrégation, qui sont morts depuis le Cardinal de *Bérulle*, il y en a quatre qui ont été inhumés dans cette Eglise; le R. P. *de sainte Marthe* est le seul dont il n'y ait que le cœur. Leurs tombes sont plates, & sans ornemens; on lit sur chacune une Inscription simple & uniforme; il n'y a de différence que dans les noms, & les dattes. Quelques personnes séculieres, mais en petit nombre, ont été aussi inhumées dans cette Eglise.

Dans une des niches, qui ont vûe sur

le Chœur, & sur le Grand-Autel, est un petit monument de marbre blanc, dont la sculpture est d'une bonne main, il est encastré dans le mur, & l'on y voit une femme affligée & assise, tenant dans ses mains un rouleau aussi de marbre blanc, sur lequel on lit une fondation bien singuliere :

LOUIS BARBOTEAU,
Conseiller du Roi,
Controlleur Général de la Tréſorerie de ſa Maiſon,
ayant vécu en tout honneur & piété,
& rempli d'un zele ardent
pour l'augmentation du Service Divin,
a fondé à perpetuité en cette Maiſon
de l'Oratoire, une Meſſe baſſe
chacun jour de l'année,
& un Service complet chacun
le 26. d'Octobre auquel aſſiſteront
les GARDIEN, *ou* VICAIRE, *& trois*
RELIGIEUX *du Couvent des Capucins*
de la rue ſaint Honoré,
ſelon qu'il eſt énoncé au Contrat de ce
paſſé pardevant DESIEAN & LEVESQUE,
Notaires, le premier Février 1667.
avec les Exécuteurs Teſtamentaires du
Sieur Barboteau
décédé le 26. d'Octobre 1666.
Priez Dieu pour ſon ame.

Dans une des Chapelles on lit cette Epitaphe :

D. O. M.

ANTONIUS D'AUBRAY,

COMES D'OFFEMONT,

Vir natalibus ac moribus inclytus,
qui in ſupremâ Pariſienſi Curia
Senator ann. VIII.
Libellorum Supplicum Magiſter
ann. VII.
apud Aurelianos miſſus Dominicus,
poſtremo Prætor urbanus ann. III.
Collapſam Fori Diſciplinam reſtituit.
ſingulari in Jure dicundo
Religione ac diligentia.
Obiit XV. K. *Julii*
anno Salutis Rep. M. DC. LXX.
ætatis ſuæ XXXVII.

THERESIA MANGOT
Fœmina Majorum à Secretis Regni
Sigillis
Secretiſque Clarorum genere
ſpectatiſſima.
Dulciſſimo Conjugi Uxor unicè amans
ac mœrens poſuit,
anno Salutis M. DC. LXXI.

M. *d'Aubray*, Lieutenant Civil, dont on vient de lire l'Epitaphe, étoit le frere aîné de la Marquiſe de *Brinvilliers*, & fut la ſeconde victime de ſa famille, que cette ſcélérate ſacrifia à ſa barbare cupidité. *Thereſe Mangot* de *Villarceaux*

étoit la digne épouse *d'Antoine d'Aubray*, & ne lui survêcut, que pour venger sa mort, & pour pleurer nuit & jour la perte qu'elle avoit faite. Elle mourut le 29. Juillet 1678. huit ans après son mari.

Dans la Nef, sur une tombe plate, on lit :

ICI GIST

Haut & Puissant Seigneur

MESSIRE

CHARLES DE MOY

Marquis de Riberpré & de Bove,
Lieutenant Général des Armées du Roy,
Gouverneur de la Ville,
& Château de Ham,
lequel est décédé le 13. Février 16...
Priez Dieu pour son ame.

Assez près, mais à côté, on lit celle-ci :

CY GIST

MESSIRE

CLAUDE DE NOCÉ,

Chevalier, Seigneur de Fontenay,
Sous-Gouverneur de S. A. R.

MONSEIGNEUR

LE DUC D'ORLEANS,

illustre par l'ancienneté de sa Noblesse,

plus illustre encore par son mérite.
Il conserva dans un commerce
continuel du grand monde,
une probité sans tache.
Il joignit à tous les agrémens
de l'esprit
toute la solidité de la raison.
Aux qualités de l'honnête homme,
les vertus les plus sublimes
du Chrétien.
Après le cours d'une longue vie,
il mourut de la mort des Justes
le 10. Mars 1704. âgé de 87. ans.

DAME MARIE LE ROY
DE GOMBERVILLE,
son Epouse, lui a fait mettre
ce Monument,
en attendant que la mort la rejoigne
dans le Tombeau,
a celui dont la mort seule l'a pu
séparer.

Philippe de France, Duc d'Orléans, avoit apporté un soin extrême pour ne mettre auprès du Duc de *Chartres*, son fils, que des personnes du plus grand mérite, & l'on peut dire qu'il y avoit réussi, car sans parler des illustres Maréchaux de France, & du Seigneur, qui occuperent successivement la premiere place dans l'éducation de ce Prince, il lui avoit

donné deux Sous-Gouverneurs d'un mérite distingué. L'un étoit M. *de Nocé de Fontenay*, dont on vient de lire l'éloge, & l'autre étoit M. *de la Bertiere*, homme sans naissance, mais qui par sa bravoure, sa probité, son esprit s'étoit fait une grande réputation à la Cour & dans les armées.

La Chapelle des *Tubeuf* qui est à gauche a été peinte par Philippe de Champagne en 1643.

Tous les ans, le jour de la fête de *saint Louis*, l'Académie des Sciences, & celle des Inscriptions & Belles Lettres, font chanter dans cette Eglise une Messe en musique, avec un *motet*, & on y prononce le Panégyrique de ce saint Roi.

Dès que cette Eglise fut bâtie, la plûpart des gens de la Cour n'en fréquentoient point d'autre que celle-ci ; & afin de les rendre plus attentifs aux Offices Divins, & plus dévots, le P. *Bourgoing* qui étoit habile Musicien, s'avisa de mettre les Pseaumes, & quelques Cantiques, sur des airs qu'on chantoit pour lors ; & voilà l'origine du chant particulier que les Prêtres de l'Oratoire de la Congrégation de France ont substitué dans leurs Eglises au Chant Grégorien.

Le Roi Louis XIII. par ses Lettres Patentes du mois d'Avril 1627. voulut que les Prêtres de l'Oratoire de cette maison

fuſſent *tenus ſes Chapelains*, & des Rois ſes ſucceſſeurs.

La Bibliotheque de cette maiſon n'eſt compoſée que d'environ vingt-deux mille volumes, mais elle eſt une des plus curieuſes. M. de Bérulle commença par y mettre un petit nombre de livres bien choiſis, & ſur tout de très-bons livres de controverſe. Il y en mit auſſi quelques-uns qu'il avoit apportés d'Eſpagne, & qui ſont fort rares en France. Pluſieurs perſonnes ont contribué depuis à augmenter cette Bibliotheque, mais ce qu'il y a de plus curieux & de plus rare, ſont les Manuſcrits qu'*Achille de Harlay*, Marquis de Sancy, & Ambaſſadeur à Conſtantinople, apporta de ſon Ambaſſade. Parmi ces Manuſcrits l'on remarque un beau Pentatheuque Samaritain que *Pietro della Valle* avoit acheté dans le Levant pour ce Miniſtre; & quelques Bibles dont il y en a deux ou trois qui ſont d'un grand prix. L'on y voit auſſi un exemplaire Grec des Oeuvres de ſaint Ephrem, une chaîne grecque ſur Job; & une autre ſur l'Evangile de S. Jean, écrite en grands caracteres grecs qui ſont liés enſemble comme des caracteres arabes.

C'eſt dans cette maiſon que le Général de la Congrégation fait ſa réſidence, & où ſe tiennent de trois ans en trois ans

les Assemblées Générales, composées de députés qui représentent toutes les maisons. Le Généralat est à vie, mais les trois Assistans qui composent son Conseil, ne sont que trois ans en charge. Cette Congrégation n'a eu jusqu'à présent que sept Supérieurs Généraux, dont voici une liste historique :

Le P. *Pierre de Berulle*, Instituteur de cette Congrégation, en fut le premier Supérieur Général. Il sortoit d'une famille noble, originaire de Champagne. Il naquit au Château de Sevilly en Champagne, le 14. Février 1574. & eut pour pere *Claude de Bérulle* Conseiller au Parlement de Paris, & pour mere *Louise Séguier*, tante du Chancelier de ce nom. Pierre de Bérulle après avoir fait de grands progrès dans les sciences, & de plus grands encore dans la piété, embrassa l'état Ecclésiastique, & institua dans la suite la Congrégation de l'Oratoire de France. Le Roi voulant marquer l'estime qu'il avoit pour M. de Bérulle, & récompenser les services qu'il en avoit reçus, demanda pour lui un Chapeau de Cardinal au Pape Urbain VIII. M. de Bérulle ne jouit pas long-tems de cet honneur; il mourut le 2. d'Octobre de l'an 1629. deux ans après sa Promotion.

Le P. *Charles de Gondren* étoit né l'an 588. dans une famille noble qui de-

meure dans le Diocèse de Soissons. Il fut élu Supérieur Général de l'Oratoire en 1629. & c'est un grand éloge, que d'avoir été jugé digne de remplacer le Cardinal de *Bérulle*. Le P. de *Gondren* s'étoit acquis une grande réputation par sa piété & sa capacité : il mourut le 7. de Janvier 1641.

Le P. *François Bourgoing* né à Paris le 18. Mars 1585. étoit d'une famille originaire du Nivernois, mais établie à Paris, où elle avoit rempli des charges distinguées dans la robe. *Jacques Bourgoing* son pere étoit Conseiller à la Cour des Aydes ; & *Guillaume Bourgoing* son grand-pere étoit Conseiller au Parlement. *François Bourgoing* qui donne lieu à cet article, fut un des cinq premiers disciples de M. *Bérulle*, & fut élu Supérieur Général de la Congrégation de l'Oratoire, après la mort du P. de *Gondren*. Il fut Auteur de plusieurs ouvrages de piété, & l'Editeur des ouvrages du Cardinal de *Bérulle*. Il mourut le 29. Septembre de l'an 1662. & ne doit pas être confondu avec un autre P. *Bourgoing* qui étoit aussi de l'Oratoire, & qui joignoit aux qualités essentielles à son état, une grande connoissance de la musique. Ce dernier étoit de Bourges.

Le P. *Jean-François Senault* étoit fils de *Pierre Senault* Secretaire du Roi, &

commis au Greffe Civil du Parlement de Paris. Celui-ci eut le malheur d'être engagé dans le parti de la ligue, mais le fils n'entra jamais dans les ſentimens de ſon pere, & fut très-fidele au Roi. Il avoit commencé ſes études à Louvain, & vint les achever à Paris. S'étant mis ſous la direction de M. de *Bérulle*, il en devint la conquête, & fut un des principaux ornemens de ſa Congrégation. Il étoit naturellement éloquent, & ſon éloquence étoit ſoutenue par un grand fonds de ſçavoir, & par beaucoup de goût. L'éloquence extérieure répondoit parfaitement aux qualités de l'eſprit; une figure prévenante, une phiſionomie douce, modeſte & heureuſe; des agrémens répandus ſur toute ſa perſonne, perſuadoient ceux qu'il avoit convaincus par ſes diſcours. Il prêcha pendant quarante ans avec un applaudiſſement incroyable. Ayant été nommé Evêque, il refuſa cette dignité, & ſe contenta de l'honneur de former pluſieurs ſujets qui parvinrent à l'Epiſcopat, entre-autres les Peres *le Boux*, *Maſcaron* & *Soanen*, depuis Evêques, le premier de Périgueux, le ſecond d'Agen & le troiſieme de Senez. Il fut élu Supérieur Général de ſa Congrégation après la mort du P. *Bourgoing*, ſa mort arriva le 3. d'Août 1672.

Le P. *Louis-Abel de Sainte-Marthe*,

Théologien, & Poëte Latin ; fut élu Supérieur Général de sa Congrégation le 3. d'Octobre 1672. Il se démit du Généralat le 14. Septembre 1696. & se retira à S. Paul-aux-Bois, près de Soissons, où il mourut subitement le 7. Avril 1697. âgé de 77. ans.

Le P. *Pierre François d'Arerès de la Tour*, étoit fils de *Marie Sybille de Malaval*, & de *Louis d'Arerès de la Tour*, Gentilhomme Normand, qui fut premier Ecuyer *d'Anne-Marie-Louise d'Orléans*, Duchesse de Montpensier. Le P. *de la Tour* fut un des fameux Prédicateurs, & un des grands Directeurs de son tems. Il fut fait Supérieur Général le jour même de l'abdication de P. *de Sainte-Marthe*. Il mourut le 13. Février 1733. dans la 80e. année de son âge.

Le P. *Louis de Thomas de la Valette* fut élu Supérieur Général de sa Congrégation le 13. Juin 1733. Il étoit frere de *Gaspard de Thomas de la Vallette* mort Evêque d'Autun, d'une noble & ancienne famille de Provence, qui a produit jusqu'à treize branches, & dans laquelle nous avons vû jusqu'à vingt-deux Chevaliers de Malte, tous vivans en même tems.

La Communauté de cette maison est toujours composée de sujets distingués par leur profond sçavoir, ou par la beau-

té de l'esprit. Voici les noms des plus fameux dans l'un, ou l'autre genre, qui y ont demeuré.

Nicolas Bourbon, Chanoine de Langres, Professeur en langue grecque au College Royal, reçu à l'Académie Françoise, en 1637. entra dans la Congrégation de l'Oratoire quelques années avant sa mort, & mourut dans cette maison l'an 1644. âgé d'environ soixante & dix ans, avec la réputation d'avoir été un des meilleurs Poëtes latins que la France ait jamais produits. Ses Poësies furent imprimées à Paris en 1630. en un volume in 12.

Le P. *Jean Morin* étoit très-habile dans les langues Orientales, & dans la Théologie positive. Les ouvrages qu'il a donnés au public sur les Ordinations & sur la Pénitence, sont très-estimés des connoisseurs. Il mourut le 28. de Février de l'an 1659.

Le P. *Jerôme Vignier* étoit aussi très-versé dans les langues Orientales, dans l'Histoire & dans les Généalogies des Maisons Souveraines de l'Europe. Il mourut le 14. Décembre de l'an 1661.

Le P. *Denis Amelote* a traduit le Nouveau Testament.

Le P. *Jean-François Senault* prêcha pendant long-tems avec beaucoup de succès, & purgea l'éloquence de la Chai-

re des fatras d'érudition profane que les Prédicateurs de son tems mêloient dans leurs sermons. Il donna aussi au public quelques ouvrages poliment écrits en notre langue. Il mourut Général de sa Congrégation.

Le P. *Charles le Cointe* étoit très-sçavant dans l'Histoire, & eut le courage & la capacité nécessaires pour composer les Annales Ecclésiastiques de France, sous le titre d'*Annales Ecclesiastici Francorum*. Il mourut le 18. de Février de l'an 1681. âgé de 70. ans.

Le P. *Gerard du Bois* étoit aussi très-habile dans l'histoire & dans la critique. Feu M. de Harlay Archevêque de Paris, le choisit pour écrire l'Histoire de son Eglise. Le premier volume parut en 1690. mais le second ne parut qu'en 1710. après la mort de l'Auteur, arrivée le 15. de Juillet 1696. Cette histoire est en latin, & très-bien écrite.

Le P. *Nicolas Mallebranche* étoit de Paris, & quoique Sectateur de Descartes, il trouva le moyen de paroître original. C'a été un des plus grands Philosophes & des plus sublimes Métaphisiciens qu'il y ait eu en France, même en Europe. Il mourut le 13. d'Octobre de l'an 1715. âgé de 77. ans.

Le P. *Jacques le Long*, Bibliothequaire de cette Maison, avoit une grande

connoiſſance des livres & des Auteurs. Il a donné pluſieurs ouvrages au public, entre-autres une Bibliotheque ſacrée, intitulée, *Bibliotheca Sacra, in binos ſyllabos diſtincta, &c.* en deux volumes *in fol.* & une *Bibliotheque Hiſtorique de la France*, contenant le Catalogue de tous les ouvrages qui traitent de l'Hiſtoire de ce Royaume, &c. *in folio.* Il eſt mort l'an 1721.

Le P. *Charles Reyneau* étoit de l'Académie Royale des Sciences, & connu par d'excellens ouvrages de Mathématiques. Il eſt mort le 24. Février 1728. âgé de 72. ans.

Les Prédicateurs fameux qui ont illuſtré cette maiſon par le ſéjour qu'ils y ont fait, ſont *Guillaume le Boux*, mort Evêque de Périgueux; *Jules Maſcaron*, mort Evêque d'Agen; *Jean Soanen* Evêque de Senez: le P. *de la Tour* Général de la Congrégation; le P. *Hubert*, le P. *de la Roche*, le P. *Maſſillon*, Evêque de Clermont; le P. *Jean-Joſeph Maure*, mort le 27. Janvier 1728. le P. *Surian*, Evêque de Vence; les PP. *Terraſſon, &c.*

La rue S. Honoré ſur laquelle eſt la grand-porte de l'Egliſe des PP. de l'Oratoire, a pris ſon nom de l'Egliſe qui eſt ſous l'invocation de S. Honoré Evêque d'Amiens, ſans qu'on ſçache celui qu'elle avoit auparavant. Dès que l'Egliſe fut

bâtie, on nomma cette rue *la Chauſſée S. Honoré*, mais, elle ne portoit ce nom que juſqu'à la porte S. Honoré, qui étoit pour lors où eſt aujourd'hui la Boucherie des Quinze-Vingts; car depuis cette porte juſques dans les champs, on l'appelloit *la grande rue S. Louis*, peut-être parcequ'elle commençoit à l'Hôpital des Quinze-Vingts fondé par *S. Louis*.

L'Egliſe Collegiale de S. Honoré fut fondée l'an 1204. par *Renold de Chereins*, ou de *Cherey*, & par *Sebile* ſa femme, qui donnerent neuf arpens de terre, ſitués pour lors auprès des murs de Paris ſur le chemin qui conduiſoit à Clichi, pour y conſtruire une Chapelle, & pour l'entretien d'un Prêtre qui la deſſerviroit. *Eudes de Sully* Evêque de Paris confirma cette donation la même année, & le Chapitre de S. Germain l'Auxerrois y donna auſſi ſon conſentement, à condition que le Chapelain feroit ſerment au Chapitre & au Curé de la Paroiſſe du même S. Germain, de ne faire aucune fonction curiale.

Renold & ſa femme acheterent encore un arpent de terre du Prieur de ſaint Martin des Champs l'an 1205. Cinq ans après l'Egliſe ſe trouva bâtie, & les Fondateurs déclarerent à *Pierre* Evêque de Paris, que leur intention étoit d'y établir un Chapitre de Chanoines, & pri-

rent sept ans de terme pour en fonder les Prébendes. L'Evêque y consentit, mais se réserva le droit d'en regler le nombre; & par ses lettres du mois d'Octobre de l'an 1208. dispensa de la résidence les premiers Chanoines qui auroient fondé leurs Prébendes, mais il y oblige ceux qui leur succéderont. Il consent encore que *Renold* & sa femme nomment pendant leur vie aux Prébendes de saint Honoré, mais il veut qu'après leur mort la collation en appartienne au Doyen & au Chapitre de S. Germain l'Auxerrois. Les biens & les Prébendes de cette Eglise augmentant tous les jours, il y avoit vingt-une Prébendes en 1257. mais *Renand* Evêque de Paris les réduisit à douze, dont huit seroient Sacerdotales, deux Diaconales, & deux Soûdiaconales, & ordonna que ces douze Canonicats seroient alternativement à la collation de l'Evêque de Paris, & des Doyen & Chapitre de S. Germain l'Auxerrois. Les lettres de l'Evêque *Renold* qui ordonnent ce que je viens de dire, sont du mois de Décembre de l'an 1257. & le Chapitre de S. Honoré approuva cette réduction au mois de Juin de l'année 1258. Quoique rien ne fût plus aisé à entendre que ce reglement, il ne vaquoit cependant point de Prébende que l'Evêque & le Chapitre de S. Germain l'Au-

xerrois ne prétendissent chacun que c'étoit leur tour d'y nommer. Pour prévenir ces différend, ils convinrent que cinq Prébendes du côté droit seroient à la collation de l'Evêque, & cinq du côté gauche à celle du Chapitre de S. Germain; une sixieme pour le Chantre de S. Honoré élu par les Chanoines de la même Eglise, & placé dans la premiere stalle à droite, & l'autre sixieme Prébende à gauche, conférée alternativement par l'Evêque & le Chapitre de S. Germain. Cette convention fut autorisée par Lettres-Patentes du Roi, homologuées au Parlement en 1566. Outre ces douze Chanoines, dont le Chantre est la seule dignité qu'il y ait dans ce Chapitre, il y a deux Chapelains, quatre Vicaires, quatre Chantres, & six Enfans de Chœur. Les Chanoines desservent tour à tour la Cure, qui ne s'étend pas au-delà du Cloître. Les Canonicats de cette Eglise sont les meilleurs de Paris, & année commune rapportent trois mille cinq cens livres de revenu.

L'an 1579. l'on augmenta le bâtiment de l'ancienne Chapelle, & ces deux bâtimens joints ensemble forment l'Eglise qu'on voit aujourd'hui, qui est toute voutée, mais basse & petite. Le Maître-Autel est décoré d'un morceau d'Architecture d'ordre corinthien, & d'un ta-

bleau peint par Champagne en 1648. & qui repréſente *Jeſus-Chriſt* dans le Temple, au milieu des Docteurs.

Dans la Chapelle de la Vierge, qui eſt la premiere à main droite, en entrant par la grand-porte, eſt un mauſolée, érigé à la mémoire du Cardinal *du Bois*. Ce Cardinal ſe nommoit *Guillaume du Bois*, & étoit né à *Brive* la Gaillarde dans le bas Limouſin, le 6. de Septembre de l'an 1656. Il étoit fils de Jean du Bois, Apoticaire, & de *Marie de Joyet*. *Guillaume du Bois* fut Précepteur de *Philippe Duc d Orléans*, Petit-fils de France, & devint ſon unique confident, lorſqu'en 1715. ce Prince fut chargé de la régence du Royaume. Il fut ſucceſſivement Secretaire d'Etat, ayant le département des affaires étrangeres, Archevêque de Cambray, Surintendant des Poſtes & Relais de France, Cardinal de l'Egliſe Romaine, & principal Miniſtre de France. Il mourut à Verſailles le 10. d'Août, de l'an 1723. âgé de 65. ans & le lendemain ſon corps fut tranſporté dans cette Egliſe, où il fut expoſé ſous un catafalque, juſqu'au 19. qu'il fut inhumé après un ſervice ſolemnel.

Le mauſolée, eſt du deſſein, & de l'exécution de *Couſtou* le jeune, un des plus habiles Sculpteurs des deux derniers ſiecles. L'Inſcription ou Epitaphe eſt,

dit-on, de feu M. *Couture*, l'un des plus fameux Rhéteurs de l'Université de Paris, & l'on peut dire à la gloire de *Cousrou* & de *Couture*, qu'ils ont traité leur sujet avec beaucoup de circonspection & d'esprit. Sur un tombeau de marbre brun engagé dans le mur, est la statue du Cardinal *du Bois*, à genoux, & ayant devant lui un livre ouvert, où est *le Miserere*, le tout de marbre blanc; le Cardinal a la tête, & les yeux tournés vers l'épaule gauche, & du côté du peuple. Les traits, la phisionomie & l'esprit de ce Ministre y sont fidelement rendus. Sur ce monument, est gravée en lettres d'or cette Epitaphe.

D. O. M.

AD ARAM MAJOREM

in communi Canonicorum Sepulcreto
situs est

GUILLELMUS DU BOIS.

S. R. E. *Cardinalis*,
Archiepiscopus & Dux Cameracensis,
S. Imperii Princeps,
Regi à Secretioribus Consiliis Mandatis
& Legationibus;
publicorum Cursorum Prefectus,
primus Regni Administer,
hujus Ecclesiæ Canonicus Honorarius.
Quid autem hi Tituli?
Nisi arcus coloratus, & fumus

ad modicum parens.
VIATOR
ſtabiliora ſolidioraque bona mortuo
apprecare.
Obiit anno M. DCC. XXIII.
HEREDES
grati erga Regem, & ſummum Pontificem,
animi Monumentum poſuere.

Il y a cinq ou ſix petites rues qui viennent du Louvre aboutir dans la rue ſaint Honoré. L'une ſe nomme la rue *du Louvre* ou des PP. *de l'Oratoire*. Une autre la *rue du coq*, qui a pris ſon nom d'une maiſon qui avoit un coq pour enſeigne, & même au-deſſus de la porte un coq en bas relief. Auparavant, c'eſt-à-dire, en 1300. & 1399. elle s'appelloit *la rue de Richebourg*. C'eſt dans cette rue que *Catherine de Cleves* veuve de *Henri*, Duc de Guiſe, tué à Blois en 1588. fit bâtir un Hôtel qu'on y voit encore aujourd'hui, & où ont demeuré *Claude Boutilier* Secretaire d'Etat, Surintendant des Finances, & Tréſorier des Ordres du Roi; & *Antoine* Duc de *Grammont*, Pair & Maréchal de France. Cet Hôtel qui porte le nom *d'Hôtel de Grammont* doit être abbatu ſi jamais on exécute les deſſeins du Louvre; il appartient actuellement au Roi. *La rue Champ-Fleuri*, autrefois *Champ-Flori*, fait connoître

par le nom qu'elle porte l'état de l'emplacement où elle eſt ſituée. Au-delà ſont la rue *du Chantre*, la rue *Jean ſaint Denis*, & la rue *Frementeau*, *Fromenteau ou Froidmantel*, celle-ci borne ce quartier à l'occident & s'étend d'un des coins de la place du Palais Royal, au premier guichet de la Galerie du Louvre.

Sauval, dans ſes recherches ſur Paris, a parlé de pluſieurs Hôtels, ou Maiſons, où Gabrielle d'Eſtrées Ducheſſe de Beaufort avoit demeuré, mais il n'a fait aucune mention d'un Hôtel que cette Ducheſſe avoit dans cette rue : quoiqu'il ſoit certain qu'elle y en avoit un : * j'ai vu dans le contrat de mariage de Céſar de Vendôme ſon fils, paſſé à Angers le 5. d'Avril 1598. qu'elle y fait élection de domicile en ſon Hôtel rue *Fromenteau*. On ne ſçait plus en quel endroit de cette rue étoit cet Hôtel, mais je ſoupçonne que c'étoit où ſont aujourd'hui les écuries, & les remiſes de l'Hôtel *Phelipeaux*, dont la porte principale eſt dans la rue S. Thomas du Louvre : une des

* La rue Fromenteau ou Froidmantel où a logé Gabrielle d'Eſtrées, eſt ſelon M. l'Abbé *le Beuf* celle qui eſt ſituée ſur la Paroiſſe ſaint Hilaire : ſa maiſon faiſoit le coin de la rue Fromentel & de la rue Chartiere. On y voit encore à la hauteur du premier étage la ſtatue d'Henri IV. en manteau royal. *Voyez l'Hiſtoire du Diocèſe de Paris, tome 1. page 208 & 209.*

Ducheſſes Douairieres de *Leſdiguieres* y demeuroit : il a été depuis occupé par Madame la Comteſſe de *Mailli* à qui le Roi Louis XV. l'avoit cédé pendant ſa vie. Après ſa mort en 1751. il a été occupé par M. le Marquis de *Marigni* Directeur des Bâtimens du Roi, Arts & Manufactures de France.

Dans cette rue, ſont la *cour l'Egliſe & College S. Nicolas du Louvre.* Ce College a été fondé en même tems, & a eu le même fondateur que l'Egliſe Collégiale de S. Thomas du Louvre, cela mérite explication. Robert Comte de Dreux, frere du Roi Louis VII. ayant fait bâtir une Egliſe ſous l'invocation de S. Thomas de Cantorbery, & y ayant fondé quatre Canonicats, fonda auſſi dans le même lieu un Hôpital en faveur d'un certain nombre de pauvres Ecoliers ſous un Maître ou Proviſeur chargé de leur entretien & de préſider à leurs études. Comme l'Egliſe de S. Thomas & l'enclos étoient communs aux Chanoines & aux Ecoliers, & que ces deux corps étoient indépendans l'un de l'autre, il étoit bien difficile qu'il ne ſurvint entre eux des brouilleries & des differends, & qu'on n'en vînt à une ſéparation. Le Maître & les Ecoliers obtinrent pour lors, c'eſt-à-dire, en 1217. de l'Evêque de Paris, la permiſſion d'avoir une

ne Chapelle, & un cimetiere pour eux & pour leurs domeſtiques, en dédomageant la Paroiſſe de S. Germain l'Auxerrois de ſes droits. Cette maiſon fut nommée pour lors *l'Hôpital des pauvres Ecoliers de S. Nicolas*, ſous le nom duquel la Chapelle fut dédiée à Dieu. Des Rois, des Princes, & pluſieurs particuliers firent du bien à cet Hôpital. Quelques écrivains ont cru que c'eſt de cette *école* qu'une partie du quai qui regne depuis la rue de l'Arbre-ſec juſqu'au premier guichet de la galerie du Louvre, a pris ſon nom; mais d'autres veulent que ce ſoit d'une autre *école* qui étoit ſur le quai même de l'*Ecole*, ou dans le Cloître de S. Germain l'Auxerrois, & qui eſt nommé *ſcola ſancti Germani*, ainſi que je l'ai dit ailleurs. *S. Yves*, Avocat, que la ſainteté de ſa vie a fait mettre au rang des Saints, avoit été élevé & inſtruit parmi les bourſiers de l'Hôpital de S. Nicolas qui étoit occupé par un Maître, deux Chapelains & quinze Bourſiers. En 1541. *Jean du Bellay*, Evêque de Paris, Cardinal de l'Egliſe Romaine, changea l'état de cet Hôpital en une Collégiale, compoſée d'un Prévôt & de dix Chanoines, dont les Prébendes étoient à la collation de l'Archevêque de Paris, hormis une appellée de *Gallichiers* qui eſt en patronage Laïque, pour avoir été fondée par

un Gentilhomme de ce nom, originaire de Limousin. Ce Chapitre & ceux de *S. Thomas du Louvre* & de *S. Maur des Fossés* ne font plus aujourd'hui qu'un même Chapitre sous le nom de *S. Louis du Louvre*, comme on verra ci-après.

V. *Le Quartier du Palais Royal.*

LE Quartier du PALAIS ROYAL est borné, à l'Orient, par les rues Fromenteau, & des Bons Enfans exclusivement; au Septentrion, par la rue neuve des Petits-Champs exclusivement; à l'Occident, par les extremités des Fauxbourgs de S. Honoré, & du Roulle inclusivement; & au Midi, par les Quais inclusivement, depuis le premier guichet, du côté du Quai de l'Ecole. Ce Quartier renferme quarante-neuf rues.

LE PALAIS ROYAL.

CE fut *Armand Jean du Plessis*, Cardinal, Duc de Richelieu, qui fit bâtir ce Palais, par *Jacques le Mercier*, le plus habile Architecte de son tems. Les fondemens en furent jettés en 1629. sur les ruines des Hôtels de *Mercœur*, de *Rambouillet*, & de quelques maisons voisines; en partie dedans, & en partie hors de la clôture de la Ville, que le Roi Charles V. avoit fait faire. Cet Hôtel

Boulleaul le Jaunay

un Gentilhomme de cé nom, ori

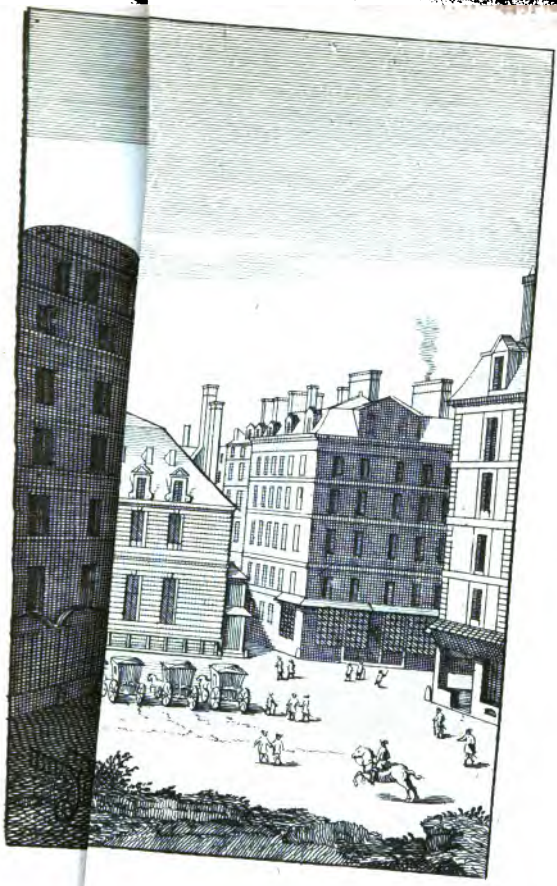

de Mercœur étoit un des trois que Philippe Emanuel de Lorraine, Duc de Mercœur, & Marie de Luxembourg sa femme avoient à Paris. Cette Dame vendit celui-ci en 1605. au Marquis d'Estrées, & à *Benjamin de Hanniques*, le premier qui a introduit en France l'Art de monter à cheval, lequel établit une Académie dans la partie de cet Hôtel qu'il avoit acheté. Ce fut de lui, & du Marquis d'Estrées, que le Cardinal de Richelieu fit achever cette maison, pour y bâtir son Palais.

Cette maison qui dans ses commencemens avoit été proportionnée à la fortune du Ministre qui la faisoit bâtir, devenoit tous les jours plus petite, & il falloit l'agrandir à mesure que le crédit, & la puissance du Maître augmentoient. C'est ce qui fait que son plan est si irrégulier, & ce qui fut cause aussi qu'elle ne fut achevée, qu'en 1636. On la nomma d'abord l'*Hôtel de Richelieu*, mais elle changea de nom, après qu'on eût mis sur la grande-Porte un marbre, avec ces mots écrits en lettres d'or, *Palais Cardinal*. Cette Inscription fut vivement critiquée. *Balzac* prétendit qu'elle n'étoit ni grecque, ni latine, ni françoise; d'autre, en grand nombre, la trouverent pleine de vanité; en effet il sembloit, en la lisant, qu'il n'y avoit point

alors en France d'autres Cardinaux, que le Cardinal de Richelieu, ou bien que c'étoit le Cardinal des Cardinaux François. Quant à *Balzac*, il eut le chagrin de voir que ni les Grammairiens, ni le Public, ne furent point de son avis; on lui soutint que cette Inscription étoit un *Gallicisme*, aussi supportable, & aussi vieux, que l'*Hôtel-Dieu*, *les Filles-Dieu*, *la Place-Maubert*, *&c.*

L'an 1659. le Cardinal de Richelieu, par vanité, ou par reconnoissance des graces, & des faveurs extraordinaires qu'il avoit reçues du Roi, lui céda par donation entre vifs, son Palais, plusieurs meubles & bijoux d'un grand prix, & le Roi fit expédier un pouvoir à *Claude Bouthillier*, Surintendant des Finances pour accepter cette donation. Comme ce pouvoir contient un détail curieux des choses que cette Eminence donnoit au Roi, il m'a paru à propos de le transcrire ici ;

SA MAJESTÉ *ayant très-agréable la très-humble supplication qui lui a été faite par M. le Cardinal de Richelieu, d'accepter la donation de la propriété de l'Hôtel de Richelieu, au profit de* Sa Majesté, *& de ses Successeurs Rois de France, sans pouvoir être aliéné de la Couronne, pour quelque cause & occasion que ce soit; ensemble sa Chapelle de diamans, son grand*

buffet d'argent ciselé, & son grand diamant, à la réserve de l'usufruit de ces choses, la vie durant du Sieur Cardinal, & à la réserve de la Capitainerie & Conciergerie dudit Hôtel, pour ses successeurs Ducs de Richelieu; même la propriété des rentes de Bail d'héritages, constituées sur les Places & Maisons qui seront construites au dehors, & au-tour du jardin dudit Hôtel: Sadite Majesté *a commandé au Sieur* Bouthilier, *Conseiller en son Conseil d'Etat & Surintendant de ses Finances, d'accepter au nom de* Sadite Majesté *la donation susdites clauses & conditions, d'en passer tous les actes nécessaires, même de faire insinuer, si besoin est, ladite donation; promet* Sadite Majesté *d'avoir pour agréable tout ce que par ledit Sieur* Bouthilier *sera fait en conséquence de la présente instruction. Fait à Fontainebleau le premier jour de Juin 1639. Signé* LOUIS. *Et plus bas* SUBLET.

Le Cardinal de Richelieu, pour faire voir qu'il mouroit avec les mêmes sentimens de reconnoissance qu'il avoit eus pendant sa vie, rappella cette Donation, & la confirma en tant que de besoin, dans son Testament fait à Narbonne, au mois de Mai de l'année 1642.

Le 7. d'Octobre de l'année 1643. Anne d'Autriche Reine de France, & Régente du Royaume, le Roi Louis XIV.

& le Duc d'Anjou, ſes Fils, quitterent le Louvre, pour venir prendre poſſeſſion du Palais Cardinal, & y établir leur demeure. *Le Marquis de Fourille*, qui étoit pour lors Grand-Maréchal des Logis de la Maiſon du Roi, repréſenta à la Reine Régente, qu'il ne convenoit pas que le Roi demeurât dans une maiſon qui portât le nom d'un de ſes ſujets; & ſur ces raiſons la Reine ordonna qu'on ôtât l'inſcription. On commença dès-lors à donner à ce Palais, le nom de *Palais Royal* qu'il a toujours retenu depuis, quoique la même Reine Régente, à la priere de la *Ducheſſe* d'*Aiguillon*, eût fait remettre l'Inſcription de *Palais Cardinal*, qu'on y voit encore aujourd'hui.

Le Roi Louis XIV. céda dans la ſuite le Palais Royal à Philippe de France, ſon frere unique, pour en jouir ſa vie durant. Sa Majeſté fit même plus en 1692. car elle en donna la propriété à Philippe d'Orleans, Duc de Chartres, ſon neveu, en faveur de ſon mariage avec Marie-Françoiſe de Bourbon, légitimée de France.

Ce Palais conſiſte en pluſieurs corps de logis, ſéparés par des cours dont les deux principales ſont au milieu du bâtiment. La premiere eſt la plus petite, entourée de bâtimens, & ornée de boſſages, avec des corps d'architecture ruſti-

que aux principales entrées. Dans l'aîle qui eſt à droite, en entrant dans cette cour, eſt une vaſte ſale qui, du tems du Cardinal de Richelieu, & même après lui, a ſervi à la repréſentation des Comédies, & qui aujourd'hui ſert aux repréſentations des Tragédies en muſique que nous nommons *Opera*. Dans l'aîle qui eſt à gauche étoit une galerie, la plus riche & la mieux entendue de Paris. La voûte avoit été peinte par *Champagne*. Ce Peintre favori du Cardinal de Richelieu, y avoit repréſenté les principales actions de la vie de ce grand Miniſtre; mais cette galerie fut détruite pendant le ſéjour que la Reine Régente fit au Palais Royal, afin d'y pratiquer un appartement pour *Philippe de France*, frere unique du Roi Louis XIV.

La ſeconde cour eſt la plus grande, mais on trouve à redire, avec raiſon, que la porte ne ſoit pas placée dans le centre de ſon principal corps de logis. Cette cour n'eſt entourée de bâtimens, que de trois côtés. Le quatrieme eſt ſéparé du Jardin, par une ſuite d'arcades qui ſoutiennent une galerie découverte, par le moyen de laquelle les deux aîles communiquent l'une à l'autre. Les bâtimens ſont plus ornés que ceux de la premiere cour. L'ordre dorique en pilaſtre y eſt obſervé au ſecond étage, ſoutenu

d'un premier à rez-de-chauſſée, compoſé d'arcades, entre leſquelles on a mis des anchres, & des proüës de Navire qui font connoître que le Cardinal de Richelieu étoit Grand-Maître, Chef, & Surintendant Général de la Navigation, & Commerce de France; toute la ſculpture de ces ornemens eſt fort groſſiere, & de mauvais goût.

Les anciens appartemens ſont grands & vaſtes. Le grand eſcalier conſtruit ſur le deſſein de *Deſargues* eſt dans un coin de cette ſeconde cour : les connoiſſeurs en blâment les reſſauts dans les appuis de la rampe, & l'inégalité des pilaſtres. La Galerie des *Hommes Illuſtres* regnoit le long de l'aîle gauche de cette ſeconde cour. Ce grand & magnifique morceau avoit été décoré avec bien de la dépenſe & bien du ſoin ; mais dans ces derniers tems il avoit été ſi négligé, qu'en 1727. on fut obligé de le détruire, & on a fait des appartemens en ſa place. Cette galerie étoit de l'invention du Cardinal de Richelieu qui fit lui-même le choix des Héros qui y étoient peints, & qui ordonna qu'on les plaçât dans l'ordre où nous les avons vus. Ces portraits des Illuſtres François, au nombre de vingt-cinq, avoient été peints par *Philippe Champagne*, *Simon Vouët*, *Juſte d'Egmont*, & *Poërſon*. Chacun de ces por-

traits étoit accompagné de deux bustes de marbre blanc, dont la plûpart étoient antiques; & de plusieurs petits tableaux qui représentoient les actions les plus signalées de ces Héros & leurs devises. Au bas étoit un distique latin. Les emblêmes furent composés par un Interprete du Roi, nommé *Guise*, qui étoit le plus habile de ce tems-là, pour ces sortes de compositions. *Bourbon*, Poëte latin fort estimé, fit les distiques, mais on prétend que ce ne sont pas les mêmes, que ceux que nous avons vus, & que ses envieux en changerent une partie. Quant aux portraits, *Champagne* fit tout son possible pour peindre, d'après des portraits originaux, les Héros qu'il avoit entrepris de faire revivre: ainsi il peignit, d'après *Porbus*, le portrait d'Henri IV. d'après *Vandeick*, celui de Marie de Médicis; d'après Raphaël, celui de Gaston de Foix; quant aux autres, il chercha & fouilla dans les cabinets des curieux. *Vouët* ne fut pas si délicat, il en copia quatre d'après *Buriel*, & pour les autres, il les fit d'imagination. Voici les noms de ces hommes fameux, dont les représentations ornoient cette galerie:

Suger, Abbé de S. Denis, principal Ministre d'Etat, mort en 1152. âgé de soixante-dix ans.

Simon, Comte de *Montfort*, tous

Philippe-Auguſte, le fleau des Albigeois, tué au Siége de Toulouſe en 1218.

Gaucher, Seigneur de *Châtillon*, Conneſtable de France ſous ſix Rois. Il mourut âgé de 80. ans, l'année d'après la bataille que gagna Philippe de Valois, à Montcaſſel, l'an 1328. au gain de laquelle le Connétable avoit beaucoup contribué. Ce portrait étoit le meilleur de ceux que Vouët avoit peints pour cette galerie. Le Peintre avoit exprimé avec beaucoup de ſuccès la qualité de *Gaucher* qui étoit naturelle à ce Seigneur. Toutes ſes attitudes y étoient gauches, mais en même tems elles y étoient ſi aiſées, qu'on voyoit bien qu'elles étoient naturelles. Tout ce qui manquoit à un ſi beau portroit, étoit une tête originale, car celle qu'on voyoit ici étoit de l'imagination du Peintre.

Bertrand du Gueſclin, Connétable de France en 1370. & mort au Siege de *Châteauneuf de Randon*, en Gevaudan, le 13. Juillet 1380. âgé de 66. ans. Le Roi Charles V. voulut qu'il fût enterré à S. Denis.

Olivier de Cliſſon, Connétable de France en 1380. mort dans ſon Château de Joſſelin le 24. d'Avril 1407.

Jean le Meingre, dit Boucicaut, homme de guerre & de négotiations, Maréchal de France, le 23. Décembre de l'an

1391. mort prisonnier en Angleterre l'an 1421.

Jean Bâtard d'Orleans, *Comte de Dunois*, & Lieutenant Général du Royaume sous Charles VII. mort en 1470. âgé de 67. ans.

Jeanne d'Arck, surnommée *la Pucelle d'Orleans*, sous le regne de Charles VII. On croit communément qu'elle fut brûlée dans le vieux marché de Rouen, qui étoit alors sous la domination des Anglois; cependant il y a encore des personnes qui croyent qu'elle ne le fut point, & qu'étant retournée en son pays, elle y épousa un Gentilhomme du nom de *Desarmoises*.

Georges d'Amboise, Cardinal, & principal Ministre sous Louis XII. mort à Lyon le 25. de Mai de l'an 1510. Ce portrait est un de ceux qui ont été peints par Vouët.

Louis de la Trimouille, Général des Armées du Roi, sous Louis XII. & François I. Il mourut à la bataille de Pavie, âgé de 80. ans, les armes à la main pour la défense de son Roi, & de sa Patrie. Ce portrait est de Champagne, d'après une tête de Louis de la Trimouille, peinte de son vivant. Après le portrait de *Gaston de Foix*, celui-ci étoit le plus parfait de cette galerie.

Gaston de Foix, Duc de Nemours,

Vice-Roi de Milan, & Général des Armées de Louis XII. fut tué le jour de Pâques, onzieme Avril de l'an 1512. à la bataille de Ravenne. Ce Portrait a été copié par Champagne, d'après un portrait original peint par Raphaël, qui n'avoit qu'un pied & demi de haut : il appartenoit au Duc de *Saint-Simon*. C'étoit sans contredit le plus excellent portrait qu'il y eut dans cette galerie. *Gaston* y étoit représenté debout, nue-tête, armé, le bras droit étendu le long de son corps, & tenant de la main gauche une demi pique, assez négligemment ; mais à travers l'inaction, & la simplicité apparente de cette figure, les traits du Héros, & ceux du grand Peintre, s'y faisoient vivement sentir.

Pierre du Terrail, Seigneur de *Bayard*, surnommé *le Chevalier sans peur, & sans reproche*, tué en Italie au mois d'Avril de l'an 1524. âgé de 48. ans.

Charles de Cossé, Comte de *Brissac*, Maréchal de France, & Général des Armées des Rois Henri II. François II. & Charles IX. fut un des grands Capitaines de son tems, & mourut à Paris le 31. Décembre de l'an 1563. âgé de 57. ans.

Anne de Montmorency, Connétable de France sous François I. Henri II. François II. & Charles IX. Il fut tué à la

bataille de S. Denis, l'an 1567. âgé de 80. ans.

François de Loraine, Duc de Guise, un des plus grands hommes de son siecle, étoit né le 17. de Fevrier de l'an 1519. & fut blessé devant Orléans par *Poltrot* le 18. Février 1563. d'un coup de pistolet, dont il mourut six jours après.

Charles, Cardinal *de Lorraine*, Archevêque de Reims, frere du précédent, eut comme lui grand-part au Gouvernement du Royaume, sous les Regnes de Henri II. de François II. de Charles IX. & de Henri III. Il mourut à Avignon le 26. Décembre 1574.

Blaise de Montluc, Maréchal de France, étoit un Gentilhomme Gascon qui avoit servi dès l'âge de 16. ans. C'étoit un vaillant homme, & un grand Capitaine, mais on a bien de la peine à justifier sa vanité, son avarice & sa cruauté. Il ne fut fait Maréchal de France qu'en 1574. & mourut en 1577. dans sa 78e. année. Il a laissé des *Commentaires* qui sont des monumens de sa valeur & de sa vanité.

Armand de Gontaud de Biron, Maréchal de France, fut l'homme de son tems le plus employé dans les guerres & dans les négotiations : il étoit propre à tout, se mêloit de tout, & vouloit tout sçavoir. Ce grand Capitaine commanda en

ſept batailles & fut dans toutes plus ou moins bleſſé. Il eut enfin la tête emportée d'un coup de canon, en allant reconnoître la ville d'Epernay le 26. Juillet 1592. âgé de 68. ans.

François de Bonne, Duc de Leſdiguieres, Pair & Connétable de France, fit la guerre pendant ſoixante ans avec tant de bonheur qu'il ne fut jamais ni vaincu ni bleſſé. Il parvint aux plus grands honneurs ſans les avoir jamais demandés. Ses grands talens, & ſa réputation l'avoient rendu un homme abſolument néceſſaire au bien de l'Etat. Il fut fait Maréchal de France en 1608. Duc & Pair en 1619. & Connétable en 1622. Ce Héros comparable aux plus grands Capitaines de l'Antiquité, étoit gouverné par une petite marchande de Grenoble, qui après avoir été ſa maîtreſſe, devint ſa femme. Il mourut à Valence en Dauphiné le 28. de Septembre 1626. dans ſa 84e. année.

Henri IV. Roi de France, & de Navarre, Prince dont la France admirera toujours les grandes qualités. Il fut aſſaſſiné par Ravaillac le 14. de Mai 1610.

Marie de Médicis Reine de France, ſon épouſe, morte à Cologne le 3. de Juillet de l'an 1642. âgée de 68. ans.

Armand Jean du Pleſſis, Cardinal, *Duc de Richelieu & de Fronſac*, Pair de France, & premier Miniſtre ſous

Louis XIII. Il mourut à Paris le 4. Décembre 1642.

Louis XIII. mort à S. Germain en Laye le 14. Mai 1643.

Anne d'Autriche femme de Louis XIII. mere de Louis XIV. & Régente du Royaume, morte au Louvre à Paris le 20. Janvier 1666. âgée de 64. ans & quelques mois.

Gaston Jean-Baptiste de France, Duc d'Orléans, frere unique de Louis XIII. mort à Blois le 2. Février 1660.

Toutes les peintures de cette galerie ont été dessinées, & gravées par *Heince* & *Bignon*, Peintres & Graveurs ordinaires du Roi; on ne remarque point dans les estampes, ni la science, ni les beautés qu'on admiroit dans les peintures.

Les grands appartemens de M. le Duc d'Orléans, sont de plain pied à la galerie dont on vient de parler: on remarque dans la seconde antichambre, un riche plafond peint par *Noël Coypel*, pere de celui qui a été premier Peintre du Roi. Les figures en sont d'une correction de dessein que l'on admiroit avant qu'elles eussent été obscurcies, ou cachées par la poussiere. Ces appartemens ont été considérablement augmentés par Louis XIV. lorsque ce Prince donna le Palais Royal à Philippe d'Orléans, Duc de

Chartres, ſon neveu, en 1692. on reparâ un grand corps de bâtiment qui ſe terminoit à la rue de Richelieu, & que le Cardinal de ce nom avoit deſtiné pour mettre ſa Bibliotheque. Louis XIV. fit conſtruire quelque tems après, une grande galerie en retour, ſur l'emplacement qu'occupoit le *Palais Brion*, qui étoit un Hôtel que le Duc de Damville, autrefois appellé *Brion*, avoit fait bâtir dans la rue de Richelieu, & qui avoit ſervi à Louis XIV. dans le tems qu'il demeuroit au Palais Royal, pour y faire des collations & des repas familiers. On démolit donc le Palais Brion, qui ne ſervoit plus qu'à loger les Académies Royales de peinture, & d'architecture, & ſa Majeſté y fit bâtir ſur les deſſeins de *Jules Hardouin Manſard* cette longue & magnifique galerie qu'on y voit. Le ſalon qui lui ſert d'entrée n'eſt pas moins magnifique, & a été conſtruit par ordre de Philippe Duc d'Orléans, Régent du Royaume, ſur les deſſeins de *Gilles Marie Oppenord*, premier Architecte de ce Prince.

La décoration intérieure de toutes les pieces de ce vaſte enfilade eſt l'ouvrage du même *Oppenord*. On ne peut rien imaginer de plus richement meublé, ni rien qui ſoit décoré avec plus d'art, & avec plus de goût. La grande connoiſ-

ſance que le Duc d'Orléans Regent avoit de la peinture, lui avoit fait rechercher & acheter de tous côtés les plus excellens tableaux des grands Peintres, en ſorte que le cabinet qu'il en a laiſſé eſt le plus curieux, & le plus riche qu'il y ait au monde, ſans même en excepter celui du Roi. *L'Ecole Flamande* n'eſt nulle part auſſi complete qu'elle l'eſt ici. A cette remarque générale, j'en ajoûterai quelques-unes de particulieres ſur un petit nombre de tableaux de ce cabinet.

La ſainte Famille, par *Raphaël*, eſt un tableau d'environ deux pieds & demi de haut, ſur dix-huit pouces de largeur. Ce tableau, & celui qui eſt au Roi, & qui repréſente le même ſujet ſont les œuvres de *Raphaël*. Il paroît que ce Peintre les fit dans le tems de ſa plus grande force, c'eſt-à-dire, dans le tems qu'il peignit l'*Ecole d'Athenes*, *la Diſpute ſur le ſaint Sacrement*, &c.

Un *Noli me tangere*, *Leda*, *Io*, *Danaé*, *l'Education de l'Amour*, *l'Amour qui travaille à ſon Arc*, *le Mulet*, *une ſainte Famille*, le portrait de *Céſar Borgia*, Duc de Valentinois, *& deux Etudes*, ſont autant de tableaux du *Correge*, qui pendant un tems ont eu une deſtinée bien ſinguliere, & qu'ils ne méritoient gueres, car ils ſervoient des paravens dans une écurie du Palais de Stokolm.

La Reine Christine, ayant attiré *Sébastien Bourdon* en Suéde, & ce Peintre François ayant apperçu quelques traits de pinceau, à travers la poussiere & l'ordure dont ses paravens étoit couverts, il eut la curiosité & la patience de les nétoyer, & il fut bien payé de l'une & de l'autre, quand il reconnut que c'étoient des plus beaux tableaux du *Correge*. Il en fit sa cour à la Reine Christine, & c'est par l'achat du cabinet de cette Princesse que ces tableaux passerent à M. le Duc d'Orléans Regent, de même que la sainte Famille dont je viens de parler.

Saint Jean dans le desert, est un tableau de *Raphaël*, que M. le Duc d'Orléans Regent acheta vingt mille livres de feu M. de *Harlay de Baumont*, Conseiller d'Etat, qui l'avoit eu par succession du Premier Président de *Harlay* son pere, à qui le Président de Maisons en avoit fait présent. Ce tableau est digne de *Raphaël*, mais il y a apparence que le Peintre le fit peu de tems après avoir travaillé sous *Leonard de Vinci*, car il se ressent un peu de la maniere plombée que l'on remarque dans les tableaux de ce Peintre Florentin.

Saint Roch, tableau qui a environ cinq pieds de haut, sur quatre pieds de largeur, & qui étoit dans une Chapelle auprès du Chœur, dans l'Eglise de *sainte*

Euſtache à Paris. Ce tableau fut vendu à M. le Duc d'Orléans, pour la ſomme de vingt mille livres: les plus fins connoiſſeurs de Paris décidérent pour lors qu'il étoit *d'Annibal Carache*, mais depuis ils ont changé de ſentiment, & ils conviennent qu'il n'eſt que du *Lanfranc*.

La Réſurrection du Lazare, eſt un grand tableau, ſur bois, compoſé de cinquante figures de grandeur naturelle. La compoſition n'en eſt ni ſavante ni agréable. Il a été peint ſur les deſſeins de *Michel-Ange*, par Sébaſtien de Veniſe, ſurnommé *Fratel del Piombo*; en concurrence du tableau *de la Transfiguration* que Raphaël faiſoit alors pour François I. Le Cardinal *Jules de Médicis*, Archevêque de Narbonne, le donna à ſon Egliſe Métropolitaine où il eſt reſté juſqu'en 1722. que feu M. le Duc d'Orléans Régent du Royaume en ayant eu envie, les Chanoines ne purent le refuſer à ce Prince, qui par reconnoiſſance leur donna vingt mille livres pour continuer le bâtiment de leur Egliſe, & leur fit faire une belle copie de ce tableau. Ce Prince auroit ſans doute ſatisfait ſon envie plutôt & à moins de frais, s'il avoit ſçu qu'il y avoit à Paris chez la Ducheſſe, veuve de Milord Duc de Melfort, un tableau original du même Peintre, & pareil à

celui-ci, tant pour le sujet que pour la composition & les dimensions.

Les sept Sacremens, par le *Poussin*. Ces sept merveilles de *l'Ecole Françoise*, étoient sorties du Royaume, mais feu M. le Duc d'Orléans les fit racheter en *Hollande*, & par-là enrichit la *France* d'un ouvrage qui lui fait honneur. Ces sept tableaux coûterent cent vingt mille livres au Duc d'Orléans.

Un tableau peint sur bois par *Georges Vasari*, qui y a fait les portraits de six Poëtes Italiens, & contemporains. Ces Poëtes sont *Dante*, *Petrarque*, *Guido Cavalcanti*, *Bocace*, *Cino de Pistoie*, & *Guittone d'Arezzo*. Petrarque est le plus réconnoissable de ces six Poëtes, à son habit de Chanoine avec une espece de camail rouge : il avoit un canonicat de Padouë. Le portrait de la belle *Laure* est sur la couverture d'un livre qu'il tient. On croit que celui qui est sur le devant, & qui est vêtu d'une robe couleur de rose sêche avec une calote rouge est le portrait du *Dante*. Il est assis devant une table sur laquelle il y a deux livres posés l'un sur l'autre, une écritoire, un quart de cercle, deux globes, & un compas ; il tient de la main gauche un livre ouvert qu'il montre à un jeune homme qui est un peu derriere, & dont on ne voit que la tête. Il y a encore entre Petrarque,

& Dante, un autre homme. Ces quatre figures ont des couronnes de laurier. A gauche derriere Petrarque, ſont les deux autres, dont l'un à une calote rouge, & l'autre une griſe.

Ces appartemens, & ce vaſte plain-pied, finiſſent par cette *grande & magnique galerie* qui regne ſur la rue de Richelieu, & qui a été conſtruite ; ainſi que je l'ai dit, ſur les deſſeins *de Jules Hardouin Manſard*, mort Surintendant des Bâtimens du Roi. L'interieur eſt décoré de pilaſtre compoſites, qui portent une corniche dont la friſe eſt ornée de conſoles couplées, & de trophées ingenieuſement compoſés, & artiſtement placés. La richeſſe de la dorure, la beauté des marbres, & le volume des glaces frapent d'admiration les connoiſſeurs. Ce magnifique morceau a été peint par *Antoine Coypel*, premier Peintre du Roi, mort en 1722.

Ces peintures étoient belles pour leur tems, mais elles ſont entierement effacées par les chefs-d'œuvres qui ſont répandus avec profuſion dans les autres pieces de ces appartemens. Les ornemens & les grands rideaux qui les accompagnent ſont de très bons goût, & de la plus belle exécution. *Coypel* a peint les quatorze tableaux qui ornent la voûte & le lambris ; & le ſujet des uns & des autres eſt pris des avantures *d'Enée*.

Tous les tableaux du plafond ſont ſi ſupérieurs en beauté à ceux d'en bas, qu'on ne les croiroit pas de la même main, ſi l'on n'y retrouvoit pas la même maniere.

Au rez-de-chauſſée, & au-deſſous des appartemens que nous venons de parcourir, ſont la *Chapelle* dont les peintures ſont de *Vouët*, & l'appartement qu'occupoit S. A. R. feu Madame la Ducheſſe d'Orléans, ayeule du Prince qui porte aujourd'hui ce nom, & qui eſt premier Prince du ſang de France. Cet appartement eſt de plain-pied à un petit jardin qui eſt ſéparé du grand par une grille de fer diſpoſée en demi-cerçle.

Suivant le plan arrêté par S. A. M. le Duc d'Orléans, on doit donner à ce Palais une forme plus gracieuſe que celle qu'elle a eue juſqu'à préſent. Tout l'intérieur de l'aile droite vient déja d'être entierement refait : le comble a été beaucoup relevé pour y pratiquer des logemens dans les manſardes. La croupe qui termine ce comble du côté du jardin eſt orné d'une campane en plomb : la forme des lucarnes qui éclairent cette manſarde n'a pas plu également aux connoiſſeurs : on trouve que celles qui ſont cintrées ont trop d'élevation.

On va aux nouveaux appartemens par le grand eſcalier de la ſeconde cour. On

trouve en tournant à droite une premiere antichambre ornée de ſculptures & de peintures d'un très-bon goût. La ſale à manger eſt décorée d'une architecture en ſtuc qui le diſpute au marbre en fraicheur & en poli.

A cette piece ſuccede un ſalon d'environ trente deux pieds de long ſur vingt huit de large. *L'Apotheoſe de Pſiché* eſt peinte dans le plafond. Au-deſſous de la corniche on a peint un ſocle enrichi de vaſes, de tapis, de fleurs & de fruits ſur lequel pluſieurs petits amours paroiſſent occupés des préparatifs de la fête. Le célebre M. *Pierre* a exécuté ce grand morceau. Le même a peint auſſi une *Aſſomption de la Vierge* à l'autel de la Chapelle qui eſt au bout de l'appartement.

Cette Chapelle & les dernieres pieces de cette aîle ſont dans un bâtiment neuf qui lui eſt adoſſé, & dont la face eſt ſur une cour du côté de la rue des Bons Enfans. Le plan de cet édifice forme un grand avant-corps avec des pans coupés : les ornemens de cette façade ſont parfaitement exécutés, mais ils paroiſſent cependant très déplacés. Cette partie d'édifice ſur une cour qui n'eſt point ſa principale entrée, ſembloit devoir être beaucoup plus ſimple, ſoit par ſon plan, ſoit par ſa décoration extérieure qui n'a aucune relation avec celle de cette cour qui

eſt ſimple & unie & parfaitement convenable à l'objet qu'on s'étoit propoſé, qui étoit d'y pratiquer des logemens commodes pour les officiers de la maiſon d'Orléans. Les bâtimens qui regnent le long de la rue des Bons Enfans, & les ailes en retour ſont de feu M. *Cartaud*, de l'Académie Royale d'Architecture.

Les embelliſſemens ajoutés à la partie qui donne ſur le jardin & la continuation du balcon en retour font un très-bon effet : les ſculptures des conſoles qui ſoutiennent le balcon ſont d'une très-bonne main. Tous ces nouveaux ouvrages ont été exécutés d'après les deſſeins de M. *Contan* de l'Académie Royale d'Architecture.

Le grand jardin. Lorſque le Cardinal de Richelieu donna le Palais Royal au Roi Louis XIII. par ſon teſtament, l'art d'embellir les jardins n'étoit point connu en France ; on en peut juger par les défauts qu'on remarquoit dans celui-ci. Il y avoit au bout une piece d'eau de figure ronde qui avoit quarante toiſes de diamètre, & qui n'avoit point de proportion à la grandeur de ce jardin. Il y avoit encore un autre baſſin ſur la même ligne, plus près de ce Palais, au milieu duquel étoit un jet d'eau. Autour du jardin regnoit un *Mail*, exercice fort en vogue parmi les Seigneurs de la Cour de

de ce tems-là. Il y avoit auſſi un *Manege* qui emportoit encore une partie du terrein, en ſorte que le moindre uſage qu'on faiſoit alors de ce jardin, étoit la promenade. Il eſt vrai que dans la ſuite, après qu'on eut détruit le Manege & le Mail, on trouva ici de l'ombre & de quoi ſe promener, mais la durée des arbres, n'a pas été longue: car, lorſqu'en 1730. on a voulu faire les changemens dont je vais parler, tout étoit mort, hormis quelques maroniers ſur le retour, & l'allée qui regne du côté de la rue de Richelieu. Une défectuoſité très-choquante venoit des differentes formes d'eſcaliers, qui appartiennent aux maiſons bâties autour de ce jardin, & qui y communiquent. M. le Duc d'Orléans à fait changer de face à ce jardin. Pour ces changemens il jetta les yeux ſur M. *Deſgots* Architecte du Roi de la premiere claſſe, Controlleur-Général des Bâtimens de S. M. neveu du fameux M. le *Noſtre*, & l'héritier de ſon génie. Comme il étoit principalement queſtion de faire un jardin fort ouvert, & capable de contenir beaucoup de monde, M. *Deſgots* a négligé ici tous jardinages fermés, tels que boſquets de charmille, boulingrins, paliſſades, &c. & a fait un grand parterre de gazon ſans plattes-bandes, entouré ſeulement d'ormes en boule, &

ayant au milieu un grand baſſin, dont le jet d'eau très mince, & ſans élévation ne répond point à la beauté de ce jardin.

Autour de la partie ſupérieure du baſſin, il y a une demie-lune formée par des treillages à pluſieurs angles. C'eſt-là que ſont placées, ainſi qu'autour du parterre, des ſtatues de la main de *Larembert*, & de quelques autres Sculpteurs du ſiècle dernier.

Au-deſſus de la demie-lune de treillage qui forme la place du parterre, il y a un *Quinconge* de tilleuls, & des places eſpacées avec ſymétrie pour des bancs, ce qui donne un ombrage charmant : au fond du jardin, on a élevé un grand portique de treillage de ſix toiſes de largeur, & d'une hauteur proportionnée. Ce portique eſt orné de deux ſtatues dans des niches.

Pour cacher la diformité cauſée par la différence des eſcaliers dont nous avons parlé, on a fait un treillage continu, d'environ dix pied de hauteur, qui regne ſur tout le pourtour à douze pieds de diſtance des maiſons.

En 1758. on a réformé l'eſcalier qui donne dans la rue neuve des Petits-Champs, dont l'eſpace étoit ſi étroit que ceux qui vouloient entrer & ſortir en même-tems étoient ſouvent en danger d'être étouffés. Celui que le Prince y a

fait construire, est d'une largeur beaucoup plus commode, & cependant peu convenable encore à la beauté de ce jardin.

Tous ces changemens, rendent le jardin du Palais Royal, un des beaux ornemens de Paris, & aujourd'hui des plus fréquentés, par les attentions du Prince pour son entretien & la commodité de sa promenade au sortir de l'Opera. Son plus grand défaut est d'être étouffé par les maisons qui l'emprisonnent, & n'ont entre elles nulle symetrie. Quelle énorme difference de ce jardin avec celui des Tuileries qui est aujourd'hui presque abandonné.

Ce jardin est bordé de maisons d'une égale étendue, ayant presque toutes sept toises de largeur, sur sept toises de profondeur. Le *Cardinal de Richelieu* s'étant proposé de bâtir le Palais Cardinal, acheta un vaste terrein dont il destina la plus grande partie à l'emplacement que devoient occuper les bâtimens, cours, & jardins qui lui étoient nécessaires, & distribua le surplus en 45. places, propres à former autant de maisons ou pavillons, qui seroient bâtis autour du jardin de son Palais. Comme il ne lui convenoit pas de faire construire lui-même tant de maisons, il se réserva seulement trois places, & donna le surplus à rente à

Louis Barbier, par contrat du 17. Mars 1636. Il eſt dit que les quarante-deux places données à rente, ſont de ſept toiſes de largeur, ſur ſept toiſes de profondeur; que la rente fonciere, réſervée ſur chacune, eſt de deux cens cinquante livres, ce qui fait, pour les quarante-deux places, dix mille cinq cens livres. Cette rente eſt ſtipulée rachetable au denier vingt-quatre, c'eſt-à-dire, moyennant deux cens cinquante-cinq mille livres, pour la totalité deſdites quarante-deux places.

Les trois places que le Cardinal s'étoit réſervées, étoient deſtinées à conſerver trois ſorties du jardin, l'une à l'extrémité dudit jardin, dans la rue neuve des petits-Champs, une autre vers le milieu, dans la rue de Richelieu, & la troiſieme vis-à-vis celle-ci, dans la rue des Bons-Enfans. Dans la ſuite le *Cardinal de Richelieu* ayant fait au Roi une donation entre vifs de ſon Palais, ſe propoſa de faire bâtir un Hôtel pour la demeure de celui qu'il inſtitueroit ſon héritier, & qui ſeroit après lui Duc de Richelieu. Il crut avoir beſoin, pour ce deſſein, d'une partie du terrein qu'il avoit donné à rente; cela donna lieu à un ſecond contrat qui fut paſſé avec Louis Barbier le 20. Mai 1641. par lequel ledit Barbier retrocéda au *Cardinal de Richelieu* ſept

places, faisant partie des quarante deux qu'il avoit prises à rente, au moyen de quoi il ne lui en resta que trente-cinq, chargées de huit mille deux cens huit livres, six sols, huit deniers de rente, toujours rachetable au denier vingt-quatre. Outre ces dix places, *le Cardinal de Richelieu* se trouvoit pour lors propriétaire de trois maisons qu'il avoit achetées aux environs du Palais Royal, sçavoir *la maison de l'Ours*, située rue S. Honoré, entre le Palais Royal, & la rue de Richelieu, qu'il avoit acquise par deux contrats des 17. Mars 1634. & 9. Novembre 1641. moyennant 73000. liv. *l'Hôtel des Mousquetaires*, situé rue des Bons-Enfans, ainsi nommé, parcequ'il étoit occupé par les Mousquetaires du Cardinal; & une maison appellée *des Bons-Enfans*, située dans la rue du même nom.

Personne n'ignore le goût du *Cardinal de Richelieu* pour la poësie dramatique. Ce grand Ministre se délassoit des importantes & pénibles fonctions du Ministere, à voir representer ces sortes de Poëmes. Il mettoit même quelquefois la main à l'œuvre, car on a cru que *Mirame*, & *Europe* étoient de la composition de ce fameux Ministre. Pour satisfaire cette passion, il fit dresser deux théatres dans son Palais; l'un petit, capable de contenir environ six cens personnes, &

l'autre si grand, qu'il en contient plus de trois mille. C'est sur ce dernier, que les Comédiens *Italiens*, & la troupe de *Moliere* ont joüé la Comédie pendant quelque tems, mais depuis l'an 1675. il a servi, sans discontinuation, aux représentations des *Opera* : c'est le nom qu'on a donné aux Poëmes Dramatiques mis en musique, & accompagnés de symphonie, de danses, & de machines.

Le François qui s'est toujours distingué par ses chansons, & par ses Vaudevilles, a néanmoins ignoré long-tems que la Poësie Françoise fût susceptible des agrémens du chant. *Jean-Antoine Baïf* qui étoit né à Venise, pendant que son pere y étoit Ambassadeur, fut le premier, parmi nous, qui tenta l'accord de notre poësie, avec la musique, mais il se trompa dans l'exécution, car à l'exemple des Grecs & des Latins, il voulut introduire des vers françois, composés de *Dactyles*, & de *Spondées*, de *Iambes*, &c. ce qui est absolument contraire au génie de notre langue. *Baïf* s'associa avec *Joachim Thibaud de Courville*, & ils établirent dans la maison du premier une *Académie de Musique*, que Charles IX. autorisa par Lettres-Patentes, & dont il se déclara le *Protecteur*, & le *premier Auditeur*. A *Courville* succéda *Jacques Mauduit*, Greffier des Requêtes, bon

Poëte, & excellent Muſicien. Henri III. les protégea autant que l'avoit fait Charles IX. Sous ſon Regne il ne ſe fit ni balets ni maſcarades, que ſous leur conduite. *Baïf* étant mort le 19. de Septembre de l'an 1589. cette Académie fut transferée chez *Mauduit* où elle ne ſe ſoûtint que très-foiblement. Il chercha à la ranimer par le projet qu'il fit d'un autre *Académie*, qu'il appelloit *la Confrérie*, *Société*, & *Académie de ſainte Cécile*, mais ce ne fut qu'un projet qui n'eut aucune ſuite.

Depuis ce tems-là, juſqu'en 1659. nous ne trouvons pas qu'on ait mis aucun Poëme François en muſique; mais cette année-là l'*Abbé Perrin*, Introducteur des Ambaſſadeurs auprès de *Gaſton de France*, Duc d'Orléans, hazarda une paſtorale que *Cambert*, Organiſte de ſaint Honoré & grand muſicien, mit en muſique, & qui fut d'abord repréſentée à *Iſſi* avec ſuccès, & enſuite à Vincennes devant le Roi. Les applaudiſſemens que les Auteurs en reçurent, les portérent à s'aſſocier avec le Marquis de *Sourdeac*, Seigneur très-riche, & grand Machiniſte. Ils obtinrent du Roi le 28. de Juin de l'an 1669. des Lettres-Patentes qui leur permettoient d'établir, dans la Ville de Paris, & autres du Royaume, des Académies de Muſique, pour chanter

en public des piéces de théatre, comme en Italie, en Allemagne, & en Angleterre, pendant l'espace de douze années. *Perrin* & *Cambert* ayant composé l'Opera de *Pomone*, & l'ayant fait long-tems répéter dans la grand-salle de l'Hôtel de Nevers, ils en donnerent la premiere représentation au mois de Mars de l'an 1671. dans un jeu de paume de la rue Mazarine, situé vis-à-vis la rue *Guenegaud*, dans l'endroit où demeure à présent un Sellier. L'intérêt jetta bien-tôt de la division parmi les Entrepreneurs de l'Opera, car le Marquis de *Sourdeac*, sous prétexte des avances qu'il avoit faites, s'empara de la caisse de la recette. Ce procédé piqua sensiblement *Perrin*, & le dégoûta si fort de l'*Opera*, qu'il consentît que le Roi en transferât le privilege à *Jean-Baptiste Lulli*, Surintendant, & compositeur de la Musique de la Chambre de Sa Majesté. Les Lettres-Patentes qui autoriserent cette cession sont du mois de Mars de l'an 1672. & furent registrées au Parlement le 27. du mois de Juin suivant. Elles permirent audit *Lulli*, d'établir une Académie Royale de Musique à Paris, composée de tel nombre & qualité de personnes qu'il aviseroit, & que le Roi choisiroit, & arrêteroit sur son rapport. Ce privilege fut accordé à *Lulli*, pour en jouir sa

vie durant, & après lui, à celui de ſes enfans qui ſeroit pourvu, & reçu en ſurvivance de la charge de Surintendant de la Muſique de la Chambre du Roi. Ces mêmes Lettres-Patentes ajoûtoient que l'*Académie Royale de Muſique*, étant érigée ſur le pied des Académies d'Italie, où les Gentilshommes chantent publiquement en muſique, ſans déroger, Sa Majeſté vouloit, & entendoit que tous les Gentilshommes, & Demoiſelles, puſſent chanter aux pieces & repréſentations de ladite Académie Royale, ſans que pour ce, ils fuſſent cenſés déroger au titre de nobleſſe, ni à leurs Privileges, Charges, Droits, & Immunités.

Lulli ayant obtenu le privilege, ne s'accommoda point du théatre qui étoit dans la rue Mazarine. Il en établit un nouveau dans le jeu de paume de *Bel-air*, à un des bouts de la rue Vaugirard, & aſſez près du Palais du Luxembourg. Il avoit eu auparavant la précaution de s'attacher deux hommes excellens en leur genre, *Quinaut* pour la Poëſie Lyrique, & *Vigarani* pour les Machines. L'ouverture de ce nouveau théatre ſe fit le 15. de Novembre de cette même année 1672. & l'on commença les repréſentations par pluſieurs fragmens de Muſique, que *Lulli* avoit compoſés pour le Roi, entre-autres, par les Fêtes de l'Amour &

de Bachus; ce qui continua juſqu'au mois de Juillet de l'an 1673. La mort de Moliere, arrivée le 17. du mois de Février de cette année, inſpira au Roi le deſſein de faire un changement dans les théatres établis à Paris. La ſale du Palais Royal, qui ſervoit depuis l'an 1661. aux repréſentations de la troupe de Moliere, & à celles de la troupe Italienne, fut donnée à *Lulli*, pour les repréſentations de l'Opera, où on les a continuées avec ſuccès, & ſans interruption, juſqu'à préſent.

On donne des bals publics dans cette ſale, trois fois la ſemaine, depuis le jour de S. Martin, juſqu'au premier Dimanche de l'Avent, & depuis le 26. de Décembre, juſqu'au jour des cendres. L'Académie Royale de Muſique en avoit obtenu le privilege par Lettres-Patentes du mois de Janvier 1713. confirmées par d'autres du mois de Décembre 1715. ſuivis d'une Ordonnance du Roi en forme de Reglement à ce ſujet. Ce ſpectacle commença pour la premiere fois le 2. Janvier 1716. Pour ces bals on éleve, en un moment, par le moyen d'un cabeſtan placé au milieu du théatre, le plancher du parterre, juſqu'à la hauteur du théatre, & de l'Amphithéatre, avec leſquels il ſe trouve de niveau. Cette ſale eſt décorée, & bien illuminée. Aux

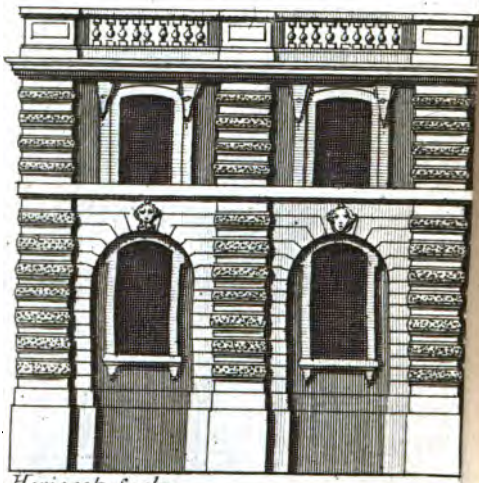

Herisset Sculp.

deux extrémités, il y a deux orchestres remplis par les symphonistes de l'Opera. Ces bals commencent à minuit, & durent jusqu'au jour.

La vûe du Palais Cardinal, du côté de la rue *S. Honoré*, étoit aussi bornée que celles des autres maisons qui sont dans la même rue : ce Palais avoit en face l'*Hôtel de Sillery*, dont il n'étoit séparé que par la largeur de la rue. Lorsque la Reine Régente *Anne d'Autriche*, vint faire son séjour au Palais Cardinal, avec le Roi Louis XIV. & le Duc d'Anjou, ses fils, elle fit détruire l'Hôtel de Sillery pour faire une place, & des Corps de Garde. Cette place étoit bornée par de vieilles maisons, non-seulement sans apparence, mais même d'un vilain aspect. *Philippe Duc d'Orléans*, Régent du Royaume, fit abbatre ces maisons en 1719. & après avoir, par-là, agrandi cette place, il fit élever, sur les desseins de *Robert de Cotte*, premier Architecte du Roi, un grand corps de bâtiment qu'on nomme le *Château-d'eau*, parcequ'il y a des reservoirs d'eau de la Seine, & d'eau d'Arcueil, qui en fournissent au Palais Royal, & aux Thuileries. Ce bâtiment, dont l'architecture est en bossages rustiques vermiculés, est flanqué par deux pavillons de même symétrie, le tout ayant vingt toises de face.

Au milieu est un avant-corps formé par quatre colonnes d'ordre toscan, qui portent un fronton dans le tympan duquel sont les Armes de France. Au-dessus sont deux belles statues, à demi couchées, qui sont de *Coustou* le jeune, & représentent un fleuve qui est sur la Seine, & une Nymphe, qui est celle de la fontaine d'Arcueil. Au bas de cet avant-corps, est une niche, où est le robinet de la fontaine, au-dessus de laquelle est un marbre noir, où on lit : *Quantos effundit in usus.*

La rue de Richelieu doit son nom au Cardinal qui a fait bâtir le Palais Royal. Elle est décorée de belles maisons, & si longue, qu'elle s'étend encore plus loin, que le quartier que je décris ici. On y remarque une fontaine, sur laquelle on lit ces deux vers de Senteul :

Qui quondam magnum tenuit moderamen aquarum

RICHELIUS, *fonti plauderet ipse novo.*

En sortant du Palais Royal, on peut entrer dans la rue de S. Thomas du Louvre, où l'on verra l'*Hôtel d'Uzès.*

Les Seigneurs de Rambouillet avoient autrefois leur Hôtel dans la rue S. Honoré, mais pendant la minorité de *Charles d'Angennes* Marquis de Rambouillet, il fut adjugé au mois d'Avril de l'an

1606. à *Pierre Forget* de Freſne, Secretaire d'Etat, pour trente-quatre mille cinq cens livres. En 1624. *le Cardinal de Richelieu* l'acheta quatre-vingt dix mille livres, & ce fut ſur l'emplacement qu'il occupoit, que cette Eminence fit bâtir en partie le Palais Cardinal, ainſi que je l'ai déja remarqué. *Charles d'Angennes*, Marquis de Rambouillet, ayant épouſé *Catherine de Vivonne*, fille de *Jean de Vivonne*, Marquis de *Piſany*, il vint demeurer après la mort de ſon beau-pere, à l'Hôtel de *Piſany* dans la rue ſaint Thomas du Louvre. Cette maiſon qui auparavant avoit ſucceſſivement porté les noms d'*Hôtel d'O*, de *Noirmoutier*, & de *Piſany*, fut pour lors nommé l'*Hôtel de Rambouillet*. Le goût que le Marquis & la Marquiſe avoient pour les Belles-Lettres, & l'accueil qu'ils faiſoient à ceux qui les cultivoient, firent de cette maiſon une eſpace de Parnaſſe François, & la rendirent célébre dans les ouvrages des beaux eſprits de ce tems-là. Les uns en ont parlé ſous le nom du Palais d'*Artenice* qui étoit l'anagrame du nom de Baptême de *Catherine* de Vivonne, & les autres ſous celui du Palais de *Cléomire*.

Julie d'Angennes, leur fille, épouſa *Charles de ſainte Maure*, Duc de *Montauſier*, & cet Hôtel quitta le nom de *Rambouillet*, pour prendre celui de *Mon-*

tausier, qu'il a porté jusqu'à la mort de ce Duc, arrivée en 1690. Comme *Marie Julie de sainte Maure*, leur fille, avoit épousé *Emanuel de Crussol*, Duc d'Uzès, cet Hôtel fut appellé l'*Hôtel d'Uzès*, après la mort du Duc *de Montausier*. On se ressouvient cependant toujours de l'Hôtel de Rambouillet, & l'on ne croit pas pouvoir faire un plus bel éloge d'une maison qui fert de retraite aux Muses, que de la comparer à l'Hôtel de Rambouillet.

De Gens choisis un petit nombre,
Comme à l'Hôtel de Rambouillet,
Y vient, non pas jouer à l'Ombre,
A la Bassette, au Lansquenet;
Mais tenir cercle & cabinet.
Et chacun y fait la figure,
Ou de Balzac, ou de Voiture,
Ou de tel autre bel esprit,
Que cet Hôtel mit en crédit.

L'*Hôtel de Longueville* est dans la même rue, & du même côté que l'Hôtel d'Uzès. C'étoit autrefois l'Hôtel de *la Vieuville*, mais en 1620. ayant été acquis pour la somme de cent soixante & quinze mille livres, par Charles d'Albert, premier Duc de Luynes, il fut nommé l'*Hôtel de Luynes*, puis l'*Hôtel de Chevreuse*, après que Charles de Lorraine, Duc de Chevreuse l'eut acheté cent quatre-vingt mille livres. Ce Prince passa le reste de sa vie à l'augmenter,

& à l'embellir. L'an 1628. Charles IV. Duc de Lorraine, y vint deſcendre en arrivant à Paris, & y demeura pendant le ſéjour qu'il fit dans cette Ville. Dès qu'on ſçut ſon arrivée, le Prévôt des Marchands, & les Echevins vinrent l'y complimenter, & lui faire les préſens de la Ville, qui conſiſtoient en trois douzaines de flambeaux blancs muſqués, en quatre douzaines de boëtes de confitures & de dragées, & en trois douzaines de bouteilles de vin. Le *Duc de Chevreuſe*, & *Bonneüil* Introducteur des Ambaſſadeurs, reçurent Meſſieurs de Ville dans la cour de cet Hôtel, & les conduiſirent à l'appartement du Duc de Lorraine qui vint les recevoir ſur le palier. Lorſqu'ils ſortirent, le Duc les conduiſit juſqu'au même endroit, mais le *Duc de Chevreuſe* les accompagne juſqu'à la porte de la rue. Après la mort du *Duc de Chevreuſe*, la Ducheſſe, ſa veuve, tint ici ſa Cour, & ſous la Régence d'Anne d'Autriche, cet Hôtel devint un des rendez-vous ordinaires des chefs de la fronde, où la politique & l'amour, ſe prêtoient mutuellement des prétextes, & des armes. Enfin la *Ducheſſe de Chevreuſe* vendit cette maiſon, quatre cens mille livres, à *Bernard de Nogaret*, Duc d'Eſpernon, & dès lors elle fut nommée l'*Hôtel d'Eſpernon*. Cet Hôtel

ayant été vendu peu d'années après, au *Duc de Longueville*, il en prit le nom, & le retient encore. *Marie d'Orléans-Longueville*, fille de Henri d'Orleans II. du nom, Duc de Longueville, & de Louise de Bourbon-Soissons, & veuve de Henri de Savoye II. du nom, Duc de Nemours, ayant hérité des biens de sa maison, par la mort de ses freres, donna l'Hôtel de Longueville à *Louis Henri* Legitimé de Bourbon-Soissons, fils naturel de *Louis Bourbon* Comte de de Soissons, & cousin-germain de la Donatrice. Celui-ci connu dans le monde, sous le nom de *Prince de Neuf-Châtel*, épousa le 7. d'Octobre de l'an 1694. *Angélique Cunégonde de Montmorency-Luxembourg*, & mourut le 8. de Février de l'an 1703. Il laissa de son mariage *Louise Léontine de Bourbon*, qui fut mariée le 30. de Juillet 1710. à *Charles Philippe* d'Albert, Duc de Luynes, & par ce mariage cet Hôtel rentra dans la maison d'Albert de Luynes, sans néanmoins qu'il ait changé de nom. La Duchesse de Luynes mourut le 11. Janvier 1721. & laissa *Marie-Charles-Louis d'Albert*, Duc de Chevreuse, à qui appartient l'Hôtel de Longueville. Nous avons vu cette maison successivement occupée par les Cardinaux de *Janson*, & de *Polignac*.

Cet Hôtel fut bâti sur les desseins de *Metezeau*, & quoiqu'il ait beaucoup d'apparence, il a cependant bien des défauts; d'ailleurs il n'est point achevé, car il y manque une aîle. Dans les appartemens il y a quelques peintures de *Mignard* qui méritent d'être vuës.

Cet Hôtel qui avoit jusqu'ici servi de logement à tant d'illustres Princes & Seigneurs, a été vendu en 1749. aux Fermiers Généraux pour en faire un magazin du tabac : ils ont élevé un bâtiment très considérable dans toute l'étendue du jardin du côté du Palais des Tuileries : selon les connoisseurs la façade est du plus mauvais goût & toute remplie de défauts.

SAINT LOUIS DU LOUVRE.

Un événement funeste dont nous allons rendre compte a donné lieu à l'érection de cette Eglise à laquelle on a réuni les Chapitres de S. Nicolas dont nous avons parlé, & ceux de S. Thomas & de S. Maur des Fossés pour n'en faire qu'une seule collégiale sous le nom de *S. Louis du Louvre.*

Dans l'emplacement qu'occupe cette nouvelle Eglise, étoit *l'Eglise Collégiale & Paroissiale de* S. THOMAS DU LOUVRE fondée par Robert, Comte de Dreux, quatrieme fils du Roi Louis le Gros, &

frere de Louis VII. dit le Jeune, ſous l'invocation de *S. Thomas*, Archevêque de Cantorbery & Martyr. Quoique nous n'ayons pas la Charte de fondation, celle de Robert II. Comte de Dreux, & fils du fondateur, datée de l'an 1188. & deux Bulles, l'une d'Urbain III. datée de l'an 1187. & l'autre de Clément III. de l'an 1189. ſuffiſent pour nous faire connoître le Fondateur de cette Egliſe. Elles confirment cette fondation de Robert, Comte de Dreux, & marquent que les principaux revenus conſiſtoient dans les Dixmes de Torcy, de Cailly, & de Braye-Comte-Robert; dans une rente de cent ſols pariſis, & en une vigne & un arpent de terre, hors les murs de clôture de S. Thomas. Robert de Dreux avoit fondé ici quatre prébendes, & un Hôpital pour de pauvres Ecoliers: cet Hôpital eſt devenu depuis l'Egliſe Collégiale de S. Nicolas du Louvre. L'an 1428. Jean Duc de Bretagne, Comte de Montfort & de Richemont augmenta le nombre des Canonicats par la fondation qu'il fit de ſept autres, & donna à cet effet *l'Hôtel de la petite Bretagne* qui étoit ſitué derriere l'Egliſe de S. Thomas du Louvre, & fort à ſa bienſéance. Pluſieurs perſonnes pieuſes imiterent l'exemple du Duc de Bretagne, & fonderent ici pluſieurs prében-

des, de sorte qu'il y en a eu jusqu'à vingt-huit, mais elles furent réduites, & ce Chapitre ne fut plus composé, que d'un Doyen électif par le Chapitre, & de douze Chanoines; mais en 1727. il s'y fit un autre changement. La dignité de Doyen fut supprimée, & les revenus de la manse décanale, réunis à la manse capitulaire.

Au moien de cette union, ce Chapitre n'étoit plus composé que d'onze Chanoines. L'ancien présidoit au Chapitre, sans aucune prérogative. Quatre d'entr'eux étoient appellés *Royaux*, parceque leurs prébendes sont de collation royale; & les sept autres alternativement à la collation du Roi & de l'Archevêque. Les quatre royaux, comme tels, & à cause de l'ancienneté de leur titre, avoient non-seulement un gros plus fort du quart en sus appellé *Parisis*; mais originairement ils avoient encore la préséance.

La voûte du chœur de S. Thomas, qui subsistoit en plâtre depuis près de 600 ans montroit son état; les deux murs paralelles, qui devoient la porter, chassoient sensiblement au vuide; & les pierres ou platras qui tomboient de tems en tems, annonçoient une ruine prochaine. Dans ces circonstances. (en 1735.) le Chapitre comme étant de fondation

royale, parceque le Roi eſt aux droits des Comtes de Dreux, fit à la Cour des repréſentations, qui ne perſuaderent pas d'abord : ce ne fut qu'en 1738. que l'on obtint du Roi, par M. le *Cardinal de Fleuri*, principal Miniſtre, cinquante mille écus qui furent aſſignés ſur la ferme des Poudres payables en neuf années.

Dès qu'on eut touché le premier payement, on ſe diſpoſa à en faire uſage : on ſe retira dans le bas de l'Egliſe, pour y faire l'Office Divin, & on éleva pour cet effet une cloiſon de charpente, qui ſéparoit la partie qu'on étoit forcé d'abandonner d'avec celle de la nef, où l'on ſe réfugioit. On démolit en même-tems la partie oppoſée ; les fondemens étoient jettés du côté des rues S. Thomas & du Doyenné, & l'édifice s'élevoit lorſque tout-à-coup le 15. Octobre 1739. à neuf heures du matin, dans le moment qu'on s'aſſembloit pour tenir Chapitre, le côté de l'Egliſe qui étoit ſous le clocher voiſin de la ſale capitulaire, tomba avec fracas & entraîna avec ſoi les Chanoines qui étoient au Chapitre.

Des onze Chanoines, deux, (Meſſieurs *du Bois* & *Brémont*, qui étoient plus près de la porte) ſe ſauverent, & en fuyant, ils en repouſſerent un troiſieme (M. *Bailli*) qui entroit : ſix furent enſevelis ſous les ruines, ſavoir MM.

Didier Vanelle Prêtre du Diocèſe de Paris; *Antoine Larcher*, Prêtre du Diocèſe de Paris, qui ſe croyoit Architecte & n'avoit pas prévû le danger; *Jaques-Marie le Blanc*, Prêtre Docteur de Sorbonne du Diocèſe de Paris; *Jean Badin*, Prêtre du Diocèſe de Paris; *Joſeph Gerard*, Prêtre Docteur de Sorbonne, du Diocèſe d'Avranches; *Noël-Marie Martel*, Prêtre du Diocèſe de Paris, de la maiſon & ſociété de Sorbonne. M. *Bailli* ayant une lettre de cachet, qui l'excluoit des aſſemblées capitulaires, ne put courrir aucun riſque : le onzieme Chanoine, M. *Robert*, étoit mort le premier Juillet, & n'étoit pas encore remplacé.

C'eſt ce tragique événement, qui a donné lieu a l'érection du Chapitre de S. Louis du Louvre. Le Chapitre de ſaint Thomas ayant diſparu, on penſa à la réunion des deux Egliſes voiſines l'une de l'autre, *S. Thomas* & *S. Nicolas*, qui avoient autrefois fait un même corps. La Cour & l'Archevêque y parurent portés : les parties intereſſées ſe concilierent ſans peine; & après le conſentement du Roi & les formalités requiſes, M. de Vintimille Archevêque de Paris fit procéder aux informations *de commodo & incommodo*; & donna ſon décret d'union le 10 Mars 1740. par lequel, conſervant les quatre Canonicats royaux,

il éteint & supprime les sept prébendes qui étoient à la collation alternative du Roi & de l'Archevêque, & réduit, à l'effet de l'union des deux Chapitres, le nombre des Chanoines à quatorze, y compris M. *Thomassin* avec le titre de Prévôt, qu'il avoit déja à S. Nicolas; à l'égard du titre de Doyen de S. Thomas, qui étant plus ancien auroit dû passer auparavant, il avoit été supprimé en 1727.

Le Dimanche 20. Mars 1740. les Chanoines de S. Thomas prirent place selon leur rang d'ancienneté, au chœur de S. Nicolas, en attendant que la nouvelle Eglise fût achevée. Le célebre *Thomas Germain*, Orfevre du Roi en a eu la conduite & en a donné les plans & les desseins. On y reconnoît son gout & son talent. La voûte est riche & peut-être trop chargée, d'ornemens, que le *Bruni* qui n'a pas lieu en architecture, ne sauroit faire valoir. Au jugement des connoisseurs, l'accord & l'harmonie de toutes les parties se feroient sûrement plus admirer, si on avoit suivi, comme on le peut faire encore, le projet de l'excellent artiste, en cannelant les pilastres, qui ont entre-eux un proportion qui plait à l'œil.

En 1742. la construction de l'Eglise avançant, sur l'offre que fit le Chapitre au Cardinal *de Fleuri*, cette Eminence

accepta le deux principaux archivoltes, qui ſe regardent, pour ſervir, l'un de Chapelle qui ſeroit dédiée à la Vierge, & l'autre pour ſon mauſolée, avec le caveau au deſſous, pour ſa ſépulture & celle de ſa famille.

La Chapelle eſt exécutée en marbre de différentes couleurs. Elle eſt d'un goût tout a fait nouveau, mais ſage & noble. Un bas relief repréſentant l'Annonciation ſert de Tableau. Les parties qui compoſent le ſujet, forment un enſemble admirable : la Vierge à genoux & reſpectueuſement inclinée ; l'Ange ſoutenu ſur un nuage lui annonçant le plus grand de nos myſteres ; la gloire qui part d'en-haut, dont un principal rajon tombe ſur la Vierge ; un groupe d'enfans de & chérubins en admiration, placés pour faire équilibre ; tout ſe lie, tout eſt expréſſif. C'eſt l'ouvrage de *Jean-Baptiſte le Moine*, qui a parfaitement répondu, il y a quelques années, au zele des Villes de Bordeaux & de Rennes en exécutant les monuments qu'elles ont érigés à la gloire de Louis XV.

On voit déja dans l'arcade oppoſée le modele en plâtre du mauſolée par le même artiſte. Sur un piedeſtal, eſt repréſenté le Cardinal expirant entre les bras de la Religion.

La France deſignée par ſon écuſſon,

exprime ſes regrets : derriere le piédeſtal s'éleve une pyramide, qui porte une urne, du pied de laquelle deſcend une grande draperie, dont l'artiſte ſe ſert pour dérober preſqu'entierement aux yeux la figure hideuſe de la mort qui ſe préſente au Cardinal.

En 1743. la veille de S. Louis, la nouvelle Egliſe fût bénie & dédiée à S. Louis Roi de France; les deux Chapitres réunis commencerent l'après midi à ſolemniſer la fête de ce ſaint Roi.

Dans la même année nouvelle union du Chapitre de S. Maur des Foſſés près Paris à celui de S. Louis du Louvre.

Le Chapitre de S. Maur étoit originairement une Abbaye de Bénédictins. Elle fut miſe en Commande au commencement du XVI ſiecle: peu après la dignité abbatiale fut éteinte par une Bulle de Clément VII. en 1533. qui fut miſe à exécution trois ans après. Les revenus furent réunis à l'Evêché de Paris, & les Moines ayant été ſéculariſés formerent un Chapitre de Chanoines.

En 1743, tems de la réunion de ce Chapitre à celui de S. Louis, il y avoit à S. Maur un Chantre en dignité, neuf Chanoines, & quatre Semi-prébendés, qui étoient ſouvent en procès avec le Chapitre. M. *de Beaumont*, Archevêque de Paris, par ſon décret d'union éteignit

éteignit & supprima les quatre Semiprébendes & le premier des canonicats qui viendroit à vacquer. Ainsi le Chapitre de S. Louis est aujourd'hui composé de vingt-deux prébendes, y compris deux Dignités, celle de Prévot & celle de Chantre; ces bénéfices sont à la collation de M. l'Archevêque, excepté les quatre Royaux & celui des *Gallichers*. *

Les Chanoines de S. Maur avoient un fort bel Autel en marbre & un Ange en plomb portant la suspense, ouvrage de *René Frémin* de l'Académie Royale, & Sculpteur du Roi d'Espagne (mort en 1744.) on a transferé le tout à saint Louis du Louvre.

La reconnoissance a porté le Chapitre à céder à *Thomas Germain*, la Chapelle de S. Thomas de Cantorberi, & le caveau qui est au-dessous : toute la décoration de cette Chapelle a été exécutée d'après les desseins de cet habile artiste. Le martyre de S. Thomas de Cantorbéri y est représenté dans un excellent tableau par le célebre *Pierre*.

M. & Madame de *Surbek*, ont la Cha-

* On a vu ci-dessus à l'article de S. Nicolas du Louvre, que M. *Piganiol* dit que la prébende des *Gallichers* a été fondée par un Gentilhomme de ce nom originaire du Limosin. M. l'Abbé *le Beuf* attribue cette fondation à *Martial Gallicher* Chanoine de Meaux & Archidiacre de Beu. *Hist. du Dioc. de Paris, tom. 1. pag. 91.*

pelle vis-à-vis, qui eſt dédié à S. Nicolas. Le tableau qui eſt de *Louis Galoche*, eſt d'un bon coloris.

Au-bas de l'Egliſe à droite & à gauche ſont encore deux petites arcades : dans l'une qui eſt revêtue de Stuc, ſont les fonts baptiſmaux : on y voit un tableau du batême de S. Jean par *Reſtout* ; il eſt digne de ce grand Maître.

Le projet eſt de placer dans l'arcade oppoſée un confeſſional avec un tableau relatif à la pénitence.

L'entrée principale de cette Egliſe donne ſur la rue S. Thomas du Louvre, où on voit un grand portail très décoré. Le bas relief qui eſt au deſſus de la porte repréſente trois Enfans dont l'un tient la Couronne d'épine, l'autre les cloux, & le troiſieme un ſceptre & une main de Juſtice. Ces figures ſont du ſavant *Pigalle*, les autres ornemens ont été ſculptés par le ſieur *Robillon*, le même qui a donné des preuves de ſon talent dans la décoration de l'intérieur de cette Egliſe, d'après les deſſeins de *Germain*.

Une partie de la décoration du portail eſt en pure perte. La rue étant trop étroite, on ne peut qu'avec beaucoup de peine appercevoir les beautés de cet édifice.

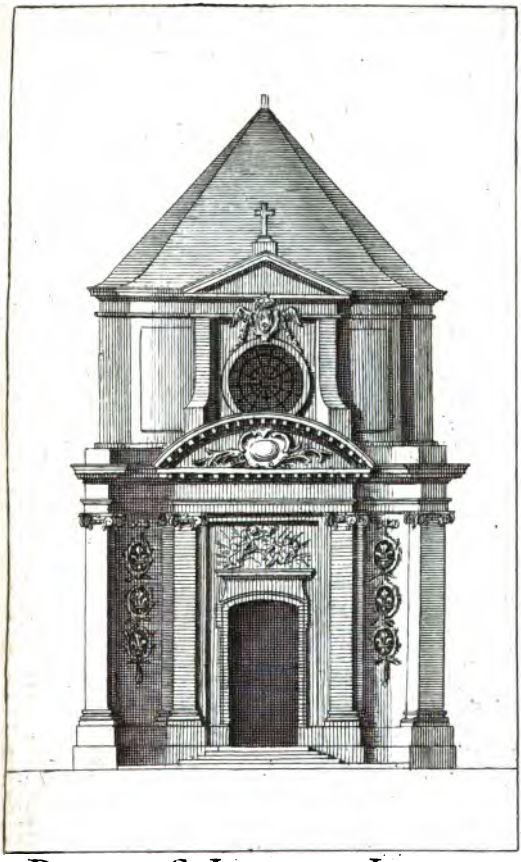

PORTAIL S. LOUIS DU LOUVRE.

PALAIS DES TUILLERIES.

LE Palais a pris son nom d'un endroit autrefois rempli de *Tuille-*, qui pendant trois ou quatre cens ans, a fourni la plus grande partie des tuiles on employoit à Paris. L'an 1342. *erre des Essarts* donna aux Quinze-gts une maison appellée l'*Hôtel des uilleries*, de laquelle dépendoient qua-ite-deux arpens de terres labourables rmés de murs. Nicolas *de Neuville de Villeroy* avoit aussi en cet endroit une aison accompagnée d'une cour & d'un ardin, laquelle portoit le même nom, & étoit située le long de la riviere de eine. François I. acquit cette maison, & donna en échange à *Villeroy* la aison & terre de Chanteloup, près de Châtres, sous Montl'hery. C'est sur les uines de ces deux maisons, & de plu-ieurs autres, que la Reine *Catherine de Médicis* fit jetter en 1564. les fondemens du *Château des Tuilleries*, & des jardins & cours qui l'accompagnent. *Philibert de Lorme*, & *Jean Bullan*, les deux plus fameux Architectes qu'il y eut pour lors en France, en donnerent le plan qui fut arrêté par la Reine. Du *Cerceau* nous a conservé ce plan, & l'on peut dire que, s'il avoit été achevé, le Château des Tuilleries auroit été, après le Louvre,

la plus belle Maiſon Royale qu'il y eût dans le Royaume; mais la ſuperſtition de la Reine lui fit diſcontinuer ce beau Palais, & lui inſpira le deſſein de faire bâtir l'*Hôtel de la Reine*, qu'on a nommé depuis l'*Hôtel de Soiſſons*. Cette Reine infatuée d'Aſtrologie, ſe laiſſa perſuader que tous les lieux, & toutes les perſonnes qui portoient le nom de *S. Germain*, devoient lui être funeſtes. Il n'en falut pas davantage pour lui faire abandonner le ſéjour du Château des Tuilleries, qui étoit ſitué dans la Paroiſſe de S. Germain l'Auxerrois; mais malgré toutes ſes précautions, ce fut *Julien de S. Germain*, Evêque de Nazaret, *in partibus*, & Abbé de Chalis, qui l'aſſiſta à la mort.

Le Château des *Tuilleries*, en l'état où le laiſſa la Reine Catherine de Médicis, n'étoit compoſé que du gros pavillon du milieu, des deux corps de logis qui ont chacun leur terraſſe, du côté des jardins, & des deux pavillons qui les terminent. Ces cinq corps de bâtiment n'avoient pas l'élevation qu'ils ont eu depuis, mais ils ne laiſſoient pas de former un tout, dont les proportions étoient fort régulieres.

Henri IV. agrandit ce Chateau, & fit commencer la grande galerie qui le joint au Louvre. Ce fut *du Cerceau* qui donna

le deſſein de ces augmentations, & qui en eut la conduite. Après ces augmentations la façade de ce Château ſe trouva compoſée de cinq pavillons, en y comprenant celui du milieu, qui eſt couvert en dôme quarré, & de quatre corps de logis, ſur une même ligne qui a cent ſoixante huit toiſes trois pieds de longueur. Cette face a beaucoup d'apparence, & eſt décorée de divers ordres de colonnes, & autres ornemens de ſculpture. Les connoiſſeurs eſtiment beaucoup les colonnes d'ordre ionique qui ſont dans cette façade à côté de la terraſſe à droite, par leurs belles proportions & leur parfaite exécution.

Louis XIV. en 1664. ordonna pluſieurs ouvrages pour la reſtauration, & l'embelliſſement de ce Château. M. *Colbert* qui venoit d'acheter la Charge de Surintendant des Bâtimens du Roi, y fit auſſitôt travailler, & ſe ſervit de Louis *le Vau*, & de *François d'Orbay* ſon éleve. Le gros pavillon du milieu n'avoit été décoré juſqu'alors, que de l'ordre ionique, & du *Corinthien*, mais on ajoûta le compoſite & un attique. Les colonnes de tous ces ordres ſont de marbre brun, & rouge. Sur l'entablement regne un fronton accompagné de pluſieurs ſtatues de pierre, & dans le timpan ſont les Armes de France. Les deux pavillons

qui ſont au côté du grand, ſont ornés de colonnes ioniques, poſées ſur un piedeſtal qui regne le long de ce ſuperbe édifice. Le ſecond ordre eſt de colonnes Corinthiennes, & au-deſſus eſt un attique terminé par une baluſtrade, & par deux vaſes de pierre. Les deux autres corps de logis, & les deux gros pavillons qui terminent cette façade, ſont décorés de pilaſtres canélés, d'ordre compoſite. Dans les deux pavillons, cet ordre eſt ſurmonté d'un attique, & ſur l'entablement, ſont des vaſes de pierre.

On entre dans les appartemens de ce Château, par un grand veſtibule qui eſt dans le pavillon du milieu, & dont le plafond, qui eſt un peu bas, eſt ſoûtenu par des arcades formées par des colonnes d'ordre ionique. *Philibert de Lorme* avoit fait conſtruire ici un eſcalier, qui étoit le plus grand, le plus aiſé, & le plus admirable qu'on eut vû juſqu'alors, mais comme il déroboit la vûe des jardins, M. *Colbert* le fit démolir, & fit faire celui qu'on voit aujourd'hui. Il eſt à main droite : ſa baluſtrade eſt ornée de lyres entrelaſſées de couleuvres, ornemens allégoriques à la deviſe de Louis le Grand, & aux Armes de M. *Colbert*, pour-lors Surintendant des Bâtimens. Sur le premier pallier, on trouve la principale entrée de la Chapelle, & ici naiſ-

sent deux autres rampes qui conduisent dans une grande enfilade d'appartemens.

Le grand salon au-dessus du vestibule, est occupé par les Cent-Suisses, lorsque le Roi séjourne dans ce Château. La sale des gardes vient ensuite. Six croisées de chaque côté ont reglé la distribution des peintures & des ornemens. Au-dessus de la corniche, sont quatre bas-reliefs, feints par autant de tableaux, dont les sujets conviennent parfaitement aux guerriers qui occupent cette piece, car ils représentent une marche d'armée, une Bataille, un Triomphe, & un Sacrifice. Entre les bas-reliefs, est un corps d'architecture feint, sur les extrémités duquel sont deux figures assises, & rehaussées d'or. Sur un socle de marbre, paroît un Trophée d'Armes, aussi peint & rehaussé d'or. Le tableau du milieu remplit la voûte de cette piece, & fait voir un Ciel ouvert, & plusieurs figures en l'air, qui désignent les biens & les honneurs, dont on récompense la vertu militaire.

L'antichambre du Roi est éclairée par huit croisées, dont quatre sont du côté de la place du Carousel, & les quatre autres du côté du jardin. Dans le plafond on a peint une ouverture feinte, au travers de laquelle on voit le soleil sur son char, qui s'eleve sur l'horison, & répand

la lumiere de toutes parts. Un vieillard qui tient une clepſydre, & repréſente le Tems, ſemble montrer au ſoleil la carriere qu'il doit parcourir. Auprès de lui ſont un enfant qui tient le plan d'un édifice, & deux figures aſſiſes ſur des nuages, dont l'une tient un ſerpent, qui mordant ſa queue, forme un cercle dans lequel eſt marquée l'année 1668. qui eſt le tems où les peintures furent achevées. L'autre repréſente le Printems, qui de la main droite montre les Signes du Zodiaque, & de la gauche tient une corne d'abondance, ſymbole de la fertilité qu'il nous promet. D'un autre côté on voit voler la Renommée qui embouche une des trompettes qu'elle tient. Quatre tableaux, peints ſur des fonds d'or, repréſentent les quatre parties du jour par des ſujets pris des Métamorphoſes d'Ovide. Dans le premier l'on voit l'Aurore que Cupidon rend amoureux de Céphale. Le ſecond nous fait voir la ſtatue de *Memnon*, qui rendoit des oracles lorſque le ſoleil dardoit ſes rayons ſur elle, mais qui redevenoit muette lorſqu'il les retiroit. Dans le troiſieme & le quatrieme ſont *Clitie* changée en tourneſol, & le ſoleil qui ſe délaſſe chez Tétis. Les encoignures ſont ornées de quatre autres bas-reliefs de figure ovale, peints en couleur de bronze, qui repréſentent en-

core les quatre parties du jour. Toutes les peintures de ces deux ſales ſont de *Nicolas Loyr.*

La grand-Chambre du Roi eſt ſuperbement meublée, lorſque Sa Majeſté fait ſon ſéjour dans ce Château ; mais, outre ces meubles précieux qu'on change ſelon les tems & les occaſions, elle a des ornemens à demeure, & qu'on y voit toujours. Le tableau du plafond repréſente la Religion ſous la figure d'une femme couronnée d'une couronne antique, & qui tient d'une de ſes mains une toile d'attente pour un portrait ; au-deſſus, & dans l'air, ſont pluſieurs figures d'anges & de génies qui tiennent dans leurs mains, l'un l'*Oriflâme*, un autre la *ſainte Ampoule*, un troiſieme une *épée*, le quatrieme un *caſque*, & le cinquieme l'*Ecuſſon de France*. Ce tableau a été peint par *Bartolet Flamael*, mort Chanoine de Liége. Au pourtour de cette Chambre regne une corniche dorée, ſur laquelle ſont des braſiers de ſtuc qui ont été ſculptés par *Lerambert* : les figures qui les accompagnent ſont du fameux *Girardon*. Les ornemens & les groteſques peints ſur le plafond & ſur le lambris ſont l'ouvrage des *le Moine*.

De cette chambre on paſſe dans la chambre du lit du Roi. Les peintures du plafond de cette piece, de même que

celles du petit cabinet qui eſt de plein pied, ſont de *Noël Coypel*. Les payſages que l'on voit dans ces deux pieces, ſont de *Franciſque Milet*, Peintre Flamand, très-habile Payſagiſte.

Le grand cabinet eſt décoré avec beaucoup de goût & de magnificence de pluſieurs ouvrages de ſtuc : l'on voit pluſieurs figures dans les paneaux du lambris qui déſignent la guerre & l'abondance. C'eſt dans ce cabinet que s'eſt tenu le Conſeil de Régence pendant la minorité de Louis XV.

De ce cabinet l'on entre dans la *galerie des Ambaſſadeurs*, ainſi nommée, parce que c'eſt dans ce lieu que Louis XIV. donnoit ſes audiences publiques aux Miniſtres Etrangers. Le plafond eſt diſtribué en pluſieurs compartimens, ou bordures, dans leſquels ſont des tableaux qui repréſentent la fable de *Pſiché*, & pluſieurs autres ſujets pris des Métamorphoſes. La plûpart de ces tableaux ont été copiés à Rome d'après la galerie Farneſe, peinte par le fameux *Annibal Carache* : ce fut M. Colbert qui fit faire ces copies par les plus habiles éleves de l'Académie de peinture que le Roi entretient à Rome. Cette galerie a été fort mal-traitée pendant le ſéjour que Louis XV. a fait dans ce Château ; car on fut obligé pour la commodité du Maréchal

de *Villeroy*, & pour celle de quelques Officiers de Sa Majeſté, de la couper & de la partager par des cloiſons, & par des ſoûpentes qui font un très-mauvais effet.

Au bout de cette galerie eſt un eſcalier par lequel on va à l'Appartement qu'occupoit autrefois la Reine *Marie-Thérese d'Autriche*, & que le Maréchal de *Villeroy* Gouverneur de Louis XV. a occupé pendant la minorité de ce Prince. Les tableaux dont il eſt orné, ſont de *Nocret* Peintre Lorrain, qui dans quelques-unes de ces peintures, a repréſenté la Reine *Marie-Thereſe* ſous la figure de Minerve.

Les appartemens du rez-de-chauſſée qui ſont au-deſſous de ceux que je viens de décrire, ont été autrefois occupés par Louis XIV. Les peintures ſont de *Nicolas Mignard*, & ſont allégoriques au Roi Louis XIV. dont le ſoleil étoit le corps de la deviſe. Dans le plafond de l'Antichambre, le feu Roi eſt repréſenté ſous la figure d'Apollon aſſis ſur un Trône, & ayant ſous les pieds un globe. Les quatre parties du Monde, & Neptune dans des attitudes de ſoumiſſion & de reſpect, lui ſont préſentés par Minerve. Le reſte de ce plafond eſt rempli par des figures ſymboliques, peintes en forme de bas relief.

Le plafond de la piece qui ſuit, nous

fait voir Apollon assis, & environné du Zodiaque. Dans le lointain on voit les heures représentées par de belles filles qui s'empressent d'atteler les coursiers au char de ce Dieu; & au-dessous sont les quatre Saisons, figurées par des femmes qui sont d'un âge, & dans des attitudes qui conviennent à ces quatre parties de l'année. Aux côtés de ce grand tableau il y en a deux petits, dont l'un nous fait voir *Apollon*, qui à coup de flèches tue les Cyclopes, pour venger la mort de son fils Esculape que Jupiter avoit tué d'un coup de la foudre qu'ils avoient forgée. L'autre petit tableau représente *Apollon*, *Diane* & *Latone*, qui se vengent sur les enfans de *Niobé*, de la préférence qu'elle leur avoit donnée sur ceux de *Latone*. Dans l'alcove de cette chambre, la nuit est représentée par une femme dont le manteau est persemé d'étoiles, & qui est environnée de pavots.

Les deux enfans qu'elle tient entre ses bras, désignent les songes qui accompagnent ordinairement le sommeil. Les deux tableaux qui sont aux côtés de celui-ci, nous font voir le supplice du satyre *Marsyas*, & celui du Roi *Midas*. Au-dessus des portes sont deux marines, dans l'une desquelles est la chûte d'*Icare*.

Dans le petit cabinet de cet appartement on voit Apollon qui distribue des

couronnes de laurier, une à la Muſe de la Poëſie, une autre à la Muſe de la Peinture, & une à la Muſe de la Muſique. Sur la cheminée eſt *Apollon* qui reçoit une lyre des mains de Mercure. Vis-à-vis eſt un autre tableau où l'on voit *Apollon* & *Daphné*. Au-deſſus des portes ſont *Clitie* & *Hyacinte*, qui repréſentent le lever & le coucher du ſoleil. Le grand cabinet de cet appartement n'a point de peintures dans ſon plafond. L'appartement qui eſt de plain pied à celui dont je viens de parler, a ſervi autrefois à *Louis de France*, Dauphin de Viennois, & fils de Louis XIV. Les peintures dont il eſt orné conſiſtent dans un tableau de l'éducation d'Achille, peint par *Philippe* : on y voit les différens exercices, & les amuſemens de la jeuneſſe. Ces deux appartemens ont été occupés, depuis le mois de Décembre 1715. juſqu'au 26. Août 1718. par le *Duc du Maine* Sutintendant de l'éducation de Louis XV. & par la *Ducheſſe du Maine*; mais la Surintendance de l'éducation de Sa Majeſté ayant été pour lors donnée au *Duc de Bourbon*, ce Prince ſe logea dans ces appartemens.

De l'autre côté eſt *la Chapelle* qui a ſa principale porte ſur le premier palier du grand eſcalier. Elle n'eſt pas achevée, & n'a rien que de fort ſimple. On remar-

quera cependant ſur l'autel une excellente copie de la belle Nativité du *Corrége*. La Tribune du Roi eſt au-deſſus de la grand-porte. La Sacriſtie eſt derriere le Maître-Autel, & au-deſſus eſt la Tribune des Muſiciens.

La Sale des Machines eſt une des plus vaſtes, & certainement la plus ingénieuſement & la plus richement décorée qu'il y ait en Europe. Elle a été conſtruite par ordre du Roi Louis XIV. pour la repréſentation des Ballets & des Comédies. Ce fut *Vigarani* Gentilhomme Italien qui donna le deſſein, & conduiſit l'exécution de ce ſuperbe Théâtre, qui peut aiſément contenir ſept ou huit mille perſonnes. Celui de *Parme* qui eſt tant vanté, eſt un peu plus grand que celui-ci, mais d'ailleurs il n'a aucun ornement, au lieu que le plafond de la ſale des machines eſt enrichi de ſculptures dorées, & de peintures qui ont été exécutées par *Noël Coypel*, ſur les deſſeins de *le Brun*. Les loges ſont ſoûtenues par des colonnes corinthiennes, dont les chapitaux & les ſoubaſſemens ſont dorés, de même que les corniches & les baluſtrades; ce côté eſt terminé par un grand pavillon, qui fait ſymétrie avec celui qui eſt vis-à-vis le Pont-Royal, c'eſt là que logeoit le Grand-Ecuyer, avant qu'on lui eut fait bâtir un Hôtel tout auprès.

On a commencé à ce pavillon une galerie paralelle à celle qui regne du côté de la riviere ; mais il n'y a pas d'apparence qu'elle soit sitôt continuée.

La grande écurie est aussi de ce côté, & entre le pavillon où logeoit le Grand-Ecuyer, & la rue S. Honoré. C'est un vieux bâtiment, qui n'est en rien comparable aux écuries superbes que Louis XIV. a fait bâtir à Versailles ; au-dessus de la porte est une figure de cheval qui est très-mutilée, elle est de Maître *Paul Ponce*, Sculpteur Florentin.

On trouve ensuite un manege découvert, & un manege couvert, qui a été bâti pendant la minorité de Louis XV. & qui n'étant pas entierement achevé, lorsque le Roi alla faire son séjour ordinaire au Château de Versailles en 1722. est encore dans le même état.

Le jardin des Tuilleries n'étoit pas autrefois, ni aussi commode, ni aussi bien distribué, ni aussi étendu qu'il l'est à présent ; car, outre qu'il étoit séparé du Château par une rue, son étendu n'étoit pas à beaucoup près aussi considérable qu'elle l'est aujourd'hui. Il y avoit cependant un étang, un bois, une voliere, une orangerie, des allées, des parterres, un écho, un théatre, & un labyrinthe. La voliere consistoit en plusieurs bâtimens, & étoit située vers le milieu

du quai des Tuilleries, ainſi qu'on le peut voir dans le plan de Paris que *Gombouſt* fit graver en 1652. L'écho étoit au bout de la grande allée, c'eſt-à-dire, au bout du jardin, & étoit entouré d'une muraille de deux toiſes de haut, arondie en demi-cercle de vingt-quatre pieds de diamêtre, & cachée par des paliſſades. Auprès de cet écho, du côté de la Porte S. Honoré, étoit l'*orangerie*, comme elle y eſt encore, & auprès étoit une eſpece de ménagerie, où il y avoit des bêtes féroces. Dans le baſtion qui tenoit à la Porte de la Conférence, & qui fut conſtruit en 1581. étoit un grand terrain, qui ſervoit de garenne, & à une des extrémités duquel, entre la Porte de la Conférence & la voliere, étoit un *chenil* que le Roi Louis XIII. donna à *Renard*, par brevet du 20. Avril 1630. à condition qu'il défricheroit ce terrein, & qu'il le rempliroit de plantes & de fleurs rares; en ſecond lieu, qu'il donneroit deux mille livres au nommé *Paſchal* qui avoit ſoin des chiens du Roi; en troiſieme lieu, qu'il bâtiroit à ſes depens un chenil à un autre endroit; quatriemement, qu'après ſa mort, ſes héritiers pourroient retirer les fleurs & les plantes qui s'y trouveroient, ou du moins, qu'on leur en tiendroit compte. Ce brevet fut confirmé par un autre du dernier jour d'Août de

l'an 1630. par lequel le Roi l'assuroit qu'il ne le dépossséderoit point de son jardin, qu'après l'avoir récompensé de toutes les dépenses qu'il y avoit faites; & que si on venoit jamais à le joindre aux Tuilleries, dès-lors il lui en donnoit la Conciergerie par avance.

Comme il est fort parlé de ce jardin dans les mémoires de la minorité de Louis XIV. il ne sera peut-être pas inutile de faire un peu connoître *Renard*, & l'on devinera aisément l'usage qu'on faisoit de son jardin, & les raisons qui lui donnoient tant de réputation. Cet homme qui avoit été valet de chambre du Commandeur de *Souvré*, avoit de l'esprit, étoit souple, obligeant, & se connoissoit fort bien en meubles, & surtout en tapisseries. Il en faisoit apporter chez lui des plus belles, & en vendoit aux personnes de qualité, même au Cardinal Mazarin, qui se plaisoit quelquefois à converser avec lui sur ce sujet. Dès que Louis XIII. lui eut donné ce terrein, il y fit un jardin extrêmement propre qui, par sa situation, & par les manieres commodes du Maître, devint le rendez-vous ordinaire des Seigneurs de la Cour, & de tout ce qu'il y avoit de galant dans ce tems-là. Quoique les Frondeurs ne vouluſſent pas laisser entrer le Roi dans Paris, les courtisans ne laissoient pas

d'aller aux Tuilleries, & de-là au jardin de *Renard*. Un jour que le Duc de *Candale*, *Jarzay*, *Bouteville*, *S. Mesgrin*, & quelques-autres, avoient fait partie d'y ſouper, les Frondeurs l'ayant ſçu, & craignant que ſi le peuple voyoit ſouvent les Seigneurs qui étoient dans le parti de la Cour, il ne s'accoutumât inſenſiblement à voir le Roi, ils y envoyerent le Duc *de Beaufort* ſuivi de beaucoup de gens : ce Prince chaſſa les violons, renverſa les tables, & y fit un déſordre, dont il eſt parlé dans les Mémoires de ce tems-là.

M. *Colbert*, ayant réſolu de faire travailler à l'embelliſſement des Maiſons Royales, commença par le Palais des Tuilleries, auquel il joignit le jardin qui en étoit ſéparé par une rue, ainſi que je l'ai dit, fit abatre le logement de Mademoiſelle de *Guiſe*, la voliere, & les autres maiſons juſqu'à la porte de la Conférence, pour y élever une terraſſe plantée de deux rangs d'ormes, qui regnent le long de la riviere, pendant l'eſpace de deux cent quatre-vingt-ſix toiſes de longueur, ſur environ quatorze de largeur, & qui eſt paralelle à celle qui eſt le long du manege de la grande écurie. On enferma en même tems le jardin de *Renard* dans l'enclos des Tuilleries, & l'on coupa, par le milieu, l'ancienne terraſſe qui étoit au bout, pour laiſſer libre la vuë

du Cours : on fit dans cet endroit un fer à cheval, pour y monter des deux côtés.

Par ce que je viens de dire, il eſt aiſé de s'appercevoir que ce jardin eſt entouré de deux terraſſes, l'une du côté du manege & de la rue S. Honoré, & l'autre du côté de la riviere. Elles commencent preſque à la terraſſe qui regne devant la façade du Château, dans toute la longueur du jardin, & ſe terminent en fer à cheval, devant l'eſplanade qui eſt vis-à-vis le Cours.

Ce jardin eſt ſans contredit le plus beau de l'univers de l'aveu de tous les étrangers. La diſpoſition eſt d'*André le Noſtre*, homme incomparable en cette partie, & le plus ſavant qui ait été depuis l'établiſſement de la Monarchie. Elle eſt ſi belle & ſi ingénieuſe, que quoique ce jardin ne contienne que ſoixante-ſept arpens, on y trouve cependant tout ce qui peut ſe trouver dans les promenades les plus vaſtes, & les plus délicieuſes.

Il a falu un grand art, pour le faire paroître de niveau, car il a dans ſa largeur une pente de cinq pieds : ce qui fait que le deſſus de la terraſſe qui eſt du côté des Capucins, eſt de niveau au bas de la terraſſe qui eſt du côté de la riviere, & que celle-ci a cinq pieds de haut ; ainſi c'étoit plus de trente mille toiſes cubes de terre, qu'il eut falu rapporter. Le gé-

nie de le Noſtre ſurmonta cette grande difficulté, & rendit ce lieu admirable par la juſte proportion de toutes ſes parties dont l'œil eſt toujours enchanté.

Sur la terraſſe qui regne le long de la façade du Château, il y a ſix ſtatues & deux vaſes. Les trois qui ſont du côté de la riviere ſont de *Couſtou l'aînée* & repréſentent un *chaſſeur*, & deux *chaſſereſſes*. Celles qui ſont du côté du manege, ſont de *Coyzevox*, & nous font voir un faune jouant de la flute traverſiere, une hamadriade, & *Flore*.

Le parterre eſt diſtribué en un grand nombre de compartimens remplis des plus belles fleurs, ſuivant les différentes ſaiſons de l'année, & animé par trois jets d'eau qui tombent dans autant de baſſins poſés en triangles. Le plus grand des baſſins eſt dans une eſplanade, à la tête de la grande allée. Au pourtour ſont quatre groupes de marbre blanc, dont le premier nous fait voir *Lucréce* qui, ne pouvant ſurvivre à la violence que le jeune Tarquin lui avoit faite, ſe poignarde en préſence de *Collatin*, ſon mari. Ce groupe a été commencé à Rome par *Theodon*, un des penſionnaires entretenus par le Roi à l'Académie de S. Louis; après ſa mort il a été achevé à Paris par *le Pautre*. Vis-à-vis de ce groupe, en eſt un autre d'*Enée* qui porte ſon pere *An-*

hiſe, & qui mene ſon fils Aſcagne par la main ; il a été ſculpté par *le Pautre*, dans le tems qu'il étoit à Rome. Le troiſieme groupe repréſente l'Enlevement d'*Orithie* par Borée, il eſt d'*Anſelme Flamen*. Le quatrieme eſt l'enlevement de *Cybelle* par Saturne ſous la figure du Tems : Cerès eſt à ſes pieds appuyée ſur un lion, ſymbole de la terre. Celui-ci a été fait par *Regnaudin*. Ces deux derniers groupes étoient autrefois dans l'orangerie de Verſailles ; ils furent tranſportés ici en 1716.

La grande allée a cent ſoixante-cinq toiſes de longueur, ſur ſeize de largeur : elle eſt plantée de maronniers d'inde. Au bout de cette allée, eſt un grand baſſin ou piece d'eau, de figure octogone.

A droite, & à gauche de cette grande allée, on trouve pluſieurs autres allées, des boſquets, & des boulingrins de différentes figures, & des pieces de gazon rondes & ovales, & creuſées en pente douce. A main droite, en deſcendant, M. *Colbert* avoit fait dreſſer un théatre de verdure, pour y repréſenter la comédie, & un amphithéatre qui en étoit ſéparé par une eſpece de parterre, capable de contenir plus de mille ſpectateurs. Au lieu où étoit ce théatre, on fit un *jeu de Mail*, pour ſervir aux amuſemens du Roi Louis XV. pendant le ſéjour qu'il a fait

au Château des Tuilleries. Dans le vuide de ce Mail, on avoit élevé un pavillon d'architecture, dont les dehors étoient ornés de marbre, & de bronze feints : dans ce pavillon étoit un Billard qui a servi auſſi aux plaiſirs du Roi Louis XV. Depuis que Sa Majeſté ne fait plus ſon ſéjour en ces lieux, on a détruit le mail & le pavillon, & on a fait ſur le terrein qu'ils occupoient une grande piece de gazon. Entre la grande piece d'eau, & le fer à cheval, on a poſé quatre grands piedeſtaux de marbre, qui portent de grandes ſtatues auſſi de marbre, dont deux repréſentent *le Tibre* & *le Nil* : elles ont été copiées à Rome, d'après l'antique, par les étudians de l'Académie ; les deux autres ſont *la Seine*, ſculptée par *Couſtou l'aîné*, & *la Loire* par *Vancleve*. Les ſeize enfans, qu'on voit ici en diverſes attitudes auprès du Nil, déſignent la fécondité que les débordemens de ce fleuve procurent au pays qu'il arroſe.

Au haut du fer à cheval, on a placé, ſur des jambages ruſtiques, deux chevaux aîlés de marbre blanc, dont l'un porte une Renommée qui embouche ſa trompette, & l'autre un Mercure. Ces deux figures déſignent la Renommée & les Hérault d'Armes qui, ſous le regne de *Louis le Grand*, ont annoncé aux

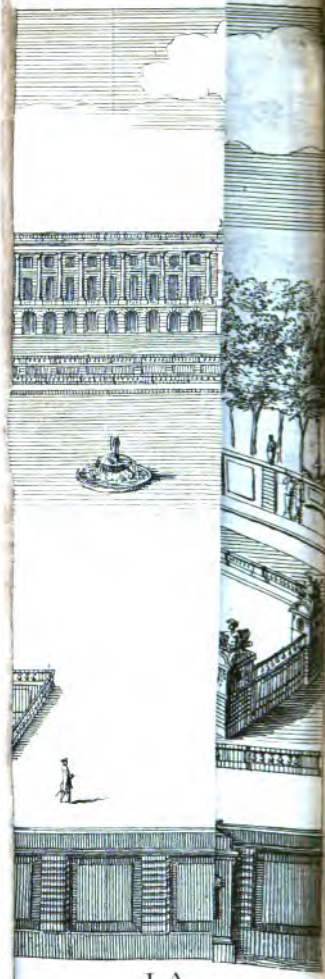

LA

Nations tantôt la paix, tantôt la guerre, mais toujours la gloire de ce grand Prince. Ces deux groupes ſculptés par *Coyzevox*, ont été tranſportés ici de Marly le 1. de Janvier 1719. Chacun de ces groupes eſt d'un ſeul bloc de marbre de douze pieds de haut, ſans qu'on ait été obligé d'y rien ajoûter, non pas même pour la trompette de la Renommée, qui a été épargnée avec une attention infinie.

Au milieu du fer à cheval qui termine ces jardins, du côté du cours, & des champs-éliſées, on a conſtruit en 1716. un pont-tournant qui eſt d'un deſſein ingénieux, & qui facilite la communication des Tuilleries avec le cours, & les champs-éliſées.

L'eſpace qui ſe trouve entre le pont des Tuilleries & les champs-éliſées eſt deſtiné à former une place à laquelle la Ville fait travailler depuis quelques années. Cette place qui eſt octogone eſt formée par des foſſés revêtus de chaque côté de murs conſtruits en pierre d'Arcueil d'un appareil admirable. Sur le cordon de ces murs ſera élevée une baluſtrade le long de laquelle regnera une banquette.

Dans le milieu de la place ſera la figure équeſtre de S. M. ſur un piédeſtal. Deux baſſins ſeront formés ſur deux des faces du piédeſtal au Nord & au Midi; & les eaux qui en ſortiront leur ſeront

communiquées par un réservoir pratiqué dans un édifice carré-long construit au couchant à l'un des angles de la place. Comme cette place n'occupera pas absolument toute la superficie de l'esplanade, on arrachera tous les arbres des champs élisées, & l'on fera une nouvelle plantation que l'on accordera à la disposition de la place.

La construction & la décoration de ce monument seront exécutés sur les desseins, & sous la conduite de M. *Gabriel* premier Architecte du Roi. On peut juger de la beauté de ses plans par le modele en relief que l'on voit à Versailles.

Au bout de la terrasse des Tuilleries qui regne le long de la riviere, étoit *la porte de la Conférence* que l'on a abbattue en 1730. *Le Maire* dans son *Paris ancien & nouveau*, nous assûre que cette porte avoit été bâtie sous le regne de François I. Il y a apparence que M. *de la Mare* le croyoit aussi, car parmi les plans qu'il a inserés dans son sçavant Traité de la Police, il y en a un qui nous représente Paris depuis le regne de Charles VII. jusqu'à Henri III. inclusivement, & dans ce plan on voit la porte de la Conférence dans la même situation où nous l'avons vû, & ayant le même nom qu'elle porte à présent. Cependant il ne paroît pas par les Historiens contemporains, que

que pour lors, ni long-tems après, il y eut ici une porte. L'on voit que lorſque le Roi Henri III. quitta bruſquement Paris, le 13. de Mai de l'an 1588. il ſortit par *la porte neuve*, & ſe rendit à Chartres. Ce fut encore par *la porte neuve* que le Roi Henri IV. fit ſon entrée dans Paris le 22. de Mars de l'an 1594. ſans que dans l'une, ni dans l'autre de ces deux grandes occaſions, il ſoit parlé de la porte de la Conférence. Qu'on ne nous diſe pas avec *Dom Felibien* & *Dom Lobineau*, qu'il n'y a eu ici qu'une porte, à laquelle on donna d'abord le nom de porte neuve, & enſuite celui de porte de la Conférence, car outre que leur ſituation étoit différente, la porte neuve étant au-deſſus du grand pavillon des Tuilleries, & répondant à la porte ſaint Honoré, qui étoit pour lors proche la rue S. Nicaiſe, on a vu la porte neuve, & la Porte de la Conférence, exiſter en même-tems, & avoir chacune ſon nom particulier, ainſi qu'il eſt prouvé par le plan de Paris, que *Gombouſt* donna au public en 1652.

Il n'eut pas été difficile aux écrivains que je viens de citer, de découvrir au vrai le tems auquel la porte de la Conférence a été bâtie, & d'éviter pluſieurs fautes qu'ils ont faites à ſon ſujet. Ils n'avoient qu'à jetter les yeux ſur l'eſtam-

pe que *Perelle* en a faite, & ils auroient vu que cette porte fut élevée en 1633. Il eſt aſſez vraiſemblable que le nom de *porte de la Conférence* lui a été donnée à l'occaſion des Conférences de *Surenne*, entre les Députés du Roi, & ceux de la ligue, & dont la premiere fut tenue le 29. d'Avril de l'an 1593. Comme les Députés ſortoient pour s'y rendre, par la porte neuve, & que ces Conférences furent la cauſe & le ſignal de la pacification des troubles qui depuis longtems déſoloient la France, il y avoit toujours au bout des Tuilleries une grande quantité de peuple qui s'y aſſembloit, pour voir aller & revenir les Députés. Ce fut en mémoire du ſuccès de ces Conférences, & de la joye publique qu'il produiſit, que lorſqu'on bâtit cette porte, on lui donna le nom de *Porte de la Conférence*.

Au-delà des Tuilleries, & le long de la riviere, eſt une promenade magnifique, que l'on nomme *le Cours-la-Reine*, parceque ce fut la Reine *Marie de Médicis* qui le fit planter en 1628. Les Lettres Patentes du Roi à ce ſujet, furent données à Paris le 2. d'Avril de cette année. Elle portent que cette promenade, qui doit avoir environ 750. toiſes de longueur, commencera à l'*Abreuvoir l'Evêque*, hors la foſſe porte des Tuilleries, & finira au pré de la Savonnerie. Ce

Cours a mille cinq cens quarante pas communs de longueur, sur quarante de largeur. Au milieu, il y a un rond de cent pas de diamêtre. Quatre rangs d'ormes espacés de douze en douze pieds, forment trois allées, dont celle du milieu a vingt pas de largeur. A chaque bout il y a un portail d'architecture, fermé par des portes de fer en baluſtres. Les arbres de ce Cours qui n'avoient pas encore cent ans, ayant paru néanmoins trop vieux aux yeux de quelques perſonnes, on les fit arracher, & le 27. Novembre de l'an 1723. *Le Duc d'Antin*, pour lors Surintendant des Bâtimens du Roi, le fit replanter en ſa préſence. Il fit la cérémonie de planter lui-même le premier de ces arbres, & attendit que tous les autres le fuſſent, ce qui fut exécuté en trois heures de tems.

Par la grande eſplanade ronde qui eſt au milieu de ce Cours, & par un petit pont de pierre, on va dans une plaine qu'on voit à main droite, & qu'on nomme *les Champs-Eliſées*. En 1670. elle fut plantée d'ormes qui forment quantité de belles allées qui s'étendent juſqu'au Roulle, & aboutiſſent en forme d'étoile à une hauteur, d'où l'on découvre une partie de la Ville, & de la campagne des environs.

La grande allée de champs-éliſées eſt

plus ſpacieuſe que les autres, & aboutit, d'un côté, à la grande eſplanade qui eſt vis-à-vis le pont-tournant des Tuilleries, & de l'autre, à l'Etoile. Elle eſt traverſée par une arche ou eſpece de pont, qu'on a bâtit en 1717. & qu'on nomme *le pont d'Antin*, parcequ'il fut conſtruit par ordre du Seigneur qui porte ce nom.

Le Cours eſt ſéparé des champs-élifées, & de la chauſſée ou grand chemin qui conduit à Verſailles, par des foſſés ſecs, & revêtus de pierre de taille. Comme cette chauſſée eſt entre ces foſſés & la riviere, qu'elle eſt ſans parapets, & que c'eſt le chemin du monde plus fréquenté, il eſt ſouvent arrivé des accidens facheux, & c'eſt pour les prévenir, qu'au mois de Janvier de l'an 1729. on a fait mettre des lanternes, depuis la porte de la Conférence, juſqu'au bout du Cours qui eſt près de Chaillot.

Entre le Cours & la Savonnerie, il y un terrein qu'on nommoit autrefois *le pré de la Savonnerie*, & dans lequel, ſous le regne de Louis XIV. on élevoit des maroniers d'inde, & des arbuſtes de différentes eſpeces, pour en fournir aux jardins des Maiſons Royales. En 1719. on y jetta les fondemens d'un grand édifice, auquel on travailla avec tant de vivacité, qu'en très-peu de tems il fut preſque à demi conſtruit ; mais en 1723. il fut

tellement détruit, qu'il n'en reſte plus que la moindre partie. On a dit que cet édifice avoit été élevé pour être l'Hôtel de *la Monnoye*, mais on n'a jamais bien ſçu à quel uſage il étoit deſtiné : ce qu'il y a de conſtant, c'eſt qu'il entroit dans le chimérique & fatal Syſtême de Law.

La Savonnerie eſt un grand & vieux bâtiment qui a été ainſi nommé, parce-qu'on y faiſoit autrefois du *ſavon*. Depuis quelque tems c'eſt une Manufacture Royale d'ouvrages à la turque, & façon de perſe. Elle fut établie en 1604. en faveur de *Pierre du Pont* qui avoit formé ce deſſein, & qui en eut la direction. *Simon Lourdet* lui ſuccéda en 1626. & l'un & l'autre réuſſirent ſi parfaitement dans les ouvrages qu'on y fit, qu'ils obtinrent des Lettres de Nobleſſe. Cette fabrique, la ſeule qu'il y ait en Europe pour ces ſortes d'ouvrages, eſt encore aujourd'hui ſous la direction de *Pierre du Pont*, petit-fils de celui qui l'a établie. Le tapis de pied qui devoit couvrir tout le parquet de la grande galerie du Louvre, & qui conſiſte en quatre-vingt-douze pieces, eſt un des plus grands, & un des premiers ouvrage de cette Fabrique. Celui qui couvre la tribune du Roi à Verſailles, de même que ceux qu'on voit à Trianon, à Marly, & dans les autres Maiſons Royales, ont été faits ſous Pierre du

Pont, petit fils de celui à qui on doit cet établiſſement. La chaîne du canevas des ouvrages qu'on fait ici, eſt poſée perpendiculairement, comme aux ouvrages de haute-liſſe, mais au lieu qu'à ces derniers, l'ouvrier travaille derriere le beau côté, à la ſavonnerie au contraire le beau côté eſt en face de l'ouvrier, comme dans les ouvrages de baſſe-liſſe.

Les bâtimens de cette Manufacture ont été réparés en 1713. par ordre du Duc d'Antin, pour lors Directeur Général des Bâtimens & Manufactures du Roi, ainſi qu'il paroît par une Inſcription gravée dans un marbre noir qui eſt ſur la porte.

La Chapelle eſt attenant cette Manufacture, & eſt ſous l'invocation de ſaint Nicolas. Sur la porte on lit l'Inſcription ſuivante :

La très-auguſte MARIE DE MEDICIS, *Mere du Roi* LOUIS XIII. *pour avoir par ſa charitable munificence des couronnes au ciel comme en la terre, par ſes mérites, a établi ce lieu de charité, pour y être reçus, alimentés, entretenus, & inſtruits les enfans tirés des Hoſpiteaux des pauvres enfermés, le tout à la gloire de Dieu, l'an de grace* 1615.

Chailleau ou *Chaillot*, comme on prononce aujourd'hui, eſt un village, & un fauxbourg de Paris qui, dans les anciens titres, eſt nommé *Calloellum*, *Callogetum*, & *Chailloëllum*. Sur ce qu'on repréſenta à Louis XIV. que s'il plaiſoit à Sa Majeſté d'ériger le village de Chaillot en fauxbourg de Paris, elle augmenteroit ſes revenus, en changeant la taille qu'on impoſoit ſur ce Village, en droits d'entrée, Chaillot fut érigé en fauxbourg, ſous le nom de la *Conférence*, par Arrêt du Conſeil du mois de Juillet 1659. mais ce ne fut qu'à cet égard ſeulement, car Sa Majeſté voulut qu'en tous autres cas, ce lieu continuât d'être regardé comme Village; malgré la préciſion de cet Arrêt, les Maîtres, & Gardes Jurés de divers métiers attaquerent les ouvriers & Marchands de Chaillot, pour les obliger à prendre des lettres de maîtriſe: mais la Supérieure & les Religieuſes de la Viſitation de Chaillot, propriétaires de la moyenne & baſſe Juſtice, & Engagiſtes de la haute, s'adreſſerent au Roi pour qu'il lui plût de faire ceſſer ce trouble. Sa Majeſté ayant égard à leur requête, déclara par Arrêt de ſon Conſeil du 18. Octobre 1707. qu'en érigeant le Village de Chaillot en fauxbourg de Paris, elle n'avoit pas prétendu en aſſujetir les habitans aux charges, & aux ſta-

tuts des Communautés des arts & métiers de la Ville, & en conſéquence défendit aux Maîtres & Gardes Jurés de ces Communautés de les troubler à l'avenir dans l'exercice de leurs profeſſions. Ainſi Chaillot eſt aujourd'hui, à différens égards, un Village, & un des fauxbourgs de Paris.

L'Egliſe Paroiſſiale eſt ſous l'invocation de S. Pierre, & eſt ſituée au milieu du Village.

A mi-côte ſont les Religieuſes de la Viſitation de ſainte Marie qui ont été établies en cet endroit par *Henriette Marie de France*, Reine d'Angleterre, fille du Roi Henri IV. & veuve de Charles I. Roi d'Angleterre, laquelle ayant acheté en 1651. une maiſon à Chaillot, qui ayant été bâtie par la Reine *Catherine de Medicis*, avoit été achetée & embellie par le *Maréchal de Baſſompierre*, après la mort de cette Princeſſe, & enfin avoit été vendue par décret, ſur le *Comte de Tillieres*, la fit aproprier pour en faire un Monaſtere de Filles de la Viſitation de ſainte Marie. On l'a depuis augmentée conſidérablement, & l'Egliſe en fut rebâtie tout à neuf l'an 1704. mais ſon comble n'a aucune proportion avec les autres bâtimens, & eſt d'autant plus choquant, qu'on l'apperçoit de loin. C'eſt *Nicolas Fremond*, Garde du Tréſor

Royal, & *Genevieve Damond*, sa femme, qui ont fait bâtir cette Eglise entierement à leurs dépens, & qui par conséquent en sont les fondateurs, ainsi qu'il est dit dans l'Epitaphe que je vais transcrire ci-dessous. Ceux qui aiment les Arts, & qui s'y connoissent, vantent infiniment la serrurerie de la grand-porte de cette Eglise.

Dans le Chœur de cette Eglise, sont les Cœurs d'*Henriette-Marie de France*, Reine d'Angleterre, qui est la fondatrice de cette maison; de son fils *Jacques Stuard II.* du nom, Roi de la grande Bretagne, & de *Louise-Marie-Stuart*, fille de ce Prince, morte au Château de S. Germain en Laye le 10. d'Avril 1712. Le corps de *Josephe-Marie d'Est*, femme de Jacques II. est ici en dépôt. Elle mourut aussi au Château de S. Germain en Laye le 7. de Mai de l'an 1718.

A droite, en entrant dans cette Eglise, on voit contre le mur l'Epitaphe qui suit :

ICI REPOSE

le Cœur de Dame GENEVIEVE DAMOND,
veuve de Messire
NICOLAS DE FREMOND,
Conseiller du Roi en ses Conseils,
Grand Audiencier de France Honoraire,
& Garde du Trésor Royal.
Une douceur toujours égale :

une humilité ſincere : une piété conſtante :
une tendre charité pour les Pauvres :
des aumônes abondantes :
un zele éclairé pour la gloire de Dieu :
toutes ſortes de vertus fidellement
pratiquées, tandis que ce cœur a reſpiré,
ont été des preuves que Dieu l'avoit
formé ſelon le ſien,
& qu'il y faiſoit ſa demeure.
Elle eſt décédée le 19. d'Août 1703.
âgée de 69. ans, après avoir vû
commencer le bâtiment de cette Egliſe
que ſon Epoux & elle ont fondée.
Priez Dieu pour leur repos.

L'enclos de ce Couvent deſcend juſqu'au bord du chemin de Verſailles qui eſt entre la riviere & le mur de clôture. On voit ici un vieux bâtiment où ſont les priſons du Village.

C'eſt contre ce mur de clôture qui regne ſur le chemin de Paris à Verſailles, & ſur la riviere, que feue S. A. R. *Ducheſſe d'Orléans* a fait bâtir en 1735. & 1736. un pavillon d'architecture de très-bon goût, & qui offre à la vûe des amuſemens toujours nouveaux par la quantité d'équipages, & de perſonnes de tout rang qui vont & reviennent continuellement.

L'Ecu parti des Armes de France & de Medicis, qu'on voit encaſtré dans ce

mur, eſt un reſte qui prouve que cette maiſon a appartenu autrefois à *Catherine de Medicis*, Reine de France.

Au haut du Village ſont les Religieuſes Chanoineſſes de ſainte Genevieve de l'Ordre de S. Auguſtin, qui étoient auparavant à Nanterre, & qui furent transferées ici par Lettres Patentes obtenues au mois de Juillet 1671. qui furent enregiſtrées au Parlement le 3. d'Août de l'année 1672. Ce Couvent a été connu ſous le nom de *Notre-Dame de Paix*: mais depuis la réunion de l'Abbaye de ſainte Perrine de la Villette à cette maiſon, on lui donne le nom d'*Abbaye de ſainte Perrine de Chaillot*.

LES MINIMES DE NIGEON, OU DE CHAILLOT.

Ce Couvent eſt attenant l'enclos des Filles de la Viſitation, & dans la même ſituation, à mi-côte. Cet Ordre a été inſtitué en 1474. par *François Martotile* natif de Paule, en Calabre. L'humilité dont ce Saint faiſoit profeſſion, fit qu'il donna à ſes Diſciples le nom de *Minimes*.

On nomme ce Couvent *les Bons Hommes* de Chaillot. Quelques-uns diſent que le nom de Bons-Hommes fut donné aux Minimes, parce que Louis XI. appelloit François de Paule, *le Bon-Homme*, & qu'on a continué le même nom à

ſes diſciples, qui le méritoient par leur douceur & leur charité. D'autres prétendent qu'on les a ainſi nommés, à cauſe qu'ils occupent un Couvent dans le bois de Vincennes, que les Moines de Grammont avoient occupé avant eux, & que ces derniers ſont appellés dans pluſieurs anciens titres *Boni Homines*, & même ſont encore nommés *Bons-Hommes* dans quelques lieux du Royaume; mais quelqu'accoutumé qu'on ſoit aux bizarreries de l'uſage, on ne peut croire que le Couvent des Minimes du bois de Vincennes ait donné à celui de Chaillot une dénomination qu'il n'a pas conſervé lui-même.

Corrozet, *Bonfons*, *Sauval*, *&c.* aſſurent tous que le Couvent *des Minimes* ou *Bons-Hommes* de Chaillot fut fondé par *Anne de Bretagne*, Reine de France, qui donna à ces Religieux une maiſon de plaiſance qu'elle tenoit de ſes ancêtres, & qui étoit nommée l'*Hôtel de Bretagne*, dit *Nigeon*. Cependant les Mémoires manuſcrits de ce Couvent aſſûrent que cette Princeſſe ne fut ni la premiere, ni la ſeule qui le fonda; ils prouvent même que ce ne fut point dans une maiſon qu'elle tenoit de ſes ancêtres, qu'elle mit les Religieux. Voici comme ils s'en expliquent *.

* Hiſt. de la Ville de Paris, tom. 2. p. 918.

François de Paule ayant envoyé ſix de ſes Religieux à Paris, *Jean Quentin* pé-

nitencier de l'Egliſe de Paris, les reçut dans ſa maiſon, & les nourrit ſeize mois durant, après leſquels *Jean de Morhier* Chambellan du Roi Charles VIII. leur fit don d'une tour, ou vieux Château, dit *de Nigeon*, que Quentin accepta au nom de S. François de Paule, & comme Procureur de ſon Ordre, le 26. d'Août de l'an 1493. Dans les Lettres de *Jean de Morhier*, il eſt parlé du clos, du vivier, & d'une tour, & il donne le tout à l'Ordre de Frere *François de Paule*, ne ſe réſervant qu'une place dans l'enclos entre la porte & la tour; pour y faire bâtir une maiſon où il puiſſe demeurer, & être plus près de ces Religieux. Charles VIII. confirma cette donation par ſes Lettres Patentes données aux Montils-les-Tours au mois de Septembre ſuivant, & Quentin prit poſſeſſion de ce lieu le 5. de Novembre de la même année.

La Reine Anne de Bretagne voulant contribuer à ce pieux établiſſement, acheta de *Jean de Ceriſi* Controlleur général de ſa maiſon, un parc clos de murailles, contenant ſix arpens, trois quartiers & demi de terre, dans lequel il y avoit une vieille tour nommée *Nigeon*, & au bas, un vivier, avec un autre parc clos de murailles, en face du premier parc. Le contrat de cette acquiſition eſt du 2. Novembre 1496. Le même jour,

par ſes Lettres Patentes données à Amboiſe, elle donna ces deux parcs aux Minimes pour agrandir l'enclos que *Morhier* leur avoit donné. Elle y ajoûta encore depuis un terrein de ſix arpens trois quartiers & demi, ſitués dans la Paroiſſe de Chaillot, pour y bâtir & achever le Monaſtere déja commencé ſous le titre *de Notre-Dame de toutes Graces*, du nom d'une ancienne Chapelle qui étoit en ce lieu.

La Reine acheta encore le 15. Mai 1512. quelques autres pieces de terre qui étoient contiguës, *de Jeanne de Pinago*, veuve de *Jean de Ceriſi*, & de *Jean de Ceriſi* ſon fils, & les donna à ce même Monaſtere.

La même Princeſſe poſa la premiere pierre de l'Egliſe, qui ne fut cependant achevée que ſous le regne de François I. & dédiée ſeulement le 12. Juillet de l'an 1578.

Au haut du grand portail de cette Egliſe, eſt une ſtatue de la Vierge, aux pieds de laquelle ſont ces quatres Vers Latins :

Virgo expers navi, & primæva neſcia culpæ,
Quæ Dominum ancilla & filia nixa Patrem,
Hæreſeon peſtes ſcelerum contagia mundo,
Hæc tibi divina luce ſecare datum eſt.

An-dessous sont les Armes de France & de Bretagne, & ces deux lettres *K. L.* Et plus bas les Vers Latins qui suivent :

Annæ fœlicis monimenta Britannica fulgent,
Octavi & Carli & Lodoici lilia Regum :
Quorum animas sanctis precibus perducat ad astra
Christus, qui vivis Rex est, Judexque sepultis.

Cette Eglise est grande, & ornée d'un beau Chœur, d'un Autel d'assez bon goût, & de plusieurs Chapelles où sont les sépultures de plusieurs personnes de distinction, qui ont fait du bien à ce Couvent. Une des plus anciennes de ces sépultures est celle de *Françoise de Veyni d'Arbouse*, femme d'*Antoine du Prat*, pour lors Avocat du Roi au Parlement de Toulouse, Maître des Requêtes, depuis Premier Président au Parlement de Paris, Chancelier de France, Evêque de Maux & d'Albi, Archevêque de Sens, Cardinal, & Légat du Saint Siége. *Françoise de Veyni* étoit d'une famille noble, originaire de Riom en Auvergne. Elle mourut en 1517. âgée de trente ans, & ce fut *Guillaume du Prat* son fils, Evêque de Clermont, qui lui fit élever ce monument où elle est représentée dans les ha-

billemens de ſon tems. Voici les vers & l'Epitaphe qu'on y lit :

Quis dedit hæc, ſi quis quærat, mihi grata ſecundi
Munera ſunt nati qui tegit oſſa lapis.

Nobilis & generoſæ Matronæ, *Franciſcæ Veyni* Epitaphium :

Hic Franciſca tegor, clarique conjugis uxor,
Fœlix prole fui, & ſanguine clara meo :
Me pietas Cœlo & terra dat vivere proles,
Vitam ergo geminam mors dedit una mihi :
Sex animam poſt luſtra Deo, quam prabuit ille
Reſtitui, & tellus quæ dedit oſſa tenet.

Dans la Chapelle du Nom de JESUS, eſt un buſte ſous lequel on lit :

D. O. M. S.

Nobiliſſ. JOANNES DALESSO, *Bleſenſis*, ANDREÆ DALESSO, *D. FRANCISI A PAULA ex ſorore nepotis, filius; dum vixit bonis graziſſimus, morum comitate, ingenii ſuavitate, & animi candore, erga omnes commendatiſſimus. Regiarum rationum Magiſter, vitæ ſuæ rationem redditurus expiravit 3. Septemb. an-*

no ætatis 59. reparatæ ſalutis humanæ 1572. Cujus memoriam MARIA SAUSSAYA, *uxor caſtiſſ. Matrona prudentiſſ. quamdiu ſuperfuit, coluit religioſiſſimè. Idib. Sextil. Ann. ætat. 62. & Chriſti ſervatoris 1581. Vitam cum meliore commutavit, & in eodem Monumento cum conjuge ſuaviſſimo, quocum ſeptem luſtra unanimiter exegerat, voluit tumulari, relictis quinque liberis, qui parentibus optimis, cariſſ. piiſſ. ac benè mœrent. ad perpetuam memoriam.*

H. M. P. C C.

Dans cette même Chapelle, ſur une table de marbre noir, on lit cette autre Epitaphe :

CY DEVANT GIST

Noble Damoiſelle MAGDELAINE DALESSO, *en ſon vivant, femme de noble homme* PIERRE CHAILLOU, *Secretaire de la Chambre du Roi, laquelle trépaſſa le 24. jour d'Août 1583. ayant élu ici ſa ſépulture avec feux nobles perſonnes* JEAN DALESSO, *petit neveu de Monſieur* SAINT FRANÇOIS DE *PAULE, Sieur de Lezeau, & de Ragny, & Damoiſelle* MARIE DE LA SAUSSAYE, *ſes Pere & Mere.*

Sur une autre table de marbre noir mais toujours dans la même Chapelle eſt écrit :

D. O. M. ET *MEMORIÆ*

OLIVARII LE FEVRE, *Equitis, Domini d'Ormeſſon, d'Eaubonne, & de Lezeau, Regi ab interioribus Conſiliis, & in Camera computorum Præſidis : viri morum ſuavitate, & vitæ probitate ſpectatiſſimi, qui poſtquam rei quæſtoriæ munera ferè omnia gradatim obtinuit ; & in iis gerendis perſpecta eſt ejus integritas, & fides, dignus qui virtutis præſidium aliquod conſequeretur ſummorum rationum præſidis munus, Quæſtoribus quibus meruerat, plenus annis, amicis, honoribus, exceſſit è vita, annum agens ſeptuageſimum quintum, die 26. Maii ann.* 1600.

ET M.

ANNÆ DALESSO, *Ejuſdem fideliſſimæ conjugis, quæ in pari fortuna, & in ſumma laude concordiæ leniter vitam exegit ; & obiit die 7. Octob. anno Domini* 1590. *ætatis* 50.

OLIVARIUS *paterni Magiſtratûs ſucceſſor ;* ANDRÆAS *in curia Parlamenti ;* NICOLAUS *in*

Majori Consilio, Regis Consiliarii, parentibus suis mœstissimi posuere. Cui nasci contigit, mori restat.

Josias Comte de Rantzau, Maréchal de France, étoit un Gentilhomme Danois, qui avoit fait de si belles choses en servant parmi les Suédois, que le Roi Louis XIII. le retint à son service, lorsque ce Général vint en France avec *Oxenstiern* Chancelier de Suede. Il servit la France avec la même valeur, & encore plus de capacité. Il perdit un œil au Siege de Dole en 1636. une jambe & une main au Siege d'Arras en 1640. & fut fait Maréchal de France le 16. Juillet 1645. Il mourut d'hydropisie le 7. de Septembre de l'année 1650. & fut inhumé dans cette Eglise, ainsi qu'il l'avoit ordonné.

Rentrons dans la Ville, & revenons à la place du Palais Royal, pour continuer à parcourir la partie de la rue saint Honoré qui est de ce quartier, comme aussi le fauxbourg qui porte le même nom, le Roulle, &c.

En descendant le long de cette rue, on trouve à main gauche.

L'HÔPITAL DES QUINZE-VINGTS.

Cet Hôpital fut fondé par S. Louis pour *trois cens Pauvres Aveuges*, ainsi

que l'assure *Joinville* dans la vie de c
saint Roi, mais il ne dit pas que ces pa
vres aveugles étoient *trois cens Chev*
liers que le Roi avoit donnés en ôtage a
Soudan du Grand-Caire, & auſquels l
Sarrazins avoient crevé les yeux ; cet
fable n'eſt venu que long-tems après, &
fut même refutée d'avance par *Rutebeuf*
Poëte contemporain de S. Louis, dont
Fauchet a conſervé un fragment qui peint
l'Hôpital & les Quinze-vingts avec des
couleurs qui ne conviennent en aucune
façon à des Gentilshommes qui, ſelon
les apparences, devoient être la fleur de
la Nobleſſe Françoiſe.

* Fauchet, des anciens Poëtes François, pag. 578.

*Li Roix a mis en un repaire *,*
Mes je ne ſçai pas porquoi faire ;
Trois cens Aveugles tote à rote,
Parmi Paris en va trois paire,
Tote ior ne finent de braire,
As trois cens qui ne voyent gote;
Li uns ſache, li autre bote ;
Se ſe donnent mainte ſecoſſe,
Qu'il n'y a nul qui lor éclaire :
Si feux y prent, ce n'eſt pas dote ;
L'Ordre ſera bruſlée tote,
S'aura li Roix plus à refere.

Belle-Foreſt eſt le premier de nos Hiſtoriens qui ait eu le front de débiter le conte des Chevaliers Aveugles, comme une vérité. Voici comment il s'en

explique dans le premier livre de ſes *Annales de la France.*

Quant à l'Hiſtoire des trois cens Gentilshommes, dit-il, *laiſſez pour ôtages, qu'on dit que les Egyptiens aveuglerent, & qu'en tel équipage ils envoyerent au Roi, ayant touché l'argent, bien que nos Hiſtoriens n'en diſent rien, ſi eſt-ce qu'il la faut tenir pour véritable, eu égard à la fondation de l'Hôpital deſdits Quinze-Vingts, que le Roi fit bâtir depuis pour eux.* Quoique ce raiſonnement de *Belle-Foreſt* ſoit pitoyable, & qu'il ſoit plus digne d'un faiſeur de Romans, que d'un Hiſtorien, il a été néanmoins fidellement ſuivi & copié par la plûpart des Ecrivains qui ſont venus depuis, & même par ceux qui ont corrompu l'ouvrage de *Sauval.* Le paſſage de *Rutebeuf* que je viens de citer, n'auroit pas échapé à ce ſçavant homme.

On commença à bâtir l'Hôpital des Quinze-Vingts l'an 1254. & ſon bâtiment n'étoit pas encore achevé au mois d'Août de l'an 1260. lorſque le Pape Alexandre IV. accorda des Indulgences à tous ceux qui le viſiteroient. Urbain IV. confirma les Indulgences accordées par ſon Prédeceſſeur & Clément IV. permit aux Adminiſtrateurs de faire la queſte par tout le Royaume.

L'an 1269. S. Louis retoucha à cette

fondation, & l'augmenta de *trente livres parisis* de revenu, par an, à condition que cette somme seroit employée à faire du potage à ces trois cens pauvres aveugles. *Ad opus potagii trecentorum Pauperum cæcorum dedimus & concessimus trigenta libras Parisienses annui reditus.* Ce fut en 1270. que saint Louis déclara qu'il vouloit que son Grand-Aumônier fut visiteur de cette Maison, & qu'il nommât à toutes les places qui viendroient à vaquer. En 1343. *Pierre des Essarts* avoit auprès des Quinze-Vingts un grand logis appellé l'*Hôtel des Tuilleries*, qu'il donna à ces pauvres aveugles, & dont il y a beaucoup d'apparence qu'ils ont vendu l'emplacement pour bâtir le Château des Tuilleries. Le Pape Jean XXII. par sa Bulle du mois de Novembre de l'an 1411. exempta l'Hôpital des Quinze-Vingts de toute Juridiction Episcopale, & le soumit à la correction du Grand-Aumônier du Roi, pourvû qu'il fût *in Sacris*, sinon au Premier Aumônier. Cet Hôpital & son Eglise furent bâtis par *Eudes de Montreul**, Architecte ordinaire de saint

* M. l'Abbé le Beuf, en accordant à M. de Piganiol que *Montreul* a bâti cette Eglise, prétend que ce ne peut-être celle qui subsiste encore aujourd'hui. *Ce qu'il y a de plus ancien*, dit-il, *est le Collatéral méridional qui est du XV. siecle.* Hist. du Dioc. de Paris tom. 1. pag. 63.

Louis. Ces anciens bâtimens n'ont rien de remarquable. La ſtatue de S. Louis, qui eſt à la porte de l'Egliſe, en dehors, eſt d'une très-médiocre exécution, mais elle paſſe pour être très-reſſemblante. L'Egliſe eſt ſous l'invocation de S. Remi : il y a un Curé qui adminiſtre les Sacremens à tous ceux qui demeurent dans l'enceinte de cet Hôpital. Tous les ouvriers & artiſans qui demeurent dans cet enclos, ne ſont point aſſujetis à la maîtriſe, & travaillent ſans être inquiétés par les Jurés.

La police qu'on obſerve dans la conduite & gouvernement de cet Hôpital, eſt contenue dans un reglement fait par *Geoffroy de Pompadour* Evêque du Puy, & Grand-Aumônier du Roi. Ce reglement qui contient cinquante articles, fut homologué au Parlement le 6. ou le 7. de Septembre 1522. & eſt rapporté tout au long dans les Preuves de l'Hiſtoire de Paris, par les PP. *Felibien* & *Lobineau*, Moines Benedictins. Les principaux de ces articles ſont : que les Freres & Sœurs des Quinze-Vingts de Paris, auront tous les Dimanches & Fêtes annuelles, & celles de Notre-Dame, & des Apôtres, un Prédicateur qui leur prêchera la parole de Dieu & tous y aſſiſteront, de même qu'à la grand-meſſe, & à vêpres, s'ils n'ont excuſe légitime. Ils ſe confeſſeront aux bonnes

Fêtes, au moins à Noël, le mercredi des Cendres, à Pâques, à l'Assomption N. D. à la Toussaints, & communieront aux bonnes Fêtes annuelles, & à l'Assomption N. D. & on les exhorte même à le faire plus souvent. Tous les jours à une certaine heure marquée par le Gouverneur & Officiers de la Maison, un Prêtre ou quelque-autre, leur lira à tous en plein Chapitre quelque livre françois qui traite de la Passion de N. S. Il y aura aussi dans la Maison un Prêtre ou quelque-autre personne qui prendra soin d'enseigner aux petits enfans, fils & filles aveugles la Doctrine Chrétienne, à chanter, & psalmodier dans l'Eglise, & à s'y comporter modestement. On tiendra Chapitre tous les Dimanches, ou quelqu'autre jour de la semaine qui sera indiqué par les Gouverneurs & Officiers. Les freres s'y assembleront au son de la cloche, & celui des Gouverneurs qui se trouvera au Chapitre, y présidera & y recueillera les voix, & en leur absence, le Ministre ou le plus ancien des Jurés. Le Ministre, les Jurés, les Receveurs, & les Procureurs seront changés ou continués tous les ans au Chapitre Général de la S. Jean. On élira, comme il a été toujours pratiqué, quatre Jurés, dont le Ministre sera l'un ; & de ces quatre, il y en aura deux qui seront voyans, & les deux

deux autres aveugles. Tous les baux, soit à perpétuité soit à tems, des héritages ou domaines de la maison, des acensemens, des quêtes, & autres revenus d'importance, seront faits en plein Chapitre, signés du Greffier, & scellés du Sceau de la Maison, & commenceront tous par ce titre : *Les Gouverneurs commis par le Grand-Aumônier du Roi, Maître, Ministre, Jurés, Freres & Sœurs de l'Hôpital des Quinze-Vingts de Paris.*

Par les vers de *Rutebeuf* que j'ai rapportés, on voit que de son tems, c'est-à-dire, dès le tems de la fondation, il y avoit trois cens aveugles effectifs dans cet Hôpital, mais ce fut apparemment pour prévenir les inconvéniens dont parle ce Poëte, que peu de tems après on fit des statuts, selon lesquels il ne devoit y avoir que cent quarante Freres aveugles, avec soixante freres voyans, pour les conduire, & faire les affaires de la maison, & quatre-vingt-dix-huit femmes, tant aveugles que voyantes; ce qui, avec le Maître & le Portier, fait le nombre de trois cens. Ces trois cens personnes doivent être regnicoles, ou au moins avoir obtenu des Lettres de naturalité : c'est le grand Aumônier du Roi qui nomme à ces places lorsqu'elles viennent à vaquer. Par ce que je viens de dire, on voit qu'il y a dans cet Hôpital des aveu-

gles & des voyans, ce qui eſt une ſuite des mariages que ces ſortes de perſonnes contractent; car il faut que l'un des deux conjoints voye, & l'on n'y ſouffre point d'alliance entre deux perſonnes aveugles, ni entre deux perſonnes voyantes, à moins que le Maître & le Portier veuillent ſe marier, car il leur eſt permis d'épouſer des femmes voyantes. Ceux ou celles qui ont des places dans cet Hôpital, & qui veulent ſe marier dans la maiſon, ſont obligés d'en demander la permiſſion au Chapitre, qui peut la refuſer; mais s'ils veulent ſe marier à des perſonnes de dehors, il faut obtenir celle du grand Aumônier. Ceux qui ſe marieroient ſans ces permiſſions, ſeroient chaſſés. Lorſqu'on reçoit dans la maiſon une perſonne mariée, ſon mari, ou ſa femme y ſont auſſi reçus en même tems, mais non pas comme Frere, ou Sœurs, à moins que le grand Aumônier ne leur ait auſſi accordé une place. Quand un des Freres, ou des Sœurs vient à mourir, avant que ſon mari, ou ſa femme ait été reçû Frere ou Sœur, le ſurvivant eſt obligé de ſortir de la maiſon avec les enfans, & la moitié des biens du défunt appartient à l'Hôpital. Si au contraire les deux conjoints ont été reçus dans la fraternité, & qu'ils ayent des enfans, on laiſſe au ſurvivant la jouiſſance des

meubles & des immeubles : on prend ſeulement les habits, bagues & joyaux du défunt, & on les vend pour en rendre le prix aux enfans, lorſqu'ils ſeront en âge d'en jouir. S'il n'y a point d'enfans, le ſurvivant jouit auſſi des meubles & immeubles ; mais s'il ſe remarie, l'Hôpital eſt en droit d'en prendre la moitié. Quant à la ſucceſſion des Freres & des Sœurs qui ne ſont point mariés, & qui n'ont point d'enfans, elle appartient entierement à l'Hôpital, & ce profit caſuel ſert en partie à acquiter les charges de la maiſon qui ſont très-conſidérables, car on diſtribue régulierement aux Freres & aux Sœurs du pain & de l'argent. Outre ces diſtributions, les plus anciens jouiſſent des maiſons du cloître qu'ils louent à des particuliers, ſans être tenus que de les entretenir des menues réparations. Les autres vont quêter dans les Egliſes. Louis XIV. ne leur permit par ſon Ordonnance de l'an 1656. que de ſe tenir aux portes des Egliſes, mais il révoqua cet ordre le 2. Mai de l'an 1657. & leur permit de quêter dans les Egliſes.

Dans l'Egliſe de l'Hôpital Royal des Quinze-Vingts, eſt une Confrerie Royale *de la ſainte Vierge, S. Sebaſtien & ſaint Roch*, qui fut érigée, dit-on, il y a plus de deux cens ans. Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt qu'en 1717. les confreres ſe ſé-

parerent; qu'une partie resta aux Quinze-Vingts, & que l'autre se retira à S. Thomas du Louvre. Les statuts de cette Confrerie furent renouvellés, modifiés, corrigés & augmentés dans l'assemblée générale des Confreres qui se tint le samedi vingtieme Décembre 1727. & il n'étoit plus question que de travailler à réunir les confreres qui s'étoient séparés en 1717. cette réunion se fit avec beaucoup de solemnité le jour de l'*Annonciation* de l'an 1728. Le Roi se déclara Protecteur & Chef de cette Confrerie en 1720. & à son exemple, la Reine, les Princes, les Seigneurs, & tout ce qu'il y a de plus considérable à la Cour & à la Ville, se sont faits inscrire dans cette Confrerie. Elle est composée du Roi, Chef & Protecteur, d'un Aumônier, d'un Doyen pris du corps, & du nombre des bienfaiteurs qui ont passé par les charges: de quatre Maîtres en Charge, ou Marguilliers: d'un Syndic, de deux Maîtres des cérémonies, & d'un nombre indéfini de confreres de l'un & de l'autre sexe.

On travaille depuis plusieurs années à donner une forme nouvelle à cette Hôpital. Une grande partie des anciens édifices a été détruite, & l'on a construit de grands bâtimens réguliers & commodes. Comme nous n'avons pas encore pu avoir communication du plan que l'on

doit ſuivre dans la reconſtruction entiere de cette vaſte maiſon, nous remettons à la fin de ce volume, à donner un détail exact des divers changemens qu'on y a faits & de ceux qui reſtent à faire.

Après l'Hôpital des Quinze-Vingts, toujours en deſcendant la rue S. Honoré, eſt la rue *S. Nicaiſe*, qui fut percée après qu'on eut abbatu l'ancienne porte S. Honoré. Cette rue prit ſon nom d'une Chapelle qui eſt ſous l'invocation de ſaint Nicaiſe, une de celles qui ont été fondées en l'Egliſe de cet Hôpital. Cette Chapelle avoit deux portes, l'une dans l'enceinte de l'Hôpital des Quinze-Vingts, qu'elle a encore aujourd'hui, & l'autre dans la rue S. Nicaiſe, & celle-ci eſt à préſent maſquée, & même fermée par un petit bâtiment.

Cette rue aboutit d'un côté à la rue S. Honoré, & de l'autre à celle des Orties, vis-à-vis la galerie du Louvre. Elle eſt ouverte d'un côté, dans ſon milieu, pour laiſſer voir la ſuperbe façade du Château des Tuilleries, & la grande place qui eſt devant, & qu'on nomme *la place du Carouſel*, à cauſe de celui que le Roi Louis XIV. y donna en 1662. à la Reine ſa mere, & à la Reine ſon épouſe.

Pendant que la clôture de la Ville de Paris que le Roi Charles V. avoit fait faire, a ſubſiſté, *la Porte S. Honoré* étoit au-

près des Quinze-Vingts, & sur le terrein qu'occupe aujourd'hui la boucherie. En 1631. *Barbier* Intendant des Finances, proposa de clore de murs les fauxbourgs, depuis la porte S. Denis, jusqu'au bastion des Tuilleries, & il y eut contrat passé entre le Roi & lui. Dès-lors *Pidou* qui étoit un des commis de Barbier, commença de faire bâtir la nouvelle Porte Honoré à quatre cens toises, ou environ, de l'ancienne qu'on abatit; mais ce contrat fut cassé par Arrêt du Conseil en 1632. Barbier ne se rebuta point, & proposa en 1633. sous le nom de *Charles Froger*, Secretaire de la Chambre du Roi, de faire la clôture, depuis la Porte S. Denis, jusqu'à la nouvelle Porte S. Honoré. Cette proposition fut acceptée, à condition qu'il acheveroit la Porte S. Honoré que Pidou avoit commencée; qu'il feroit une enceinte de muraille depuis la porte S. Denis, jusqu'à la porte S. Honoré, le long des Fossés, & qu'il bâtiroit deux portes nouvelles, l'une au bout du Fauxbourg de Montmartre, & l'autre entre ce fauxbourg, & celui de S. Honoré, laquelle seroit nommée *la porte de Richelieu*. A la place de l'ancienne porte de S. Honoré, on bâtit une boucherie composée de dix étaux, dont cinq appartiennent encore au Domaine du Roi, & les cinq autres à des par-

ticuliers. Auprès de cette boucherie, il y a deux autres étaux qui appartiennent auſſi à des particuliers.

L'EGLISE PAROISSIALE DE S. ROCH.

Il y avoit anciennement dans le lieu de Gaillon, fauxbourg S. Honoré, deux Chapelles, dont l'une étoit ſous l'invocation *de ſainte Suſanne*, & l'autre étoit dédiée *aux Cinq Playes de Jeſus-Chriſt*. On ignore le tems de la fondation de la premiere ; mais quant à l'autre, elle avoit été fondée & bâtie le 9. de Novembre de l'an 1521. par *Jean Dinocheau* marchand de bétail, & *Jeanne de Laval* ſa femme, à condition qu'il y ſeroit dit trois meſſes par ſemaine, & que les Dimanches il y auroit pain-beni & eau-benite. *Eſtienne Dinocheau* Fourrier ordinaire du Roi, & neveu du Fondateur, augmenta la fondation ſon oncle par acte du 13. Novembre 1577. & joignit à la Chapelle de Gaillon un grand Jardin, afin de contribuer à l'érection de cette Chapelle des Cinq Playes, en Egliſe Succurſale, ſous le titre de *S. Roch*. En 1578. l'Official de Paris permit aux habitans du fauxbourg S. Honoré, par ſa Sentence du 18. Août, d'avoir une Egliſe ſuccurſale de la Paroiſſe S. Germain l'Auxerrois, où il y auroit un Vicaire amovible, des fonts baptiſmaux, & un cimetiere.

Ce fut, suivant cette permission, que les habitans après avoir élu six Marguilliers, leur donnerent pouvoir le 28. du même mois, d'acquerir une place pour y faire bâtir la nouvelle Eglise. Ils jetterent les yeux sur la Chapelle de *sainte Susanne de Gaillon*, & sur ses dépendances, dont le terrein étoit d'environ douze cens toises, & on en fit l'acquisition de *Jacques Baille* qui en étoit alors Chapelain, par contrat du 30. Octobre de la même année, moyennant une rente de vingt-six écus, deux tiers, & à la charge qu'en mémoire de l'ancienne Chapelle de sainte Susanne, on bâtiroit dans la nouvelle Eglise, le plus près du grand Autel qu'il seroit possible, un autre Autel qui seroit nommé l'*Autel de la Chapelle de sainte Susanne de Gaillon*. Les maisons & les habitans s'étant multipliés dans ce quartier, *Jean-François de Gondi* Archevêque de Paris, changea l'état de cette Eglise succursale en celui d'Eglise Paroissiale, par ses lettres du 30. Juin 1633. & y établit pour premier Curé perpétuel *Jean Rousse*, qui en étoit Vicaire amovible.

En 1635. fut passé un accord entre les Religieuses de la Conception, & le sieur Rousse, par lequel elles promirent de garder les Fêtes de la Paroisse de S. Roch, & de faire présenter à l'offrande le jour des Cinq Playes un cierge d'une livre, & un écu d'or.

Au mois de Mars de l'an 1633. on commença à bâtir l'Eglise qu'on voit aujourd'hui, sur les desseins de *Jacques le Mercier*, un des plus habiles Architectes de ce tems-là, & premier Architecte du Roi. Ce fut le Roi Louis XIV. qui en posa la premiere pierre, dans laquelle on mit deux Médailles : dans l'une étoit le portrait du Roi, dans l'autre celui d'Anne d'Autriche sa mere, & sur le revers de l'une & de l'autre, la représentation de S. Roch. Sur cette pierre est cette Inscription :

D. O. M.

†

JESU CHRISTO
per Crucem Salvatori.
SANCTO ROCHO
per Crucem Sanatori
LUDOVICUS XIV.
Gal. & Navar. Rex
posuit
ANNA REGINA *Matre*
manum supponente.
M. DC. LIII.

La contrainte du terrein n'a pas permis de tourner cette Eglise vers l'Orient, comme les anciennes.

Le 22. de Novembre de l'an 1665. la Duchesse de Vendôme, & le Duc de Vendôme son fils, enrichirent cette

Eglise d'une Relique de S. Roch qu'ils avoient obtenue de l'Archevêque, & des Consuls d'Arles, & du P. Général des Mathurins. Cette Relique est l'os appellé *radius*, qui va de l'épaule au coude, & c'est celui du bras droit du Saint. Elle fut d'abord déposée aux Capucins de la rue S. Honoré le 21. de Novembre, mais le lendemain l'Archevêque de Paris, son Clergé, le Curé & les Paroissiens de S. Roch, allerent la prendre, & la porterent en cérémonie dans cette Eglise, où elle fut mise dans une chasse d'argent du poids de cent cinquante marcs.

Le bâtiment de cette Eglise a été plusieurs fois discontinué, & repris, & enfin il est aujourd'hui conduit à sa perfection, par les différens ouvrages qu'on y a faits depuis plusieurs années. Le grand portail qui donne sur la rue S. Honoré a été exécuté par *Jules Robert de Cotte* Intendant Général des bâtimens du Roi & Directeur Général de la Monnoye des Médailles, d'après les desseins de *Robert de Cotte*, son pere, premier Architecte des Rois Louis XIV. & Louis XV.

Le premier du mois de Mars 1736. on posa la premiere pierre de ce portail, qui est composé de deux ordre d'Architecture, du dorique, & du Corinthien, mis l'un sur l'autre, & bien unis ensemble, le dorique en bas comme le plus so-

8.

Hericeet Sculp.

ROCH.

lide, & le corinthien au-dessus comme le plus riche, & le plus délicat.

A la hauteur du premier ordre, il y a un groupe de chaque côté, qui représentent les quatres Peres de l'Eglise avec les attributs qui leur conviennent. Ces groupes sont de *Claude Francin*, de l'Académie Royale de Sculpture. Les riches ornemens de sculpture ont été ici répandus avec choix, par *Louis de Montean*, de l'Académie des Maîtres.

Les deux ordres dont je viens de parler, sont couronnés par un fronton, dans lequel *Francin* a sculpté les Armes du Roi. Le tout est terminé par une croix, au pied de laquelle sont deux Anges prosternés, dont l'un semble montrer du doigt aux passans cet arbre de vie, qui est l'instrument du salut du genre humain.

Ce Portail a par le bas quatorze toises de face, sur quatre-vingt un pieds trois pouces d'élevation depuis le palier du perron, jusqu'à la pointe du fronton; & depuis cette pointe jusqu'à l'extrémité de la croix, dix pieds.

Les Connoisseurs sont fort satisfaits de ce Portail, & le regardent comme un des plus réguliers, qu'il y ait à Paris.

L'ordre d'Architecture qui regne dans cette Eglise est le *Dorique*, & quoi qu'elle ne soit pas bâtie dans la régularité du premier dessein, elle ne laisse pas d'è-

tre une des plus grandes, & des plus ornées de Paris. On a bâti au chevet deux grandes Chapelles dont les platfonds, font en coupole & hors d'œuvre dans l'extérieur de l'Eglise. L'une de ces Chapelles est dédiée à la sainte Vierge : l'autre est celle de la communion. Le célebre M. *Pierre*, de l'Académie de peinture a remporté les suffrages des connoisseurs par les chefs-d'œuvres admirables dont il a décoré ces deux Chapelles.

Celle de la Vierge, fut bâtie en 1709. par le secours d'une lotterie que le Roi accorda à la Fabrique de cette Paroisse. Cette Chapelle a beaucoup d'apparence, mais les connoisseurs blêment le volume excessif du comble en forme de dôme, la distribution des grands arcs qui le soutiennent, & les proportions des vitreaux dont les cintres sont bombés grossierement, & les bandeaux d'un profil mal imaginé. Les dedans ne sont pas plus heureusement décorés, car on trouve les pilastres corinthiens mal espacés, & les membres & les moulures de l'entablement trop foibles.

Dans un caveau qui est devant la Chapelle de la Vierge, a été inhumée S. A. S. Marie-Anne de Bourbon, *Princesse de Conti*, morte à Paris le 3. du mois de Mai de l'an 1739. Elle étoit fille naturelle du Roi Louis XIV. & de Louise-Fran-

çoise de la Baume le Blanc, Ducheſſe de la Valiere. Sur une grande table de marbre noir qui couvre l'entrée dudit caveau, on lit l'Epitaphe ſuivante, qui eſt de la compoſition de Meſſieurs *Rollin* & *Coffin*.

D. O. M.

HIC

jacere voluit
Sereniſſima MARIA-ANNA BORBONIA
Sereniſſimi Armand. Lud. Borbonii
Sang. Reg. Principis
DE CONTY
uxor vidua,
aulâ relictâ,
quam formâ, ingenio, moribus,
ornaverat,
Urbem
omni virtutum genere
decoravit.
In excelſo culmine
modeſta, ſimplex, facilis,
in omnes munifica, erga pauperes
prodiga,
in Deum pia maximè
vixit,
in ſpem immortalitatis futuræ.
Pompam omnem Tumuli
vetuit.
Plebeioque funere voluiſſet efferri,
ne in ipſo faſtûs contemptu

faſtum extimuiſſet.

Obiit

die Maii tertia ann. M. DCCXXXIX.

ætatis ſuæ 74.

Ludovicus-Ceſar de la Baume le Blanc

DE LA VALIERE,

Dux & Par Franciæ, tabulis ſuis

connubialibus hæres inſtitutus

à Sereniſſima

Principe

Hoc

qualecumque, non tam gratî animi ſui

quam Religioſiſſimi obſequii

Monumentum,

mœrens lugenſque

poſuit.

En 1710. on plaça dans l'attique du dôme quatre tableaux qui repréſentent les quatres Evangeliſtes. *S. Mathieu* a été peint par *Louis Silveſtre* le jeune; *ſaint Marc*, par *Verdot*; *S. Luc*, & *S. Jean*, par *Deſormaux*. Aux deux côtés de l'autel ſont deux ſtatues de marbre de grandeur naturelle, dont l'une repréſente *Jeſus-Chriſt* tenant ſa croix, & l'autre *S. Roch*. Elles ſont de *François Anguier*. Entre les deux bandeaux d'un des pilliers qui ſéparent le collateral de cette Egliſe, d'avec la Chapelle de la Vierge, eſt un petit monument de marbre ſculpté par *Charpentier* on y lit cette Epitaphe.

FORTUNATO RANGONIO *Comiti, exteris gratissimo, suis carissimo, quem mors sustulit anno ætatis suæ* XXXIX. *jam expleto. Thaddæus, & Nicolaus Marchiones & Octavius Comes ex Rangoniorum apud Italos Familia, fratri benè merenti posuerunt anno vulgaris Æræ* 1723.

Dans une Chapelle à côté du chœur est un tableau qui représente *S. Louis*, mourant, & donnant ses derniers conseils à Philippe le Hardi son fils. Ce tableau est d'*Antoine Coypel.*

La Chapelle de S. André renferme les cendres d'*André le Nostre*, & mérite à plusieurs égards l'empressement des curieux. Le sujet du tableau de cette Chapelle est le martyre *de S. André*, par *Jean Jouvenet.* Le buste de le Nostre, qu'on voit ici, est de *Coyzevox.* Sur le tombeau on lit cette Epitaphe :

A LA GLOIRE DE DIEU.

Ici repose le corps D'ANDRÉ LE NÔSTRE, *Chevalier de l'Ordre de S. Michel, Conseiller du Roi, Controlleur Général des bâtimens de Sa Majesté, Arts & Manufactures de France, & prépose à l'embellissement des Jardins de Versailles & autres maisons Royales. La force & l'étendue de son génie le rendirent si*

ſingulier dans l'art du Jardinage ; qu'on peut le regarder comme en ayant inventé les beautés principales, & porté toutes les autres à leur derniere perfection. Il répondit en quelque ſorte, par l'excellence de ſes ouvrages, à la grandeur & à la magnificence du Monarque qu'il a ſervi, & dont il a été comblé de bienfaits. La France n'a pas ſeule profité de ſon induſtrie, tous les Princes de l'Europe ont voulu avoir de ſes éleves, & il n'a point eu de concurrent qui lui fût comparable. Il nâquit en l'année 1525. & mourut dans le mois de Septembre de l'année 1700.

Au premier pilier de la nef, à droite en allant du chœur vers la grande-porte, eſt adoſſé un petit monument de marbre, érigé pour un homme dont la mémoire doit être reſpectable à tous les bons François. *Nicolas Ménager* étoit un fameux négociant de Rouen, qui fit ſervir ſon négoce aux négotiations, qui ſacrifia ſes intérêts particuliers à ceux du bien public, & qui préfera la gloire de donner la paix à la France, à l'avantage de devenir un des plus riches négocians de l'Europe. Pour recompenſer ſes importans ſervices, le Roi le fit Chevalier de l'Ordre de S. Michel, érigea ſa terre

de *S. Jean* en Comté, & le nomma l'un de ſes plénipotentiaires au Congrès qui ſe tint à Utreck pour la paix générale. M. Ménager ne jouit pas long-tems de la gloire de ſes travaux, car le 15. Juin 1714. revenant de ſe promener aux Tuilleries, il mourut ſubitement, & laiſſa à ſes héritiers une ſucceſſion d'environ ſix cens mille livres.

Le monument qu'on voit ici eſt un tombeau de marbre noir, d'une forme ſimple, d'où s'éleve une piramide de marbre blanc, au milieu de laquelle eſt le portrait en medaille de M. *Ménager*, dans une bordure dorée. Au-deſſus eſt un petit trophée de bronze doré, & compoſé d'un ſable, & de deux caducées, qui convenoient parfaitement à M. *Ménager* pour avoir été négociant, & négociateur. Aux deux côtés ſont des lampes ſépulcrales de bronze doré, & au haut, eſt une aigle auſſi de bronze doré. Sur le paneau du tombeau eſt cette Epitaphe :

CY GIST

Meſſire NICOLAS MÉNAGER *Conſeiller du Roi en ſes Conſeils, Ambaſſadeur extraordinaire, & Plénipotentiaire de Sa Majeſté, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, lequel après avoir donné des témoignages éclatans de ſa capacité dans*

les négociations qui lui ont été confiées tant en Espagne qu'en Hollande, & après avoir posé en Angleterre le 8. Octobre 1711. les premiers fondemens de la paix générale, l'a heureusement concluë & signée à Utreck le 11. d'Avril 1713. est décédé à Paris le 15. Juin 1714. âgé de 56. ans.

Ce monument a été sculpté en 1715. par Simon Maziere.

Dans la nef ont été inhumés deux Sculpteurs fameux, qui dans leur Art ont égalé les plus célébres, & qui par leur piété ont imité les plus grands Saints. C'étoient deux freres nommés *Anguier*, nés dans la ville *d'Eu*. L'aîné, nommé *François*, mourut à Paris le 8. d'Août de l'an 1699. & *Michel* mourut aussi dans la même Ville le 11. de Juillet de l'an 1686. on lit sur leur tombe l'Epitaphe suivante.

Dans sa concavité, ce modeste Tombeau
Tient les os renfermés de l'un & l'autre Frere.
Il leur étoit aisé d'en avoir un plus beau,
Si de leurs propres mains ils l'eussent voulu faire.
Mais il importe peu de loger noblement,
Ce qu'après le trépas un corps laisse de reste;
Pourvû que de ce corps quittant le logement,
L'ame trouve le sien dans le séjour céleste.

En 1743. *Claude François Bidal* Marquis *d'Asfeld*, Maréchal de France, & Chevalier de la Toiſon d'Or fut inhumé dans cette Egliſe. Le célebre M. *Coffin* a fait pour lui l'Epitaphe ſuivante.

HIC JACET

CLAUDIUS FRANCISCUS BIDAL *Marchio* D'ASFELD,
Sancti Ludovici & Aurei
Velleris Ordinum
Eques Torquatus,
Franciæ Polemarchus,
regni munitionum Præfectus:
vir
totius Artis Bellicæ apprimè gnarus;
diſciplinæ militaris tenax,
in conſulendo providus,
in exequendo fortis.
IN HISPANIAM
à Ludovico Magno miſſus, Aurelio
Duci Legatus,
complurium expugnatione Urbium clarus;
memorabilis præſertim ad Almanſam
victoriæ
non ultimam laudem tulit:
atque ob vindicatum armis Valentiæ
regnum
ejuſdem regni inſigne
in ſcuto gentilitio geſtandum
à Philippo V. Hiſpaniarum Rege
perhonorifico diplomate accepit.

IN ITALIA
multis illustribusque documentis
eximii Ducis famam sustinuit.
IN GERMANIA
occiso ad Philippo burgum Imperatori
Berwikio
suffectus Imperator,
& in ipsis castris Polemarchus renuntiatus
cœptam Urbis obsidionem impigrè
promovit,
eamque, exundante in immensum Rheno,
concurrentibus undique Germanorum
copiis,
ipso, cum centum millibus, spectante
Eugenio expugnavit.
IN OTIO
viris probis & litteratis familiaris vixit,
tot bellicas laudes, tot præclara in
patriam merita,
Christianis virtutibus consecravit.
Obiit die 5. Martii, anno Domini
1743. *ætatis* 78.

Plusieurs autres personnes illustres ont eu aussi leur sépulture dans cette Eglise, mais elles n'ont point d'Epitaphes. Voici les plus remarquables.

Pierre Corneille né à Rouen en 1606, & mort à Paris le premier d'Octobre de l'an 1684. étoit Avocat Général à la Table de Marbre de Normandie, & fut reçu à l'Académie Françoise le 22. Jan-

vier 1647. il eſt regardé comme le pere du Théâtre François qu'il a porté à ſon plus haut point de perfection.

Antoinette de la Garde, veuve de Guillaume de la Fon de Boiſguerin, Marquis *des Houllieres*, ſi connue par la beauté de ſes Poëſies, morte à Paris le 17. Février 1694. dans la 56e. année de ſon âge.

Pierre Mignard, mort premier Peintre du Roi, le 30. Mai 1695. âgé de 85. ans.

François Seraphin Regnier Deſmarets, très bon Poëte François, Latin, Italien & Eſpagnol, de l'Académie Françoiſe, & de celle de la Cruſca, mort à Paris le 6. de Septembre de l'an 1713. âgé de 81. ans.

Alexandre Lainez, Poëte natif de Chimay en Hainaut, mort à Paris le 18. d'Avril de l'an 1710. âgé de 60. ans. Il étoit de même nom, & de la même famille que *le P. Lainez*, ſecond Général de la Compagnie de Jeſus.

En 1758. on a décoré cette Egliſe d'une Chaire de Prédicateur deſſinée & exécutée par M. *Challes* excellent Sculpteur, membre de l'Académie Royale de peinture & de ſculpture. Cette chaire n'eſt point de forme circulaire comme celles de nos Egliſes : c'eſt une eſpece de tribune legerement cintrée dans ſa face principale. Elle eſt enrichie de bas

reliefs qui représentent les Vertus Théologales, & soutenue par les quatre Vertus Cardinales de grandeur naturelle. On les distingue par leurs attributs. La sculpture de ce riche monument est d'un fini auquel les connoisseurs le plus difficiles n'ont pu refuser leurs éloges, lorsqu'il l'ont examinée dans l'attelier de l'artiste; mais dès que cette chaire a été en place toutes les beautés & les finesses de l'art ont disparu par la faute grossiere que l'on a faite de charger de blanc & d'or tout le corps de ce bel ouvrage : par-là on a gaté un chef-d'œuvre dont la beauté mâle & simple auroit fait l'admiration de la posterité. La rampe de l'escalier qui conduit à cette chaire merite l'attention des curieux, on y admire le gout de l'artiste dans la maniere dont il a décoré ce grand ouvrage & l'intelligence avec laquelle il a distribué le bronze doré, & l'acier bruni. Cette chaire est couronnée par une espece de rideau qui représente le voile de l'erreur. Ce voile paroît être levé par un génie simbole de la vérité. L'intention de M. *Challes* étoit que ce morceau fût plus exhaussé, comme en effet le corps de l'ouvrage paroît l'exiger, mais ce voile servant de ce qu'on appelle *abbat-voix*, il n'auroit été d'aucune utilité pour renvoyer la voix, si on l'eut placé plus haut.

Le canton qu'on nomme aujourd'hui *la Butte S. Roch*, étoit autrefois nommé *le Marché aux Pourceaux*, & on y faiſoit auſſi des exécutions. Ce marché aux pourceaux fut enſuite nommé *la Butte S. Roch*, à cauſe qu'il étoit reſté derriere l'Egliſe de ce nom, une butte de terre & de gravois de la démolition de l'ancienne enceinte, &c. Quelques particuliers ayant demandé au Roi la permiſſion d'applanir cette butte, & d'y faire bâtir des maiſons, & aligner des rues, elle leur fut accordée par Arrêt du Conſeil du 15. Septembre 1667. Ces travaux ne furent achevés que dix ans après, & donnerent douze nouvelles rues.

LE COUVENT DES JACOBINS RÉFORMÉS.

Au-deſſus de S. Roch, & du même côté, eſt un des trois Couvens que les Religieux de S. Dominique, nommés *Jacobins*, ont dans Paris, & le premier des trois où la réforme a été établie. Le P. *Sébaſtien Michaelis* Religieux Dominicain, natif de Marſeille, ayant inſtitué une Réforme de ſon Ordre, & l'ayant introduite dans quelques Couvens de Provence, & du Languedoc, vint avec cinq autres Religieux de cette réforme, au Chapitre Général qui ſe tint à Paris l'an 1611. & fit tout ſon poſſible pour

faire recevoir leur obſervance aux Jacobins du grand Couvent de cette Ville, mais il y trouva tant d'oppoſition, qu'il fût obligé de ſe détacher de ce deſſein. Il tourna ſes vûes d'un autre côté, & entreprit de faire bâtir à Paris un Couvent de Dominicains réformés. Il commença par obtenir des Lettres Patentes du Roi, qui lui furent accordées au mois de Septembre 1611. puis il obtint le conſentement de l'Evêque de Paris *Henri de Gondi*, le 8. d'Avril de l'an 1612. Ce Prélat donna cinquante mille livres pour bâtir le Couvent & l'Egliſe au milieu d'un enclos de dix arpens dans la rue S. Honoré. Moyennant cette ſomme *Henry de Gondi* devint le principal fondateur de cette Maiſon, mais non pas le ſeul, *Jean du Tillet de la Buſſiere*, & quelques-autres perſonnes riches, contribuerent beaucoup à l'établiſſement de ce Couvent, qui eſt regardé comme le berceau de la réforme des Jacobins de la Province de S. Louis.

Le bâtiment de ce Couvent, & celui de ſon Egliſe, n'ont par eux-mêmes rien d'extraordinaire, mais ils renfement l'un & l'autre de très-belles choſes.

Le tableau du Maître-Autel repréſente l'Annonciation; il eſt de *François Pourbus*, de même que celui de S. François qui eſt dans une des Chapelles de la nef.

La

La Chapelle de *S. Hyacinte* a été bâtie des libéralités de la Reine *Marie de Medicis*, & enrichie de celles d'*Anne d'Autriche* qui obtint du Roi, & de la République de Pologne, une portion des Reliques de ce Saint qu'elle fit mettre dans un Reliquaire d'argent, dont elle fit présent à cette Chapelle. Le Tableau de ce Saint est de *Nicolas Colombel*, Peintre de l'Académie Royale.

A côté du Maître-Autel, à main gauche, est une magnifique Chapelle qui a été bâtie & décorée aux dépens de *Catherine de Rougé du Plessis Belliere*, veuve de *François de Blanchefort de Crequi*, Maréchal de France. L'Autel est décoré de deux colonnes de marbre, & d'ordre ionique, qui soutiennent un entablement & un fronton. Le tableau est une copie de la descente de Croix de le Brun, faite par *Houasse*. Le Tombeau du Maréchal de Crequi a été exécuté sur les desseins de *le Brun*. Le Héros y est représenté à genoux; sa figure est de *Coizevox*: les accompagnemens, & les deux vertus qui pleurent sa perte, sont d'un autre Sculpteur. Sur le devant de ce monument on lit l'inscription suivante.

FRANÇOIS SIRE DE CREQUI,
Maréchal de France, Général des Armées du Roi, Gouverneur de Lorraine, décédé le 4. de Février 1687.

Dame CATHERINE DE ROUGÉ, *son Epouse décédée le 5. d'Avril 1713.*

L'Epitaphe est également digne du Heros, & de Santeul qui en est l'Auteur.

Orbis cui domitus non ultima meta fuisset,
Hîc metam agnovit; quid vos sperabitis ultra,
Victores! lachrimas: hunc Rex, hunc Gallia flevit;
Sed flet, & æternum flebit pro conjuge conjux,
Donec, quod posuit tristi tumulata sepulchro,
Tam charo cineri se-se cinis ipsa maritet.

Cette Epitaphe fut ainsi traduite par Perrault de l'Académie Françoise :

Celui, dont le grand cœur par la gloire animé
Ne se borna jamais, est ici renfermé;
Son trépas fut suivi des regrets les plus tendres,
Et son Epouse en pleurs attend cet heureux jour,
Où la mort en mêlant leurs précieuses cendres,
Les joindra pour jamais, comme a fait leur amour.

Dans cette Eglise ont été inhumés :

Nicolas de Verdun, Premier Préſident du Parlement de Paris, mort au mois de Mars de l'an 1627. Il étoit fils de Nicolas de Verdun Tréſorier des Parties Caſuelles, & Intendant des Finances ; & de Nicole de l'Aubeſpine. Il avoit été Conſeiller au Parlement de Paris, d'où il fut tiré pour être Premier Préſident du Parlement de Toulouſe, où il s'acquit une grande tentation, & fut enſuite appellé pour être à la tête du premier Parlement du Royaume. Il jouit d'une grande réputation pendant qu'il fut Premier Préſident du Parlement de Toulouſe ; mais il en eut beaucoup moins, quand il fut à la tête du Parlement de Paris. Voici comme le Préſident de Gramond en parle dans ſon Hiſtoire, *livre I. page* 191 Verduno *apud Tholoſates fama ingens ; minus Lutetiæ nomen fuit per majus Officium, quod mirandum ! omnium conſenſu meruerat eam dignitatem antequam obtineret, poſtquam obtinuit minus fama valuit.*

Thomas Campanella étoit né à *Stylo* dans la Calabre ultérieure, le 5. de Septembre 1568. & non pas en 1564. comme l'a dit M. Baillet. Il n'avoit que treize ans, quand il entra dans l'Ordre de ſaint Dominique, & dès-lors on remarquoit en lui une ſupériorité de genie qui, n'étant point accompagnée de retenue, & de ſolidité, fut la cauſe des malheurs de

sa vie. Il n'avoit pas encore trente ans, lorsqu'il vint à Naples pour y faire imprimer l'Apologie qu'il avoit faite de la Philosophie de *Telesius*. Il parloit avec si peu de discrétion, qu'il fut accusé d'hérésie, & de crime d'Etat. Il n'en faloit pas tant, pour le faire enfermer dans une dure prison où il resta pendant vingt-sept ou vingt-huit ans : il fut appliqué sept fois à la question qu'il soutint sans verser une seule larme. Ce fut pendant cette prison qu'il composa un Livre intitulé *Monarchia Hispanica*, dans lequel il prétendit donner au Roi d'Espagne le moyen de devenir le Maître de l'Europe. Il sortit enfin de cette prison le 15. Mai 1626. mais ce ne fut presque que pour rentrer dans une autre ; car étant allé à Rome, de nouveaux soupçons le firent enfermer dans le Château Saint-Ange. Le Pape Urbain VIII. qui l'aimoit, l'en fit sortir en 1629. le mit au nombre de ses domestiques, & lui donna une pension considérable. Les bontés de ce Pape, & les liaisons qu'il avoit avec quelques François, augmenterent encore la haine que les Espagnols avoient contre lui, & ce fut pour prévenir de nouvelles persécutions que, déguisé en Minime, il sortit de Rome dans le carosse du *Comte de Noailles*, Ambassadeur du Roi, & prit le chemin de France. Etant arrivé en

1634. dans ce Royaume, il fut fort bien reçu du Cardinal de Richelieu, qui lui donna une pension de deux mille livres. Comme Campanella se mêloit d'Astrologie, & que Louis XIII. n'avoit pas encore eu d'enfans de son mariage, le Cardinal Ministre le fit consulter, pour sçavoir si *Gaston de France*, Frere unique du Roi, monteroit un jour sur le Trône; à quoi Campanella répondit : *Imperium non gustabit in æternum.* La Reine étant accouchée en 1638. du Dauphin qui regna ensuite sous les noms de Louis XIV. & de Louis le Grand, Campanella fit une Eglogue qu'il ne fit imprimer qu'en 1639. & qu'il intitula *In portentosam Delphini Nativitatem.* Il mourut le 29. de Mai de la même année, âgé de 71. ans, dans le Couvent des Dominicains de la rue S. Honoré, où il avoit toujours fait sa résidence, depuis qu'il étoit à Paris.

André Felibien, Ecuyer, Sieur des Avaux & de Javercy, Historiographe des Bâtimens du Roi, & qui a donné au Public plusieurs ouvrages estimés; entre autres *les Entretiens sur les Vies & les Ouvrages des Peintres, &c.* mourut le 11. de Juin de l'an 1695. âgé de 77. ans; & *Nicolas André Felibien*, fils d'André, Prieur de S. Estienne de Virafel, qui avoit été Grand-Vicaire de l'Archevêque de Bourges, & Doyen de l'Eglise Mé-

tropolitaine de la même Ville, mourut à Paris le 16. de Septembre, & fut enterré ici, auprès de son pere.

Le celebre *Pierre Mignard*, premier Peintre de Louis XIV. mort en 1695. a été inhumé dans cette Eglise. Il n'avoit qu'une fille appellée *Catherine* que le *Comte de Feuquieres* épousa pour sa rare beauté. Il sembloit effectivement que la nature s'étoit specialement appliquée a faire de cette Dame ce que l'on pouvoit souhaiter de plus accompli : aussi *Mignard* son Pere dans les grands morceaux de peinture qu'il a exécutés, a-t'il eu soin de peindre ou l'une des muses ou l'une des graces d'après sa fille, la regardant avec raison comme le modele le plus achevé qu'il pût choisir. Elle mourut en 1742 âgée de 90. ans. Cette Dame c'étoit proposé d'élever un monument à la gloire de son illustre Pere ; mais ce ne fut que sur la fin de ses jours qu'elle commença à y faire travailler, cet ouvrage n'a été fini que quelques années après sa mort. Le fameux *le Moyne* Sculpteur de l'Académie a inventé & exécuté ce magnifique Mausolée, à l'exception du buste de *Mignard* qui avoit été fait par *Desjardins* du vivant même de ce grand Peintre. Madame de Feuquieres est représentée de grandeur naturelle à genoux priant Dieu pour son Pere. Cette statue mérite

l'attention des connoiſſeurs tant par la maniere élégante avec laquelle le ſavant artiſte a ſu exprimer les graces & la beauté de ſon modele (il a pris ſon ſujet dans le plus brillant de ſa jeuneſſe) que par l'art ſingulier avec lequel il a manié la multiplicité des plis des vêtemens, & imité la legereté de l'étoffe. Derriere le buſte de *Mignard* s'éleve une piramide de marbre gris adoſſée au mur avec peu de ſaillie; au haut le tems eſt repréſenté en bronze un ſable à la main. Cette figure ne paroît pas faire un bon effet, elle eſt ſi fort plaquée contre le mur que ſon corps & ſes jambes ſemblent applatis & écraſés. Ce monument eſt porté par une baſe de marbre de breche poſée de biais: quelques connoiſſeurs ont trouvé à redire qu'un auſſi habile artiſte que *M. le Moyne* ait eu la foible complaiſance de ſuivre l'uſage qui regnoit alors & qui n'eſt point encore paſſé, de poſer de travers toutes les compoſitions. Sur le marbre de la baſe on lit cette Inſcription gravée en lettres d'or.

Æternæ Memoriæ
PETRI MIGNARD *Equitis*
Regii Pictoris primarii
quem in omni genere Picturæ
Diſcipulum, Æmulum, quandoque
victorem

naturâ ſemper amavit.
CATHARINA MIGNARD
Julii DE PAS *Comitis* DE FEUQUIERE *uxor*
ipſa met quondam naturæ pulcherrimum
opus,
nunc cinis & umbra:
hoc pietatis amoriſque monumentum
quod cariſſimo Patri voverat,
& jam proximè dicandum curaverat,
moriens perfici juſſit.
Obiit Pater 30. *Maii* 1695. *ætatis* 85.
filia verò 3. *Februarii* 1742. *ætatis* 90.

La Bibliotheque de cette maiſon a eu de foibles commencemens, car ce n'eſt pas à quoi on penſe d'abord, quand il eſt queſtion de fonder un Couvent. En 1638. à la naiſſance du Dauphin, qui a regné depuis ſous le nom de Louis XIV. ces Moines s'aviſerent, pour l'augmenter, d'une ruſe qui ne leur réuſſit pas; ils la dédierent au Dauphin par cette Inſcription qu'ils firent mettre ſur la porte:

Hæc Principi Delphino Bibliotheca
dicata fuit,
die Natali ejus 5. *Septembris* 1638.

Cette Bibliotheque eſt aujourd'hui aſſez nombreuſe & très-curieuſe, depuis qu'en 1699. M. *Piques* Docteur de Sorbonne, leur a donné la ſienne qui étoit très-riche, ſur-tout en Livres, & en

Manuscrits qui concernent l'érudition & les Langues Orientales. On compte que cette Bibliotheque est à présent de vingt-cinq mille volumes. On y trouve le Manuscrit original du *Catéchisme des Jésuites*, composé par *Estienne Pasquier*, écrit de sa main.

Avant que de sortir de cette Bibliotheque, on doit faire attention à un tableau singulier & allégorique qui est sur la porte. Les Religieux que j'ai questionés, ne m'ont jamais sçu dire de qui il étoit, mais je suis convaincu qu'il est de *Nicolas Ninet de Lestain*, Peintre natif de Troyes, & éleve de Simon Voüet. Au milieu de ce tableau, est une fontaine ornée d'architecture, sur la quelle est assis *S. Thomas*, surnommé l'*Ange de l'Ecole*. Cette fontaine jette de l'eau par plusieurs tuyaux, & l'on voit des Moines de différens Ordres, & des Ecclésiastiques qui s'empressent tous d'aller remplir leurs tasses de cette liqueur angélique. Sur le devant du tableau, est un Jesuite qui tient une petite cruche, & qui par-là feroit croire qu'il a grande envie de s'enivrer de cette eau, mais son attitude est d'ailleurs si distraite, & si peu empressée, qu'on voit bien qu'il n'en veut point faire débauche.

Ce Couvent a servi de demeure à plusieurs Religieux d'une grande piété, & d'une grande érudition.

Le P. *Sébastien Michaelis* a été le Restaurateur de la discipline réguliere, suivant l'esprit de S. Dominique, instituteur de l'Ordre. Il fut le premier Vicaire Générale de la Congrégation qui avoit embrassé sa Réforme, & premier Prieur du Couvent dont je fais la Description. Il mourut ici en 1618. dans une grande réputation de sainteté.

Le P. *Jacques Goar*, Parisien, fut Missionnaire Apostolique dans le Levant, où il apprit à fond les différens Rits des Eglises grecques. Revenu en France, & dans cette maison, il ne s'occupa que de son salut, & du soin de faire part au public de ses sçavantes recherches. Il donna plusieurs ouvrages, entre-autres l'*Eucologe* ou *le Rituel des Grecs*. Ce Livre qui est très-estimé, fut imprimé en 1637. & est devenu rare. Le P. *Goar* mourut le 22. de Septembre de l'an 1653.

Le P. *Antoine le Quieu* né à Paris le 23. Février 1601. d'*Antoine le Quieu* Avocat au Parlement, & de *Marguerite le Caron*, entra dans l'Ordre de S. Dominique en 1622. Il faisoit tous les ans des Missions aux environs de Genève, en Provence, en Languedoc, &c. & faisoit toujours des conquêtes sur les Calvinistes. Dans une célébre Mission qu'il fit à *Merindol*, il y fit planter une

croix que les Calviniſtes abbatirent, mais le Roi par ſes Lettres Patentes du 14. Mars de l'an 1660. ordonna aux Conſuls de cette Ville de la rétablir, avec défenſe aux habitans de l'ôter, ſur peine de la vie. Ce ſaint homme mourut le 7. Octobre de l'an 1677. âgé de 76. ans moins trois mois.

Le P. *François Combefis* né à *Marmande* petite Ville ſur la Garonne, & du Diocèſe d'Agen, entra dans l'Ordre de S. Dominique en 1623. & après y avoir enſeigné la Philoſophie, & la Théologie en pluſieurs Couvens, & même dans celui de Paris que je décris ici, il ſe donda tout entier à l'étude & à la réviſion des Peres, & des Hiſtoriens Grecs; & ce fut pour le ſoutenir dans ce pénible travail, que l'Aſſemblée du Clergé de l'an 1655. le gratifia d'une penſion de 500. livres, qu'une autre Aſſemblée augmenta enſuite du double, ce que le Clergé de France n'avoit jamais encore fait pour aucun Régulier avant lui. On peut voir dans le Dictionnaire de Moreri, & dans la Bibliotheque des Auteurs Eccléſiaſtiques de M. du Pin, la nombreuſe liſte des ouvrages que le P. Combefis a donnés au public. Il mourut le 23. Mars de l'an 1679. dans la 74e, année de ſon âge, & la 55e. de ſa profeſſion Religieuſe.

Le P. *François Penon*, Pariſien, étoit

grand Humaniſte, & grand Théologien. Il a donné au public un Abrégé de la Somme de S. Thomas, qu'il a intitulé *Hymnus Angelicus*; & a laiſſé manuſcrite une Chronologie Univerſelle de toutes les Nations, qui eſt un vrai *Rationarium Temporum*. Il mourut en 1698 âgé de 75. ans.

Le P. *Jacques Quetif*, Pariſien très-ſçavant en tout genre de littérature; a été bibliothécaire de ce Couvant. Il a donné pluſieurs ouvrages au public, dont on peut voir la liſte dans le Dictionnaire de Moreri, & ailleurs, & a laiſſé pluſieurs Manuſcrits de ſa façon, parmi leſquels étoient les corrections, & les additions qu'il avoit faites à la Bibliotheque des Ecrivains de ſon Ordre, laquelle a été continuée juſqu'à notre tems, & publiée en 1719. par le P. *Echard*, ſon confrere, & auſſi bibliothécaire de ce Couvent. Le P. Quetif mourut le 2. de Mars 1698. âgé de 78. ans, dont il en avoit 60. de profeſſion Religieuſe.

Le P. *Jacques Barelier*, étoit déja Licentié dans la Faculté de Médecine de Paris, lorſqu'il entra dans l'Ordre de ſaint Dominique. Avec toutes les obſervances de ſa regle, ce pieux Religieux conſerva toujours du goût pour la botanique. Il fut pendant vingt-cinq ans Aſſiſtant des Généraux de ſon Ordre, & cependant il

trouva encore le tems de composer un grand traité intitulé *Orbis Botanicus*, dont il a lui-même dessiné les Plantes avec beaucoup d'exactitude : il mourut le 25. de Juillet 1673.

Jacques Echard né à Rouen, d'une des meilleures familles de cette Ville, étant entré dans l'Ordre de S. Dominique, devint dans la suite bibliothécaire de ce Couvent, & acquit une grande connoissance des Livres & des Auteurs. Il a continué la Bibliotheque des Ecrivains de son Ordre, & l'a fait imprimer en 2. vol. in fol. l'an 1719. Il mourut le 14. Mars 1724.

Le P. *Michel le Quien*, né à Boulogne sur Mer, étoit également distingué par sa piété, & par son grand sçavoir. Il avoit sur tout une grande connoissance de la langue Grecque, & des langues Orientales. Il a donné deux ouvrages françois contre le Systême de *l'Antiquité des Tems* du P. Pezron, dans lesquels il défend la vérité de la Chronologie du Texte Hébreu. Il a aussi donné une édition parfaite des Ouvres de S. Jean Damascene, avec des notes & des dissertations fort sçavantes. Il écrivit enfin contre le Pere *Courayer* sur la Validité des Ordinations Angloises, & mourut dans ce Couvent le 12. de Mars 1733.

Le P. *Jean-Baptiste Labat* a donné la

relation de ſon voyage aux Iſles de l'Amérique, en 6. vol. in 12. Il a encore donné au public une relation de l'Afrique Occidentale, en 5. vol. in 12. & ſes voyages en Eſpagne, & en Italie, en 8. vol. in 12. Il eſt mort à Paris le 6. Janvier 1738.

Aſſez près des Jacobins, dans la même rue, mais de l'autre côté, eſt l'Hôtel de *Noailles*. Cet Hôtel fut bâti pour *Henri Puſſort*, Conſeiller d'Etat, & du Conſeil Royal des Finances, & oncle du fameux Jean-Baptiſte Colbert. M. Puſſort étant mort en 1697. *Pierre Vincent Bertin*, Receveur Général des Parties Caſuelles, l'acheta la même année. Celui-ci étant mort au mois de Novembre 1711. ſes héritiers le vendirent à *Adrien Maurice, Duc de Noailles*, Pair & Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, &c. lequel a fait faire à cet Hôtel des réparations conſidérables. La grande porte eſt décorée de deux colonnes ioniques qui ſoutiennent un balcon, l'attique, & l'entablement. Au fond de la cour, eſt un beau péryſtile compoſé de ſix colonnes d'ordre dorique, & orné de quatre niches. Le jardin eſt très-propre. Les appartemens ſont bien diſtribués, & meublés avec beaucoup de magnificence, & avec encore plus de goût. On trouve dans cette maiſon une Bibliothe-

que nombreuse, dont les Livres sont d'un goût très-recherché.

LE COUVENT DES FEUILLANS.

Ces Religieux forment une Congrégation particuliere, qui est une réforme de l'Ordre de Cîteaux, & qui a pris son nom de l'Abbaye de *Feuillans* dans le Diocèse de Rieux. Ce fut *Jean de la Barriere*, Abbé de Feuillans, qui fut l'Auteur de cette réforme, & qui porta si loin l'austérité de cette regle, que depuis sa mort on a été obligé de la mitiger sur plusieurs articles, & en dernier lieu sur la nudité des pieds. Le Roi Henri III. avoit conçu une estime si particuliere pour ce saint réformateur, qu'il voulut l'avoir auprès de lui, & le fit venir à Paris avec soixante-deux de ces nouveaux Religieux. Cette sainte Colonie vint à pied de Feuillans à Paris, marcha toujours en procession pendant cette longue & pénible route, & arriva enfin à Vincennes où le Roi étoit alors, le 11. de Juillet de l'an 1587. mais comme le Couvent que le Roi lui faisoit bâtir, n'étoit pas encore en état de la loger, elle demeura pendant deux mois dans un Prieuré que l'Ordre de Grammont avoit dans le bois de Vincennes, & qui est aujourd'hui occupé par les Minimes.

Le Monastere des Feuillans que je vais

décrire, est situé dans la rue S. Honoré : c'est, après l'Abbaye de Feuillans, la plus belle maison de cette Congrégation.

Le Portail fut élevé en 1676. Il fait face à la place des Conquêtes, & a pour point de vue la statue Equestre de *Louis Le Grand*. Il est décoré de quatre colonnes corinthiennes isolées, d'un entablement & d'un fronton. On voit sur cette porte un bas-relief qui représente le Roi Henri III. qui reçoit l'Abbé Dom *Jean de la Barriere* & ses compagnons. Dans le fronton est l'écu des Armes de France & de Navare.

Vis-à-vis ce Portail est la porte intérieure du Couvent, laquelle est en voussure, avec des refands & d'autres ornemens qui font un assez bel effet.

A main gauche dans la même cour, est l'*Eglise* dont le Portail est de François Mansard le premier grand Architecte que la France eut. Quoique ce soit une production de sa jeunesse, & qu'il y ait bien des défauts, on y voit un beau génie & d'excellentes proportions propres à faire augurer que l'Auteur seroit un jour un grand Maître dans ce bel art. Cette Eglise fut commencée en 1601. au moyen des aumônes qu'on fit à ces Religieux pendant le Jubilé du commencement du dernier siecle. Le Roi Henri le Grand en posa la premiere pierre, & or-

donna que ce Monaſtere jouît de tous les droits & prérogatives dont jouiſſent les maiſons Religieuſes qui ſont de fondation Royale. Ce bâtiment fut achevé en 1608. & *François d'Eſcoubleau de Sourdis* Archevêque de Bourdeaux & Cardinal, en fit la Dédicace la même année.

Marie de Medicis donna peu de tems après de fort beaux ornemens d'Egliſe, & fit faire le retable du Maître-Autel.

Le Portail reſtoit encore à faire; le Roi Louis XIII. ayant bien voulu entrer pour une ſomme conſidérable dans la dépenſe qu'il convenoit de faire, on l'entreprit, & il fut achevé en 1624. Ce Portail eſt compoſé de deux ordres d'architecture poſés l'un ſur l'autre. Le premier eſt l'ionique, & conſiſte en huit colonnes, au milieu deſquelles eſt la grand-porte de l'Egliſe. Dans les entre-colonnes ſont deux figures de pierre groſſierement ſculptées par *Guillain*. Le ſecond ordre eſt compoſé de quatre colonnes corinthiennes, au milieu deſquelles eſt un grand vitrail. Les angles ſont enrichis de deux pyramides ruſtiques qui ſont abſolument de l'invention de Manſard. Le tout eſt ſurmonté d'un attique, accompagné de deux ſtatues de *Guillain*, & de quelques amortiſſemens. Ce morceau d'architecture a partagé les ſuffrages des connoiſſeurs. Selon les uns, on y remar-

que par-tout un goût excellent, & une maniere vigoureuse. Les colonnes en sont belles, bien mesurées & bien entendue. Les pilastres n'ont point cette diminution vicieuse que nos modernes veulent leur donner, malgré les exemples contraires qu'on remarque dans l'arc de Constantin, & dans quelques autres morceaux antiques. Les pyramides même sont regardées comme un enrichissement que *Mansard* a ajouté à l'ordre corinthien. D'autres au contraire soutiennent que l'ordonnance en général en est peu réguliere, & trop exhaussée pour la face de l'Eglise. Ils trouvent que les pyramides sont trop courtes, trop massives, & qu'elles accompagnent d'autant plus mal ce Portail, que l'ordre corinthien n'a jamais été uni avec le rustique.

L'intérieur de l'Eglise est propre & orné. Le grand-Autel est décoré de colonnes torses & de plusieurs figures. Le tableau représente l'*Assomption de la Vierge*, & a été peint par *Jacques Bunel*. Il n'a pas quatre pieds de large, & cependant ce Peintre a si bien sçu mettre à profit cette largeur, qu'il y a fait entrer les figures des douze Apôtres, grandes comme nature, & les y a placées sans aucun embarras. La figure de la Vierge est de *la Fosse*; car *Bunel* qui étoit Calviniste, ne voulut jamais achever ce ta-

bleau par un caprice pittoresque, auquel il seroit difficile de donner quelque prétexte raisonnable.

Cette Eglise a quatorze Chapelles, sept de chaque côté, dont quelques-unes sont assez ornées pour mériter les regards des curieux.

Dans la premiere à main droite, du côté du Maître-Autel, est une figure de marbre blanc de grandeur naturelle, portée par un piédestal de marbre noir & blanc, laquelle représente *Raymond Phelippeaux* Seigneur d'Herbaut, Conseiller & Secretaire d'Etat de Louis XIII. mort le 2. du mois de Mai de l'an 1619.

La seconde du même côté appartient à Messieurs *Pelletier*. On y remarque quelques peintures.

La troisieme a appartenu à Messieurs de *Vendôme*. On y voit une statue de la Vierge, qui est de *Jacques Sarrazin*, Sculpteur fameux.

Dans la quatrieme est un tombeau de marbre noir, accompagné de deux Vertus de marbre blanc: au milieu est un buste aussi de marbre, qui représente *Guillaume de Montholon*, Conseiller d'Etat, mort le 11. Mai 1722. âgé de 53 ans.

La cinquieme renferme le tombeau de *Louis de Marillac*, Maréchal, de France, qui eut la tête tranchée en place de Grevé le 10. de Mai 1631. C'étoit un

des plus ſages & des plus vertueux hommes de ſon tems, mais il étoit ſuſpect au Cardinal de Richelieu premier Miniſtre, & d'ailleurs fort attaché à la Reine Marie de Medicis, dans l'alliance de laquelle il avoit eu l'honneur d'entrer, ayant épouſé le 20. Décembre 1607. Catherine de Medicis, fille de Côme de Medicis, & de Diane Comteſſe de Bardi. La Maréchale mourut de chagrin peu de tems avant l'exécution de ſon mari. Voici l'Epitaphe qui eſt gravée ſur le tombeau qui renferme les cendres de l'un & de l'autre.

HIC JACET
LUDOVICUS DE MARILLAC,
Franciæ Mareſcallus,
& Regiorum ordinum Eques ordinatus,
ſplendore generis, fortitudine geſtorum
& virtutis nec quicquam integræ
ſorte funeſta Clarus.
Obiit anno R. S. M. DC. XXXI.
Jacet una cum conjuge
CATHARINA DE MEDICIS,
ejus uxor,
quæ miſerè ab illo divulſa
& uxoriè pro illo ſollicita,
paucis ante viri ſupremum diem
menſibus vivere deſiit.
VIATOR,
forti viro, & piæ fœminæ

facilem apprecare summum
Judicem Deum.

Sur le jambage qui est entre ces deux Chapelles, est le *Cenotaphe*, ou tombeau vuide, de *Henri de Lorraine* Comte d'Harcourt, & *d'Alphonse de Lorraine* son fils, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem. Les corps de l'un & de l'autre ont été inhumés dans l'Eglise de l'Abbaye de Royaumont; mais ces deux Princes étoient si célebres par leurs exploits, qu'on leur a érigé ici ce Cenotaphe à l'exemple des anciens. Ce monument qui est du dessein & de l'exécution de *Nicolas Renard*, Sculpteur originaire de Nancy, fut posé en 1693. & consiste en une forme de tombeau de marbre noir, porté par un piédestal fort exhaussé, sur le devant duquel est un bas-relief d'or moulu, de même que les festons. Sur le tombeau est la figure du Tems, couchée au pied d'un grand Obelysque, & auprès est un livre ouvert, sur l'une des pages duquel on lit ces paroles du III. Chapitre du Livre de la Sagesse: *Spes illorum immortalitate plena est*; & sur l'autre, celles-ci du XLI. Chapitre de l'Ecclésiastique: *Bonum autem nomen permanebit in avum.* Une grande figure ailée qui est debout, & qui semble triompher du Tems, désigne l'*Immortalité*. Elle tient d'une main un médaillon sur

lequel eſt le portrait du Comte *d'Harcourt*, & de l'autre l'épée de ce Prince. A côté de cette figure, & au bas, eſt un autre médaillon ſur lequel eſt le portrait du Prince *Alphonſe de Lorraine*, tenu par un génie. L'Obéliſque eſt ſurmonté d'un globe doré, ſur lequel eſt un grand aigle auſſi doré, ayant ſes aîles éployées. Au bas de ce monument eſt cette Epitaphe:

D. O. M.

Et æternæ memoriæ Sereniſſimorum Principum Henrici à Lotharingia Comitis Harcuriani, Franciæ Paris & ſummi Armigeri; & Alphonſi Ludovici hujus filii, Equitis, & Melitenſium Triremium Prætoris, Nancæi Primatis. Ob vindicatam à patre Regni gloriam. Repreſſo ad Inſulas Lerinenſes Hiſpano faſtu, liberato Caſali, taurino expugnato, fuſis terrâ marique Hoſtibus. Et aſſertam à filio Religionem, victâ apud Rhodum Turcarum Claſſe, fractis ad Cycladas navibus Bizantinis, fugatis Algeria, Bizertaque prædonibus. Hic gentilitiæ in Deum pietatis, in Hoſtes fortitudinis, in ſingulos humanitatis hæres clariſſimus, paternæ memoriæ Monumentum hoc vivens poni mandaverat, ſed præcipiti morte præreptus, præſtantiſſimo parenti non indignus acceſſit honoris ſocius, qui dimiſſi-

mus exſtiterat virtutum æmulus. Obiit pater anno M. DC. LXVI. 13. Kalendas Aug. ætatis LXVI. Filius vero anno M. DC LXXXIX. VI. Idus Jun. ætatis XLIV.

J. B. DU BIGNON, *Principi à Mathematicis olim, dehinc à Secretis, mœrori juſtiſſimo obſequens opus abſolvendum curavit* 1695.

Dans la Chapelle qui vient enſuite, l'on voit pluſieurs peintures de *Simon Voüet*. Le S. Michel qui précipite le Diable dans le fond des Enfers, eſt regardé comme le chef-d'œuvre de ce Peintre.

Entre les ſept Chapelles qui ſont de l'autre côté de la nef, l'on en diſtingue principalement trois.

Dans la plus proche du Maître-Autel, eſt un tombeau de marbre blanc en forme d'urne, de douze pieds de longueur, ſur douze de hauteur, ſoutenu par un piédeſtal de marbre jaſpé. Ce fut *Jeanne-Armande de Schomberg*, femme de *Charles de Rohan*, ſecond du nom, Duc de Montbazon, Prince de Guemené, &c. morte le 10. Juillet 1706. en ſa 74e. année, qui de ſon vivant, ſe fit ériger ce tombeau, ſur lequel il n'y a ni Epitaphe, ni Inſcription.

La ſeconde appartient à M. *de Beringhen* premier Ecuyer du Roi; c'eſt dans

celle-ci qu'a été inhumé le Maréchal d'Uxelles, mort à Paris le 10. d'Avril 1730. dans la 79e. année de son âge, sans avoir été marié. Il avoit été Ambassadeur Extraordinaire, & Plénipotentiaire au Congrès d'Utreck, Ministre du Conseil de Régence, & Président du Conseil des affaires étrangeres.

La Chapelle de *Rostaing* est la cinquieme de ce côté-ci, & celle de toutes où l'on a moins épargné le marbre. Vis-à-vis l'Autel il y a une colonne de *marbre Portor*, sur laquelle est une urne qui renferme le cœur d'*Anne Hurault*, fille du Chancelier de Chiverni, & femme de Charles Comte de Rostaing, morte à Paris le 16. d'Avril de l'an 1635. âgée de 52. ans. Tout auprès est un Mausolée de marbre noir, sur lequel sont deux statues de marbre à genoux, qui ont chacune leur Inscription. Sous l'une on lit :

Cy-dessus est la représentation de haut & puissant Seigneur,
Messire TRISTAN DE ROSTAING,
Chevalier des Ordres du Roi,
décédé le 7. de Mars 1691. âgé de 78. ans.

Sous l'autre figure est cette Inscription :

Cy-dessus est la représentation de haut & puissant Seigneur,
Messire CHARLES DE ROSTAING,
décédé le 4. Janvier 1660.

Ce

Ce Tombeau n'eſt que le *Cenotaphe* de Triſtant de *Roſtaing*, qui fut enterré en l'Egliſe de *Vaux-Apenil* près de Melun; mais *Charles de Roſtaing* ſon fils, a été véritablement inhumé en cet endroit.

Sur quatre colonnes de breche noir & blanche dont les chapiteaux ſont dorés, on voit quatre buſtes de marbre blanc, qui repréſentent *Louis*, *Jean*, *Antoine*, & *Gaſton de Roſtaing*, tous inhumés dans cette Chapelle.

Dans la Chapelle qui eſt auprès, on voit la ſtatue à genoux, en marbre blanc, de *Claude de Laubépine*, femme de Mederic de Barbeſieres, qui n'étoit pas Maréchal de France, ainſi que l'a dit *le Maire* dans ſon Livre intitulé, *Paris ancien & nouveau*, mais grand Maréchal des Logis du Roi, & Chevalier de l'Ordre du S. Eſprit. Elle mourut le 22. de Juin de l'an 1613. âgée de 63. ans

Le Chœur eſt aſſez propre. Il eſt orné de pluſieurs grands Tableaux qui repréſentent la Vie de J. C. Ce ſont d'aſſez mauvaiſes copies faites d'après *Rubens*.

Au milieu du chœur eſt une tombe de marbre noir, ſur laquelle on lit l'inſcription ſuivante.

Sta quiſquis es, & perlege.
R. P. JOAN. GOULU *Pariſiis natus ubique notus.*

Pietate, probitate, eruditione,
eloquutione ad invidiam usque mirabilis,
vixit heu imò vivit,
quippe dignum laude virum fama
vetat mori.
A militia forensi ad Fulliensem
ingressus, scriptis suis
impugnatam fidei veritatem
impetita Monarchiæ Jura
periclitantem Sanctorum memoriam
mirum quantum ab injuriis temporum
vindicaverit, simulque adulteratam
eloquentiæ puritatem
revocaverit, conservaverit, illustraverit.
Tandem universo Ordini postquam
bis præfuit,
exemploque non minus quam imperio
profuit, vix dicas
dignitate functus ne prius
an defunctus sit.
Magnatum amicitias ut meruerit,
ut tenuerit, vel hoc marmor testabitur,
quod illustrissimi Principes
Cesar Borbonicus, & Maria Lotharinga
carissimi conjuges Duces Vindocin.
Stampens, Bellofort, Mercorei,
Ponthievræ, &c.
benè merenti mœrentes posuere.
Obiit ann. M. DC. XXIX. *die* V. *Jan.*
Ætatis suæ LIIII.
ORATE PRO EO.

D. Goulu en entrant dans le monde, embrassa la profession d'Avocat ; mais étant demeuré court à la premiere cause qu'il plaida, Dieu se servit de ce début malheureux pour lui inspirer le dessein d'entrer dans la Congrégation des Feuillans. Il y fut reçû en 1604. & parvint dans la suite à la premiere dignité de son Ordre. Il fit quelques traductions d'après le grec, & quelques ouvrages de son chef; mais ni les uns ni les autres ne lui acquirent pas une grande réputation. Ce qui le fit principalement connoître dans la Littérature, ce furent 2. vol. de Lettres qu'il écrivit contre Balzac, & dans lesquelles on trouve plus d'aigreur qu'il ne convient. Comme *D. Goulu* étoit pour lors Général des Feuillans, en publiant ses lettres, il se cacha sous le nom *de Philarque*, c'est-à-dire, *de Prince des feuilles*, par allusion à la qualité qu'il avoit. Cette querelle commença en 1627. & finit par la chûte du *Prince des feuilles*, qui mourut l'an 1629. Cesar Duc de Vendôme fit ériger cette tombe à sa mémoire.

Dans le Chapitre sont plusieurs tombes, pareilles à celle de D. Goulu, & qui y ont été mises depuis la mort de ce Général. On y remarque entr'autres celles de *Dom Roger*, & de *Dom Pradillon*, l'un & l'autre Généraux de cette Congrégation. Voici celle du premier.

HIC JACET Reverendiſſimus Pater
D. Petrus à Sancto Franciſco.
Nota apud Lemovicos ROGERIORUM
familia quo occumbente occubuit fulien-
ſium caput ; quippe qui pietate,
Religionis zelo, ac eruditione
conſpicuus toti Congregationi
bis præfuit pluriesque præfuiſſet,
niſi primo completo triennio
alteroque à ſex menſibus inchoato
è vivis abiens
ſui deſiderium omnibus reliquiſſet.
In uno viro habeto plures ut pote in quo
multorum inſigniora naturæ præmia
aſſenſu ſingulorum adunabantur,
mens ſcilicet fortis, & præcelſa,
pietas ſapientiæ ferax,
memoria adeo tenax
ut nullius unquam ſcibilis oblita
à poſteris nunquam ſit obliteranda.
aſt heu hic in tantis maximus
devixit ſexagenario minor
anno ſalutis 1675. *die* XI. *Novembris*
Viator abi, & conſule tibi.

Auprès de la tombe de D. Roger, eſt celle de *Dom Jean Pradillon* ſon compatriote. Celui-ci étoit d'*Eſmouſtiers* en Limouſin, & fut quatre fois Général de ſa Congrégation. Il avoit de grands talens pour le gouvernement Monaſtique, & étoit très-ſçavant dans notre Hiſtoire, & dans la connoiſſance des Généalogies.

Il y a deux petits Livres de sa façon; l'un intitulé, *Praxis Juris Fulienſis;* & l'autre, *la Conduite de Dom Jean de la Barriere*, imprimé en 1699. Voici l'Epitaphe dont ſes confreres ont honoré ſon Tombeau.

Ad immortalem vitam profiſciſcens
mortalitatis ſarcinam hic depoſuit
Reverendiſſimus Pater
D. Joannes Bapt. à Sta Anna
PRADILLON *Patria Lemovicus*
vir in multis egregius
quem quater in præſulem ſibi elegerat
tota congregatio Fulienſis
hunc ad magna natum majoraque
ſpirantem frontis honos & totius corporis
habitus arguebant.
Dignam tali hoſpitio animam
non una virtus, non una ornabat
ſcientia, maximè
qua virum decet aliorum moderamini
invigilantem, fides recta,
ſincera pietas, prudens Religionis zelus
temperata juſtitia finibus manſuetudo,
divinarum humanarumque Legum,
peritia ſingularis,
animorum quamcumque in partem
vellet adducendorum arte prorſus
ſtupenda pollebat:
cujus exercendæ dexteritatem,
& induſtriam plerique, ſuavitatem
omnes admirati ſunt.

Nullus facile assequetur.
Obiit VII. Kal. Octob. *anno Dominini*
M. DCCI.
Ætatis suæ LXI.

En ce même endroit on voit aussi les Tombes & les Epitaphes de *Dom Eustache de S. Paul Asseline*, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, mort Religieux Feuillant, le 26. d'Octobre de l'an 1640. & de *Dom Pierre de S. Joseph*, mort le 10. Juillet 1662. Celui-ci est Auteur du Livre intitulé, *Idea Theologiæ*; & d'un autre, sous le titre d'*Idea Philosophiæ*. Ouvrages fort médiocres.

Enfin l'on voit aussi dans le Chapitre le Tombeau de *Dom Jerôme*, un des plus fameux Prédicateurs du dernier siecle : son Epitaphe fera connoître ses talens & sa vertu à ceux qui ne l'on ni connu, ni entendu prêcher.

CONTICESCIT

& hîc novissimi tubæ clangorem expectat
RDUS D. HYERONIMUS
à sancta Maria
in sæculo CLAUDIUS GEOFFRIN
qui & ipse quasi tuba
vocem Piis amicam, impiis
& Peccatoribus terribilem exaltavit
in Domo Domini.
Parisiis, facili ad Scientias ingenio natus

Supereminentem aliis Christi Doctrinam
& verbo & opere amplexus est.
Sincera vir pietatis, cui vera fides,
& castus Religionis amor
quando ullum invenient parem?
veritatis amans
impetum irruentis in illam procellæ
exul sustinuit.
Eloquentia percelebris
per quinquaginta & amplius annos
Populum, Proceres, Regem ipsum
de Religione allocutus
nulli non placuit, nullum dimisit
sine novo ipsum rursus audiendi desiderio;
Ecclesiæ veluti dulcissimæ matri addictus
ejus principibus, Pastoribusque
vixit carissimus.
Visitator semel, Assistens iterum
dignitate suis præfuit, profuit exemplo.
Tandem octogenario major
XVI. *Kal. April. ann. Dom.* M. DCCXXI.
Prior Pignerolensis obiit
jamque Verbo Dei pascitur æterno
cujus ad ultimum usque spiritum
& præco fuit, & testis.

Dom *Turquois* autre fameux Prédicateur du dernier siecle, & de celui-ci a été inhumé dans le Cloître où l'on voit une tombe pareille aux autres & l'Epitaphe qui suit :

Vixit eheu! immo æternum vivit
Rdus P. D. Ludovicus à Sancto Bernardo TURQUOIS
quem morum innocentia,
quem Religionis Doctrina sublimis
immortali vita apud Deum & Homines
dignum reddiderunt.
In Fano Sti Dionisii apud Parisios natus
accerrimi ingenii, ad ardua
quæque idonei adolescens
in Claustri latebris sapienter elegit
mala Mundi perpeti,
quam vita hujus favoribus extolli.
Hinc indefesto labori
in Vinea Domini deditus
Philosophiæ, & Theologiæ Studiis
apud nos diu feliciterque præfuit.
Ad Munus Evangelicæ Doctrinæ
disseminandæ vocatus, ea claritate,
ea verborum, rationumque præcisione
quæ virum decet Religionis scientissimum,
ea eloquentia quæ disertissimo
convenit Oratori,
semper, quod rarum est,
ad Populum Christianum sermonem
habuit.
Ecclesiæ Christi amantissimus,
illius tuendæ puritati vitam ipsam
libentissime impendisset.
Prioris, Provincialis, Visitatoris
Muneribus functus,

vitæ Religiosæ quam ex animo diligebat,
Evangelicæ Prædicationis,
cui per trigenta & amplius annos
incubuerat,
Studii Theologici quod nunquam
intermisit, laboribus fractus
ab immaculati Agni Convivio
ad Æterni Patris amplexus transivit
Kalendis Januarii ann. Dom. 1723.
Ætatis 67.

Les deux fameux Prédicateurs, dont on vient de lire ici les Epitaphes, ne sont point les seuls que cette Congrégation ait produits : ils ont été précédés par trois autres qui ont prêché encore avec plus d'éclat. Le premier de ces trois est *Dom Jean de la Barriere*, Instituteur de la Congrégation des Feuillans, lequel avoit beaucoup de zele & de talent pour la prédication. Le second se nommoit *Dom Bernard de Percin de Montgaillard.* Il étoit né Gentilhomme ; & s'étant fait Feuillant, il fut un de ceux que Dom Jean de la Barriere mena avec lui à Paris. Il prêchoit avec tant d'éloquence, qu'il se fit admirer à Paris & à la Cour. Il fut d'abord pour le Roi contre la ligue ; mais après la mort du Duc & du Cardinal de Guise, il se déclara pour la ligue contre le Roi, son Maître & son Bienfaicteur. Son attachement à ce mauvais

parti l'obligea de quitter le Royaume : il ſe retira en Flandres où il mourut Abbé d'Orval. C'eſt lui qui eſt nommé *le petit Feuillant* dans l'hiſtoire de la Ligue. Le troiſieme, & celui de tous qui s'eſt le plus ſignalé pour la prédication, eſt *Dom Coſme*, Prédicateur ordinaire du Roi, & enſuite Evêque de Lombez. Il ſe nommoit *Coſme Roger*, & étoit fils d'un Avocat de Paris. Il joignoit à beaucoup de douceur, beaucoup d'eſprit, & une ſageſſe qui ne s'eſt jamais démentie, ni dans le Cloître, ni dans l'Epiſcopat.

C'eſt ſur la foi de *Joſeph Scaliger* & *d'Iſaac Caſaubon*, que je vais mettre ici *Dom Jean de S. Paul de Vaſſan*, au nombre des ſçavans qui ont embraſſé la regle des Feuillans. Une ſœur de Meſſieurs *Pithou* quitta la France au tems du maſſacre de la S. Barthelemi, & ſe refugia à Geneve, où elle épouſa le ſieur de *Vaſſan*. Son mari étant mort, elle s'appliqua particulierement à l'éducation de deux garçons qu'elle avoit eus de ſon mariage. L'aîné ſe nommoit *Jean*, & le puîné *Nicolas*. Lorſqu'ils eurent fait les Humanités & la Philoſophie à Geneve, elle les envoya à Leyde pour étudier en Théologie, & leur donna des Lettres de ſes amis, & ſur tout de *Caſaubon*, qui les recommandoient à *Scaliger*. Celui-ci les regarda comme ſes enfans, & leur don-

na dans sa maison le même accès que s'ils l'avoient effectivement été. Les *Vassans* qui avoient beaucoup d'esprit, & une grande avidité de sçavoir, écoutoient tout ce que disoit *Scaliger*, & n'étoient pas plutôt hors de sa présence, qu'ils alloient écrire tous les traits d'histoire & d'érudition qui lui étoient échappés. Parmi les lettres de *Scaliger*, & celles de *Casaubon*, il y en a où il est avantageusement parlé des Vassans. *Jean Vassan* fut d'abord Ministre de la Religion Prétendue Réformée, puis se fit Catholique Romain à la persuasion du Cardinal du Perron qui lui procura une pension. Soit que cette pension étant mal payée, *Vassan* voulut s'assurer une subsistance honnête, ou que par un effet de la grace, il tendit à une plus grande perfection, il prit l'habit de Feuillant dans le Monastere de S. Bernard, rue S. Honoré à Paris, le 20. de Septembre de l'an 1614. & y fit profession le 21. de Septembre de l'an 1615, sous le nom de *Jean de S. Paul de Vassan*. Il y mourut le 2. Février 1652. on ignore précisément l'âge qu'il avoit *Nicolas Vassan* se fit aussi Catholique, mais sa dévotion n'alla pas plus loin. C'est à ces deux freres que le public est redevable du petit Livre intitulé, *Scaligerana*, qui n'est autre chose qu'un Recueil de ce qu'ils avoient ouï dire à *Joseph*

Scaliger dans la conversation. Les *Vassans* étant venus à Paris, donnerent leur manuscrit à Messieurs *du Puy*, qui l'ayant prêté à M. *Sarrau*, celui-ci le copia de sa main en 1642. & après sa mort cette copie passa dans une autre Bibliotheque, & fut ensuite communiquée, à *Isaac Vossius*, pendant qu'il étoit à Paris. Celui-ci l'ayant aussi fait transcrire, l'envoya à *Ulack* Libraire de la Haye, qui l'imprima, mais avec beaucoup de fautes. Peu de tems après, c'est-à-dire, en 1667. on en fit à Cologne une seconde édition, plus correcte que la premiere. Au reste il ne faut pas confondre ce Recueil fait par les Vassans, avec un autre intitulé, *Prima Scaligerana*, que *Vertunien* recueillit des conversations qu'il avoit eues avec *Scaliger*, avant que ce sçavant se retirât en Hollande; quoique ce Recueil soit le plus ancien, il n'a été cependant publié qu'en 1669. à Groningue.

Dans le Cloître, il y a quelques peintures qui représentent la Vie de S. Bernard. Elles sont d'*Aubin Voüet*. Dans les carreaux du milieu des vîtres, on a peint en apprêt l'Histoire de la Réforme des Feuillans, & par conséquent la meilleure partie de la Vie de *D. Jean de la Barriere*.

La Bibliotheque, sans être des plus nombreuses, est cependant très-curieuse.

Le vaiſſeau n'en eſt pas bien grand, mais il eſt décoré d'une ordonnance de pilaſtres corinthiens d'une aſſez belle menuiſerie. Au-deſſus des armoires on a mis de ſuite les portraits de tous les Généraux de la Congrégation, a commencer depuis D. *Jean de la Barriere*, juſqu'à celui qui l'eſt à préſent. Parmi les livres imprimés, il y a un gros volume *in folio*, intitulé, *Catholicon*, & *Proſodia*. C'eſt un Vocabulaire latin qui fut imprimé à Mayence en l'année 1460. Les noms des Imprimeurs, ni celui de l'Auteur, n'y ſont point; mais il eſt certain qu'il a été imprimé par *Jean Fauſt*, & par *Pierre Schoëffer*, car il n'y avoit point encore alors en Europe d'autre imprimerie que la leur à Mayence. Quant au nom de l'Auteur, il n'eſt point à la vérité à la tête du Livre, mais on voit dans le corps de l'ouvrage qu'il ſe nommoit *Joannes Genuenſis*, On croit qu'il étoit Religieux de l'Ordre de S. Dominique, & qu'il compoſa cet ouvrage l'an 1286.

Entre les Manuſcrits, j'en ai vû deux qui m'ont paru mériter une attention particuliere.

Le plus ancien eſt un *in quarto*, écrit ſur vélin, en très beaux caracteres, & bien conſervés. Il renferme quarante-quatre Sermons de S. Bernard; traduits en fran-

çois de ce tems-là. Le P. *Mabillon* dans ſa Préface ſur les Sermons de ce Saint, parle de ce Manuſcrit, & en vante l'antiquité & la ſingularité, mais il croit qu'il n'a été écrit qu'après la mort de ce Pere; car dans le titre on lui donne la qualité de *Saint*. De ces Sermons il y en a ſix ſur l'Avent, ſix ſur la veille de Noël, cinq ſur le Jour de Noël, ou ſur S. Etienne; un ſur S. Jean, un ſur les Innocens, trois ſur l'Epiphanie, un de l'Octave; deux pour le Dimanche d'après l'Octave; un ſur la converſion de S. Paul, trois ſur la Purification, deux de la Septuageſime, ſix ſur le Carême, un ſur S. Benoît; un qui eſt intitulé, *Commun*; un autre qui a le même titre, & qui eſt la préface de l'explication du Pſeaume LXXXX. & trois ſur l'Annonciation. On trouve dans ce Manuſcrit un nombre infini de termes & de tours, qui nous font connoître l'état où étoit notre langue dans le douzieme ſiecle. Ce curieux Manuſcrit fut donné à *D. Goulu* par *Nicolas le Fevre*, Précepteur du Roi Louis XIII.

L'autre manuſcrit eſt un Recueil en trois volumes *in quarto*, de tout ce qui ſe paſſa dans la Congrégation *de Auxiliis*. Toutes ces pieces ont été recueillie. par *Jacques le Boſſu*, Religieux Bénédictin de l'Abbaye de S. Denis, & Docteur en

Théologie de la Faculté de Paris. Il avoit été Précepteur du *Cardinal de Guiſe*, qui fut tué à Blois, & étoit célebre par ſa piété, par ſa doctrine, & par le talent de la prédication. Il fut envoyé à Rome vers l'an 1591. pendant le fort de la Ligue. Le Pape Clement VIII. conçut tant d'eſtime pour lui, qu'il le nomma un des Théologiens Conſulteurs, qui aſſiſterent à la fameuſe Congrégation *de Auxiliis*, commencée en 1598. au ſujet des conteſtations qui s'étoit élevées entre les Dominicains & les Jéſuites ſur les matieres de la grace. Clement VIII. étant mort, Paul V. ſon ſucceſſeur n'eut pas moins d'eſtime pour *M. le Boſſu*, qu'en avoit eue ſon prédéceſſeur. La Congrégation *de Auxiliis* étant finie, après avoir duré huit ans, *M. le Boſſu* voulut revenir en France, mais le Pape Paul V. le retint abſolument à Rome, & lui donna l'abſolution de toutes les obligations où il étoit de retourner à ſon Monaſtere de S. Denis. Il lui donna même un Evêché que ce pieux & ſçavant Religieux remit à Sa Sainteté, voyant qu'il n'en pouvoit obtenir la permiſſion de ſortir de Rome. Pour lors ce Pape lui donna quelques petites penſions ſur des Bénéfices pour s'entretenir, & lui permit de diſpoſer à ſa volonté du peu qu'il auroit, lorſque Dieu l'appelleroit de ce monde. Il donna

par ſon teſtament le bien qu'il avoit aux pauvres, & tous ſes écrits à *Dom Sans de ſainte Catherine*, Religieux Feuillant, ſon ami particulier. Il mourut à Rome le 7 de Juin de l'an 1626. âgé de 80. ans, quatre mois, douze jours, & fut inhumé dans l'Egliſe des Minimes de la Trinité du Mont, où l'on voit ſon Epitaphe. C'eſt par le moyen de *Dom Sans de ſainte Catherine*, que ce manuſcrit a paſſé dans la Bibliotheque des Feuillans de Paris.

Les Livres des Calviniſtes, des Proteſtans & des autres Hérétiques, ont été diſtraits de cette Bibliotheque, & ont été placés dans une eſpece de petit grenier, que l'on a nommé l'*Enfer*. Ces livres ſont peu conſidérables, & ont été donnés pour la plûpart à ce Monaſtere par *Dom Jean de S. Paul Vaſſan*.

L'*Apothicairerie* eſt la plus propre & la plus ornée du Royaume. Elle fut commencée en 1637. par le Frere *Chriſtophe de S. François*, Religieux de cet Ordre. Le vaiſſau n'a que trois toiſes de long, ſur deux toiſes & deux pieds de large. Le plancher en eſt d'ailleurs un peu bas, & traverſé par une groſſe poutre. Toutes les faces de cet endroit ſont ornées de tablettes, d'armoires & de tiroirs, dont l'ordonnance eſt variée par les volets, & les châſſis de verre qui les ferment. Des caryatides en termes ſéparent les armoires

& les tablettes, & un entablement qui regne au pourtour, couronne tout l'ouvrage. Sur les volets de chaque armoire, il y a des bas-reliefs qui repréſentent les guériſons miraculeuſes dont il eſt parlé dans le Nouveau Teſtament. Cette ſculpture eſt de *Pierre Dionyſe*, ou de *Sarrazin* le jeune, dont il y a ici des morceaux que ſon frère aîné n'auroit pas déſavoués.

La ſalle qu'on nomme *la ſale du Roi*, eſt à côté de l'Egliſe. Elle eſt ornée des portraits de nos Rois & de nos Reines, depuis Henri III. juſqu'à Louis XV. incluſivement. Ceux des Dauphins, fils & petits-fils de Louis le Grand, y ſont auſſi.

Lorſque les Nonces arrivent à Paris, ils vont deſcendre ordinairement à ce Monaſtere, & demeurent quelques jours dans un appartement qui leur eſt deſtiné.

Les Feuillans marchoient toujours nuds pieds avec des ſocques, excepté lorſqu'ils alloient à la campagne; car pour lors il leur étoit permis d'être chauſſés, & c'eſt de-là qu'eſt venu le proverbe populaire, *va te promener tu auras des chauſſes*. Dans le Chapitre Général des Feuillans tenu à S. Meſmin, auprès d'Orléans, au mois d'Avril de l'an 1714. Il fut arrêté à la pluralité des ſuffrages, que pour ſe conformer à tous les Religieux qui profeſſent la Regle de S. Benoît, à

ceux de Cîteaux, à ceux même qui ſont les plus réformés, & en particulier aux Peres de la Congrégation d'Italie, & pour obvier à une infinité d'inconvéniens, il fut, dis-je, arrêté qu'à l'avenir les Religieux Feuillans ſeroient toujours chauſſés. Ce Decret de ce Chapitre Général ayant été confirmé par un bref du Pape Clément XI. en date du quinzieme jour de Juin de l'an 1715. le *P. Michel de S. Jean*, pour lors Abbé de Feuillans, & Supérieur Général de cette Congrégation, commanda & ordonna à tous les Religieux & Religieuſes de ladite Congrégation de ſe chauſſer; & par ſon réglement qui eſt daté du onze Août 1715. Il alla au-devant de tous les inconvéniens qui auroient pû inſenſiblement s'introduire à l'occaſion de cette chauſſure.

Fin du tome ſecond.

ADDITIONS
ET CORRECTIONS
DU TOME SECOND.

PAGE 78, *ligne* 23, par des voûtes extrêmement hardies ; *ajoutez* : l'Auteur s'eſt trompé dans leur éloge ; la conſtruction de ces voûtes étant très-ſimple, toute ordinaire & ſans nulle hardieſſe.

Page 98, *ligne* 14, Tome VIII, *liſez* Tome VII.

Page 97, *ligne* 19, précédé d'un veſtibule ou portique, dont la bâtiſſe, &c. *liſez*, qui eſt eſtimé par les Connoiſſeurs moins anciens que le portail de près d'un ſiecle.

Page 203, *ligne* 24, Bpitaphe, *liſez*, Epitaphe.

Page 228, *ligne* 6. Il s'en faut de beaucoup que Madame *Dacier* ait égalé ſon mari en érudition, ni dans l'art de bien écrire. M. *Dacier* ſera toujours eſtimé l'un des plus habiles Traducteurs & des plus ſavans Commentateurs qui aient encore paru. L'étonnante érudition de ſon ſeul Horace ſuffiroit pour en être la preuve.

Page 231, *ligne* 21. L'Auteur s'eſt trompé en diſant que l'on a donné le nom de *Louvre* à toutes les Maiſons Royales; elles ont chacune leur dénomination particuliere.

Page 239, *ligne* 23. Ce n'eſt point une imagination populaire de croire qu'il y ait des ſouterreins dans l'eſpace qu'occupe le *Louvre*. Lorſque M. *Hardouin*, célebre Architecte ſous *Louis XIV*, eut ordre de fouiller profondément dans le terrein de la grande cour du côté de la riviere, pour aſſeoir des fondemens, on en trouva un grand nombre d'une ſolidité & d'une étendue ſurprenante, qui aboutiſſoient à différens quartiers de la Ville. Les Savans chercherent alors à deviner leurs deſtinations; mais ils n'en rapporterent que des conjectures ſans aucune certitude.

Page 278, *ligne* 17. Cet Hôtel a été entiérement démoli à cette intention, & l'on a tranſporté le Bureau Général de la Poſte aux Lettres, rue Plâtriere, à l'Hôtel d'Armenonville, dont l'intérieur a été preſque rebâti en entier, pour y loger grandement & très-commodément tous les Commis & Employés dans ce Bureau. Le ſieur *Deſtouches*, Architecte, a donné le deſſein avec beaucoup d'art, des diſtributions de tous les

différens Bureaux, qui ſont preſque ſans nombre, & rien n'a été épargné pour la commodité de leurs fonctions, & la facilité des accès au Public, qui y eſt ſervi avec une promptitude & un ordre admirable. Le produit immenſe de cette eſpece de Pérou leur a payé avec uſure les frais de ce nouveau bâtiment.

Il eſt à propos de parler ici du nouvel établiſſement d'une petite Poſte, appellée la *Poſte de Paris*, pour porter les lettres d'un quartier à l'autre de cette grande Ville & dans la Banlieue, pour une ſomme très-modique. Le Public eſt redevable d'un ſi utile établiſſement à M. de *Chamouſſet*, ci-devant Maître des Comptes, le plus zélé Citoyen qu'ait jamais eu cette Ville, en ce qu'il emploie tout ſon temps & ſes facultés à imaginer & faire exécuter ce qu'il a découvert de plus utile au Public : il eſt en même-temps le Citoyen le plus charitable par les ſecours journaliers qu'il donne aux pauvres. Quels éloges & quelle reconnoiſſance ne mérite pas un Particulier, ſi entiérement dévoué au bien de ſa Patrie ?

Page 338, *ligne* 19. Ces ſtatues auroient dû être d'une meilleure main & plus décentes.

Page 342, *ligne* 19. Cette Salle a été

consumée en entier par un incendie ; la nuit du 5 du mois d'Avril de l'année 1763, par l'imprudence des Ouvriers qui travailloient, pendant la quinzaine de Pâques, aux réparations des décorations, & qui laisserent pendant la nuit une poële de feu sur le théâtre. On ne s'en apperçut que le matin par l'épaisseur de la fumée, qui n'avoit d'issue que par le plafond. Quelque diligence que l'on apportât pour arrêter l'embrasement, elle fut inutile, par la rapidité avec laquelle les loges, les décorations & les machines furent consumées, étant toutes d'une matiere la plus combustible. Le feu se communiqua en même-temps aux logemens des Particuliers qui tenoient à cette Salle : ils n'eurent que le temps de se dérober en chemise aux flammes, sans pouvoir sauver aucun de leurs meubles, ni de leurs effets. Monseigneur le Duc d'*Orléans* les a dédommagés en grand Prince. La partie de l'aile droite de ce Palais, nouvellement restaurée & magnifiquement embellie, eût été la proie des flammes, sans le prompt secours que la Ville & ses Magistrats y firent apporter, en s'y transportant eux-mêmes. Il n'y a eu de ce Palais que le grand escalier de détruit.

Page 348, *ligne* 12. Cette inscription,

dès qu'elle parut, éprouva toutes les censures qu'elle méritoit, par la pauvreté de la pensée, & les différens genres d'application satyriques auxquels elle a donné lieu.

Page 355, *ligne* 27., *lisez*, les deux murs de face sur lesquels elle étoit appuyée, étoient sortis de leur à plomb, & par leur écartement laissoient ladite voûte sans appui, & qui annonçoient sa ruine prochaine, par les pierres qui s'en détachoient. Il eût donc été fort aisé d'en prévoir la chute. Dans cet état, en 1735, le Chapitre, &c.

Page 359, *ligne* 1, *lisez*, les deux renfoncemens qui servent d'emplacemens pour deux autels, & qui sont vis-à-vis l'un de l'autre. Dans celui de la droite on y a placé un autel dédié à la Vierge, &c.

Page 366, *ligne* 26. Les ornemens de cette balustrade attirerent à M. *Colbert* une réprimande de *Louis XIV*, sur ce qu'il avoit mêlé sa devise avec celle de Sa Majesté. Ce furent les ennemis de ce grand homme qui lui susciterent ce reproche d'une légere imprudence, à laquelle Sa Majesté n'auroit jamais fait attention.

Page 380, *ligne* 4. Quelques beautés & quelque perfection qu'ait ce jar-

din admirable, dont l'Auteur a ſu vaincre les obſtacles qui s'oppoſoient à ſa ſavante diſtribution, rien n'étant parfait de ce qui eſt fait de main d'homme, il y manque des abris pour ſe mettre à couvert des orages qui ſurprennent ſubitement les perſonnes qui s'y promenent, & qui, avant que d'arriver aux galeries qui ſont au rez-de-chauſſée du Palais, & qui n'ont point d'autre aſyle pour ſe ſauver des pluies violentes, ſont inondés par la pluie, & tous leurs vêtemens percés & perdus ſur-tout ceux des Dames, ce qui eſt arrivé deux fois l'été dernier de l'année 1763. Il eût été facile d'élever deux Kioskes dans les grands boulingrins, & dans les places où étoient anciennement le Théâtre & le Mail.

ADDITION PARTICULIERE
SUR NICOLAS FLAMEL.

BEAUCOUP d'Auteurs, les Alchymiſtes ſur-tout, ont prétendu que *Nicolas Flamel* a joui d'une fortune immenſe, & qu'il en avoit été redevable à la connoiſſance qu'il avoit du grand œuvre, ou, comme on dit communément, de la pierre philoſophale.

M. l'Abbé *Villain*, qui s'eſt déclaré pour l'opinion contraire dans un Ouvrage intitulé. *Eſſai d'hiſtoire de la Paroiſſe de ſaint Jacques-de-la-Boucherie*, a dans la ſuite étayé ſon ſentiment de preuves très-convaincantes, dans un ſecond Ouvrage intitulé : *Hiſtoire critique de Nicolas Flamel, &c.* Ce judicieux Ecrivain a fait voir, par un Inventaire très-exact de tout ce que *Flamel* a eu de biens, que ce prétendu Philoſophe ne jouiſſoit pas d'une fortune auſſi immenſe que le veulent les Alchymiſtes, & que les dépenſes qu'on lui attribue, n'étoient pas aſſez conſidérables, pour être au-deſſus des facultés d'un Ecrivain, qui étoit fort occupé dans ſa profeſſion, & qui par conſéquent gagnoit beaucoup.

On s'eſt élevé contre cet Ouvrage, on a débité quelques badineries, quelques ſarcaſmes ; mais plaiſanter, n'eſt pas répondre : ainſi les preuves dont l'Auteur a appuyé ſon avis, conſervent toute leur force. On a voulu lui reprocher de manquer d'agrément dans le ſtyle, de légéreté dans l'expreſſion ; mais la matiere n'en étoit pas ſuſceptible, & tout le monde conviendra qu'il n'y a rien de moins capable de porter à l'enjouement & à la gaieté, que les opérations où il ne s'agit que de recherches de Titres

& de discussions arithmétiques.

L'Histoire critique de M. l'Abbé *Villain*, auroit pu nous dispenser de l'engagement que nous avions pris, page 119 de ce volume, de donner des éclaircissemens sur la fortune de *Flamel*; mais comme nous avons paru disposés dans notre Ouvrage à embrasser le sentiment des Alchymistes, l'Auteur de l'Histoire critique vient de nous adresser directement des réflexions en forme d'*errata*, qui combattent l'opinion pour laquelle nous avions paru incliner. Nous allons en faire usage ici, sans y rien changer, & nous laissons aux Lecteurs à se décider pour le parti qui lui paroîtra le mieux fondé.

» *Page* 93, *ligne* 7. A force de tra-
» vail & d'épargne, (*Flamel & Pernelle*)
» ils réussirent à devenir Propriétaires
» des échoppes & de la maison qu'ils te-
» noient à loyer.

» *Flamel & Pernelle* ont acquis pen-
» dant leur mariage, & comme il le pa-
» roît avant 1372, leurs échoppes &
» leur maison. Le fait est constaté par
» l'Inventaire fait en 1399, après la mort
» de *Pernelle*.

» *Item appert*, dit l'Inventaire, *que*
» *lesdits* Nicolas Flamel & Pernelle, *sa*
» *femme*, *avoient de leur conqueſt eue*

» *deux places d'ouvroirs joignans aux* » *murs de ſaint Jacques.... ès quelles* » *places ils firent faire depuis édifices,* » *c'eſt aſſavoir deux petits ouvroirs à* » *Ecrivains.*

» *Item appert.... que ledit* Nicolas » Flamel & Pernelle *avoient eu de leur* » *conqueſt une place vuide ſéant ſur le* » *coing de Marivaux.... en laquelle ils* » *firent faire depuis édifier une maiſon,* » *&c.* Mais en même-temps l'on voit » que les ayant fait bâtir ſur des places » vuides, ils ne les ont jamais *eues à* » *loyer.*

» Il eſt bon de remarquer, à cette oc- » caſion, que ces bonnes gens avoient » du bien de part & d'autre, quand ils » ſe ſont mariés. Ils diſent expreſſément » dans leur don mutuel : *les biens meu-* » *bles & conqueſt immeubles qu'ils avoient* » *acquis avant leur mariage, &c.* Ils n'é- » toient donc pas auſſi dépourvus qu'on » veut le penſer, & il faut que le bien » qu'ils poſſédoient en 1372, tant des » acquiſitions antérieures à leur mariage, » que de ce qu'ils avoient acquis *durant* » *icelui*, fût aſſez conſidérable, puiſqu'il » mérita un Acte auſſi ſolemnel que ce- » lui du don mutuel.

» *Ibid. Dix ans après on fut fort éton-* » *né, lorſqu'on leur vit faire des acqui-*

» *ſitions conſidérables en bien & en mai-*
» *ſons, tant à Paris, qu'à la campagne.*
» Tout cela eſt controuvé, & n'eſt
» qu'une répétition des fables que l'on
» a débitées depuis long-temps ſur ces
» Ecrivains. L'Inventaire fait après la
» mort de *Pernelle*, donne une preuve
» démonſtrative, que depuis l'époque de
» 1382, juſqu'à la mort de cette fem-
» me, ces gens n'avoient point fait d'ac-
» quiſitions conſidérables *en biens & en*
» *maiſon, tant à Paris, qu'à la campa-*
» *gne.* Tout le bien des deux époux eſt
» énoncé clairement dans la piece, &
» ils n'avoient alors enſemble que leurs
» petites échoppes, leur maiſon & quel-
» ques rentes. Le tout pouvoit former
» 330 liv. pariſis de perpétuel, & 141
» liv. pariſis en viager, y compris la
» maiſon & les échoppes.
» *Ibid. Et de plus de répandre de l'ar-*
» *gent en abondance pour conſtruire & ré-*
» *parer des Hôpitaux & des Egliſes.*
» On ne cite aucune Egliſe que *Fla-*
» *mel* & *Pernelle* aient fait conſtruire,
» & je donne une note conſidérable ſur
» celles des deux Boulogne, où il eſt
» prouvé qu'il n'a point fondé ou bâti
» ces deux Egliſes. On ſait ce qu'il a
» fait à Sainte-Genevieve-des-Ardens,
» &c.

» Il en eſt de même quant aux Hôpitaux. » Dit-on quel eſt celui qu'il a fait bâtir, » ou qui prouve qu'il en eſt le Fondateur, » le Conſtructeur, ou même le Réparateur conſidérable ? C'eſt ce qui eſt encore à mettre en évidence.

» Tout ce bruit ne vient certainement que du projet que *Flamel* avoit » formé vers 1407, d'établir un hoſpice » pour des pauvres, dans ſes maiſons » de la rue de Montmorency.

» Si j'ai dit dans l'Eſſai ſur Saint-Jacques, *page* 152, *que le logis de* Flamel, *ſelon les expreſſions que* Sauval » *met dans la bouche des Chymiſtes, étoit* » *l'aſyle des veuves, des orphelins, des* » *Communautés ruinées;* je l'ai dit ſur le » rapport de cet Hiſtorien, comme une » opinion favorable à ce que j'avançois » ſur la piété de l'Ecrivain. C'eſt ce que » prouve la maniere dont je me ſuis exprimé. Mais ce que rapporte *Sauval* » eſt encore un effet du projet d'hoſpice, » qui aura fait du bruit au temps de *Flamel*, puiſqu'il l'avoit en quelque ſorte » affiché à ſa porte, par l'inſcription » qu'on y lit, & qu'il en avoit fait part » aux Moines de Saint-Martin ; projet » qui n'a point eu d'exécution, comme » il eſt prouvé, & qui ſans doute a ſervi » de fondement à tout ce que l'on fait

» dire à *Flamel* ſur ce ſujet, dans le » Roman des figures du charnier.

» *Ibid. Saint-Merri, Saint-Jean-en-* » *Greve, Saint-Nicolas-des-Champs,* » *Saint-Côme, Saint-Euſtache, Saint-* » *Germain-l'Auxerrois, les Saints-Inno-* » *cens, l'Hôpital du Saint-Eſprit, les* » *Quinze-vingts ſe reſſentirent de leurs* » *largeſſes.*

» Information faite à Saint-Merri, à » Saint-Côme, aux deux Boulogne, qui » ne ſont pas nommés ici, tous endroits » où l'on ne connoît point *Flamel.* Sa- » chant ce que l'Ecrivain a fait au char- » nier des Innocens, & que l'Egliſe, » dont on a voulu lui attribuer le bâti- » ment, a été élevée beaucoup avant » lui, j'ai négligé les informations dans » les autres lieux. J'ajoute qu'il eſt vi- » ſible qu'on ne nomme toutes ces Egli- » ſes, comme dotées amplement, ou » bâties par l'Ecrivain, que parce qu'il » les rappelle dans ſon Teſtament, & » je traite ce point dans l'Hiſtoire cri- » tique que j'ai donnée.

» *Page* 94. *Nicolas Flamel....* avoit » fait en 1416 un Teſtament beaucoup » moins étendu que celui de ſa femme.

» C'eſt celui de la femme qui eſt beau- » coup moins étendu que celui du ma- » ri. Ce qui a trompé l'Editeur de cette

„ deſcription, c'eſt qu'on lui a montré „ une piece immenſe, dans laquelle ce „ Teſtament eſt inſéré : c'eſt une Tran- „ ſaction faite entre les Lormiers & les „ Marguilliers de Saint-Jacques. On y „ a inſéré le Teſtament qui en tient la „ plus petite partie, & elle a été cotée „ mal-à-propos, *Teſtament de Pernelle.* „ Quant au Teſtament de cette femme, „ il eſt à part ſur une feuille de parche- „ min, ſur laquelle je l'ai copié.

„ *Ibid. On ne peut y lire* (dans le „ Teſtament de *Flamel*) *ſans étonne-* „ *ment, le nombre conſidérable de legs* „ *& de fondations qui y ſont énoncées.*

„ Cette allégation ne vient que de la „ prévention où l'on eſt. On lit le Teſ- „ tament ſans ſupputer, & cependant „ examen fait avec toute l'attention „ poſſible, tous les legs déſignés pour „ une fois payés, ſe réduiſent à 1440 li- „ vres pariſis, ou 1800 livres tournois ; „ ſomme qui dans ce temps-ci ſeroit re- „ préſentée par celle de 12234 livres „ 15 ſols, & ſomme qui ne fut payée „ qu'en ſept ans. Quant aux fondations „ perpétuelles, il reſta pour leur acquit „ à peine 300 liv. pariſis de rente. Tout „ cela eſt prouvé, &c.

„ *Ibid. Pour faire des bâtimens & des* „ *fondations dans quatorze Egliſes.*

„ Suite de la prévention & des faux „ bruits. *Borel* en a dit bien davantage. „ Il dit : *quatorze Egliſes & autant d'Hô-* „ *pitaux*. Il a été copié par des Ecrivains „ modernes, & il eſt clair que tout ſe „ réduit à une rente de 10 ſ. pariſis par „ année, laiſſée à quatorze endroits, „ tant Egliſes Paroiſſiales, qu'Hôpitaux, „ &c. Ce fait eſt examiné dans notre „ Hiſtoire.

„ *Ibid. Diſpoſitions auſſi conſidérables* „ *que celles que l'on voit dans celui de* „ Flamel *& de ſa femme.*

„ Comme le Teſtament de *Pernelle* „ n'étoit pas connu, on n'avoit pas lieu „ de parler des diſpoſitions portées par „ ce Teſtament. Les fondations s'y ré- „ duiſent à quatre Meſſes baſſes ; les „ legs y ſont en eux-mêmes de peu de „ conſéquence ; mais tellement multi- „ pliés, qu'une Sentence du Châtelet „ du 29 Janvier 1397-18 porte : *à la* „ *part* (du mobilier) *d'icelle exécution* „ *n'appartenoit qui put ſouffire à la quin-* „ *te partie pour accomplir les dis Teſ-* „ *tament & Codicille. Pernelle* excéda „ dans ſes legs ; & pour les acquitter, „ on fut obligé de vendre des fonds pour „ 78 livres 9 ſ. 8 den. & maille pariſis, „ dont on fit environ 600 liv. La part qui „ devoit revenir à *Flamel*, pour le don

„ mutuel, en fut de beaucoup dimi-
„ nuée. Tout cela eſt traité dans l'Hiſ-
„ toire, &c.

„ *Page 96. Ce qui paroît certain, c'eſt*
„ *que* Flamel *avoit du gout pour la ſcien-*
„ *ce Hermétique; il l'avoit pris dans le*
„ *livre d'*Abraham, *le Juif.*

„ Il n'y a rien, ce me ſemble, de
„ moins *certain*, que ce gout de *Flamel*
„ pour la ſcience Hermétique.

„ Le fait de l'acquiſition du livre d'*A-*
„ *braham*, le Juif, eſt raconté dans les
„ explications des figures du Charnier,
„ & je crois avoir démontré que toute
„ l'Hiſtoire rapportée dans ce Livre eſt
„ romaneſque, l'Hiſtoire prouvée fauſſe,
„ tout ce que l'on a bâti deſſus croule.

„ Que *Flamel*, comme Ecrivain, ait
„ copié des livres de cette ſcience, que
„ l'on remuoit aſſez de ſon temps, dit-
„ on; que comme Libraire de l'Univer-
„ ſité, il en ait vendu; qu'en débitant
„ ces livres, il ait parlé de ce qu'ils con-
„ tenoient; qu'il en ait vanté les ſe-
„ crets pour faire valoir ſa marchandiſe;
„ qu'on l'ait indiqué comme débitant
„ ces livres, tout cela eſt croyable, mais
„ n'eſt point certain. C'eſt néanmoins ce
„ qui peut l'avoir fait ſoupçonner de
„ donner dans cet art ruineux; ſa ma-
„ niere d'agir & ſes dépenſes oſtenſibles

„ auront confirmé dans cette idée, ceux „ qui l'ont imaginé. Mais qu'effective„ ment il y ait donné, je dis qu'il pa„ roît par tout ce que nous connoiſſons „ de *certain* ſur cet homme, qu'il étoit, „ & trop ſage, & trop aviſé. L'Ouvrage „ que j'ai donné en eſt une démonſtra„ tion.

„ *Ibid.* 1382. *C'eſt là l'époque des dé„penſes qu'il fit, tant en bâtimens & dé„corations d'Egliſes, &c. Effectivement „ les actes de Conſtitution ſont datés de „* 1382, *ou des années ſuivantes.*

„ Et *page* 95. *Ce ne fut qu'en* 1382, „ *qu'ils ſe trouverent ſubitement avoir „ aſſez de fortune pour former & exécu„ter des entrepriſes très-diſpendieuſes.*

„ Où a-t-on pris l'époque de 1382 „ pour les actes de conſtitution comme „ pour les bâtimens, &c? Je crois qu'on „ ſeroit bien embarraſſé de montrer au„ cun acte de cette date; non que je „ croie que dans l'année 1382, comme „ dans les précédentes & les ſuivantes, „ il n'ait pu contracter. Mais je n'en ai „ trouvé aucun à Saint-Jacques, où il „ y a tant de pieces de lui, & je crois „ qu'il ne m'en eſt échappé aucune.

„ Quant au terme *ſubitement*, il ne „ paroît point que *Flamel* & *Pernelle* „ aient répandu leurs largeſſes *ſubitement*;

„ ils l'ont fait peu à peu & en beaucoup
„ d'années. Je traite encore ce fait dans
„ notre Hiſtoire.

„ *Page 97. Il fit placer à pluſieurs*
„ (endroits) *ſa ſtatue, à Saint-Martin-*
„ *des-Champs, à Saint-Côme.*

„ La ſtatue de *Flamel* n'eſt point à
„ Saint-Martin-des-Champs, ni à Saint-
„ Côme, information faite. Elle peut y
„ avoir été autrefois; mais c'eſt un fait
„ des plus douteux. Les Alchymiſtes,
„ qui vouloient le voir par-tout, l'au-
„ront cru appercevoir, peut-être à la
„ figure de l'Avocat, qui eſt repréſenté
„ derriere le chœur de Saint-Martin, &
„ cela de la même maniere qu'ils ont
„ cru le voir à une vitre de Saint-Jac-
„ ques en habit doré. Je démontre dans
„ notre Hiſtoire que cette vitre repré-
„ ſentoit *Jean de Saint-Romain*, Pro-
„ cureur-Général. Je donne auſſi la note
„ de ſix des repréſentations de *Flamel*,
„ qui ſont peut-être tout ce qui en a ja-
„ mais exiſté.

„ *Ibid.* Flamel *s'eſt toujours fait re-*
„ *préſenter en habit de Pélerin.*

„ Le fait eſt abſolument faux. Les ſix
„ figures, ou exiſtantes encore, ou que
„ nous avons vues, ne le repréſentent
„ pas autrement qu'en habit bourgeois
„ modelé ſur le coſtume de ſon temps.

„ Ç'eſt une idée puiſée dans le Roman
„ des explications ſur les figures du char-
„ nier.

„ *Page* 98. *Manuſcrit de la propre*
„ *main de Flamel.*

„ *Flamel*, comme Ecrivain-Libraire,
„ doit avoir copié & fait copier beau-
„ coup de manuſcrits. Il peut lui être
„ venu en idée de mettre ſon nom à
„ quelques-uns. Le Pſeautier cité par
„ Dom *Pernéty* peut bien être ſorti de
„ chez lui avec ſon nom ; mais que le
„ Traité allégorique écrit ſur les mar-
„ ges, ſoit de lui, c'eſt ce que je ne
„ crois pas. J'en donne quelque raiſon
„ dans notre Hiſtoire, & je me fonde
„ particuliérement ſur ce qu'il eſt viſi-
„ ble par nos Titres, que *Flamel*, après
„ la mort de ſa femme, paroît s'être
„ mis fort peu en peine de la famille
„ de ſa défunte. Il y eut beaucoup de
„ bruit & d'aigreur entre lui & cette fa-
„ mille, & un procès conſidérable : ce
„ ſont des faits certains, prouvés &
„ oppoſés au langage doucereux & ten-
„ dre que l'on met dans la bouche de
„ l'oncle. Ce procès terminé, il n'eſt
„ plus queſtion des neveux de *Pernelle*,
„ dans aucun acte, pas même dans le
„ long Teſtament de *Flamel*, piece dans
„ laquelle un neveu ſi cher à *Flamel*,

„ comme on veut le faire croire, auroit
„ dû trouver sa place pour un bon legs.
„ C'est là ce que devoit faire l'Ecrivain,
„ plutôt que de mettre dans la main de
„ son neveu un livre qui, reconnu pour
„ inintelligible par les Alchymistes eux-
„ mêmes, étoit de nature à le faire ruiner, &c.

Ceux qui voudront plus d'éclaircissemens sur la fortune de *Flamel*, pourront consulter l'*Histoire critique de Nicolas Flamel & de Pernelle, sa femme, par M. l'Abbé Villain*, vol. *in*-12, que l'on trouve chez *Guillaume Desprez*, Imprimeur du Roi & du Clergé de France, rue Saint-Jacques, à Paris.

FIN DES ADDITIONS.

SUPPLÉMENT

AUX ADDITIONS DU TOME II.

PAGE 262, *ligne* 7. Le paſſage de la cour du Louvre dans l'ancien Cul-de-Sac des Peres de l'Oratoire, a été commencé ſous M. de Marigny ; mais il a eu la même deſtinée que toutes les autres réparations commencées dans ce Palais ſous ce même Seigneur, c'eſt qu'il n'a pas été continué, parce que l'on eſt dans l'uſage de ne rien finir. On s'eſt donc contenté ici de laiſſer un paſſage aux gens de pied dans la partie du milieu du périſtile, & d'élever des murs des deux côtés qui enferment les deux parties latérales.

Mais une faute bien plus choquante, & qui a indiſpoſé tout le Public, c'eſt dans la conſtruction du veſtibule de la principale entrée de ce ſuperbe Palais, d'y avoir ſupprimé la décoration du périſtile du milieu, & n'y avoir conſtruit qu'une ſimple voûte, comme un berceau de cave, tandis que les trois autres entrées dans la cour du Louvre, qui exigeoient bien moins de magnificence, ſont ornées dans leur milieu de deux rangs de colonnes. Elles étoient d'autant

plus indiſpenſables dans ce veſtibule-ci, que les colonnes adoſſées aux murs intérieurs dans leurs quatre faces, attendoient néceſſairement des colonnes dans le milieu du même ordre, telles qu'elles ſont dans le paſſage de la rue Fromanteau, dans celui du côté des Peres de l'Oratoire, & dans le veſtibule du côté de la riviere, qui ſert aujourd'hui de magnifique remiſe aux carroſſes de différens Particuliers. On auroit encore à gémir, ſans ſortir du Louvre, de la deſtruction qui s'eſt faite d'une infinité de ſculptures admirables dans le rez-de-chauſſée, derriere la colonnade, pour y loger le Grand-Conſeil, & y former des cabinets meſquins & ſans lumiere, & qui, ſelon les apparences, ne ſeront de long temps d'aucune utilité. Voilà de ces économies déplacées, & qui affligent d'autant plus les Citoyens, que les fautes en ſont irréparables.

FIN DU TOME II.

JUN 2 0